



UNIL | Université de Lausanne

FACULTÉ DES SCIENCES SOCIALES ET POLITIQUES
INSTITUT DES SCIENCES SOCIALES

LES FIGURES DE LA DÉPENDANCE PROBLÉMATIQUE DES ADULTES :
ANALYSE INTERSECTIONNELLE DES POLITIQUES SOCIALES LIÉES À L'ÂGE ET
À L'EMPLOI DANS LE CANTON DE VAUD

THÈSE DE DOCTORAT

présentée à la
Faculté des Sciences sociales et politiques
de l'Université de Lausanne

pour l'obtention du grade de
Docteur ès sciences sociales

par
Anne Perriard

Directeur de thèse

Prof. Dario Spini

Co-directeur de thèse

Prof. Jean-Pierre Tabin

Jury

Prof. Aline Charles, Prof. Eléonore Lépinard, Prof. Marylène Lieber

LAUSANNE

2017



UNIL | Université de Lausanne

Unicentre

CH-1015 Lausanne

<http://serval.unil.ch>

Year : 2017

LES FIGURES DE LA DÉPENDANCE PROBLÉMATIQUE DES ADULTES : ANALYSE INTERSECTIONNELLE DES POLITIQUES SOCIALES LIÉES À L'ÂGE ET À L'EMPLOI DANS LE CANTON DE VAUD

Perriard Anne

Perriard Anne, 2017, LES FIGURES DE LA DÉPENDANCE PROBLÉMATIQUE DES ADULTES : ANALYSE INTERSECTIONNELLE DES POLITIQUES SOCIALES LIÉES À L'ÂGE ET À L'EMPLOI DANS LE CANTON DE VAUD

Originally published at : Thesis, University of Lausanne

Posted at the University of Lausanne Open Archive <http://serval.unil.ch>

Document URN : urn:nbn:ch:serval-BIB_24217351A7FB4

Droits d'auteur

L'Université de Lausanne attire expressément l'attention des utilisateurs sur le fait que tous les documents publiés dans l'Archive SERVAL sont protégés par le droit d'auteur, conformément à la loi fédérale sur le droit d'auteur et les droits voisins (LDA). A ce titre, il est indispensable d'obtenir le consentement préalable de l'auteur et/ou de l'éditeur avant toute utilisation d'une oeuvre ou d'une partie d'une oeuvre ne relevant pas d'une utilisation à des fins personnelles au sens de la LDA (art. 19, al. 1 lettre a). A défaut, tout contrevenant s'expose aux sanctions prévues par cette loi. Nous déclinons toute responsabilité en la matière.

Copyright

The University of Lausanne expressly draws the attention of users to the fact that all documents published in the SERVAL Archive are protected by copyright in accordance with federal law on copyright and similar rights (LDA). Accordingly it is indispensable to obtain prior consent from the author and/or publisher before any use of a work or part of a work for purposes other than personal use within the meaning of LDA (art. 19, para. 1 letter a). Failure to do so will expose offenders to the sanctions laid down by this law. We accept no liability in this respect.



UNIL | Université de Lausanne

Faculté des sciences
sociales et politiques

IMPRIMATUR

Le Conseil de la Faculté des sciences sociales et politiques de l'Université de Lausanne, sur proposition d'un jury formé des professeurs

- Dario SPINI, directeur de thèse, Professeur à l'Université de Lausanne
- Jean-Pierre TABIN, co-directeur de thèse, Professeur à la Haute Ecole de travail social et de la santé du canton de Vaud
- Aline CHARLES, Professeure à l'Université de Laval
- Eléonore LEPINARD, Professeure à l'Université de Lausanne
- Marylène LIEBER, Professeure à l'Université de Genève

autorise, sans se prononcer sur les opinions de la candidate, l'impression de la thèse de Madame Anne PERRIARD, intitulée :

« Les figures de la dépendance problématique des adultes: analyse intersectionnelle des politiques sociales liées à l'âge et à l'emploi dans le canton de Vaud »

Lausanne, le 20 janvier 2017

Le Doyen de la Faculté

Professeur
Jean-Philippe Leresche

Résumé

Les autorités du canton de Vaud ont développé depuis le début des années 2000 plusieurs politiques sociales en direction des adultes sans emploi. Elles ont pour particularité de se concentrer sur trois temps de l'adultéité : celui de la jeunesse, celui du faire famille et celui du vieillissement.

Cette thèse montre que ces politiques sociales reposent sur une naturalisation de l'âge qui produit des « figures de la dépendance problématique » aveugles à l'imbrication des rapports sociaux de genre, d'ethnicité, de classe, et a fortiori d'âge.

Ce travail est fondé sur un terrain empirique constitué de 235 situations de récipiendaires du revenu d'insertion vaudois qui ont été systématiquement analysées. Il développe une méthodologie inédite de mise en œuvre de l'intersectionnalité dans l'analyse des politiques sociales qui rend visibles les normes contemporaines de l'adultéité en Suisse.

Summary

Since the early 2000s, authorities in the canton of Vaud have been working to develop a number of social policies relating to unemployed adults that focus, in particular, on three key phases of adulthood: youth, founding families, and ageing.

This thesis shows that these social policies rely on a naturalization of ageing that produces “figures of problematic dependence” which ignore the intersecting relations of gender, ethnicity, class and age.

This work, based on empirical field study, systematically tracks and analyzes 235 stories of welfare recipients in the canton of Vaud. Of particular note, it develops an original methodology in applying intersectionality to the analysis of social policies that makes visible contemporary norms of adulthood in Switzerland.

Remerciements

À Jean-Pierre Tabin pour la pertinence et la générosité de ses conseils pendant la réalisation de cette thèse. Il m'a offert un enseignement exigeant et stimulant qui m'a encouragée à développer une posture sociologique rigoureuse. Je le remercie également pour son soutien dans mon parcours académique

À Dario Spini, pour la confiance, la disponibilité et la liberté qu'il m'a apportées dans ce processus de thèse

À Aline Charles, Éléonore Lépinard et Marylène Lieber, qui ont accepté de faire partie de mon jury et qui ont porté un regard critique constructif sur mon travail

À Mathieu qui m'accompagne dans ma vie depuis de longues années. Je le remercie pour son soutien, sa douceur et sa flexibilité. J'ai beaucoup de reconnaissance et de gratitude envers tout ce que sa présence m'apporte

À mes filles aînées Alice et Olivia, pour leur présence joyeuse, leurs questions et leur regard curieux sur le monde

À ma plus jeune fille Élie, pour son arrivée minutée et la légèreté qu'elle a procurée à la finalisation de ce projet

À toutes les personnes qui ont donné de leur temps pour participer aux entretiens de cette recherche

Au Pôle de recherche national LIVES qui m'a offert des ressources matérielles et scientifiques indispensables à la réalisation de ce projet doctoral

A la HES·SO pour son soutien financier qui m'a permis de terminer la rédaction de cette thèse

Au Département de la santé et des affaires sociales du canton de Vaud, qui m'a ouvert les portes de ses institutions

A Isis Giraldo, pour nos échanges passionnés

II

À mes compagnes de thèse Aurianne Stroude, Anja Früh, Lotte Damhuis, Vanessa Fagnoli,
Zoé Kergoat

À Toni Calasanti, à Cécile Van de Velde, à Laurence Bachmann

À Fenneke Reysoo et aux membres du comité scientifique du programme doctoral en études
genre de la CUSO pour la qualité des formations proposées

À toutes et tous les chargé·e·s de recherche qui se sont succédé à l'échéance pendant la réalisation
de cette thèse et qui ont contribué au plaisir que j'ai eu à la mener.

À Sonia Avanzino et à Séverine Holdener pour leur soutien

À mes parents Marie et François, à ma sœur Caroline, à mon frère Julien, pour la force et la
tendresse qu'ils et elles m'offrent

À toutes celles et ceux qui m'ont donné de leur temps pour me soutenir dans ce projet, que ce
soit pour des moments d'échanges et de discussions ou des heures de garde d'enfants
À Évelyne, Odile, Mireille, Iannis, Gaël, Marie-Laure, Éliane, Caro, Ben, Charly, Tante
Hélène, Mady, Hélène, Sarah, Daniela, Geneviève, Aurore, Marc, Pierre-Alain, Simon,
Delphine, Thuy, Véronique, Stéphanie, Gaëlle, Marie-Claire, Marie, Martine, Pamela,
Vincent, Boris, Carine, Boris, Christelle, Céline, Aline, Claire, Corinne, Émilie, Stephan,
Virva, Maël, Frédérique, Sarah, Nicole, Antonio, Aline, Monika, Raphaëlle, Rebecca,
Laurent, Shia Manh, Thomas, Daniel, Benoît, Carola, Hélène, Marianne, Dominique

Table des matières

Introduction	6
1. La catégorisation par âge et ses « problèmes »	6
2. L'âge, un objet ou une perspective ?	8
Qu'est-ce que la dépendance problématique ?	8
3. Les figures de la dépendance problématique dans le canton de Vaud	9
4. Les politiques sociales vaudoises dans le contexte helvétique	10
5. Le travail social donne corps aux politiques	13
6. Plan de la thèse	14
Chapitre 1	17
Cadre théorique	17
1. Introduction	17
2. Présentation des axes théoriques	19
2.1. Premier axe : Les normes sociales et la catégorisation par âge	21
Les normes sociales concernant l'âge	25
L'âge, un principe de classement naturalisé	25
Les normes sociales d'âge	28
L'âge, un rapport social	29
2.2. Deuxième axe : L'âge dans une perspective intersectionnelle	31
L'intersectionnalité au croisement de la structure et du sujet	31
Penser les rapports sociaux d'âge et de sexe	35
2.3. Troisième axe : Les politiques sociales et la figure de l'adulte indépendant	37
Les politiques sociales et le parcours de vie	37
La figure de l'adulte indépendant	40
Des politiques basées sur une rationalité économique : la rhétorique de l'investissement social	43
3. Conclusion	48

Chapitre 2.....	51
Méthodologie.....	51
1. Introduction.....	51
2. L'analyse de discours et la sociologie des problèmes publics.....	53
2.1. L'analyse des politiques sociales.....	53
3. Le corpus.....	56
3.1. La formulation des politiques sociales.....	57
3.2. Les lois et les programmes sociaux.....	59
3.3. Les discours sur la mise en œuvre des politiques.....	62
3.3.1. Les entretiens menés auprès des professionnel-le-s accompagnant la catégorie des « Jeunes adultes en difficulté ».....	68
3.3.2. Les entretiens menés auprès des professionnel-le-s accompagnant la catégorie des familles.....	72
3.3.3. Les entretiens menés auprès des professionnel-le-s accompagnant la catégorie « + de 50 ans ».....	74
3.4. Traitement des entretiens.....	75
4. Conclusion.....	78
Chapitre 3.....	81
Les « jeunes adultes en difficulté ». Le temps de la transition.....	81
1. Introduction.....	81
La jeunesse, une catégorie naturalisée.....	82
Les NEET définissent des normes de parcours de vie pour ce groupe d'âge.....	83
Des politiques sociales mises en œuvre par le travail social.....	85
Conclusion.....	86
2. Les politiques sociales de la jeunesse problématique en Suisse et dans le canton de Vaud.....	87
Les « jeunes adultes en difficulté » du canton de Vaud.....	90
3. Le personnel du travail social qui accompagne la catégorie des « jeunes adultes en difficulté ».....	93
3.1. Les problématisations à l'œuvre dans les discours du travail social.....	94
3.2. Cinq figures de la dépendance problématique de la jeunesse.....	97
3.2.1. Les « jeunes exemplaires ».....	99
3.2.2. Les « jeunes à éduquer » ou les « adultes en devenir ».....	101
Un logement à trouver.....	102
Une « culture » problématique.....	104

Un projet irréaliste ou manquant.....	105
Des problèmes de santé à résoudre	108
3.2.3. Les « jeunes trop loin de l'emploi »	119
3.2.4. Les « jeunes adultes en difficulté » en situation de parentalité.....	123
3.2.5. Les jeunes problématisés socialement par le racisme ou par la politique de migration	127
3.3. L'analyse des problématiques des « jeunes adultes en difficulté ».....	129
3.3.1. La formation comme étape du parcours de vie.....	130
3.3.2. Les attributs de l'âge adulte.....	132
Savoir gérer ses émotions et avoir confiance en soi	134
Comportement : être motivé	135
Normativité sociale liée à l'emploi : élaboration d'un projet professionnel, horaires et habitudes de travail.....	136
Compétences acquises : scolaires et administratives	138
Les « jeunes trop loin de l'emploi »	140
3.3.3. La jeunesse à l'intersection d'autres rapports sociaux	141
La jeunesse à l'intersection du genre.....	142
L'ethnicisation des familles des jeunes adultes.....	145
Jeunesse et classe sociale	148
4. Conclusion.....	149
Chapitre 4.....	153
Les « familles pauvres ». Le temps de la « conciliation ».....	153
1. Introduction	153
Les mères sont les cibles des politiques sociales.....	153
Le modèle de l'adult worker	154
La maternité à l'intersection des systèmes de classe et d'ethnicité.....	155
L'ethnicisation du sexisme	157
Conclusion	158
2. Les « familles pauvres » : deux réponses des politiques sociales	159
2.1. Le modèle de la « conciliation »	159
2.2. Le coaching des familles	163
3. La mise en œuvre des programmes en direction des familles : la construction de figures sexuées et ethnicisées de la dépendance problématique	165
3.1. Les professionnel·le·s du travail social accompagnant la catégorie des familles.....	165
3.2. Les mères élevant seules leurs enfants	167

3.2.1. Les mères élevant seules leurs enfants : des figures sexuées de la dépendance	
problématique des familles.....	175
Les mères sont-elles les cibles principales des politiques sociales ?.....	175
L'application du modèle de l' <i>adult worker</i>	178
Les mères situées à l'intersection des systèmes de genre et de classe.....	186
L'invisibilité de la pauvreté des couples	187
3.2.2. Les couples à l'aide sociale : des figures sexuées et ethnicisées de la dépendance	
problématique des familles.....	189
Les working poors.....	191
La naturalisation de la différence culturelle.....	193
Les pères dans un état de santé précaire	195
Les pères et les mères ethnicisé-e-s sont les cibles de l'intervention sociale en direction des familles	199
Les couples et le modèle de l' <i>adult worker</i>	200
La santé des pères ne permet pas l'activité professionnelle	200
L'ethnicisation de la division sexuée du travail : l'injonction au modèle de l' <i>adult worker</i> pour les mères	203
4. Conclusion.....	207
Chapitre 5.....	211
Les travailleuses et les travailleurs âgé-e-s. Le temps du deuil de l'emploi	211
1. Introduction	211
Le « vieillissement actif » : une fiction ?.....	213
Les « seniors », une catégorie naturalisée	215
Les « travailleuses âgées », un impensé des politiques sociales	216
2. La solution proposée par les politiques du canton de Vaud : une rente-pont à deux ans de l'âge de la retraite	219
3. La mise en œuvre des politiques en direction des personnes sans emploi de plus de 50 ans.....	222
3.1. Les professionnel-le-s du travail social accompagnant des personnes sans emploi de plus de 50 ans	222
3.2. Les problématisations à l'œuvre dans les discours du travail social.....	224
Les récits de l'événement déclencheur	226
Les situations de dépendance à l'intersection des rapports sociaux de genre et d'âge.....	236
Les problématiques multiples	239
3.2.1. Une injonction en contradiction avec la pratique	241
3.2.2. Cinq solutions alternatives à l'emploi	244

« Une solution qui vient beaucoup trop tard »	244
« On attend la décision AI »	245
« On arrête de les harasser avec ce devoir de se réinsérer »	246
« Permettre aux gens de se sentir utiles »	247
« Une demande exceptionnelle »	249
3.2.3. Des problématisations sexuées	252
4. Conclusion.....	254
Conclusion.....	257
1. Les usages de la catégorisation par âge	258
1.1. Les jeunes adultes en difficulté et l'injonction à la transition vers l'âge adulte. 258	
Les figures de la dépendance problématique de la jeunesse	259
1.2. La pauvreté normalisée ou ethnicisée des familles	260
Les figures de la dépendance problématique des familles.....	262
1.3. L'absence d'emploi des « travailleurs et des travailleuses âgé·e·s »	264
Les figures de la dépendance problématique des « travailleuses et travailleurs âgé·e·s »	265
2. La construction de figures de la dépendance problématique	266
2.1. Les « personnes loin de l'emploi » aux problématiques multiples	266
2.2. Les apports du concept de dépendance problématique à l'analyse des politiques sociales	267
3. Les effets de la catégorisation par âge.....	268
3.1. Le rapport social d'âge est constitué de passages et de transitions	268
3.2. Le rapport social d'âge institue des étapes de parcours de vie et des rapports de domination.....	269
3.2.1. Des étapes de parcours de vie institutionnalisées.....	269
3.2.2. Des rapports de domination légitimés par l'âge.....	270
4. Les apports théoriques et méthodologiques de la thèse.....	272
4.1. Les apports méthodologiques à la perspective intersectionnelle.....	272
4.2. Les apports théoriques au modèle de l'<i>adult worker</i>.....	273
5. Limites de la recherche et questions ultérieures	274
Références	277

Introduction

1. La catégorisation par âge et ses « problèmes »

Lorsque j'ai commencé ce projet, je me suis questionnée sur les effets de l'usage de la catégorisation par âge dans les politiques sociales de l'emploi. Afin de les saisir, je me suis d'abord attachée à penser et à déconstruire le rapport social d'âge avant d'éclairer les normes sociales qui les sous-tendent. L'âge, dans cette thèse, n'est pas appréhendé comme une variable statistique naturalisée, mais comme un rapport de pouvoir qui produit des différences dans la distribution de l'autorité, du statut et de l'argent (Calasanti, 2003), comme le propose la littérature sociologique qui appréhende l'âge en tant que rapport social et tente de comprendre les effets que ce rapport social particulier produit (Calasanti, 2003; McMullin, 1995).

La plupart des recherches en politique sociale sur les jeunes (Lefresne, 2003; Walther, 2002) se focalisent sur le problème du passage à l'âge adulte, ainsi que sur l'efficacité des mesures qui sont proposées par l'État pour résoudre les difficultés liées à cette phase du parcours de vie. La jeunesse est dans ce cadre principalement définie comme un âge de transition, vers l'âge adulte et vers l'emploi, une transition qui devrait être accompagnée de manière active en cas de problème. Les recherches en politique sociale sur les « seniors » (Burnay, 2011; Guillemard, 2010) examinent quant à elles ce qu'elles considèrent comme une autre transition, celle de l'âge adulte vers la retraite. Selon ces recherches, le vieillissement de la population mettrait en péril les systèmes de retraite des sociétés du Nord global, ce qui justifierait soit de retarder cette transition, soit d'activer les personnes âgées. Quant à celles qui s'occupent de la famille, elles reposent sur le modèle de la conciliation pendant le temps sexué dévolu à l'éducation des enfants. Elles veillent d'une part à ce que l'activité professionnelle des

pères et des mères soit en adéquation avec cette période et d'autre part à ce que les mères rejoignent l'emploi à la fin de cette étape du parcours de vie.

En adoptant ce point de vue sur des périodes de la vie, ces travaux n'interrogent guère les présupposés normatifs qui sous-tendent l'idée même de transition liée à des âges, alors même qu'elle découle notamment de politiques sociales qui définissent ce qu'est la jeunesse, ce qu'est la famille et ce qu'est la vieillesse. Ils prennent les catégorisations d'âge comme des allant-de-soi, ne les questionnent pas et les appréhendent de manière homogène, alors même que des rapports sociaux de genre, de classe et d'ethnicité les traversent. Ce faisant, ils participent à la naturalisation de la catégorisation par âge qui est de l'ordre de ce que Pierre Bourdieu nomme la doxa (2012). Les jeunes deviennent dans cette lecture une catégorie uniforme, asexuée et décontextualisée de son milieu social. Les femmes sont subsumées dans la catégorie des mères qui ne tient compte ni des femmes ne répondant pas à ce modèle normatif dominant, ni de la multiplicité des figures de maternité. Quant aux seniors, ils sont définis sur le seul critère de l'âge qui participe à masquer les autres rapports sociaux qui produisent cette catégorie.

Cette thèse propose un changement de perspective pour penser la catégorisation par âge. En étudiant trois catégories situées à des moments particuliers du parcours de vie en emploi (formation, moment de « faire famille » et retrait de l'emploi – catégories qui peuvent parfois s'entrecroiser), mon travail cherche à mettre en lumière d'une part les normes sociales autour de l'emploi produites par les catégories d'âge, et d'autre part les problématisations des politiques sociales autour de l'absence d'emploi pour ces catégories. Le fait d'analyser trois moments de ce qui est défini comme le parcours de vie (Sapin, Spini, & Widmer, 2007), et ainsi de témoigner des effets de la naturalisation de l'âge sur la production de différences de traitement, permet de saisir en profondeur les effets de la catégorisation par âge. Je vais tenter d'exposer ce qui apparaît normal ou anormal pour les politiques sociales, et comment ces distinctions participent à construire des hiérarchies dans les formes de dépendance. La perspective intersectionnelle, en éclairant les effets de l'imbrication des rapports sociaux, permet de révéler les processus de hiérarchisation. En interrogeant la construction de catégories définies par l'âge, et donc naturalisées, mon travail a l'ambition de mettre au jour le cadre normatif dans lequel les figures de la dépendance problématique sont pensées, un cadre qui participe à (re)produire des hiérarchies sociales.

2. L'âge, un objet ou une perspective ?

D'objet, l'âge s'est transformé en perspective, en « lunettes » avec lesquelles j'ai regardé mes données de terrain. Je l'ai utilisé pour saisir mon objet de recherche, lequel s'est déplacé vers ce que je nomme les « figures de la dépendance problématique ». C'est lors d'un entretien dans une mesure¹ d'insertion sociale au sujet des familles que ma question de recherche est apparue. Ce que j'étais en train de collecter dans les entretiens étaient des « histoires de la dépendance problématique » concernant plusieurs catégories de l'intervention sociale. Le personnel de travail social chargé de mettre en œuvre des politiques me rapportait des récits de personnes dont la dépendance financière était considérée comme problématique.

Qu'est-ce que la dépendance problématique ?

Afin de clarifier mon questionnement de recherche, je vais utiliser un exemple du terrain pour définir ce que signifie la dépendance problématique. La situation de Suad, femme iranienne, mathématicienne de formation, illustre les processus de problématisation ou de normalisation de la dépendance pour les politiques sociales. À la suite de son mariage avec Yvan, informaticien suisse, elle quitte son pays pour venir vivre en Suisse et cherche à faire reconnaître sa formation, sans succès. Elle suit des cours de mathématiques à l'université, qu'elle abandonne en raison de ses lacunes en français. Elle a un premier enfant. Yvan perd son emploi et s'inscrit au chômage. Arrivé en fin de droit, il devient, ainsi que sa famille, récipiendaire de l'assistance sociale, et Suad suit un programme d'insertion spécialement prévu pour les mères. La travailleuse sociale qui accompagne Suad rapporte la situation de cette dernière en ces termes :

« Elle se retrouve pieds et poings liés à la situation de son mari. Parce que si demain il retrouve un emploi, il a un salaire tout à fait confortable, si c'était en lien avec son salaire d'avant, qui lui permettrait à elle de pouvoir faire, effectivement, une formation... se donner du temps pour... se requalifier, être reconnue ici et puis retrouver un emploi adapté. Si... il trouve un emploi temporaire qui permette de sortir quand même, pendant ce temps-là, des normes du RI, et bien elle n'a plus rien [...] parce qu'elle n'a plus l'aide du RI. [...] Elle ne peut pas compter sur le salaire

¹ Une mesure d'insertion sociale est un programme proposé aux récipiendaires de l'aide sociale afin de les aider à trouver un emploi pour sortir du revenu d'insertion.

provisoire de son mari, voilà. Donc ça, c'était finalement le pire des scénarii. Ou alors, ils restent les deux au RI, mais elle a les pressions du RI qui lui dit qu'il faut qu'elle fasse n'importe quoi. » (Annie, conseillère en orientation dans une mesure d'insertion sociale destinée aux mères).

Il ressort de cette situation que l'absence d'emploi de Suad n'était pas perçue comme un problème du point de vue des politiques sociales, tant que le salaire de son mari était suffisant pour répondre aux besoins financiers de la famille. Cette absence d'emploi devient problématique, et visible, pour les politiques sociales, seulement dès le moment où le mari perd son propre emploi et n'assure plus son rôle de gagne-pain. Cette situation montre que l'absence d'emploi n'est pas toujours problématisée par les politiques sociales, elle dépend de la position sociale des actrices et des acteurs, et des relations de dépendance dans lesquelles ils et elles sont imbriquées. Ces relations sont notamment le produit des systèmes de genre, d'âge, de classe et d'ethnicité. Cette thèse a ainsi pour objectif de saisir les imbrications du rapport social d'âge à d'autres rapports sociaux.

3. Les figures de la dépendance problématique dans le canton de Vaud

Dans le canton de Vaud, des politiques sociales de l'emploi élaborées entre 2006 et 2011 sont destinées à des publics spécifiques, définis par l'âge et la parentalité, dont la dépendance financière à l'aide sociale est perçue comme problématique.

Premièrement, il s'agit d'un programme destiné aux « jeunes adultes en difficulté », ces derniers étant définis comme les personnes âgées de 18 à 25 ans, qui ne sont ni en emploi ni en formation, et qui sont bénéficiaires du revenu d'insertion (RI), dispositif d'aide sociale vaudoise.

Deuxièmement, il s'agit d'une politique qui propose des allocations financières supplémentaires à la catégorie que le politique nomme « familles pauvres », c'est-à-dire les familles « qui malgré une activité lucrative n'arrivent pas à couvrir leurs dépenses reconnues »², lesquelles sont définies par l'âge des enfants, ainsi que d'un programme de coaching destiné à ces mêmes familles si elles sont bénéficiaires de l'aide sociale.

² <http://www.vd.ch/themes/social/prestations-assurances-et-soutien/pc-familles/faq-pc-familles/>, consulté le 5 mai 2017

Troisièmement, il est question d'une politique qui s'adresse à des personnes sans emploi récipiendaires du revenu d'insertion se trouvant à deux ans de l'âge légal de la retraite, soit 62 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes.

Ces trois politiques sont rattachées, comme je vais le montrer, à la représentation linéaire du parcours de vie en trois étapes (Leisering, 2003) que sont la formation, l'emploi et la retraite, étapes attribuées à trois catégories d'âge incarnées par la jeunesse, l'âge adulte et la vieillesse. Pour analyser la construction de l'âge adulte par les politiques sociales, j'ai choisi d'étudier des politiques en direction des familles, puisque la parentalité est perçue comme un attribut de l'âge adulte (Galland, 1996) et qu'il n'existe pas de politiques spécifiquement destinées aux adultes, catégorie en regard de laquelle les autres catégories de l'enfance, de la jeunesse et de la vieillesse se construisent.

4. Les politiques sociales vaudoises dans le contexte helvétique

Afin de clarifier le contexte dans lequel ces politiques ont émergé, je vais brièvement décrire l'empilement de dispositifs présenté comme le « système de sécurité sociale suisse » (Leimgruber, 2011). Selon la présentation officielle, il comporte cinq branches. Une première branche vise principalement l'incapacité à gagner sa vie sans l'aide de l'État pour raison d'âge, d'invalidité ou de décès de la personne qui assurait le revenu familial. Il s'agit de l'assurance vieillesse et survivants (AVS), de la loi sur la prévoyance professionnelle (LPP) et de l'assurance invalidité. Une seconde branche se concentre sur la santé (qui peut également empêcher de gagner sa vie), il s'agit de l'assurance maladie et de l'assurance accident. La troisième branche est composée d'allocations visant à compenser la perte de gain (APG) en cas de service militaire et de maternité. La quatrième intervient en cas de perte d'emploi, c'est l'assurance chômage et insolvabilité, pour laquelle l'obligation d'affiliation a été inscrite dans la loi de 1982 (Tabin & Togni, 2013), et la cinquième, les allocations familiales, a été introduite pour renforcer la famille et éviter des hausses de salaires touchant l'ensemble du salariat (Schumacher, 2009). L'aide sociale, qui n'est pas une assurance sociale, est parfois considérée comme la sixième branche. Cette dernière est octroyée sous conditions de ressources, selon une logique assistantielle (Tabin, 2008), lorsqu'aucune des assurances sociales ne fournit de prestations ou pour les compléter. L'aide sociale est soumise au principe de subsidiarité. Elle possède une place

particulière dans l'empilement de dispositifs qui constitue la sécurité sociale puisqu'elle n'est ni l'objet de cotisations salariales, ni de primes, comme c'est le cas notamment de l'assurance vieillesse et survivants, de l'assurance invalidité, de l'assurance chômage, de l'assurance accident ou encore de l'assurance maladie. Le droit à l'aide sociale a été inscrit dans la Constitution en 1999 qui a introduit la notion du droit de vivre dignement. En effet, l'article 12 de la Constitution fédérale stipule que « quiconque est dans une situation de détresse et n'est pas en mesure de subvenir à son entretien a le droit d'être aidé et assisté et de recevoir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine ». Il s'agit d'un droit qui n'est pas inconditionnel. Par exemple, les personnes bénéficiaires de l'assistance vaudoise, qui sont les cibles des politiques étudiées dans cette thèse, ont l'injonction de tout mettre en œuvre pour retrouver leur autonomie³. Dans le canton de Genève, elles doivent s'engager à améliorer leur situation sociale et financière (Hospice général, 2015). Dans celui de Fribourg, l'aide sociale « a pour but d'aider la personne en difficulté à retrouver le plus rapidement possible une nouvelle autonomie sociale et économique »⁴. Dans le canton de Berne, le projet de révision de l'aide sociale prévoit de réduire le forfait d'entretien de 10% afin de rendre l'exercice d'une activité plus attrayant que la perception de l'aide sociale (Conseil exécutif du Canton de Berne, 2017).

Les « efforts d'intégration et de réintégration du marché du travail » ainsi que les « efforts pour parvenir à l'indépendance financière hors aide sociale » font donc partie intégrante de l'aide sociale (Office fédéral de la statistique, 2016a, p. 7). Si un des objectifs de l'aide sociale est de subvenir aux besoins des personnes en situation de détresse, un autre but est bien de s'assurer qu'elles sortent de leur situation de dépendance financière problématique le plus rapidement possible. La révision bernoise montre de plus que le montant financier alloué par l'aide sociale doit être suffisamment bas afin de ne pas rendre cette dernière plus attractive qu'un emploi.

Du point de vue des politiques sociales, l'emploi constitue la norme non discutée de l'indépendance financière et la solution privilégiée pour sortir les personnes de cet état de dépendance considéré comme problématique. Afin de mettre en œuvre cette solution, des politiques de l'emploi basées sur la rhétorique récente de

³ <http://www.vd.ch/themes/social/prestations-assurances-et-soutien/revenu-dinsertion/>, consulté le 22 mars 2017

⁴ http://www.ville-fribourg.ch/fr/pub/officielle/affaires_sociales/aide_sociale.htm, consulté le 22 mars 2017

l'investissement social ont vu le jour en Suisse et en Europe. Elles ciblent en priorité les jeunes et les enfants, afin de favoriser un retour sur investissement, ainsi que des publics pour lesquels l'emploi est considéré comme possible.

Les théories de l'investissement social affirment la nécessité de l'intervention sociale (Deroussen & Collombet, 2012, p. 5). En effet, ces « nouvelles politiques » sont appliquées par le personnel de travail social en charge de définir qui « mérite » un investissement et quelles sont les mesures mises en place pour accroître le capital humain. Toutefois, les discours des professionnel-le-s montrent d'une part que cette rhétorique ne peut à elle seule résumer leur action auprès de leurs publics et d'autre part que les normes sociales qui encadrent les pratiques sont diverses (Boltanski, 2009). La rhétorique de l'investissement social sera développée dans le chapitre théorique.

Des données chiffrées sur le taux de chômage et d'aide sociale en Suisse et dans le canton de Vaud

En Suisse, le taux de chômage au sens du BIT s'élevait à 4,3% de la population à la fin de l'année 2016⁵. Pour la même période, en comparaison, celui de l'Union européenne s'élevait à 8,2% et le taux de chômage vaudois au sens du BIT s'élevait à 6,5%⁶.

La statistique suisse met en lumière les variations du taux de chômeuses et de chômeurs assuré·e·s en fonction de différentes catégories sociales définies par le sexe, la nationalité et l'âge des bénéficiaires. Ainsi, aux mêmes dates, ce taux s'élevait à 4,1% pour les hommes et à 4,6 % pour les femmes. Il était de 2,9% pour les personnes de nationalité suisse et de 8,3% pour les non nationaux. Quant au taux de chômage des personnes âgées de 15 à 24 ans, il s'élevait à 7,5%, celui des 25-49 ans se situant à 4,3% et celui des 50-64 ans à 3,6%.

En ce qui concerne l'aide sociale, en 2015, selon l'Office fédéral de la statistique (2016), son taux se situait à 3,2 % de la population suisse, ce qui signifie que 3,2% de la population résidante a été soutenue par une prestation d'aide sociale au moins une fois dans l'année. Dans le canton de Vaud, ce taux s'élevait à 4,8%. Une enquête réalisée par l'Office fédéral de la statistique illustre les variations du taux d'aide

⁵ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail-remuneration/chomage-sous-emploi-places-vacantes/chomeurs-bit.assetdetail.1941652.html>, consulté le 8 mai 2017

⁶ <http://www.scris.vd.ch/Default.aspx?docID=1132>, consulté le 8 mai 2017

sociale selon la nationalité, le sexe et la classe d'âge⁷. Ces chiffres produisent également des données distinctes sur les personnes nées en Suisse et celles qui ne le sont pas. Ainsi, en 2014, si le taux d'aide sociale au niveau national s'élevait à 3,2%, il s'élevait à 3,1% pour les femmes et à 3,3% pour les hommes. Il était de 2,2% pour les personnes de nationalité suisse et de 6,1% pour les non nationaux, de 2,3% pour les personnes nées en Suisse et de 5,1% pour les personnes nées à l'étranger. Le taux de recours à l'aide sociale était de 3,9% pour les 18-25 ans et les 26-35 ans, de 3,6% pour les 36-45 ans, de 3,3 pour les 46-54 ans et de 2,7% pour les 55-64 ans.

Les statistiques annuelles de l'aide sociale élaborées dans le canton de Vaud permettent de prendre connaissance du nombre de bénéficiaires en fonction du sexe, de l'âge, de la nationalité et du niveau de formation. Ces chiffres donnent ainsi des informations sur la position sociale des personnes à l'aide sociale. Ainsi, en 2016, 27'682 personnes ont été bénéficiaires du revenu d'insertion, sans compter les personnes à charge⁸. 52% d'entre elles étaient des hommes, 48 des femmes. Les personnes âgées de 18 à 25 ans constituaient 20% de l'effectif, celles âgées de 30 à 49 ans 45% et les personnes de 50 ans jusqu'à l'âge de la retraite 23%. Si les personnes de nationalité suisse représentaient 48% des bénéficiaires, les ressortissant·e·s de l'Union européenne étaient 21%, les Européen·ne·s hors UE 10 %, et le « reste du monde », ainsi nommé dans les statistiques, 22%. Du point de vue du niveau de formation, si 68% du total des personnes assistées avaient terminé la scolarité obligatoire ou étaient au bénéfice d'une formation professionnelle, 13% d'entre eux avaient obtenu la maturité ou un diplôme d'une haute école⁹.

5. Le travail social donne corps aux politiques

Ce que propose cette thèse, c'est de s'immerger dans des centaines de récits récoltés entre 2011 et 2014 auprès de professionnel·le·s qui accompagnent des catégories cibles

⁷ <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/population/migration-integration/indicateurs-integration/indicateurs-cles/aide-sociale-pauvrete/aide-sociale-assistance.assetdetail.300740.html>, consulté le 8 mai 2017

⁸ http://www.scris.vd.ch/Data_Dir/ElementsDir/8565/2/F/RI_annuel_2016.pdf, consulté le 3 avril 2017

⁹ Ces chiffres montrent que le niveau de formation, comme marqueur des inégalités de classe, est un facteur très structurant.

de l'intervention sociale. En effet, pour réaliser cette recherche, 77 professionnel·le·s du travail social m'ont ouvert les portes de leur bureau pour parler de leur pratique. Toutes ces personnes se sont prêtées au jeu de présenter des situations qui leur paraissaient emblématiques de leur activité professionnelle. Je les ai entendues témoigner de leur engagement dans leur travail, de leurs émotions en lien avec les situations présentées, de leurs difficultés à trouver des solutions singulières en accord avec un cadre légal qui contredit parfois leurs normes personnelles. Grâce à leur disponibilité et à leur confiance, j'ai pu récolter 235 récits de parcours qu'elles accompagnaient, parfois depuis de longues années, parfois depuis un temps très court. Si certaines de ces histoires se sont révélées être des *success stories*, d'autres leur sont apparues sans issue.

La méthodologie choisie dans cette thèse ne peut pas transmettre de manière exhaustive la diversité des points de vue et la complexité des pratiques du travail social. Mais la variété des situations récoltées m'a permis de mettre en œuvre de manière systématique la perspective intersectionnelle dans l'analyse et c'est cette histoire que j'ai choisie de raconter, coupant ainsi ou effaçant d'autres histoires que cette thèse aurait pu choisir de retracer. J'ai été touchée par la bienveillance, le sens de la justice que le personnel de travail social a mis dans son travail, touchée par ces nombreuses histoires de vie suspendues dans le temps pour la durée d'un entretien. Sur les traces de Lipsky (1980), c'est d'interprétation que je parlerai, de marge de manœuvre ou de justification qui n'est ni bonne ni mauvaise en soi. Si certaines pratiques sont productrices d'inégalités sociales entre bénéficiaires de programmes, ce n'est en aucun cas de la « faute » du personnel de travail interrogé, mais le résultat de discours et de pratiques, de normes souvent non discutées, de systèmes dont les individu·e·s, moi comprise, et les institutions, sont imprégnés.

6. Plan de la thèse

Cette thèse est divisée en 5 chapitres. Dans le premier chapitre, je déroule les outils théoriques qui me permettent de penser l'usage de l'âge dans la formulation ainsi que la mise en œuvre des politiques sociales dans une perspective intersectionnelle. Ces outils aident à saisir les processus de catégorisation, de naturalisation, de normalisation et de problématisation à l'œuvre tant dans les politiques sociales. Je vais ensuite saisir l'usage de la catégorisation par âge dans les discours des politiques

sociales et être attentive aux effets de ces usages sur les catégories. Je montrerai que cette catégorisation, qui n'est pas remise en question et fait partie de la doxa (Bourdieu et al., 2012), institutionnalise à la fois des étapes de parcours de vie et des rapports de domination. Finalement, je vais explorer la notion de dépendance dans une perspective intersectionnelle (Crenshaw, 1991), ainsi que son corollaire, l'indépendance, qui relève d'un mythe (Lorde, 1984) et participe à produire certaines formes de dépendance comme problématique.

Dans le chapitre 2, j'expose la méthodologie et le corpus choisis pour répondre à mes questions de recherche. Considérant que les problèmes n'existent pas en soi et qu'ils sont l'objet d'un processus de cadrage (Gusfield, 1981) et de mise en forme (Tabin, 2008), je cherche à saisir les présupposés normatifs qui fondent la représentation d'un problème, tant dans la formulation que dans la mise en œuvre des politiques sociales. M'appuyant sur la méthode WPR (*What's the Problem Represented to Be*), proposée par Carol Bacchi (2009), j'ai analysé la manière dont les politiques sociales construisent le problème de la dépendance financière à l'aide sociale à propos de trois catégories sociales de parcours de vie. Les solutions proposées pour les jeunes adultes en difficulté, les familles et les personnes proches de l'âge de la retraite diffèrent grandement et mettent en lumière la manière dont un problème est construit par les politiques sociales. La méthodologie utilisée m'a permis de recueillir 235 récits autour de la dépendance problématique.

La partie analytique est divisée en trois parties, chacune reprenant les trois catégories de parcours de vie cibles des politiques sociales, c'est-à-dire les « jeunes adultes en difficulté », les « familles » et les personnes proches de l'âge de la retraite. Pour chacune des catégories, j'ai été attentive à saisir les normes d'âge et les effets de l'imbrication des rapports sociaux. Les chapitres 3, 4 et 5 sont ainsi consacrés à l'analyse des données et focalisent chacun sur une des catégories perçues comme problématiques pour les politiques sociales.

Le chapitre 3 tente ainsi de saisir quelles sont les problématisations à l'œuvre dans les discours des politiques sociales concernant la catégorie des « jeunes adultes en difficulté », et ce que ces problématisations disent sur la catégorisation par âge et l'imbrication des rapports sociaux. Je montre comment cette catégorie de la jeunesse est naturalisée, et que ce processus participe à rendre invisibles les jeunes qui ne sont pas dans un processus de transition vers l'indépendance financière par l'emploi.

Le chapitre 4 traite de la catégorie que le politique nomme les « familles pauvres » et tente de saisir les injonctions contradictoires auxquelles ce public et le personnel du travail social doivent faire face. Immobilisées dans une étape perçue comme étant celle de la « conciliation », les mères élevant seules leurs enfants ne sont, du moins temporairement, pas considérées comme des adultes indépendantes. Je montre de plus comment l'ethnicité s'articule au genre pour produire des interprétations différentes d'un même comportement.

Dans le chapitre 5, j'aborde la façon dont la fiction découlant de la rhétorique du vieillissement actif met les publics de plus de 50 ans et le personnel de travail social en tension entre d'une part l'injonction formulée par les politiques sociales de tout faire pour retrouver son autonomie, et d'autre part la difficulté pour ces personnes se trouvant à quelques années de l'âge de la retraite de (re)trouver un emploi. J'expose à quel point, lors de cette étape du parcours de vie caractérisée comme la fin de l'emploi, ce n'est pas tant l'âge que l'absence d'emploi qui produit la catégorie problématique.

Chapitre 1

Cadre théorique

1. Introduction

En m'appuyant sur les ouvrages de différent·e·s auteur·e·s, je m'attache à démontrer dans ce chapitre que l'âge est une catégorie construite (Valabrègue, Berger-Forestier, & Langevin, 1982, p. 46) par un rapport social de domination naturalisé (Calasanti, 2003) qui repose sur une doxa concernant l'âge (Bourdieu et al., 2012). J'y analyse également les effets de l'usage de l'âge sur la construction de figures de la dépendance problématique du point de vue des politiques sociales. Ce que j'appelle « figures de la dépendance problématique », ce sont les catégories dont la dépendance est problématisée par les politiques sociales et pour lesquelles des solutions sont proposées (Bacchi, 2009).

En interrogeant la construction de catégories définies par l'âge et donc naturalisées, mon travail permet de mettre au jour le cadre normatif dans lequel les figures de la dépendance sont pensées, cadre qui participe à (re)produire des hiérarchies sociales. La déconstruction de ces catégories me permet également de révéler d'une part ce que recouvre la notion de dépendance du point de vue des politiques sociales, et de rendre visibles d'autre part des formes de dépendance non discutées ou « silencieées » (Peñafiel, 2014).

Les outils théoriques, que je vais présenter et développer, mêlent deux perspectives, parfois considérées comme concurrentes dans le débat sociologique : la sociologie des rapports sociaux et la sociologie compréhensive. Postulant que les individus ne sont ni des marionnettes impuissantes ni des démiurges omnipotents (Cefaï, 2009), je cherche à saisir les normes sociales issues de l'articulation des rapports sociaux à l'œuvre dans la formulation et la mise en œuvre des politiques sociales, d'une part à travers les débats parlementaires et les textes de lois, et d'autre part des situations issues de l'expérience des agent·e·s chargé·e·s de les mettre en œuvre. J'analyse de ce fait les

discours de la formulation des politiques sociales, ainsi que de leur mise en œuvre (Steinmetz, 2014). J'emprunte donc autant à la perspective intersectionnelle des rapports sociaux qu'à la sociologie compréhensive (Weber, 1995), et m'efforce de maintenir une posture qui veut « révoquer une opposition donnée ou pensée comme évidente : celle qui sépare l'individu de la société » (Elias & Etoré, 1991, p. 11). Certains sociologues ont cherché à sortir de cette antinomie classique pour ouvrir de « nouvelles pistes de réflexion » (Corcuff & Singly, 1995, p. 6). L'ouvrage de Philippe Corcuff intitulé *Les nouvelles sociologies, entre le collectif et l'individuel*, par exemple, cherche à comprendre les expériences vécues comme des constructions historiques et quotidiennes des acteurs à la fois individuels et collectifs (Corcuff & Singly, 2011). La remise en question de cette opposition entre individu et collectif permet en outre de penser les relations de dépendance comme nécessaires. Ainsi, pour Norbert Elias (1981, p. 150), le concept d'individu se réfère à « des hommes interdépendants, mais au singulier, et le concept de société se réfère à des hommes interdépendants, mais au pluriel ». Toutefois, pour l'auteur, qui dit dépendances réciproques ne dit pas égalité, et les configurations qu'il a analysées sont marquées par des inégalités et des rapports de pouvoir, car « dans la mesure où nous dépendons davantage des autres que ceux-ci ne dépendent de nous, ils ont un pouvoir sur nous » (Elias & Etoré, 1991, p. 108). La sociologie pragmatique de la critique développée par Luc Boltanski (2009) cherche également à dépasser l'antinomie entre la sociologie de la domination et la sociologie pragmatique en s'intéressant en particulier aux situations dans lesquelles l'action se confronte à la critique et à l'expérience. Il a ainsi mené des recherches de terrain portant sur des disputes afin d'entendre « les critiques développées par les acteurs dans des circonstances de la vie quotidienne » (Boltanski, 2009, p. 50). La méthodologie utilisée dans cette thèse, qui s'appuie sur l'expérience des personnes chargées de mettre en œuvre les lois, tient compte de l'importance du sens donné par les acteurs à leur intervention.

L'originalité de ma thèse est triple. Premièrement, elle réside dans le fait d'analyser trois catégories du parcours de vie, et ainsi de révéler les effets de la naturalisation de l'âge sur la production de différences de traitement. Rares sont aujourd'hui les recherches qui traitent simultanément de plusieurs catégories d'âge. Cette diversité permet de mettre en lumière les effets du classement par âge et d'offrir des pistes de réflexion pour sortir de la naturalisation de ce rapport social.

Deuxièmement, la focale faite sur l'âge, rapport social fortement naturalisé, permet de montrer que les différents rapports sociaux se rendent mutuellement invisibles dans une sorte de jeu de « cache-cache » : le rapport de domination le plus naturalisé, c'est-à-dire celui qui n'est jamais discuté, est au fondement de politiques sociales qui distribuent les ressources de manière inégale. Ce rapport social fait passer au second plan les autres rapports sociaux, qui pourtant s'imbriquent avec lui. Ainsi le rapport social d'âge qui n'est jamais ni remis en question ni discuté contribue à rendre invisibles les rapports sociaux de sexe, de classe et d'ethnicité, notamment. Comme l'affirme Corcuff (1995, p. 118), en dénaturant ce qui apparaît naturel, nécessaire, « posé là de toute éternité », la sociologie « défatalise ».

Troisièmement, la méthodologie utilisée pour analyser l'application des politiques sociales, partant de l'expérience des personnes chargées de mettre en œuvre les lois, permet d'induire l'articulation des rapports sociaux et non de les déduire d'une structure préexistante. De plus, en demandant au personnel du travail social de décrire des situations qui leur paraissent emblématiques de leur travail auprès de ces catégories d'intervention, j'ai pu récolter des discours sur les pratiques et non des discours de sens commun donnant des avis généraux. Le choix de cette méthodologie originale est pour beaucoup dans la richesse du terrain et la mise en lumière de l'articulation des rapports sociaux d'âge, de genre, de classe et d'ethnicité.

2. Présentation des axes théoriques

Mon cadre théorique comporte trois axes principaux. Dans la première partie, je discute le concept de normes sociales et son usage en sociologie afin d'en extraire un outil d'analyse, puis je prends appui sur des travaux critiques qui ont contribué à déconstruire l'âge et à mesurer les conséquences sociales de son usage. Je m'intéresse ensuite à comprendre l'usage des catégories d'âge dans la formulation et la mise en œuvre des politiques sociales (Steinmetz, 2014). Je montre comment les bornes d'âge construites par le législateur institutionnalisent des étapes du parcours de vie et des rapports de domination. Pour expliquer le concept d'institutionnalisation, j'emprunte à Bourdieu (2012, p. 185) qui déclare, en parlant de la pensée d'État, que « faire une histoire génétique [...] est le seul antidote à ce [qu'il] appelle l'"amnésie" de la genèse qui est inhérente à toute institutionnalisation réussie, toute institution qui réussit à s'imposer impliquant l'oubli de sa genèse ». Cette « institutionnalisation

réussie » donne « l'illusion de l'innéité à propos des acquis » (Bourdieu et al., 2012, p. 578). Un des effets de l'institutionnalisation produite par l'État est la « naturalisation, sous forme de doxa, de présupposés plus ou moins arbitraires qui ont été à l'origine même de l'État » (Bourdieu et al., 2012, p. 185). Pour définir les rapports de domination, j'emprunte à Max Weber (2013, p. 44) qui définit la domination comme « la possibilité de contraindre d'autres personnes à infléchir leur comportement en fonction de sa propre volonté ». Pour ce dernier, « l'obéissance signifie que l'action de celui qui obéit se déroule, en substance, comme s'il avait fait du contenu de l'ordre la maxime de sa conduite, et cela simplement de par le rapport formel d'obéissance, sans considérer la valeur ou la non-valeur de l'ordre » (Weber, Chavy, & Dampierre, 1971). Cette double institutionnalisation des étapes de parcours de vie et des rapports de domination prescrit des temporalités différentes et contraignantes à chaque âge de la vie et permet de justifier des différences dans la distribution du statut, de l'autorité et de l'argent sur le critère de l'âge (Calasanti, 2003). Il est ainsi, par exemple, considéré comme normal en Suisse que les personnes plus jeunes aient des salaires et des positions sociales généralement inférieurs à ceux de leurs aîné·e·s d'âge actif.

Dans la deuxième partie, je tente de saisir l'articulation des rapports sociaux qui participent à (re)produire les figures de la dépendance problématique. La catégorisation par âge permet en effet non seulement de reproduire des différences et des inégalités de traitement dans des politiques sociales, mais encore de les renforcer, en s'articulant avec d'autres rapports de domination.

Dans la troisième partie, je discute des présupposés normatifs qui fondent ces relations de dépendance dans les politiques sociales et m'inspire des théories du care pour montrer que d'une part l'indépendance est un mythe (Lorde, 1984) et d'autre part que les relations de dépendance sont nécessaires et potentiellement positives (Garrau & Le Goff, 2010). Je cherche également à saisir quelles sont les normes sociales qui fondent la figure de l'adulte indépendant, laquelle, selon certaines recherches, aurait remplacé pour les politiques sociales celle du gagne-pain (Daly, 2011). À partir de ces postulats, je mets en lumière les processus de naturalisation, de normalisation et de problématisation qui hiérarchisent diverses formes de dépendance, et en rendent invisibles d'autres.

2.1. Premier axe : Les normes sociales et la catégorisation par âge

Comment les normes sociales sont produites et reproduites, cette question jalonne les recherches en sociologie, et la littérature sur le sujet est foisonnante. Afin de clarifier l'usage et la portée de cette question dans ma thèse, je mobilise des travaux qui se sont attachés à définir ce qu'est une norme sociale.

Pour Émile Durkheim (2013), il est possible de repérer les normes sociales en cherchant les signes, c'est-à-dire les sanctions en cas de comportement non conforme. Il montre dans le premier chapitre des *Règles de la méthode sociologique* que, si un fait social se généralise, c'est qu'il est contraignant, c'est-à-dire qu'il existe des sanctions positives et négatives qui amènent les individus à agir conformément à ce fait social. Pour le sociologue, les comportements non conformes ne sont d'ailleurs pas tous sanctionnés de la même manière : Émile Durkheim sépare le droit répressif du droit restitutif et associe chacun d'eux à la force ainsi qu'à la pérennité des croyances. Il lie de ce fait le droit répressif aux « états forts de la conscience collective, c'est-à-dire aux croyances caractérisées par leur permanence et leur précision » (Durkheim & Paugam, 2013, p. 242). Dans le cadre du droit restitutif, les infractions aux règles de comportement social ne sont pas sanctionnées aussi durement. Pour Durkheim, c'est dès lors seulement lorsque les individus vont à l'encontre des règles de conduite que la contrainte se fait sentir. Sans opposition, la contrainte demeure invisible. Le social porte donc en lui un caractère contraignant dont les individus n'ont pas conscience car ils ont intégré les normes qui le fondent. L'extériorité du fait social est ainsi marquée par l'antériorité des normes sociales, que les individus doivent intégrer pour ne plus s'apercevoir de leur caractère coercitif. En effet, pour Émile Durkheim (2013, p. 4), « les types de savoir et de pensées sont extérieurs à l'individu mais ils sont doués d'une puissance impérative et coercitive ». Dans son article intitulé *Les fondements sociaux de l'agir normatif chez Durkheim et Weber : le rôle du sacré*, Mauro Piras (2004) montre qu'Émile Durkheim décrit la norme comme une règle de conduite socialement sanctionnée, engendrée par une conscience collective, c'est-à-dire par la croyance de sens commun que cette règle est obligatoire. Pour Piras, si la norme durkheimienne est définie par le devoir et l'obligation, elle l'est également par la désirabilité sociale, « le désir du bien » (Piras, 2004, p. 143), et ne peut se résumer à son seul caractère contraignant.

Quelque cent ans plus tard, Laurent Thévenot affirme lui aussi que les normes ne sont pas forcément perçues en tant que telles et refuse la distinction kantienne entre normes

techniques et normes morales. Selon lui, la « présentation classique du processus de normalisation » (Thévenot, 1997, p. 210) sépare les intérêts subjectifs – les valeurs – des aspects factuels et techniques. La distinction proposée par Kant empêche de voir que les normes dites techniques reposent elles aussi sur « des justifications de bien commun » (Thévenot, 1997, p. 210). Seules certaines normes sont associées à des valeurs sociales, comme celles visant la sécurité ou la protection de l'environnement, et les justifications des normes perçues comme techniques ne deviennent visibles que lorsqu'elles sont questionnées.

Les justifications d'ordre technique, à l'instar de celles d'ordre moral, sont elles aussi un produit de la doxa, car elles font partie d'un « impensé », dont « la genèse » a été oubliée (Bourdieu et al., 2012; Delphy, 1998). Des processus de naturalisation (Le Lay, 2004) participent à les faire considérer comme « naturelles » et universelles. Stéphane Le Lay affirme (2004, p. 412) que « la perception des rapports sociaux est variable selon les personnes ». Ils peuvent passer inaperçus, ce qui est le cas pour la grande majorité des rapports sociaux sexués, faiblement saisis, ou perçus de manière plus franche. Ils n'en demeurent pas moins, selon l'auteur, fortement naturalisés. « Cette naturalisation prend plusieurs formes : un fatalisme extrême qui conduit à figer les positions et les trajectoires dans un ordre < immuable >, une responsabilisation individuelle dans une situation pourtant socialement organisée » ou encore une < vocation > » (Le Lay, 2004, p. 412), perçue positivement et perçue comme dépendant de l'individu, sans référence à sa position sociale. Dans son ouvrage intitulé *Les cadres, la formation d'un groupe social*, Luc Boltanski a recours à l'histoire pour dénaturer l'existence d'un cadre et comprendre comment ce groupe est aujourd'hui perçu comme naturel. Il refuse ainsi de donner une définition préalable du groupe afin de rendre compte du travail de délimitation et de catégorisation qui objectivise le groupe. Il invite à « envisager les catégories sociales comme les produits dialectiques d'hétérogénéités préconstituées et reconstituées et des formes symboliques et institutionnelles d'unification » (Boltanski, 1982, p. 150).

L'État joue dans le processus de naturalisation des normes un rôle central, puisqu'il « permet de transformer du particulier en universel et [...] fait qu'il est d'autant plus difficile de résister aux agents de l'État qu'ils sont en quelque sorte des porteurs d'universel » (Genet, 2014, p. 102). L'État est ainsi perçu comme l'auteur de normes universelles, lesquelles s'appliqueraient à chacun·e et définissent la normalité. Pierre Bourdieu (2012, p. 25) a d'ailleurs montré que, parmi les fonctions de l'État, il y a « la

production d'identité sociale légitime, c'est-à-dire que même si on n'est pas d'accord avec ces identités, on doit faire avec ». Les catégories et les normes universalisées par l'État participent à la production « de principes de classement, c'est-à-dire de structures structurantes susceptibles d'être appliquées à toutes les choses du monde et en particulier aux choses sociales » (Genet, 2014, p. 102). Elles contribuent à la production d'un monde social qui « nous enjoint de vivre dans des catégories prédéfinies qui occultent une partie de notre existence » (Allard-Poesi & Huault, 2012, p. 13) et qui (re)produisent les figures de « l'individu normal ou anormal » (Foucault, 1993, p. 32). Pour Bourdieu (2012, p. 185), un des effets du pouvoir associé à l'institution d'État est « la naturalisation, sous forme de doxa, de présupposés plus ou moins arbitraires qui ont été à l'origine de l'État ». L'État produit des catégories et des classifications qui imposent une vision légitime du monde social. Les présupposés concernant l'âge chronologique, qui sont au cœur des politiques sociales de l'emploi, sont au centre de cette thèse.

L'État, « instance légitimatrice par excellence, qui ratifie, solennise, enregistre les actes ou les personnes, en faisant apparaître comme allant de soi les divisions et les classifications qu'il institue » (Bourdieu et al., 2012, p. 232) par la répétition de ces classifications et de ces normes d'âge, participe à leur institutionnalisation et à leur naturalisation, à l'amnésie de leur genèse. Les politiques sociales de l'emploi fondées sur des catégories d'âge renforcent ainsi les normes d'âge en les institutionnalisant.

Contribuant à la construction de catégories sociales, les normes excluent ou incluent, délimitent et produisent ce qui peut et ne peut pas être dit. Elles produisent également une « fiction de la norme » en naturalisant ou normalisant certains comportements sur la base de moyennes statistiques (Canguilhem, 2009). Georges Canguilhem (2009, p. 175) affirme « qu'il n'y a d'état normal qu'en référence à des normes produites sur la base de statistiques », que l'état considéré comme pathologique représente toujours une certaine façon de vivre et que le « normal » est une « catégorie du jugement populaire » (Canguilhem, 2009, p. 175). C'est donc « par leurs écarts qu'on reconnaît les normes » (Canguilhem, 2009, p. 205). La recherche sur la déviance de Howard S. Becker confirme ce constat en montrant que l'étude des normes sociales peut se faire en creux : toute pratique perçue comme déviante ou anormale, du fait des rappels à l'ordre ou des sanctions qu'elle génère, renseigne sur ce qui fonde le « normal » (Becker & Briand, 1985). Émile Durkheim définit pour sa part la différence entre le normal et le pathologique dans le 3^e chapitre de *Règles de la méthode sociologiques*.

Le sociologue relie le normal au général et affirme que « le type normal se confond avec le type moyen, et tout écart par rapport à cet étalon de la santé est un phénomène morbide » (Durkheim & Dubet, 2013, p. 56). Il a de plus montré que les faits pathologiques aident à comprendre les faits normaux (Durkheim & Paugam, 2013, p. 8).

Ces nombreuses recherches montrent que les normes ne sont ni universelles ni éternelles, et qu'elles sont rattachées à des contextes spatiaux et temporels particuliers. Ainsi, si les normes peuvent être renforcées et universalisées par des pratiques naturalisantes, elles peuvent également être affaiblies et transformées. La philosophe Judith Butler défend l'idée que les normes « sont des structures idéales qui certes contraignent nos comportements mais qui sont également fragiles, en ce qu'elles ont besoin d'être citées et répétées pour prendre leurs effets. Ce sont de ces répétitions qu'un discours tire tout son pouvoir » (Allard-Poesi & Huault, 2012, p. 2). Ainsi, la multiplication des possibilités de genre mise en lumière par les pratiques lesbiennes et gays « met au jour et déstabilise les réifications de la binarité de genre » (Butler & Kraus, 2005, p. 244). Selon Judith Butler (2012, p. 59), « il se pourrait que le dispositif même qui cherche à établir la norme [de genre] contribue aussi à la saper », « dans la mesure où les normes de genre sont reproduites, elles sont invoquées et citées par des pratiques corporelles qui ont aussi alors la capacité d'altérer les normes (Butler & Cervulle, 2012, p. 69). La nécessité de la répétition de la norme révèle ainsi en creux sa fragilité et la possibilité de sa subversion, et du coup son caractère pluriel. S'il existe des lieux de répétition et de renforcement de la norme, il y a également des endroits où la norme peut être altérée. Ce postulat rejoint celui de Georges Canguilhem (2009, p. 176), qui déclare que la norme, « en dépréciant tout ce que la référence à elle interdit de tenir pour normal, crée d'elle-même la possibilité d'une inversion des termes » et que « toute préférence d'un ordre possible s'accompagne, le plus souvent implicitement, de l'aversion de l'ordre inverse possible ». Les travaux de Thévenot viennent également soutenir cette thèse en montrant « qu'il n'existe pas un seul lieu de normativité, mais bien des lieux de normativité pluriels. Dans cette perspective, il s'agit d'explorer différentes normativités sans les réduire à un modèle unique de normes sociales cimentant des groupes sociaux » (Thévenot, 1997, p. 210). S'il existe des lieux et des temporalités producteurs de normativités plurielles, elles n'en demeurent pas moins contraignantes, puisqu'elles font l'objet de processus de naturalisation qui restreignent l'espace du « pensable ». La subversion de la norme

peut de plus être assortie de sanctions, lesquelles peuvent s'avérer plus ou moins lourdes suivant d'une part la position sociale de l'individu ou du groupe auteur de la subversion, et d'autre part de la force de la norme objet de subversion (Butler & Kraus, 2005). Toutefois, Clary Krekula réintroduit la notion de pouvoir dans la production de normes, car le normal est producteur des hiérarchies. Selon cette auteure (2007, p. 157), « la construction d'une norme et de ses déviations représente un enjeu de pouvoir ». La notion de diversité des normes engendre dès lors le risque de rendre les hiérarchies invisibles.

Il ressort de cette réflexion sur les normes sociales trois éléments principaux. Premièrement, les normes peuvent être définies comme ce qui est généralement perçu par des actrices et des acteurs sociaux comme légitime, c'est-à-dire ce qui n'est usuellement ni questionné ni remis en question, ce qui ne pose pas problème, ce qui est perçu comme correct, ce qui fait référence à un standard usuel. La critique réalisée par Laurent Thévenot de la distinction kantienne entre normes techniques et morales permet de mettre en lumière un fondement de cette thèse: les normes ne sont pas forcément perçues comme telles et constituent la doxa. Toutefois, et c'est là le deuxième point important, cette doxa n'est pas figée ni identique pour tous les groupes sociaux. Les pratiques subversives de la norme peuvent ainsi contribuer à la fragiliser et à la questionner. Troisièmement, la norme faisant partie de la doxa, c'est effectivement les pratiques considérées comme déviantes ou anormales qui révéleront la norme, et la force de la sanction la puissance de son adhésion.

Pour poursuivre cette réflexion théorique, je vais chercher à saisir quelles sont les normes sociales qui fondent la doxa concernant l'âge.

Les normes sociales concernant l'âge

Dans cette partie traitant de l'âge chronologique, je m'appuie sur des travaux qui déconstruisent cette notion, afin de montrer en quoi, sous son apparente naturalité, l'âge forme un système d'inégalités sociales qui s'articule à d'autres systèmes. Je vais d'abord m'intéresser à l'âge en tant que principe de classement, avant de questionner les normes sociales d'âge et les conséquences de son usage en termes de rapport social de domination.

L'âge, un principe de classement naturalisé

La société suisse contemporaine est sur bien des aspects organisée autour de catégories d'âge. Le politique définit un âge pour aller à l'école, un âge minimal pour

travailler, un âge pour exercer les droits civiques ou encore un âge pour le retrait de l'emploi. L'âge structure l'organisation du travail (Guillemard, 2010) et définit les frontières de l'emploi en société (Tabin & Perriard, 2014). Il sert également à structurer la famille en donnant des droits et des responsabilités basés sur une catégorisation par générations. Le critère même d'organisation de la « classe » d'école obligatoire est principalement l'âge des enfants. Michel Bozon (1990, p. 344) a montré qu'en France, à partir du 19^e siècle, « le fait pour des individus d'être nés une même année les situe normalement dans une classe scolaire ou dans une classe de recrutement, ce qui renforce, voire instaure, entre eux, une certaine communauté de destin ». Cette classification dans des catégories d'âge est dès lors constitutive de générations et d'effets générationnels.

Des recherches sociologiques et historiques ont montré que, sous son apparente naturalité, l'âge est une catégorie construite (Bantigny, 2007; Valabrègue et al., 1982) et que les « classements d'âge » (Widmer, 1983) sont des produits de l'histoire variant en fonction du temps (Grossin, 1989) et du contexte (Lynch, 2006). Cette variation est également confirmée par l'histoire des catégories et des statistiques, qui révèle que leurs significations et leurs usages se modifient dans le temps et dans l'espace (Desrosières & Didier, 2014). Ces différences rendent difficiles les comparaisons transnationales et transgénérationnelles (Baudelot, 1988). Michel Bozon (1990, p. 344) affirme pour sa part que l'âge est une « construction socio-historique complexe qui institue des classements, des rapprochements, des oppositions dont témoigne par exemple le développement contemporain des notions de classe d'âge et d'âge limite ». Dans son ouvrage classique intitulé *L'enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Philippe Ariès (1975) montre le changement qui serait intervenu dans le courant XVII^e siècle et qui marque le passage d'un modèle de famille ouvert à un modèle de famille nucléaire fermé, où l'enfant devient l'objet de toutes les attentions. L'historienne Aline Charles (2011) met quant à elle en lumière le fait que, dans le nord du continent américain, les catégories d'âge sont l'objet de transformations et de redéfinitions au cours du temps, et que l'âge chronologique n'a pas toujours été un principe de classement et d'organisation du travail aussi structurant qu'aujourd'hui. Elle montre que, au début du XX^e siècle au Canada, « c'est alors le sexe, avant l'âge, qui détermine l'accès [à l'emploi] » (Charles, 2011, p. 287). Dans la deuxième moitié du XX^e siècle, « le travail rémunéré devient une activité prioritairement attribuée aux adultes et une

activité jugée problématique pour les très jeunes (moins de 15 ans) et les plus âgés, qu'il s'agisse de femmes ou d'hommes » (Charles, 2011, p. 287).

L'âge est donc un outil de gestion de la main-d'œuvre (Guillemard, 2010), et l'usage de catégories d'âge comme principe structurant institue des bornes d'âge dans l'emploi. Ces bornes naturalisent des étapes du parcours de vie comme l'enfance, la jeunesse, l'âge adulte ou la vieillesse : « Au travers de ses politiques de la famille, de l'éducation, de la protection sociale et de la santé, au travers de la mise en œuvre des systèmes de retraite et de préretraites, les pouvoirs publics ont régi peu à peu – quand ils ne les ont pas inventés – la prime enfance, l'enfance, la jeunesse, le 3^e, le 4^e, bref, tous les âges de la vie, sauf l'âge adulte. » (Percheron, Rémond et Institut d'études politiques, 1991, p. 111) Anne-Marie Guillemard rappelle que l'État produit des normes d'âge « en intervenant et arbitrant dans le domaine de l'emploi, de la formation ou de la protection sociale ». L'auteure appelle « culture de l'âge » « l'ensemble de valeurs et de normes partagées sur les manières de problématiser la question de l'avance en âge comme de définir les droits et obligations attachés à l'âge » (2005, p. 237).

Différent·e·s auteur·e·s insistent sur le fait que l'âge est un principe de classement naturalisé dont la genèse est le plus souvent oubliée. Comme l'écrit Christine Delphy (2001, p. 20), la dichotomie légale qui définit, en référence à un âge chronologique, qui est enfant et qui est adulte, en est un bel exemple : « Une fois que les groupes sont constitués, on ne se demande plus comment ils sont constitués. Ils sont différents et la loi est bien obligée d'en tenir compte. » Alain Desrosières (2008, p. 10) rejoint Christine Delphy en affirmant que « quantifier, c'est convenir, puis quantifier. Toutefois, les conventions qui président à la production de données chiffrées sont vite oubliées, naturalisant du même coup l'objet quantifié ». La dimension chronologique de l'âge, qui s'incarne dans des chiffres, pourvoit ainsi à sa naturalisation.

Le caractère mouvant, puisqu'il fluctue dans l'espace et dans le temps, du classement fondé sur l'âge ne fait pourtant guère débat. Comme le souligne Jean Widmer (1983, p. 350), le fait que l'on parle des « jeunes » ou des « vieux » en faisant usage de l'article défini au pluriel, soit « les jeunes » ou « les vieux », « présuppose qu'il y a dans la réalité des individus identifiables comme les jeunes et que ceux-ci soient une catégorie déterminée par un âge et par un ensemble de prédicats qui leur sont attribués. Cette présupposition pour naturelle qu'elle paraisse devient étrange si l'on considère que les limites d'âge sont des plus incertaines et que la localisation l'est tout autant ».

Laurent Thévenot (1979) a quant à lui cherché à mettre en évidence des ruptures qui viennent contredire l'image d'un âge numérique parfaitement continu, insécable, qui démontreraient l'arbitraire total des termes « jeunes » et « vieux ». La représentation positiviste de la frontière indéfinissable est remise en cause par ces discontinuités, traces de clivages dans les groupes sociaux considérés.

Toutefois, malgré ces recherches insistant sur le flou autour des catégories d'âge, ce dernier demeure un système de classement naturalisé. Pour Pierre Bourdieu, si tel le cas, c'est parce que ce classement fait partie de la doxa, renforcé par la pensée d'État (2012). L'État impose en effet, en ce qui concerne l'âge, « de manière universelle à l'échelle d'un certain ressort territorial, des principes de vision et de division, des formes symboliques, des principes de classification » (Bourdieu et al., 2012, p. 262). L'âge est institutionnalisé par l'État, qui répertorie, classe, archive ou compare les individus en fonction de ce marqueur social, incarné par exemple dans la « pyramide des âges » et dans la plupart des statistiques en rapport avec l'activité humaine.

Les normes sociales d'âge

L'âge n'est pas seulement un principe de classement, il est également un marqueur social qui prescrit des normes sociales attribuées à chaque moment du parcours de vie, et qui permet un classement hiérarchique. Clary Krekula nomme « normes sociales d'âge » celles « qui prescrivent les comportements appropriés pour chaque âge » (Krekula, 2009, p. 11). Les expressions telles qu'« Il est trop vieux pour travailler comme ça », « Je suis trop vieille pour porter ce vêtement », « C'est une jeune mère », « C'est un jeune grand-père », « Tu es trop vieux pour étudier » ou encore « Il est en âge de travailler » font référence à ces normes sociales d'âge qui, en pointant les comportements perçus comme anormaux relativement à elles, rappellent la norme sociale. Si les transgressions sont relevées dans les discours, preuve que la norme n'est pas toujours respectée dans les faits, le respect de ces normes contraignantes par le plus grand nombre et dans le discours social participe à les rendre invisibles. Jean Widmer (1983, p. 347) rappelle ainsi qu'il y a une relation établie comme normale entre âge et activité qui fait que ce marqueur peut apparaître non marqué, alors « qu'il fonctionne comme un critère de discrimination ».

Selon Bernice Neugarten (1965, p. 711), les « *expectations regarding age-appropriate behavior form an elaborated and pervasive system of norms governing behavior and interaction, a network of expectations that is imbedded throughout the cultural fabric* ».

of adult life ». L'auteure fait référence à des « horloges sociales » propres à différents âges de la vie, concernant par exemple la famille ou l'emploi, qui renseignent les personnes sur une temporalité contraignante et reliée à des pratiques normalisées qui leur feront percevoir leur propre *timing* comme « en retard », « en avance » ou encore « à l'heure » par rapport à un parcours de vie standardisé (B. L. Neugarten & Neugarten, 1996; B. Neugarten et al., 1965). Les normes d'âge instituent dès lors des temporalités normalisées et contraignantes – ce qui ne signifie pas toujours, comme on l'a vu, qu'elles soient respectées – propres à chaque âge de la vie.

L'âge, un rapport social

J'ai montré auparavant en quoi l'âge prescrivait des temporalités contraignantes liées à des activités considérées comme normales à chaque étape du parcours de vie. Ces activités sont hiérarchisées, et l'emploi, « attribut de l'âge adulte » (Charles, 2011), constitue l'aune en regard de laquelle toutes les autres activités sont évaluées. Le rapport social d'âge constitue donc un système d'inégalités sociales qui influence les « processus de production, de distribution et d'organisation » dans la société (McMullin & Berger, 2006, p. 204) et distribue de manière inégale le statut, l'autorité et l'argent (Calasanti, 2003). Selon Max Weber, la domination en vertu d'une autorité « est le fait qu'une volonté affirmée (un ordre) du ou des "dominants" cherche à influencer l'action d'autrui (du ou des "dominés") et l'influence effectivement, dans la mesure où, à un degré significatif d'un point de vue social, cette action se déroule comme si les dominés avaient fait du contenu de cet ordre, en tant que tel, la maxime de leur action ("obéissance") » (2013, p. 49). Comme la construction d'un système des âges se fait autour d'un adulte étalon stabilisé dans l'emploi, les différences justifient des inégalités dans la répartition du pouvoir (Achin, Ouardi, & Rennes, 2009), en vertu d'une autorité au sens que donne Max Weber à ces termes : à certains âges sont associés l'autorité et à d'autres l'obéissance, c'est-à-dire que certains groupes ont par principe le pouvoir de donner des ordres et que d'autres ont l'obligation de s'y soumettre « indépendamment de toute motivation et de tout intérêt » (Weber et al., 2013, p. 46). Les parents ont ainsi le pouvoir légal de diriger l'action de leurs enfants.

Pour Max Weber, il existe deux formes de domination. Celle en vertu d'une configuration d'intérêts, par exemple dans le cas d'un monopole, et celle en vertu d'une autorité, définie par « le pouvoir de donner des ordres et le devoir

d'obéissance » (Weber et al., 2013, p. 45). Si la première « se fonde seulement sur le fait que, en vertu de possessions garanties d'une façon ou d'une autre [...] on tente d'influencer l'action formellement " libre " des dominés, qui n'obéit qu'à leur propre intérêt » (Weber et al., 2013, p. 45), la seconde « s'appuie sur le devoir d'obéissance tout court » (Weber et al., 2013, p. 46). Toutefois, Max Weber nuance cette position en affirmant que « toute relation de contrainte autoritaire recèle encore, de fait, de la part de celui qui obéit, un minimum d'intérêt personnel à obéir : c'est là, normalement, un ressort indispensable de l'obéissance ». Pourtant, la croyance en la légitimité des gouvernants et dans les principes qui fondent l'exercice de leur gouvernement détermine leur autorité indépendamment a priori d'une logique de sanction (Weber, 1995). La détention par le pouvoir politique étatique du monopole de la contrainte physique légitime n'est ainsi pas le fondement de l'autorité, mais sa conséquence.

Les droits civiques sont donnés en Suisse à l'âge de 18 ans ; avant cet âge, le Code civil suisse stipule que « l'enfant doit obéissance à ses père et mère », lesquels ont le « devoir de protéger son développement corporel, intellectuel et moral ». L'autorité appartient aux adultes, l'obéissance aux enfants, et ce rapport de subordination est justifié par une valorisation des différences. L'enfance et la vieillesse bornent l'âge adulte, la jeunesse étant perçue comme une période de transition vers l'âge adulte, en d'autres mots, une période de formation permettant l'accès à l'emploi. Le programme de *welfare-to-work*, mis en place par le canton de Vaud pour les « jeunes adultes en difficulté » de 18 à 25 ans, qui constitue une partie du corpus empirique de cette étude, se calque sur ce modèle normatif transitionnel.

En conclusion de cette partie, je peux relever que les bornes d'âges construites par le législateur institutionnalisent donc simultanément des étapes du parcours de vie et des rapports de domination. Cette double institutionnalisation justifie des différences dans la distribution du statut et de l'argent, ainsi que l'a montré Toni Calasanti, qui font qu'il est par exemple considéré comme normal en Suisse qu'un enfant obéisse à ses parents et que l'avancée en âge donne droit à un salaire plus élevé. Cela signifie que l'« âge, en dépit de son apparente naturalité ou linéarité, est une catégorie politique, historique [...] tout comme le genre, la classe, la sexualité, ou la race qu'elle contribue aussi à signifier » (Achin et al., 2009, p. 10).

Toutefois, si le sexe est socialement construit de manière binaire (Kraus, 2000), l'âge chronologique définit des seuils, et donc des intervalles d'âge multiples. En ce qui concerne l'emploi, ces seuils définissent les moments légaux de l'entrée en emploi et

de l'accès à la retraite. Comme John MacNicol (2009, p. 24) l'affirme, l'âge est « *less binary, more flexible and more permeable than other categories* ». L'appartenance à une catégorie d'âge a donc comme particularité d'être plus fluide et plus mobile que les rapports sociaux de sexe, de race ou de classe. Pour Axel Gosseries (2009, p. 53), l'âge est changeant et « ne peut ainsi conduire à un traitement différencié sur les vies complètes ». Le rapport social d'âge a ainsi la particularité d'être constitué d'étapes et de transitions qui font passer d'une catégorie d'âge à l'autre. Malgré sa particularité de produire des passages, l'âge est, en tant que rapport social, articulé à d'autres rapports sociaux. Le concept d'intersectionnalité est un outil qui permet de penser cette articulation.

2.2. Deuxième axe : L'âge dans une perspective intersectionnelle

J'ai montré dans la partie précédente que l'âge était un principe de classement et d'organisation naturalisé. Cette apparente naturalité tend, d'une part, à ce qu'il ne soit pas considéré comme un rapport social producteur de hiérarchies et, d'autre part, à ce que l'usage des catégories d'âge cache des univers sociaux très différents. En tant que rapport social, il s'imbrique à d'autres systèmes d'inégalités sociales. Cette articulation de rapports sociaux est pensée grâce au concept d'intersectionnalité qui permet d'analyser des expériences hétérogènes sans les subsumer en une catégorie unique. Cette perspective est un outil pour saisir la complexité de l'articulation des systèmes d'inégalités dans les pratiques. Je vais le montrer dans cette deuxième partie, en présentant dans un premier temps la perspective intersectionnelle, ses limites et ses apports, avant de réfléchir à l'articulation du rapport social d'âge à d'autres rapports sociaux.

L'intersectionnalité au croisement de la structure et du sujet

La perspective intersectionnelle est apparue dans les discours du *black feminism* dans les années 70, dans le but de dépasser une « double invisibilisation des formes spécifiques de domination des femmes noires aux États-Unis » (Peñafiel, 2014, p. 19). L'article fondateur de Kimberle W. Crenshaw (1991) intitulé *Demarginalizing the Intersection of Race and Sex, a Black Feminist Critique of Discrimination Doctrine, Feminist Theory and Antiracist Practice*, qui utilise la première cette perspective dans le monde académique, met en lumière l'effacement des femmes noires aussi bien des discours antiracistes que des discours féministes. Cette lecture peut être résumée par le

titre d'une anthologie de textes fondateurs des études féministes noires parue en 1982 : *All the Women are White, all the Black are Men, But Some of Us Are Brave* (Hull).

Dans son livre intitulé *Black Feminism, anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*, la sociologue Elsa Dorlin (2008, p. 11) résume ainsi le contexte de la naissance de cette perspective : « L'expression *Black Feminism*, traduite dans les textes par féminisme noir, recouvre la pensée et le mouvement féministes africains-américains en tant qu'ils diffèrent du féminisme américain " en général ", précisément critiqué et reconnu pour son " solipsisme blanc ", héritier malgré lui de la fameuse " ligne de couleur ", produite par les systèmes esclavagistes, puis ségrégationniste et discriminatoire, encore à l'œuvre dans la société américaine contemporaine. [...] Le féminisme noir a représenté une véritable révolution politique et théorique pour l'ensemble des féminismes nord-américains, et dans une moindre mesure, européens ». Patricia Hills Collins (2000) abonde dans ce sens en soulignant l'importance de cette perspective, non seulement pour apporter des connaissances nouvelles sur la situation des femmes noires, mais encore pour repenser certaines notions centrales comme la famille, le genre ou l'emploi.

Cette révolution amenée par la pensée du féminisme noir a ainsi donné naissance à la perspective intersectionnelle, que Sirma Bilge (2010, p. 58) présente comme « *a transdisciplinary theory aimed at apprehending the complexity of social identities and inequalities through an integrated approach. It refutes the compartmentalization and hierarchization of the great axes of social differentiation through categories of gender/sex, class, race, ethnicity, disability and sexual orientation. The intersectional approach goes beyond simple recognition of the multiplicity of the systems of oppression functioning out of these categories and postulates their interplay in the production and reproduction of social inequalities.* »

La perspective intersectionnelle possède ainsi une valeur indéniable pour comprendre l'articulation des rapports sociaux et les processus de différenciation qui en découlent. Elle apporte à l'analyse sociologique un outil supplémentaire pour saisir la complexité du monde social et révéler des catégories impensées de la recherche sociologique. Cette perspective, qui participe à façonner et à influencer les « lentilles interprétatives » à travers lesquelles la connaissance est produite (Cho, Crenshaw, Williams, & McCall, 2013), a donc remis en question les études féministes par sa critique du modèle féministe libéral et blanc, lequel effaçait la position de femmes situées à l'intersection de différents systèmes d'inégalités. Depuis les années 70, la

perspective intersectionnelle s'est diffusée des États-Unis à l'Europe et est devenue, selon certains auteur·e·s, une *fast travelling theory* qui aurait perdu en cohérence et serait parfois évoquée sans pour autant être utilisée comme outil d'analyse, devenant une simple formule rituelle (Knapp, 2005). Cette perspective est donc la cible d'un certain nombre de critiques, dont quelques-unes vont être discutées afin de clarifier son usage en tant qu'outil d'analyse dans ce travail.

Selon Elsa Dorlin (2005, p. 92), la perspective intersectionnelle peine à penser un « rapport social mouvant et historique » et a tendance à stabiliser des relations en des positions fixes « exactement de la même façon que le discours dominant naturalise et enferme les sujets dans des identités altérisées toujours déjà là ». Cette critique porte sur le fait que la perspective intersectionnelle utilise des catégories essentialisantes et naturalisantes, prenant l'ethnicité, le sexe, la classe ou encore l'âge pour des allants de soi non questionnés. Afin de contrer cette tendance de la perspective intersectionnelle à figer des positions sociales, Danièle Kergoat (2009) a proposé le concept de « consubstantialité des rapports sociaux ». Elle postule que « les rapports sociaux sont consubstantiels : ils forment un nœud qui ne peut être séquencé au niveau des pratiques sociales, sinon dans une perspective de sociologie analytique, et ils sont coextensifs : en se déployant, les rapports sociaux de classe, de genre et de " race ", se reproduisent et se co-produisent mutuellement » (Kergoat, 2009, p. 112). Les identités et les catégories ne peuvent être pensées séparément des relations qui les produisent, elles sont liées à un ici et maintenant qui, je l'ai montré en questionnant l'âge chronologique, ne peut être l'objet de comparaisons généralisantes entre nations ou entre époques.

D'autres auteur·e·s ont défendu l'idée que les catégories sociales (de race, de sexe, de classe et d'âge) doivent être analysées comme le produit de rapports de pouvoir qui assignent aux personnes des positions hiérarchisées et contextualisées. L'intersection des rapports de pouvoir appartient ainsi à des contextes historiques particuliers qui sont mouvants (Dhamoon, 2010). En distinguant quatre objets de recherche de l'intersectionnalité, respectivement les identités assignées à un individu ou à un groupe social, les catégories de différence, les processus de différenciation et les systèmes de domination, Rita Kaur Dhamoon (2010) propose de penser l'intersectionnalité des rapports sociaux d'une manière mouvante et contextualisée. Ainsi, si le terme de « Noir » fait d'abord référence à l'identité d'une personne ou d'un groupe, celui de « race » focalise sur la catégorie de différence, celui de

« racialisation » s'applique au processus de différenciation et celui de « racisme » au système de domination. Patricia Hills Collins (2012), en recourant au concept de « matrice de domination », a pour sa part mis la focale sur la façon dont les oppressions intersectorielles sont organisées, et mouvantes dans le temps. Nira Yuval-Davis (2006, p. 20) ajoute que les frontières mêmes des catégories, qui divisent les groupes entre le « nous » et le « eux », sont « perméables et muables ». En mettant l'accent sur les catégorisations plutôt que les catégories, ces chercheur·e·s évitent le risque de figer les rapports sociaux et les positions sociales. La contextualisation de rapports sociaux historicisés permet ainsi de mettre en lumière la diversité de leurs imbrications et d'empêcher la possible essentialisation de rapports sociaux perçus comme déterminants et traversant *a priori* toutes les situations sociales.

D'autres auteur·e·s ont questionné le caractère multiple des systèmes d'inégalités, lequel mènerait à relativiser leur importance et pourrait constituer un retour en arrière de la pensée féministe. Ricardo Peñafiel (2014, p. 15) apporte une nouvelle pierre à cet édifice, en proposant une méthodologie originale qui cherche « à dépasser une aporie constitutive du champ de l'intersectionnalité oscillant entre sujets et structures » en abordant des « positions de sujets généralement invisibilisées sans les déduire directement des structures de la domination, mais aussi sans les individualiser ou les diluer dans un cumul de particularismes ». Sa démarche consiste à « induire les positions du sujet à partir d'une analyse discursive de récits » (Peñafiel, 2014, p. 17) et à démontrer de cette manière qu'il ne s'agit pas de positions individuelles ou particularistes, mais bien d'articulations. Il propose donc « d'induire des positions de sujets silencieux » à partir des discours des actrices et des acteurs et suggère que de nouvelles subjectivités politiques se construisent dans la contestation même de l'assignation des places et des catégorisations. Cette méthode, qui permet de penser au-delà des catégories préexistantes et de lancer une réflexion sur les postures à adopter pour étudier des groupes sociaux « silencieux », se rapproche de la posture défendue par Luc Boltanski (2009) dans son ouvrage *De la critique : précis de sociologie de l'émancipation* où l'auteur cherche à saisir la formulation de la critique de la part des acteurs.

Il ressort de cet état des recherches dans une perspective intersectionnelle que, si elle possède une valeur heuristique incontestable, cette perspective n'en demeure pas moins difficile à manier et à mettre en œuvre. Dans ma thèse, je vais utiliser la méthode suggérée par Ricardo Peñafiel, qui propose d'induire les rapports sociaux des

discours. Pour la mettre en œuvre, je pars de la proposition de Sirma Bilge (2009, p. 27), qui postule « une autonomie relative des systèmes d'inégalités sociales, qui [reconnaît] l'utilité et s'accommode de dissociations analytiques justifiées et historicisées ». Je vais donc identifier à partir de l'analyse des discours du législateur et des agent·e·s les différents rapports sociaux qui apparaissent, en partant de l'hypothèse qu'ils se rendent mutuellement invisibles dans une sorte de jeu de « cache-cache » : le rapport de domination le plus naturalisé, donc celui qui suscite le moins de controverses potentielles, est celui sur lequel les politiques sociales s'appuient. Ce rapport social fait passer au second plan les autres rapports sociaux qui s'imbriquent toutefois avec lui. Les différents systèmes d'inégalité pourvoient ainsi mutuellement à leur naturalité. J'y reviendrai dans ma partie empirique.

Si la perspective intersectionnelle, qui a vu le jour aux États-Unis, a d'abord croisé la race avec le genre « par la double conséquence de l'importance historique de la question raciale, et de l'absence d'une tradition marxiste forte » (Bachand, 2014, p. 6), la sociologie francophone s'est préalablement intéressée aux intersections des rapports sociaux de classe et de sexe. Il a fallu attendre des travaux de la gérontologie féministe pour penser l'articulation des systèmes d'inégalités basés sur l'âge et le sexe. L'articulation de l'âge, de la classe et de l'ethnicité demeure toutefois peu explorée dans les recherches actuelles utilisant cet outil. Cette thèse est aussi l'occasion, dans sa partie analytique, de penser ces articulations.

Penser les rapports sociaux d'âge et de sexe

Les recherches dans une perspective intersectionnelle ont, jusqu'en 1995, donné peu d'attention à l'influence de l'âge dans la production des inégalités sociales. Cette lacune a été comblée en partie par un travail collectif édité par deux gérontologues sociales, Sara Arber et Jay Ginn. Avec le livre *Connecting Gender and Ageing : A Sociological Approach* (Arber & Ginn, 1995, p. 2), les éditrices ont mis en lumière les raisons pour lesquelles le genre était réduit à une variable dans les recherches gérontologiques, et l'âge peu exploré dans les études féministes : « *Sociologists concerned with ageing and ageism have tended to "add on" gender, treating it as a variable rather than integrating it as a fundamental relationship of social organization. At the same time, the predominant theoretical interest of academic feminists has until recently been concerned with how gender divisions in both the domestic sphere and the labour market contribute to the oppression of working age*

women, tending to neglect ageing and later life.» Neal King (2006, p. 49), dans un article intitulé *The Lengthening List of Oppressions : Age Relations and the Feminist Study of Inequality*, a pour sa part montré pourquoi les rapports sociaux d'âge ont reçu si peu d'attention à l'extérieur du champ de la gérontologie et affirme que « *ideology justifies the inequality with reference to nature. Age relations, the system of inequality that privilege younger adults at the expense of older people structure the labour market and are enforced by means of its age-graded labour and retirement policies* ».

Les théories gérontologiques et féministes ont peiné à se rencontrer pour des raisons méthodologiques notamment : « *The quantitative and politically inspired needs of mainstream gerontology don't match on the methodological level with the qualitative and theoretical needs of feminist scholars.* » (Arber & Ginn, 1995) À la suite de Sara Arber et Jay Ginn, la gérontologue sociale Julie McMullin (1995) a montré que l'absence de liens entre les disciplines a conduit à deux théorisations distinctes. D'une part, « *an aging by gender theory* », où le genre est réduit à une variable et ajouté à des approches de vieillissement, d'autre part à une théorie féministe du vieillissement, où les relations d'âge sont ajoutées à la théorie féministe. Jusqu'en 1995, ces deux théorisations n'ont pas appréhendé les articulations de l'âge et du genre dans une perspective intersectionnelle, qui présume la consubstantialité des rapports sociaux. Ainsi aucune de ces perspectives n'a été adéquate en elle seule pour intégrer à la fois l'âge et le genre, et, lorsque des recherches féministes ont critiqué la gérontologie pour son aveuglement à l'égard du genre, elles ont été critiquées quant à leur cécité par rapport à l'âge par des gérontologues.

Pour résoudre ce problème, de nombreuses études articulant explicitement dans une perspective intersectionnelle âge et genre ont vu le jour. La prise en compte de la dimension du genre a contribué, selon Marc Bessin, à « déstabiliser les modèles de l'âge, construits à partir du masculin » (Achin et al., 2009, p. 94), ainsi qu'à saisir que « les assignations d'âge de la parentalité en fonction du sexe [étaient] fortement naturalisées » (Achin et al., 2009, p. 99). L'intersection de ces deux systèmes de genre et d'âge permet dès lors d'éclairer différemment des catégories sociales naturalisées et de voir que les hommes et les femmes sont soumis à un calendrier de vie différent, soumis à des temporalités inégales et asymétriques (Achin et al., 2009). Ce calendrier est notamment institutionnalisé par les politiques sociales.

Julia Twigg a elle aussi cherché à saisir les effets de l'articulation de l'âge du genre. Pour cette dernière, l'âge est principalement associé aux significations liées au

vieillesse des corps (Twigg, 2004). Le corps est d'ailleurs au centre de la gérontologie, ce qui contribue à faire apparaître le vieillissement comme problématique et à décrire les personnes vieillissantes comme « autres », définies essentiellement en termes de problèmes et de déficits, la figure centrale demeurant « l'adulte indépendant ». Les fondements normatifs fondant cette figure idéaltypique sont au cœur du troisième axe qui constitue le cadre théorique de cette recherche doctorale.

2.3. Troisième axe : Les politiques sociales et la figure de l'adulte indépendant

Dans cette dernière partie, je vais explorer la figure de l'adulte indépendant (Priestley, 2000) ou de l'*adult worker* (Daly, 2011) sur laquelle se fondent certaines politiques sociales. Dans un premier temps, je vais montrer comment les politiques sociales structurent et institutionnalisent des étapes ainsi que des normes de parcours de vie. Je vais ensuite m'attacher à montrer que cette figure idéaltypique contribue à rendre invisibles des catégories de personnes dont la situation de dépendance est considérée comme problématique.

Les politiques sociales et le parcours de vie

Les politiques sociales constituent ce que Dorothy E. Smith (2001, p. 174) appelle « les textes organisateurs, qui contribuent à organiser, réguler et structurer les pratiques locales, bien qu'ils soient reçus et interprétés différemment suivant les contextes et les acteurs ». Les agent·e·s de l'État possèdent de ce point de vue une marge de manœuvre dans l'interprétation et l'application des politiques sociales. Cette discrétion a été explorée dans les recherches sur les *street-level bureaucrats* qui seront invoquées dans le chapitre consacré à la méthodologie. Pierre Bourdieu (2012) nuance toutefois cette possibilité d'interprétation en affirmant que les « règles du jeu » produites par l'État sont largement imposées. Pour Bourdieu, la genèse des classifications et des catégories étant oubliée – fait inhérent à toute institutionnalisation réussie, elles sont naturalisées et font rarement l'objet de questionnements. Le processus de naturalisation induit que classifications et catégories reproduisent et produisent des normes, notamment concernant l'âge, en organisant l'allocation des ressources de manière différenciée tout au long de la vie (B. L. Neugarten & Neugarten, 1996). Les normes d'âge ainsi naturalisées ne sont pas perçues comme discriminantes pour les politiques sociales (Gosseries, 2009), au contraire des normes de classe, d'ethnicité et de genre. Cette naturalisation permet le

jeu de « cache-cache » des rapports sociaux, lequel résulte de leur intersection dont j'ai parlé en début de chapitre.

Les politiques sociales, productrices de normes et de hiérarchies sociales, participent à construire et naturaliser les catégories d'âge en se fondant sur des représentations sociales rattachées à des moments particuliers du parcours de vie (Geissler, Oechsle, & Braemer, 1996; Settersten, 2005; Settersten & Ray, 2010). Elles mettent en œuvre ce qu'Annick Percheron (1991) a appelé une « police des âges » : les individus sont classés en catégories d'ayant droit et d'obligations en fonction de leur date de naissance, comme je l'ai montré dans la première partie de ce chapitre.

Les politiques sociales de ce fait participent à structurer le parcours de vie (Leisering, 2003; Leisering & Behrens, 1993; Meyer, 2008). Elles imposent des normes à ce parcours, normes principalement fondées sur l'âge, définissent des temporalités « chronologiquement standardisées » et instituent des moments de transition de même que des âges auxquels ces transitions sont censées avoir lieu. Les politiques sociales créent ainsi une continuité dans le parcours de vie (Kohli, 2007), mais, comme l'a montré Martin Kohli (1987, p. 128) dans son article classique portant sur le système de retraite en Allemagne, également une réciprocité intergénérationnelle : « *Public pensions thus contain a clear element of reciprocity based on morally bounded claims and expectations, or - as it is usually termed in the German welfare discussion - of solidarity between the generations.* » Cette réciprocité participe à la reproduction de l'ordre social en assignant des statuts particuliers à différents âges de la vie. Les personnes et les groupes sont ainsi ancrés dans une temporalité sociohistorique et non seulement dans des positions sociales statiques (Elder, 1998).

La critique féministe des parcours de vie a toutefois montré que le parcours de vie en trois phases – formation, emploi, retraite – était androcentré et qu'il ne tenait pas compte des différences sexuées dans ce parcours (Moen, 1992; Oechsle & Geissler, 1998). Une recherche réalisée en Suisse a mis en lumière que ce modèle en 3 phases était clairement sexué puisque, s'il correspond aux trois-quarts des parcours de vie des hommes, il ne tient pas compte de la grande majorité des parcours de vie féminins (Levy, Gauthier, & Widmer, 2006, p. 476). C'est bien sur l'ensemble du parcours de vie que ces différences se manifestent car entre 15 et 19 ans, au Canada, « femmes et hommes participent au marché du travail dans des proportions assez similaires. Avec la retraite, hommes et femmes se côtoient hors emploi durant la vieillesse » (Charles, 2011, p. 280). En Suisse, les statistiques sur les taux d'occupation des femmes et des

hommes « actifs occupés » selon les groupes d'âge montrent également que le temps de l'emploi correspond au temps sexué de l'âge adulte, alors que les autres âges de la vie sont moins structurés par le système d'inégalités fondé sur le sexe.

Figure 1

Taux d'occupation des hommes actifs occupés selon les groupes d'âges
Moyennes annuelles, en milliers

Hommes	2012	2013	2014	2015
15-24 ans	299	297	295	282
Moins de 20 %	8	13	11	10
20-49 %	15	14	16	13
50-69 %	9	9	11	10
70-89 %	7	5	8	10
90-100 %	255	252	244	235
Sans indication/ne sait pas	5	4	6	5
25-39 ans	748	747	761	782
Moins de 20 %	7	6	5	5
20-49 %	18	15	18	18
50-69 %	26	23	30	29
70-89 %	36	39	45	50
90-100 %	657	661	659	674
Sans indication/ne sait pas	4	4	4	5
40-54 ans	878	880	885	887
Moins de 20 %	2	2	3	3
20-49 %	11	11	11	13
50-69 %	26	28	31	29
70-89 %	39	44	46	53
90-100 %	797	792	791	785
Sans indication/ne sait pas	3	3	3	4
55-64 ans	379	388	389	399
Moins de 20 %	4	4	5	5
20-49 %	12	14	13	15
50-69 %	18	19	23	24
70-89 %	17	21	24	23
90-100 %	324	325	322	329
Sans indication/ne sait pas	3	3	3	3
65 ans et plus	90	92	103	105
Moins de 20 %	16	19	21	22
20-49 %	20	21	25	27
50-69 %	11	11	14	13
70-89 %	6	6	7	7
90-100 %	29	28	28	28
Sans indication/ne sait pas	8	8	8	8
Total	2394	2404	2433	2456
Moins de 20 %	37	44	44	45
20-49 %	77	74	84	86
50-69 %	91	90	108	106
70-89 %	104	116	129	142
90-100 %	2062	2058	2043	2051
Sans indication/ne sait pas	24	23	24	26

(chiffre) : Extrapolation basée sur moins de 90 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

X : Extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les valeurs ne sont pas publiées en raison de la protection des données.

Figure 2

Taux d'occupation des femmes actives occupées selon les groupes d'âges
Moyennes annuelles, en milliers

T 03.02.01.15

Femmes	2012	2013	2014	2015
15-24 ans	274	278	277	282
Moins de 20 %	17	22	21	20
20-49 %	23	23	23	24
50-69 %	14	16	15	18
70-89 %	15	14	18	14
90-100 %	193	194	191	193
Sans indication/ne sait pas	12	10	10	12
25-39 ans	639	650	667	684
Moins de 20 %	27	27	28	23
20-49 %	110	113	117	106
50-69 %	102	113	113	110
70-89 %	88	83	92	101
90-100 %	300	306	308	331
Sans indication/ne sait pas	12	9	10	13
40-54 ans	753	760	772	774
Moins de 20 %	36	35	36	33
20-49 %	146	144	146	143
50-69 %	171	177	184	181
70-89 %	133	138	141	145
90-100 %	246	248	248	253
Sans indication/ne sait pas	20	18	16	19
55-64 ans	296	310	320	338
Moins de 20 %	19	19	17	19
20-49 %	58	59	57	63
50-69 %	68	71	73	81
70-89 %	51	56	60	64
90-100 %	90	95	101	100
Sans indication/ne sait pas	10	11	10	11
65 ans et plus	52	59	66	67
Moins de 20 %	16	19	22	22
20-49 %	14	17	19	19
50-69 %	5	6	6	7
70-89 %	2	3	2	2
90-100 %	6	7	6	7
Sans indication/ne sait pas	9	9	10	9
Total	2014	2057	2102	2144
Moins de 20 %	116	121	124	117
20-49 %	350	355	361	355
50-69 %	361	382	391	397
70-89 %	290	293	313	327
90-100 %	835	849	856	884
Sans indication/ne sait pas	63	57	57	64

(chiffre) : Extrapolation basée sur moins de 90 observations. Les résultats sont à interpréter avec beaucoup de précaution.

X : Extrapolation basée sur moins de 5 observations. Les valeurs ne sont pas publiées en raison de la protection des données.

© OFS, Neuchâtel / Source: OFS - Enquête suisse sur la population active (ESPA)
Renseignements: Section Travail et vie active, 058 463 64 00, info.arbeit@bfs.admin.ch

La figure de l'adulte indépendant

Le parcours de vie dans les sociétés occidentales contemporaines du *Global North* repose sur une représentation idéalisée de l'adulte indépendant, figure que Mary Daly

(2011) appelle l'*adult worker model*¹⁰. Selon le sociologue Mark Priestley (2000), c'est un modèle normatif de parcours de vie non seulement fondé sur l'âge, mais également sur le sexe, la race, l'orientation sexuelle et l'*ablebodiness*, puisqu'il correspond à celui d'un homme adulte valide, blanc et hétérosexuel. Cette norme définit les limites des revendications sociales légitimes et fonctionne comme référence de la normalité (Priestley, 2000). Audre Lorde (1984) l'analyse comme une norme mythique, à laquelle personne ne peut entièrement se conformer, mais qui structure de manière durable les positions dans la société. Si de nouveaux moments du parcours de vie ont pris de l'importance dans les politiques sociales depuis la Seconde Guerre mondiale, moments qui concernent plus particulièrement la jeunesse et la vieillesse, la figure centrale de « l'adulte indépendant » demeure la référence centrale à partir de laquelle elles s'organisent.

En se basant sur cette norme mythique, les politiques sociales contribuent à la construction de la notion de dépendance. Comme le relèvent Mark Priestley (2000) ou Marie Garrau et Alice Le Goff (2010), les politiques associent la dépendance, lorsqu'elle ne vient pas d'un handicap pérenne, à une faiblesse liée notamment à des âges particuliers, spécialement l'enfance et la vieillesse. Il faut ici distinguer les notions d'indépendance et d'autonomie, qui sont « si souvent confondues dans les usages ordinaires et savants et posées comme équivalentes » (Clair & Singly, 2009, p. 227). Selon Isabelle Clair et François de Singly (2009), l'indépendance est conçue comme la possession de ressources suffisantes pour vivre de manière indépendante. L'autonomie est quant à elle la capacité d'un individu à se donner sa propre loi et à se construire une vision du monde propre.

La notion de dépendance est au cœur de ma thèse. Je l'utilise dans un sens spécifique, celui donné par les politiques sociales. Dans leur célèbre article intitulé *A Genealogy of Dependency, Tracing a Keyword of the U.S. Welfare State*, Nancy Fraser et Linda Gordon (1994) ont montré que les présupposés normatifs véhiculés par l'usage que font de ce terme les politiques sociales étasuniennes ont changé au XX^e siècle. Ces auteures soulignent que la normalisation de la relation salariale a fait de l'emploi un attribut inconditionnel de l'indépendance. Les personnes exclues de l'emploi – les femmes et les Noirs, notamment – sont devenues des figures emblématiques de la dépendance, définies comme des négatifs de la figure dominante du travailleur. Iris

¹⁰ Cette figure sera davantage développée dans le chapitre consacré à l'analyse de la catégorie « familles ».

Young a quant à elle exposé que l'autonomie, perçue principalement comme l'autosuffisance financière, participe à dévaloriser le fait de dépendre de l'État pour subvenir à ses besoins (Young, 2003).

Le changement constaté aux USA est aussi visible en Europe. Les politiques sociales dites actives, largement déployées aujourd'hui en Suisse également, partent du principe que la dépendance financière vis-à-vis de l'État est problématique, et qu'elle l'est davantage que la dépendance vis-à-vis d'un employeur.

La notion de dépendance telle qu'elle est problématisée par les politiques sociales renvoie donc principalement au fait, pour les personnes qui ne sont pas dédouanées de l'obligation d'emploi (Castel, 1995), de dépendre de l'État parce qu'elles ne peuvent subvenir à leurs besoins via l'emploi. Cette représentation découle de la doxa concernant l'emploi, qui réfute toute relation de dépendance dans le rapport salarial. Elle nie d'une part le fait que la relation salariale est une relation de dépendance, puisque l'emploi est ce qui définit dans les politiques sociales le statut d'adulte indépendant, et d'autre part que ce statut de dépendance repose sur la norme du *family wage*¹¹, une norme porteuse de présupposés sexués et racisés puisqu'elle suppose que toute personne peut avoir accès à un emploi avec un salaire décent et qu'elle relègue le travail domestique dans un statut inférieur (Fraser & Gordon, 1994). Sara Farris (2015) a par ailleurs montré que l'emploi, en devenant l'attribut inconditionnel de l'indépendance, est également devenu l'attribut inconditionnel d'une représentation dominante de « l'émancipation » des femmes. De fait, les politiques sociales instaurent une différence normative entre deux types de dépendances concernant les femmes : d'une part, une « bonne dépendance », qui est celle de la femme au foyer dépendante d'un homme gagne-pain, d'autre part la « mauvaise dépendance », qui est celle d'une femme dépendante de l'État (Fraser & Gordon, 1994, p. 323)

Alice Le Goff et Marie Garrau ont questionné la perception négative de la dépendance qui domine en société en s'inspirant des théories du *care*. Dans leurs travaux, la dépendance est perçue comme une relation nécessaire et potentiellement positive, « ce qui signifie qu'aucune existence humaine ne peut se déployer si elle n'est pas soutenue par des formes d'intervention dont les relations de dépendance sont le vecteur. [...]

Ces formes de dépendance apparaissent très clairement durant les périodes de notre

¹¹Le *family wage* est considéré comme un salaire suffisant pour subvenir aux besoins d'un ménage et pour soutenir financièrement une femme sans emploi et des enfants.

vie où nos capacités d'action sont limitées – l'enfance, la vieillesse ou la maladie. Mais elles existent aussi pour les personnes perçues comme " indépendantes ", qui continuent de dépendre de certaines personnes pour la satisfaction de leurs besoins émotionnels, et demeurent prises dans des relations sociales complexes qui médiatisent et rendent possibles la satisfaction de besoins physiologiques fondamentaux ainsi que l'élaboration et la réalisation de projets de vie reposant sur des capacités complexes » (Garrau & Le Goff, 2010, p. 14). Il ressort de ces réflexions que les individus vivent en situation d'interdépendance, et que l'indépendance relève du mythe.

La rhétorique de l'investissement social dominant les discours sur les politiques sociales actuelles, qui fait l'objet de la dernière partie de ce chapitre, ne prend pas en considération ce caractère mythique de l'indépendance. Partant, elle applique le modèle normatif de l'*adult worker* à chacun·e sans tenir compte des inégalités d'accès à l'autosuffisance financière produites par l'intersection des rapports sociaux.

Des politiques basées sur une rationalité économique : la rhétorique de l'investissement social

Dès les années 1990, des recommandations concernant les politiques sociales justifiées par la rhétorique de l'investissement social foisonnent en effet en Europe. Postulant qu'il vaut mieux préparer que réparer (Lima & Moulin, 2006), ces discours préconisent une intervention sociale précoce et continue afin d'augmenter le capital humain. La stratégie européenne de l'emploi, formalisée en 1997, s'appuie sur cette rhétorique pour encourager les pays membres à « développer des politiques de l'emploi compréhensives et de haute qualité pour améliorer les compétences des employés » (de la Porte & Jacobsson, 2012, p. 117). La protection sociale y devient un facteur productif (Deroussen & Collombet, 2012; Hemerijck, 2002). Il s'agit ainsi « d'autonomiser les personnes tout en préservant un niveau élevé de protection sociale » (Chantal Nicole-Drancourt, 2015, p. 189). Les promoteurs de l'investissement social proposent dès lors le cadrage suivant du problème: la majorité des politiques sociales soutenant davantage l'inactivité que le salariat (Gøsta Esping-Andersen & Palier, 2008), la solution consiste à passer « de politiques sociales < réparatrices et compensatrices > à une stratégie préventive fondée sur une logique d'investissement. Dans cette perspective, ce sont les femmes et les enfants d'abord qui devraient attirer [l']attention, ne serait-ce que parce qu'ils sont les seuls (les femmes

encore inactives, les enfants futurs actifs) susceptibles d'accroître les ressources à consacrer aux retraites à venir. » (Gøsta Esping-Andersen & Palier, 2008, p. 12). Favoriser le travail des femmes correspondrait ainsi « à un triple besoin social : développer les services de prise en charge des personnes dépendantes (jeunes et vieux), réduire les risques de pauvreté des enfants (la pauvreté des enfants est toujours plus faible dans les ménages où les deux parents travaillent), et augmenter les taux généraux d'emploi (afin de dégager les ressources pour les retraites) » (Gøsta Esping-Andersen & Palier, 2008, p. 15) car « la pérennité financière des sociétés vieillissantes requiert un emploi des femmes maximal » (Gøsta Esping-Andersen & Palier, 2008, p. 29). Pour résumer, l'objectif déclaré de ce discours consisterait à améliorer le capital humain pour réduire les dépenses sociales et augmenter les recettes fiscales (Bonvin & Dahmen, 2017).

Cette rhétorique est devenue en France la justification autour de laquelle les politiques d'allocations familiales françaises s'élaborent. En effet, la Caisse d'allocations familiales a publié récemment différents rapports qui se basent sur ce modèle normatif. Mireille Elbaum constate que ces orientations « attribuent un rôle clé aux politiques de l'emploi et de l'éducation, mais aussi, en amont, aux politiques familiales, qui seraient à considérer comme un « investissement » engendrant des retours économiques directs » (2010, p. 3). Les politiques familiales justifiées par la rhétorique de l'investissement social poursuivent ainsi deux objectifs : augmenter la fécondité des femmes et leur participation sur le marché du travail. Ces deux buts ont la même intention : renflouer les caisses de l'État pour financer les prestations sociales. La seule solution est la défamilialisation de la reproduction afin de permettre de « concilier maternité et emploi » (Gøsta Esping-Andersen & Palier, 2008, p. 25).

Cette défamilialisation poursuit un autre objectif, du moins en ce qui concerne les familles situées au bas de l'échelle sociale. En effet, Gøsta Esping-Andersen et Bruno Palier affirment que « les origines sociales nous ont déjà profondément marqués avant même que l'État-providence n'intervienne véritablement dans nos vies. Conclusion logique : nous devrions nous intéresser à ce qui arrive au sein de la famille plutôt qu'aux politiques d'enseignement » (2008, p. 61). Ainsi, puisque « les enfants constituent un bien collectif positif » (Gøsta Esping-Andersen & Palier, 2008, p. 65), l'analyse doit se concentrer « sur ce qui se passe entre les quatre murs du domicile familial. C'est là que se situent les effets vraiment importants » (Gøsta Esping-Andersen & Palier, 2008, p. 72). Pour ces auteurs, le facteur décisif dans la création

des inégalités, c'est la famille, et « le pire est peut-être que la probabilité que [les enfants] deviennent eux-mêmes des parents pauvres est très élevée, c'est-à-dire que le syndrome se perpétue d'une génération à la suivante » (Gøsta Esping-Andersen & Palier, 2008, p. 74). Les recherches qui mettent en avant ces arguments stipulent que les désavantages sont associés aux pratiques des parents pauvres ainsi qu'au manque de stimulation reçue par l'enfant à un âge considéré comme critique (Heckman, 2005). Ce sont ainsi les familles, et non les écoles, qui sont présentées comme la source principale d'inégalités dans les performances d'apprentissage (Heckman, 2005).

Selon les promoteurs de l'investissement social, deux instruments sont à disposition des politiques sociales : faire garder les enfants à l'extérieur des familles afin qu'ils aient accès à une socialisation différente, et promouvoir l'emploi des mères, car des recherches auraient montré que « les enfants des mères isolées réussissent légèrement mieux que les autres si la mère travaille » (Gøsta Esping-Andersen & Palier, 2008, p. 76). En bref, il faut « aider les familles à investir dans leurs enfants » (Gøsta Esping-Andersen & Palier, 2008, p. 98).

Ces discours qui dominent actuellement dans le champ des politiques sociales étonnent d'une part par leur caractère normatif, leur simplicité et la non prise en compte des relations de pouvoir et des hiérarchies qui en découlent. D'autre part, ils ne prennent pas en considération que le « tournant actif » qui caractériserait les politiques sociales actuelles doit être nuancé (Tabin & Perriard, 2016). Le fait que la plupart des politiques sociales suisses ne reposent pas sur ce modèle permet en effet de pondérer cette analyse. En effet, en Suisse, ni l'assurance vieillesse et survivants, ni l'assurance maladie, ni la prévoyance professionnelle, ni l'assurance accidents ne sont des politiques sociales que l'on peut qualifier d'actives.

Dans la partie qui va suivre, je vais formuler des critiques qui mettent en lumière les limites et les impensés de cette rhétorique. Je vais montrer qu'il est nécessaire de se référer à d'autres « univers sociaux légitimants » pour saisir les normes sociales constitutives des politiques actuelles et que ces univers sont traversés par des rapports sociaux qui produisent des hiérarchies.

En effet, les fondements de l'idée d'investissement social ne suffisent pas à comprendre la complexité des normes sociales qui sous-tendent les politiques. C'est pourquoi l'idéologie économique sur laquelle repose cette rhétorique est la cible de critiques, même si elles restent minoritaires. Mireille Elbaum (2010, p. 19) rappelle ainsi que l'assimilation des politiques familiales à un investissement aboutit à

« occulter les arbitrages et les choix auxquels ces politiques sont confrontées, à la fois en ce qui concerne leurs orientations propres et leurs frontières avec les autres domaines du < social > ». Cette rhétorique se heurte en effet à d'autres normes sociales présentes en société. Chantal Nicole-Drancourt (2015) abonde dans ce sens en faisant appel aux « univers sociaux légitimants », nommés « mises en ordre du social » chez Nancy Fraser (2005), « modes de reconnaissance disponibles » chez Judith Butler (Jami, 2009), « référentiels d'action » chez les analystes des politiques publiques (Muller, 2005) ou « régimes » chez Gøsta Esping-Andersen (1990). Pour Chantal Nicole-Drancourt (2015, p. 173), convoquer cette diversité de modèles normatifs « renvoie à un imaginaire d'organisation sociale globale et historiquement située : là s'institue l'ordre des choses admises, là se réifient les légitimités, là sont répertoriées les manières d'agir attendues dans les relations sociales ». La référence à d'autres modèles montre ainsi que les systèmes fondés sur le genre, l'âge, la classe ou encore l'ethnicité sont à considérer comme des éléments qui produisent et légitiment des mises en ordre du social.

Pourtant, ces systèmes sont complètement ignorés par la rhétorique de l'investissement social malgré les effets que cette dernière produit, par exemple dans le choix des destinataires des politiques sociales. Jane Jenson et Alexandra Dobrowolsky (2004, p. 155) ont ainsi montré que les systèmes d'âge et de genre s'articulent aux politiques justifiées par ces discours devenus dominants. Les droits des femmes ont selon elles glissé vers les droits des enfants, car « dépenser maintenant sur les enfants permet d'augmenter le potentiel productif de l'Etat. » (Dobrowolsky, 2002, p. 44). Les femmes sont ainsi réduites par ces politiques sociales à leur rôle de mère, ce qui est visible dans les politiques familiales vaudoises analysées dans le cadre de cette thèse. De plus, Alexandra Dobrowolsky (2002, p. 67) rappelle que l'usage des enfants comme catégorie prioritaire rend invisibles les rapports sociaux puisque « la figure de l'enfant est unifiée, homogénéisée et indifférenciée, il n'y a pas de débat autour de la classe, du genre, de l'ethnicité, ou du handicap. L'enfant devient une catégorie essentialisée et unique. »

Pour d'autres chercheuses, comme Chantal Nicole Drancourt (2015, p. 194), les politiques fondées sur l'investissement social peuvent s'avérer féministes dans le sens qu'elles agissent sur les services d'accueil et de garde d'enfants pour permettre aux mères d'entrer dans l'emploi car « tout être humain doit avoir accès à l'autonomie par le travail ». Cette affirmation, qui confirme que l'emploi est perçu comme l'attribut

inconditionnel de « l'émancipation » des femmes, ne questionne ni la centralité de l'emploi, ni la division sexuée et ethnicisée du travail produite par la délégation du travail domestique et des tâches liées à l'éducation des enfants (Farris, 2015). Elle ne remet pas non plus en question le modèle du double gagnepain qui masque les inégalités de salaire fondées sur le sexe (Lewis, 2001). De plus, au niveau de la catégorisation par âge, cette affirmation rend invisible le fait que l'emploi, et ainsi l'accès à l'autosuffisance par l'emploi, est l'attribut d'un groupe d'âge précis, les adultes. Si, comme l'affirme Chantal Nicole-Drancourt (2015, p. 202) la logique d'investissement social rompt avec la dualisation sexuée des parcours de vie, elle ne demande toutefois pas « que tout le monde travaille tout le temps à plein temps tout le long de sa vie mais que tout le monde reste en *état professionnel* ». Ce constat montre d'une part que les normes de l'emploi ne s'appliquent pas à chacun·e de la même manière tout au long du parcours de vie et d'autre part que les politiques justifiées par la rhétorique de l'investissement social ne peuvent s'analyser qu'à la lumière des imbrications des rapports sociaux d'âge, de genre, de classe et d'ethnicité.

Pour conclure, j'aimerais revenir sur le fait que le cadrage des problèmes construit par ce discours a des effets sur les destinataires des politiques sociales. Alexandra Dobrowolsky (2002, p. 66) constate que « l'État de l'investissement social a le pouvoir de décider dans qui investir, qui le mérite ou qui ne le mérite pas. Alors que les enfants sont considérés comme dignes d'investissement, d'autres groupes en sont exclus ». Si l'investissement dans la catégorie des jeunes s'avère fondé et prioritaire, car prévenir le basculement dans le statut de *NEET* (*Not in Education, Employment or Training*) ou en favoriser la sortie précoce permet d'éviter des dépenses publiques futures (Deroussen & Collombet, 2012), « les actions de formation professionnelle des seniors sont plus rares. Elles sont coûteuses et au regard de la théorie du capital humain, moins efficaces, car elles arrivent en fin de cycle de vie professionnelle » (Deroussen & Collombet, 2012, p. 28).

Les politiques sociales étudiées dans cette thèse montrent ces choix d'investissement dans certains publics au détriment d'autres catégories sociales et combinent l'objectif constitutionnel d'offrir les moyens indispensables pour mener une existence conforme à la dignité humaine à celui de tout mettre en œuvre pour que les personnes retrouvent l'indépendance financière, principalement par l'emploi. Si les trois politiques analysées dans cette thèse sont justifiées par la rhétorique de l'investissement social en

préconisant des mesures centrées sur les « jeunes » et les familles, et en limitant l'intervention auprès des travailleuses et des travailleurs plus âgés, ce modèle normatif ne suffit ni à expliquer l'émergence de certaines solutions et problématisations dans leur formulation, ni à saisir les justifications qui expliquent l'intervention. L'analyse de la mise en œuvre de ces politiques développée dans cette thèse cherche à saisir la diversité des normes et des univers sociaux légitimants qui fondent l'intervention sociale.

3. Conclusion

Dans ce chapitre, j'ai montré dans un premier temps que, bien que les normes édictées par la pensée d'État soient mouvantes et contextualisées, elles constituent une doxa et ne sont pas toujours perçues comme telles. La sanction est ainsi considérée comme un signe de la norme, un événement qui la rend visible. De plus, même si des pratiques subversives peuvent contribuer à les fragiliser, il n'en demeure pas moins qu'elles produisent des « identités sociales légitimes » et qu'elles créent une distinction entre le « normal » et le « pathologique ». Dans un deuxième temps, j'ai mis en lumière les processus de naturalisation dont les catégories d'âge font l'objet et tenté de montrer les effets structurants de cette catégorisation, tant dans le domaine de l'emploi que dans les pratiques quotidiennes, institutionnalisant à la fois des étapes de parcours de vie et des rapports de domination. Dans un troisième temps, j'ai fait référence à des recherches qui tentent de saisir l'articulation du rapport social d'âge à d'autres rapports sociaux, notamment le genre. La littérature montre que, pour l'instant, l'articulation de l'âge au système d'inégalité fondé sur la classe et l'ethnicité a été peu explorée. La perspective intersectionnelle est utile à mon projet de recherche car elle œuvre à dénaturer la catégorie d'âge. Finalement, j'ai montré comment les politiques sociales participaient à structurer le parcours de vie et à en institutionnaliser des étapes, définissant les autres parcours comme étant problématiques. Ces politiques se fondent sur une figure mythique, l'adulte indépendant, qui rend invisibles certaines catégories de personnes n'ayant pas accès à cette indépendance idéalisée et qui problématisent certaines formes de dépendance et en normalisent d'autres. J'ai conclu par une critique de la rhétorique de l'investissement social pour montrer les limites et les effets de cette rhétorique sur la hiérarchisation des catégories sociales.

Le fait que certaines formes de dépendance sont problématisées par les politiques sociales alors que d'autres sont rendues invisibles ou normalisées est le produit de processus de problématisation ou de normalisation situés au cœur de ma thèse. Les catégories produites par les politiques sociales que sont « les jeunes adultes en difficulté », les « familles pauvres » et les « travailleurs et travailleuses âgées » sont ainsi perçues comme problématiques du point de vue des politiques sociales.

Les outils théoriques choisis permettent de saisir d'une part les normes sociales qui sous-tendent les problématisations produites pour ces trois catégories, en mettant notamment en lumière les sanctions positives et négatives qui les accompagnent. D'autre part, la distinction entre le « normal » et le « pathologique » permet de saisir la construction de figures de dépendance problématique, indiquées comme telles en référence à des situations normales. Par ailleurs, la perspective intersectionnelle donne la possibilité de comprendre l'articulation des rapports sociaux qui fonde ces figures considérées comme problématiques, articulation cachée par la naturalisation du rapport social d'âge. Cette perspective permet ainsi de saisir des catégories silencieuses qui ne sont pas visibles dans les discours concernant la formulation des politiques sociales. Dans le canton de Vaud, des politiques sociales de l'emploi prennent pour cible des catégories définies par l'âge et la parentalité : les « jeunes adultes en difficulté », les « familles pauvres » avec un ou des enfants de moins de 16 ans et les « travailleurs âgés ». Si elles proposent la formation aux personnes âgées de 18 à 25 ans à l'aide sociale, elles octroient d'une part une allocation financière supplémentaire aux familles de *working poors* et mettent en œuvre d'autre part un programme de coaching dont le but est principalement d'augmenter le revenu des familles, ainsi qu'une rente-pont aux personnes sans emploi se trouvant à deux ans de l'âge de la retraite.

Les politiques sociales étudiées dans le cadre de cette thèse renseignent sur les normes d'âge aujourd'hui institutionnalisées dans le champ de l'emploi en Suisse, et plus particulièrement dans le canton de Vaud. Ces normes sociales d'âge prescrivent un temps de formation pour les « jeunes », un temps de l'emploi pour les « adultes » et le retrait de cet emploi (la retraite) pour les personnes « âgées ». L'emploi est ainsi l'attribut principal d'un groupe d'âge, les adultes (Charles, 2011), et représente le standard en vertu duquel toutes les autres activités sont évaluées (Calasanti, 2003). Il s'agit d'ailleurs du critère selon lequel la population d'un État est catégorisée en

« actifs » ou en « inactifs » (Charles, 2011). L'âge chronologique doit dès lors être considéré comme un rapport social.

Dans le chapitre suivant, je développe ma méthodologie de recherche ainsi que les outils à même de mettre au jour les normes sociales qui fondent ces figures de la dépendance problématique.

Chapitre 2

Méthodologie

1. Introduction

Ce chapitre a pour objectif d'exposer le dispositif méthodologique choisi afin d'interroger la construction de catégories définies par l'âge et donc naturalisées, et de mettre au jour le cadre normatif dans lequel les figures de la dépendance sont pensées, cadre qui participe à (re)produire des hiérarchies sociales. Pour répondre à ces questions, je me suis intéressée à certaines politiques sociales de l'emploi vaudoises s'adressant à des publics différenciés en fonction de l'âge et de la parentalité, nommés les « jeunes adultes en difficulté », les « familles pauvres » et les personnes proches de l'âge de la retraite. Je me suis demandée comment ces catégories étaient justifiées dans le discours de deux groupes d'agent·e·s : les élu·e·s chargé·e·s d'élaborer les lois, et le personnel de travail social qui met en œuvre ces lois. Je me suis également demandée comment l'usage de ces catégories par les politiques sociales participe à construire des figures de la dépendance problématique.

La déconstruction de ces catégories permet également de mettre en lumière d'une part ce que recouvre la notion de dépendance du point de vue des politiques sociales, et de rendre visibles d'autre part des formes de dépendance non discutées et « silencieuses » (Peñafiel, 2014). En effet, si l'indépendance est un mythe (Lorde, 1984; Priestley, 2000), seules certaines figures de la dépendance sont considérées comme problématiques, c'est-à-dire qu'elles sont perçues comme nécessitant un changement pour lequel est élaborée une solution. Ainsi, les jeunes entre 18 et 25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation sont considéré·e·s comme étant un problème par les politiques sociales. Les mères qui ne sont pas en emploi sont de même perçues comme un problème si la figure de l'homme gagne-pain est absente du ménage. Et la dépendance du « travailleur âgé » à son emploi n'a pas été perçue comme problématique avant qu'il perde cet emploi. Pour cette dernière catégorie, c'est donc

l'absence d'emploi articulée à l'âge qui produit la catégorisation problématique, et non l'âge seul. Dans cette thèse, je cherche à comprendre quelles sont les dépendances qui dérangent et qui sont problématisées par les politiques sociales, et lesquelles sont naturalisées et normalisées par les discours.

Pour répondre à mes questions, j'ai analysé les discours de deux groupes d'agent·e·s : d'une part les élu·e·s chargés d'élaborer les lois, et d'autre part le personnel du travail social mettant en œuvre ces lois dans ses pratiques professionnelles. J'ai donc analysé deux secteurs de l'État, celui « chargé de la formulation des politiques publiques [...] et [de] celui de la bureaucratie chargée de leur mise en œuvre » (Steinmetz, 2014, p. 118).

Le choix de ce corpus et de la temporalité du traitement des données – j'ai d'abord analysé les débats parlementaires, ensuite les discours du personnel du travail social – se calque sur la temporalité spécifique des politiques sociales. Une loi est d'abord débattue au Parlement avant d'entrer en vigueur et d'être mise en œuvre. La méthodologie ne suit ainsi pas une logique *top down* mais une logique temporelle, chronologique, qui tient compte de l'agenda des politiques sociales.

La méthodologie utilisée pour analyser mon corpus s'inscrit dans une perspective de sociologie des problèmes publics d'une part, et de sociologie compréhensive d'autre part, puisqu'il s'agit de mettre en lumière des normes sociales, des processus et des logiques à l'œuvre dans les discours du législateur et des personnes chargées de mettre en œuvre la législation. Si les discours des élu·e·s sont constitués de procès-verbaux de débats parlementaires et de messages du Conseil fédéral disponibles sur internet, donc destinés à être publics, les discours des professionnel·le·s sont le produit de 77 entretiens qualitatifs menés au cours de l'enquête. Les discours de ces deux groupes se distinguent notamment sur deux plans : leur forme et leur temporalité. Les premiers sont des discours nominaux recensés dans des procès-verbaux, les seconds sont des propos enregistrés, retranscrits et anonymisés. Ils diffèrent également du point de vue de leur statut : les premiers sont des discours strictement normatifs puisqu'il s'agit d'élaborer des lois. Les seconds sont des discours réflexifs sur une pratique professionnelle cadrée par ces lois. Les outils d'analyse envisagés pour traiter ces deux types de discours doivent dès lors tenir compte de ces spécificités.

Dans ce chapitre, je vais clarifier mon usage de l'analyse de discours et les outils utilisés pour traiter ces données avant d'exposer en détail les étapes de la méthode, à savoir la manière dont mon corpus est constitué, la collecte des données ainsi que leur

traitement. La nécessaire description de cette démarche révèle « le petit morceau d'espace social et de temps social dont le chercheur veut rendre compte et qu'il se donne pour tâche de comprendre » (Olivier De Sardan, 1998, p. 8).

2. L'analyse de discours et la sociologie des problèmes publics

Dans l'analyse de discours, le « langage est perçu comme une pratique sociale instituante » (Acklin Muji, Bovet, Gonzalez, & Terzi, 2007). Le langage est de ce point de vue appréhendé comme une pratique discursive, et l'analyse de discours permet d'explicitier les opérations de discours, en particulier les processus de catégorisation et de naturalisation déployées par les actrices et les acteurs sociaux pour donner du sens à leur action.

L'analyse de discours s'intéresse à ce que Jean-Pierre Olivier de Sardan (2008, p. 105) nomme « emic », c'est-à-dire au sens qu'ont les faits sociaux pour les acteurs et actrices concerné·e·s. Le concept d'*emic* englobe quatre niveaux superposés, les discours et propos des sujets proprement dits (les pratiques discursives qui forment le corpus de la recherche), les représentations partagées des sujets que l'on peut tirer de ce corpus, les codes culturels sous-jacents, et enfin les structures symboliques « au principe des façons de penser et des façons d'agir » (Olivier de Sardan, 2008, p. 117). Les discours sont « des propos effectivement tenus par des acteurs locaux dans le cadre de contexte discursifs particuliers et de stratégies discursives spécifiques et qui constituent en tant que tels des traces précieuses » (Olivier de Sardan, 2008, p. 118). Cet outil d'analyse permet de saisir des catégorisations présentes dans les pratiques discursives, de manière à comprendre comment elles classent, hiérarchisent et orientent leur environnement, ce qui permettra de mettre au jour « les principes de vision et de division » (Bourdieu et al., 2012, p. 263) du monde social. Pour Bourdieu (2012, p. 260), les rapports de force sont « inséparables des rapports de sens et de communication », et pour comprendre le fait que « l'État parvienne à s'imposer aussi facilement », il faut « s'interroger sur les structures cognitives et sur la contribution de l'État à leur production ». L'analyse des catégorisations et des processus de normalisation et de naturalisation dont elles sont l'objet permet ainsi de mettre en lumière des allant-de-soi producteurs de hiérarchies.

2.1. L'analyse des politiques sociales

Pour répondre à mes questions de recherche, j'ai axé l'analyse non seulement sur les

processus de catégorisation, mais encore sur les processus de problématisation – dans la lignée de la sociologie des problèmes publics. L'analyse des débats parlementaires à laquelle j'ai procédé s'inspire de la sociologie des problèmes publics développée par Joseph Gusfield (1981) dans son livre, considéré comme précurseur, intitulé *The Culture of Public Problems*. Dans cet ouvrage, Joseph Gusfield enquête sur l'histoire du problème public de l'alcool au volant, et livre une analyse des discours des actrices et des acteurs sociaux qui participent à la construction de ce problème. Il pose la question de savoir « comment et pourquoi la conduite d'une automobile sous l'emprise de l'alcool, acte accompli en privé, est-il condamné en public ? » (Gusfield & Cefai, 2009, p. 1) et montre que l'existence d'un problème de conduite en état d'ivresse est le résultat d'opérations de construction des accidents d'automobile comme un problème de société, devant être pris en charge par des agences publiques et par des fonctionnaires publics (Gusfield, 1981).

Selon Joseph Gusfield, aucun problème public n'existe en soi, il n'est jamais « donné en nature ». Il apparaît comme tel parce que certains de ses aspects sont présentés comme contraires à l'intérêt public et parce qu'il est supposé transformable ou éradicable par une action spécifique qui est celle des pouvoirs publics (Gusfield, 1981). Si de nombreux faits sociaux peuvent être considérés comme problématiques, ils ne deviennent pas pour autant tous des problèmes publics cibles d'une intervention publique. Il existe un processus d'opérations, ou « fictions nécessaires », pour construire le problème et transformer une série d'événements individuels en problèmes collectifs. Ces problèmes sont « l'enjeu d'opérations de sélection et de focalisation, d'argumentation et de dramatisation, qui les hissent à un certain degré de généralité, leur confèrent un poids de réalité ou de légitimité » (Cefai, 1996, p. 54). En parlant de naissance du chômage et non de sa découverte, Christian Topalov (1994) a par ailleurs montré que le chômage a posé problème seulement une fois que le travail à plein temps est devenu la norme. Dans les sociétés dites préindustrielles, le travail salarié n'étant pas organisé à temps complet, son absence était acceptée. Les problématiques dépendent ainsi de contextes sociaux et historiques singuliers.

Selon Gusfield, trois conditions doivent être réalisées pour qu'un fait social devienne un problème public : il faut que ce fait soit la propriété d'un groupe, qu'une responsabilité causale et qu'une responsabilité politique puissent être attribuées. La « propriété » désigne la capacité, que certains groupes ont et que d'autres n'ont pas, à créer ou à orienter la définition publique d'un problème. Ce groupe est constitué de

« personnes attentives à un problème, ou concernées par un problème, ayant une opinion sur un problème ou votant par référence à un problème, des gens qui s'engagent ou qui soutiennent un mouvement d'action collective » (Trom & Cefaï, 2001, p. 216). Ensuite, pour qu'un fait devienne un problème public, il faut que des responsabilités causales et politiques soient identifiées. La « responsabilité causale » désigne l'agent ou la pratique vu comme la cause du problème public ; et la « responsabilité politique » désigne les institutions publiques chargées de résoudre le problème (Gusfield, 1981). Pierre Bourdieu (2012, p. 53) fait référence à l'analyse des problèmes publics de Gusfield en reprenant un point essentiel : « Une fiction sociale n'est pas fictive. » Même si la construction d'un problème est le produit d'un point de vue sur le monde, elle produit des effets, et cela d'autant plus que le point de vue de la pensée d'État apparaît comme « le point de vue des points de vue » (Bourdieu et al., 2012, p. 53). L'État produit ainsi un « ordre légitime », au sens donné par Max Weber. Mon cadre d'analyse s'appuie de manière complémentaire sur la méthodologie proposée par Carol Bacchi (2009) dans son manuel intitulé « *What's the problem represented to be ?* ». Elle ne nomme pas les problèmes des politiques sociales « problèmes publics » car selon elle cette dénomination reste imprécise, dans le sens où l'analyse ne va pas porter sur tous les acteurs ou actrices qui sont à l'intérieur d'une problématique, mais s'intéresser uniquement aux problématiques produites dans le champ des politiques sociales. Elle clarifie ainsi le fait que son analyse porte sur le point de vue de l'État et ne prend pas en compte les autres discours qui pourraient opérer des problématiques différentes. La méthode proposée par Bacchi remet au centre les catégories, visibles et invisibles, qui sont les cibles des discours, et permet ainsi une analyse féministe des problèmes de politiques sociales.

Le concept de *framing* défini notamment par William Gamson et Charlotte Ryan (2006) offre un outil supplémentaire dans l'analyse de discours en invoquant le concept de cadre. Un cadre (*frame*) est, selon William Gamson et Charlotte Ryan, un organisateur de pensée qui construit certains événements comme importants et participe à en rendre d'autres invisibles. Les cadres donnent l'avantage à certaines manières de penser et de parler, et en placent d'autres *out of the picture* (Ryan & Gamson, 2006, p. 14). Il existe des stratégies de recadrage des événements qui sont le résultat des pratiques des actrices et des acteurs sociaux. Dans cette perspective, le *framing* permet de saisir les processus de cadrage et de recadrage qui fondent les problématiques ainsi que leurs critiques.

Il s'agira dès lors de comprendre, d'une part, comment le problème est représenté et quels sont les présupposés normatifs, que William Gamson et Andre Modigliani (1989, p. 2) nomment les « paquets interprétatifs », ou que Pierre Muller (1985) appelle le « référentiel normatif », qui sous-tendent cette représentation du problème, d'autre part de mettre en lumière qui sont les acteurs sociaux qui s'approprient les problèmes et comment les responsabilités causales et politiques sont définies.

Pour chaque débat intervenu à l'occasion d'une loi, je me suis donc posé les questions suivantes, en m'inspirant des outils d'analyse développés plus haut :

1. Quelles sont les différentes représentations du problème ?
2. Quels sont les présupposés normatifs (ce qui va de soi) et les paquets interprétatifs qui sous-tendent cette problématisation ? Comment cette problématisation a-t-elle été produite ?
3. Qu'est-ce qui n'est pas problématisé, qu'est-ce qui est passé sous silence, qu'est-ce qui est rendu invisible ?
4. Quelles sont les solutions qui sont proposées ?
5. Qui est le propriétaire du problème ?
6. Qui a la responsabilité causale et politique ?
7. Existe-t-il des dichotomies, ce que Carol Bacchi appelle les *hierarchical binaries* ?
8. Quelles sont les catégories de personnes dont on parle, et comment ces catégories sont-elles subjectivées ?

Les réponses à ces questions me permettront de comprendre quelles sont les normes sociales qui fondent les problématisations produites par les politiques sociales par rapport à l'absence d'emploi ou de revenu suffisant des « jeunes adultes en difficulté », des familles et des travailleurs âgés. Ce sont les processus, – problématisation, catégorisation, normalisation, naturalisation, hiérarchisation – qui seront au cœur de l'analyse.

3. Le corpus

Pour répondre à mes questions de recherche, j'ai analysé principalement la formulation et la mise en œuvre de trois politiques sociales de l'emploi vaudoises qui sont le programme FORJAD, destiné aux « jeunes adultes en difficulté », la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) et le programme de coaching familles COFA, élaboré pour les familles bénéficiaires du revenu d'insertion. Afin de saisir le cadre normatif dans

lequel ces lois sont déployées, j'ai également analysé les débats gouvernementaux qui ont précédé l'introduction d'un nouveau régime d'assistance entré en vigueur en 2003, le revenu d'insertion (RI).

Dans cette partie présentant le corpus, je vais d'abord exposer les discours ayant trait à la formulation des politiques sociales avant de décrire les entretiens réalisés auprès des personnes chargées de la mise en œuvre de ces politiques, c'est-à-dire le personnel du travail social.

3.1. La formulation des politiques sociales

Considérant que le chômage ou l'absence d'emploi, en définissant ce qui n'est pas l'emploi, précise la norme de l'emploi (Tabin & Togni, 2013), j'ai analysé des débats parlementaires et des lois sur le chômage et sur l'aide sociale, débattus entre 2003 et 2010, principalement dans le canton de Vaud, canton très agissant en Suisse en matière de politiques dites « actives ». Ces politiques fondées sur la rhétorique de « l'insertion » professionnelle donnent l'injonction aux récipiendaires d'un programme de politiques sociales de tout mettre en œuvre pour sortir de la dépendance financière à l'aide sociale ou au chômage. J'ai analysé les débats parlementaires tenus lors de l'élaboration de lois. Ce choix a ses limites dans le sens qu'il ne permet ni de faire le tour des commissions ou des espaces où les lois sont débattues en dehors des parlements ni d'avoir un regard sur des problématisations minoritaires à l'intérieur des partis ou des groupes d'intérêts et qui ne sont pas entendues dans les débats, par exemple parce que les groupes ne sont pas représentés au Parlement. Il permet toutefois de mettre en lumière les problématisations dominantes qui ont accès à l'espace parlementaire, ainsi que de saisir quelles problématisations l'emportent sur d'autres dans cet espace.

Le corpus débute avec la mise en place d'un nouveau régime d'assistance sociale vaudois appelé revenu d'insertion (RI)¹², entré en vigueur en décembre 2003. Ce nouveau régime a été accompagné de la mise en œuvre de plusieurs programmes d'insertion professionnelle fondés sur le modèle des politiques sociales dites « actives ». Ces programmes ciblent des publics spécifiques définis notamment par

¹² Le RI est l'aide financière destinée aux personnes dont le revenu financier se situe au-dessous d'un minimum vital à la condition qu'elles souhaitent une aide à l'insertion sociale et/ou professionnelle et qu'elles s'engagent à tout mettre en œuvre pour retrouver son autonomie <http://www.vd.ch/themes/sante-social/aides-assurances/revenu-dinsertion>, consulté le 10 mai 2017

l'âge et/ou la parentalité (les jeunes adultes de 18 à 25 ans, les familles, les personnes à deux ans de l'âge de la retraite). J'ai analysé les débats parlementaires au plan cantonal vaudois autour du RI, du programme d'insertion par la formation professionnelle (FORJAD¹³) ainsi que de la Loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam).

Dans ces débats, j'ai cherché les normes d'âge et d'emploi partagées par les parlementaires, tenté de dégager les raisons qui motivent l'action du législateur en direction de ces publics spécifiques (Bourdieu, 1986; Commaille, 1994) et mis en lumière comment l'absence d'emploi est problématisée par les politiques sociales (Bacchi, 2009; Gusfield, 1981).

Pour élargir le contexte au niveau fédéral et saisir les normes d'âge et les processus de catégorisation de la dépendance dans les débats nationaux, j'ai également analysé les procès-verbaux des sessions parlementaires sur la révision partielle de la Loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité (LACI) qui ont eu lieu entre 2008 et 2009.

Si les lois vaudoises analysées permettent de saisir les normes sur lesquelles se fondent les politiques cantonales de l'emploi, l'analyse de la loi sur le chômage me permet de saisir un contexte plus large de gestion de l'absence d'emploi perçue comme problématique. De plus, si le système d'aide sociale suisse est du ressort des cantons, l'assurance chômage est de celui de la Confédération. Dans le canton de Vaud, les mesures d'insertion professionnelle concernent les Offices régionaux de placement (ORP), soit l'assurance chômage, tandis que les mesures d'insertion sociale sont mises en œuvre par les autorités d'application du revenu d'insertion. L'analyse de la 4^e révision permet dès lors de mettre en lumière les paquets interprétatifs sur lesquels cette dernière se fonde.

Ces débats sur la révision partielle de la Loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité, la loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003, le programme FORJAD, ainsi que la LPCFam de 2010 ont été rassemblés, archivés et lus de manière systématique, puis codés thématiquement à l'aide du logiciel libre TAMS Analyser¹⁴. Afin de saisir en

¹³ FORJAD est le programme mis en place par le canton de Vaud pour permettre aux jeunes adultes de 18 à 25 ans au RI d'acquérir une formation certifiante.

¹⁴ <http://tamsys.sourceforge.net>

profondeur les normes sous-tendant ces lois, j'ai également analysé des documents administratifs concernant ces lois.

3.2. Les lois et les programmes sociaux

Les politiques sociales de l'emploi proposent des prestations différenciées en fonction de l'âge et de la parentalité des bénéficiaires. Ainsi, si la formation est proposée aux jeunes adultes entre 18 et 25 ans bénéficiaires du RI, la solution envisagée par le législateur pour les familles est une allocation financière supplémentaire et, pour les travailleurs âgés, une rente-pont à deux ans de l'âge de la retraite. Je propose ici une description succincte de chacune de ces lois, qui seront analysées en détail dans les chapitres suivants, en commençant par le niveau fédéral.

La 4^e révision fédérale de la Loi sur l'assurance chômage et insolvabilité (LACI), 2008-2009

Les débats qui ont participé à la 4^e révision de la LACI ont eu lieu au Conseil des États et au Conseil national entre le 8 juin 2009 et le 19 mars 2010. Partant du constat que l'assurance chômage est déficitaire, les parlementaires proposent des mesures qui visent l'équilibre budgétaire. Dans son document intitulé « Les principales révisions » du 19 mars 2010, le Secrétariat d'État à l'économie donne la liste de modifications proposées. Chaque point de la liste est conclu par le montant d'économies annuelles estimé en millions.

Deux stratégies principales, et souvent en opposition, sont mises en œuvre pour atteindre cet objectif : la hausse des cotisations et la coupe dans les prestations. Plus la hausse des cotisations est élevée, moins des coupes dans les prestations seront nécessaires. Les propositions de coupe dans les prestations se fondent sur ce que les conseillères et les conseillers pensent être la norme, qui correspond selon eux ou selon elles à la vision dominante des Suissesses et des Suisses et qui permettra que la loi soit acceptée en cas de votation populaire. Toutes les propositions qui vont dans le sens d'une augmentation des dépenses sont refusées.

Les changements principaux découlant de cette révision sont :

- la hausse des cotisations salariales, qui passent de 2 à 2,2 %.
- les périodes d'indemnisation sont réduites en fonction de la durée de cotisation. Par exemple, une année de cotisation donne droit à une année d'indemnités et non plus à 18 mois.

- les programmes d'emploi temporaire financés par les collectivités publiques ne donnent plus droit aux indemnités du chômage. Ces programmes ont été réduits à une durée de 11 mois maximum, afin que l'année de cotisation nécessaire pour toucher les indemnités ne soit plus assurée.
- les personnes libérées des conditions relatives à la période de cotisation (étudiant·e·s écolières et écoliers, période de maternité etc.) doivent observer un délai d'attente spécial de 120 jours.
- un délai d'attente proportionnel au revenu assuré est imposé aux personnes qui n'ont pas d'obligation d'entretien.
- la notion de travail convenable est modifiée pour les personnes de moins de 30 ans. La loi prévoit qu'un travail qui ne tient pas raisonnablement compte des aptitudes de l'assuré·e ou de l'activité qu'il ou elle a précédemment exercée n'est pas considéré comme un travail convenable. Un nouvel article introduit une exception pour les personnes âgées de moins de 30 ans pour lesquelles un travail est considéré comme convenable même s'il ne tient pas compte des aptitudes de l'assuré·e.
- la période d'indemnisation des personnes âgées de moins de 25 ans sans obligation d'entretien est réduite.

La Loi sur l'action sociale vaudoise (LASV) du 2 décembre 2003

La LASV, qui entre en vigueur le 2 décembre 2003, fusionne deux régimes d'assistance du canton de Vaud : le revenu minimum d'insertion et la Loi sur l'action sociale vaudoise. Avec ce nouveau dispositif, tous les bénéficiaires de l'aide sociale ont l'injonction de « tout mettre en œuvre pour retrouver leur autonomie », et ont accès à des mesures d'insertion sociale (MIS), ceci quelle que soit la durée de leur inscription au revenu d'insertion. Le revenu minimum d'insertion proposait ces mesures aux personnes durant les deux années suivant leur inscription. À la suite de l'entrée en vigueur de cette loi, les mesures d'insertion sociale augmentent et se diversifient. Les débats parlementaires ont eu lieu entre le 24 novembre 2003 et le 2 décembre 2003.

Le programme FORJAD, 2006 et 2009

Le programme FORJAD est un projet pilote lancé par l'État de Vaud en 2006 et pérennisé en 2009. Il s'agit d'une mesure proposant aux personnes âgées de 18 à 25

ans et bénéficiaires du RI une formation certifiante. Ce programme a nécessité la modification de plusieurs lois cantonales pour faire en sorte que la formation duale, c'est-à-dire l'apprentissage, puisse entrer dans le régime des bourses d'études. Ceci permet aux jeunes bénéficiaires du RI âgés de 18 à 25 ans de suivre un apprentissage en ayant accès au même revenu que lorsqu'ils ou elles étaient au RI.

La loi sur les prestations complémentaires cantonales pour familles et les prestations cantonales de la rente-pont (LPCFam) du 23 novembre 2010

La LPCFam, entrée en vigueur au 1^{er} octobre 2011, fait partie de la stratégie de lutte contre la pauvreté du canton de Vaud. Il s'agit pour l'essentiel de « prévenir le recours au RI des familles « *working poors* », des chômeurs en fin de droit proches de l'âge de la retraite et des chômeurs en arrêt maladie ». Les débats ont eu lieu entre le 9 et le 23 novembre 2010.

Pour « lutter contre la pauvreté des familles », le canton propose d'octroyer des prestations complémentaires aux familles ayant des enfants entre 0 et 16 ans et dont le revenu ne permet pas de couvrir les besoins vitaux. Cette loi propose également d'attribuer une rente-pont aux chômeuses et aux chômeurs en fin de droit à deux ans de l'âge de la retraite.

Pour financer ces nouvelles mesures, une cotisation salariale de 0,12 % est prélevée. Le canton de Vaud a également octroyé une assurance perte de gain aux chômeuses et aux chômeurs en arrêt maladie. Pour les jeunes de 18 à 25 ans bénéficiaires du RI et potentiellement bénéficiaires du programme FORJAD, le montant de la norme d'entretien a été réduit.

Le programme Coaching Familles (COFA), 2011

Ce programme vient à la suite de l'introduction de la LPCFam entrée en vigueur 2011. Il est justifié par le constat qu'un nombre réduit de familles a eu recours à ce dispositif par rapport aux attentes du politique. Selon le canton de Vaud, l'objectif de ce projet pilote « est d'offrir aux familles au RI la possibilité de sortir durablement de l'aide sociale en développant des stratégies leur permettant au moins de couvrir le minimum vital grâce aux PC FA ou au mieux d'être autonome financièrement »¹⁵.

¹⁵ http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/rag/2012/dsas/RAG-DSAS-2012.pdf, consulté le 10 mai 2017

3.3. Les discours sur la mise en œuvre des politiques

J'ai montré dans le chapitre précédent que les politiques sociales peuvent être considérées comme ce que Dorothy E. Smith appelle « les textes organisateurs, qui contribuent à organiser, réguler et structurer les pratiques locales, bien qu'ils soient reçus et interprétés différemment suivant les contextes et les acteurs » (2001, p. 174). Ainsi, si l'analyse des lois et des débats parlementaires nous renseigne sur ce que sont les lois et sur les présupposés normatifs qui les fondent, elle ne nous dit rien sur la manière dont les lois sont mises en œuvre par les professionnel·le·s ni sur les normes sociales qui orientent leurs pratiques. Ce sont les professionnel·le·s du travail social, qui trouvent des solutions pour les personnes et qui proposent des stratégies, qui donnent corps aux politiques sociales.

Afin de recueillir les discours des personnes chargées de mettre en œuvre les politiques sociales analysées, j'ai réalisé une enquête de terrain auprès de ces professionnel·le·s, après avoir pris connaissance de la littérature sur les *street-level bureaucrats* (Dubois, 1999, 2001; Lipsky, 2010; Buffat, 2009). Ces recherches cherchent à saisir les pratiques des professionnel·le·s de l'action publique en focalisant sur la marge de manœuvre des agent·e·s de l'État, parfois perçue comme un pouvoir discrétionnaire. Dans l'analyse des données, je porte davantage d'attention sur le sens que les professionnel·le·s donnent à leur intervention, sachant que les textes sont reçus et interprétés différemment par les agent·e·s. Cette posture ressemble davantage à celle développée par Steven Maynard-Moody et Michael C. Musheno (2003) dans leur livre consacré au personnel de police, aux enseignant·e·s et aux conseillères et conseillers. Dans cet ouvrage, les auteurs cherchent à montrer comment les valeurs et les croyances des agent·e·s les aident à prendre des décisions qu'ils et elles considèrent justes. Ils s'intéressent dès lors aux jugements que les agent·e·s ont sur les identités et sur la moralité des personnes qu'elles rencontrent dans leur travail. Ils montrent également que, dans leurs récits, les agent·e·s définissent « leur travail davantage en termes de relation que de règles » (Maynard-Moody & Musheno, 2003, p. 20).

Les personnes qui mettent en œuvre les lois dans le canton de Vaud sont d'une part des agent·e·s de l'État, soit les assistant·e·s sociaux et les conseillères et conseillers en insertion qui travaillent dans les Centres sociaux régionaux (CSR), et d'autre part le personnel engagé dans les organismes prestataires de mesures d'insertion sociale mandatés par le Service de prévoyance et d'aide sociales (SPAS) pour fournir des mesures. Selon l'article 47 de la Loi sur l'action sociale vaudoise, ces dernières

comprennent « des mesures d'aide au rétablissement du lien social, des mesures d'aide à la préservation du lien économique ainsi que des mesures de formation et des mesures visant à recouvrer l'aptitude au placement ». Les organismes prestataires sont annuellement listés dans un catalogue des mesures d'insertion sociale édité par le Département de la santé et de l'action sociale.

J'ai ainsi choisi d'étudier des programmes d'insertion dans le canton de Vaud qui ciblent des catégories récipiendaires du RI différenciées en fonction de l'âge et de la parentalité, qui représentent des catégories de la perception traditionnelle du parcours de vie, soit les jeunes adultes, les familles et les personnes proches de l'âge de la retraite. Ces catégories ne constituent pas des catégories d'analyse, mais permettent l'accès au terrain par le biais de mesures spécifiquement conçues pour elles (Mik-Meyer & Villadsen, 2013).

Pour mettre en lumière les processus de catégorisation à l'œuvre dans les discours des professionnel-le-s et l'influence de l'âge dans ces processus, j'ai mené 77 entretiens auprès de 74 travailleuses et travailleurs sociaux employé-e-s dans des CSR ou des organismes prestataires entre 2011 et 2014. Quatre des personnes interrogées ont participé à deux entretiens concernant des catégories de récipiendaires différentes. J'ai conduit 34 entretiens avec du personnel accompagnant des personnes ressortant de la catégorie « jeunes adultes en difficulté », 22 entretiens auprès du personnel accompagnant des personnes appartenant à la catégorie des « familles » et 21 entretiens avec du personnel accompagnant des personnes récipiendaires du RI de plus de 50 ans.

Un dispositif ayant pour but d'inciter les professionnel-le-s à avoir une posture réflexive sur leur pratique a été mis en place (Archer, 2010). J'ai demandé aux professionnel-le-s, avant l'entretien, de préparer trois situations qui leur paraissaient emblématiques (sans autre précision) de leur intervention auprès soit des jeunes adultes entre 18 et 25 ans, soit des familles à l'aide sociale, soit des personnes âgées de plus de 50 ans. Durant l'entretien, qui durait environ une heure, je les ai invité-e-s à décrire en détail leur intervention, les outils engagés ainsi que les réactions des récipiendaires. Je les ai également questionné-e-s sur les raisons qui ont motivé le choix des situations présentées. Concernant la catégorie des jeunes adultes en difficulté, je leur ai demandé de présenter au moins une situation de femme. L'analyse des débats parlementaires ayant montré que les figures de jeunes étaient androcentrées, je voulais m'assurer de récolter aussi des situations vécues par des

femmes. Au final, le personnel du travail social a décrit 52 situations concernant les femmes et 48 concernant des hommes, du coup cette requête de ma part n'était peut-être pas nécessaire.

Si, en laissant à l'interviewé·e le libre choix de situations qui lui semblent emblématiques, je prends le parti de me laisser surprendre par les données de terrain, je pars pourtant des catégories d'État, et ne laisse pas les professionnel·le·s construire eux-mêmes les catégories. Je pars du postulat que ces dernières régissent leur activité professionnelle, et que les catégories d'État ont une influence sur leurs pratiques.

Cette méthode a l'avantage de collecter des informations sur des situations existantes que les professionnel·le·s ont suivies et pour lesquelles ils se sont engagés. La description de ces situations donne accès à un petit morceau de réel, à des « " cas de terrain " et non des " cas abstraits " » (Olivier de Sardan, 2008, p. 74).

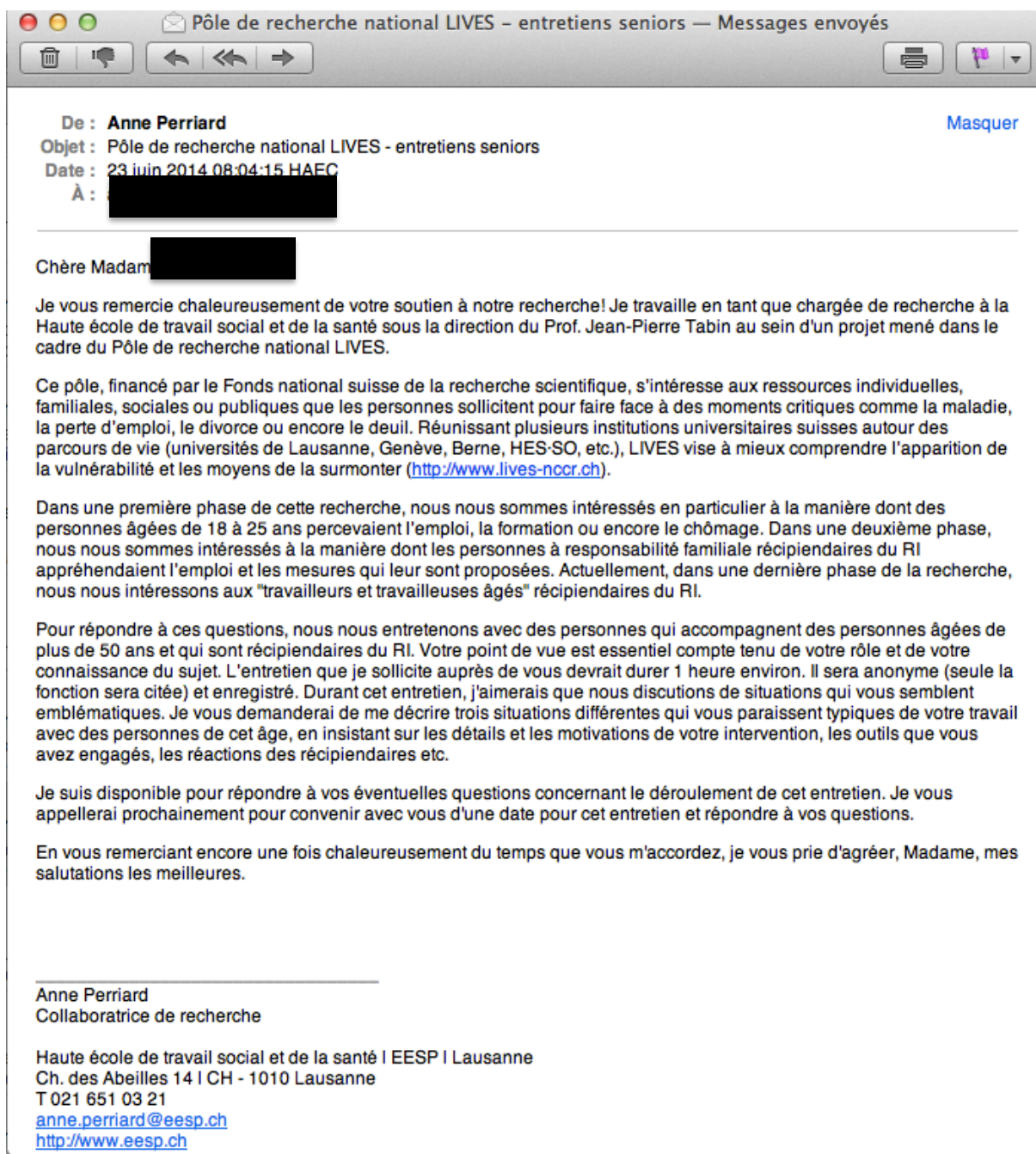


Figure 2.1 Courriel envoyé pour demander un entretien

Ces entretiens ont eu lieu dans le cadre du travail et sur les horaires de travail des personnes interrogées. J'ai choisi de faire une analyse de leur discours sur leur pratique, et non une observation de leur pratique. Ce choix est le résultat d'une posture qui met l'attention sur le langage et le travail d'interprétation des agent·e·s, sur leurs capacités à produire des critiques et/ou des justifications acceptables en situation. Demander aux professionnel·le·s de choisir trois situations selon des critères subjectifs a pour avantage de mettre en lumière les normes implicites et les éventuelles stratégies

développées lorsqu'il existe un conflit entre leurs normes personnelles et celles qui régissent leur travail (Boltanski, 2009). Cela signifie que je ne cherche pas à comprendre les pratiques et les comportements des agent·e·s, mais les normes qui sous-tendent leurs pratiques et le sens qu'ils et elles donnent à celles-ci. Ce ne sont pas les pratiques des professionnel·le·s qui sont au cœur de l'analyse, mais bien leurs discours sur les pratiques. Car « si les pratiques peuvent falsifier les propos que les acteurs tiennent sur elles, ces propos n'en disent pas moins quelque chose de pertinent et significatif » (Boltanski, 2009, p. 48). Il est clair que cette méthode ne permet pas de vérifier si les discours sur les pratiques coïncident avec les pratiques. Ce que l'agent·e social·e raconte, c'est la partie de son travail qu'il ou elle désire rendre visible, et ceci est significatif en ce qui concerne les normes.

Les Centres sociaux régionaux (CSR) sont chargés par l'État de Vaud de mettre en œuvre le RI défini par la Loi sur l'action sociale vaudoise. Il y en a 12 dans le canton de Vaud, qui sont le CSR de Bex, le CSR de Broye-Vully, le CSR Est-Lausannois-Oron-Lavaux, le CSR Jura-Nord Vaudois, le CSR Morges-Aubonne-Cossonay, le CSR Nyon, le CSR Ouest lausannois, le CSR Prilly-Echallens, le CSR Lausanne, le CSI Montreux-Veytaux, le CSI Veytaux et le Centre social des réfugiés (CSIR). Les organismes prestataires, quant à eux, fournissent des mesures d'insertion sociale ou professionnelle au récipiendaire du RI ou de la LACI.

Afin d'analyser les discours du personnel mettant en œuvre les lois, j'ai choisi d'enquêter auprès d'au moins un·e professionnel·le travaillant dans chacun des CSR et de chacun des organismes prestataires de mesures destinées à l'une des trois catégories. J'ai pu m'apercevoir de différences dans la conduite des entretiens avec ces deux groupes professionnels, que je peux relier à leurs conditions de travail spécifiques. Si les personnes travaillant dans les CSR sont des employé·e·s de l'État engagé·e·s sur des contrats de durée indéterminée, les organismes prestataires sont soumis à une forte concurrence et le personnel est principalement engagé sur la base de contrats de durée déterminée qui se renouvellent après un processus d'évaluation. Cela explique que, lorsque j'ai rencontré des professionnel·le·s travaillant dans des organismes prestataires, il s'est avéré nécessaire d'expliquer, en début d'entretien, que je n'étais pas là pour juger de l'efficacité de la mesure, mais bien pour saisir quelles étaient les normes de l'emploi pour les catégories d'âge concernées. Cette démarche a permis d'assurer que, durant l'entretien, les participant·e·s ne se livrent pas uniquement à une stratégie de « vente » ou de « défense » de leur mesure, mais qu'ils

et elles soient d'accord de parler du parcours de trois participant·e·s, même si ces parcours pouvaient être perçus comme des « échecs » du point de vue de l'insertion professionnelle.

Afin de prendre contact avec les personnes travaillant dans les CSR, j'ai envoyé un courrier postal aux directions en leur demandant de me donner le nom d'un·e ou de deux professionnel·le·s intéressé·e·s à participer à un entretien enregistré d'une heure environ. Toutes les directions m'ont donné réponse – parfois après 2 relances – et j'ai pu contacter directement les personnes intéressées à participer à cette recherche. Dans un premier temps, je leur envoyais un courriel pour les remercier de leur intérêt à participer et pour leur décrire en détail le déroulement de l'entretien. Ensuite je prenais contact avec eux, par courriel ou téléphone, suivant la facilité d'accès, et convenais d'une date d'entretien.

Pour les personnes travaillant dans des organismes prestataires, j'ai bénéficié du soutien du Service de la prévoyance et d'aide sociales, qui a envoyé un courriel à toutes les personnes responsables d'une mesure afin de les avertir de ma prise de contact prochaine. J'ai ensuite procédé de la même manière qu'avec les agent·e·s de l'État travaillant dans les CSR.

La temporalité liée à la conduite des entretiens a joué un rôle important dans la prise de contact et le déroulement des entretiens. FORJAD a débuté en tant que projet pilote en 2006. En 2012, lorsque j'ai mené mes entretiens, ce programme était alors à l'œuvre depuis 6 ans et, de ce fait, institutionnalisé. Le programme COFA était un projet pilote très récent lorsque je suis arrivée sur le terrain en 2012, et j'ai réalisé que ma recherche avait parfois accéléré le processus de mise en œuvre de ce programme au sein des CSR. La catégorie COFA, contrairement à la catégorie FORJAD, ne bénéficiait en effet pas de la même institutionnalisation au sein du travail social. Parfois, lorsque j'ai contacté les directions des CSR, elles n'avaient pas encore introduit ce nouveau programme dans leur service et ne pouvaient ainsi pas répondre à ma requête. C'est pourquoi j'ai dû relancer certaines directions, ceci rendant la réalisation des entretiens plus lente que pour les autres terrains. Quant à la demande d'entretiens concernant la mise en œuvre de la rente-pont introduite en 2011, elle a suscité un vif intérêt de la part du personnel du travail social, lequel a répondu rapidement à ma demande.

3.3.1. Les entretiens menés auprès des professionnel·le·s accompagnant la catégorie des « Jeunes adultes en difficulté »

Il existe un catalogue de mesures spécifiquement destinées à la catégorie définie comme « les jeunes adultes en difficulté ». Il s'agit de jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation, qu'on appelle dans les instances internationales les *NEET* (*Not in employment nor in education*) et qui sont récipiendaires du RI. Cette cible est sous les feux des politiques sociales en Suisse et en Europe ces dernières années (Tabin & Perriard, 2014), et les moyens déployés par le canton de Vaud pour cette catégorie sont nettement supérieurs à ceux destinés aux autres figures de la dépendance analysées dans cette recherche. En effet, en 2012, si les mesures d'insertion proposées aux jeunes adultes en difficulté étaient au nombre de 19, il n'existait pas de mesures du revenu d'insertion spécifiquement destinées aux « travailleurs âgés ».

Pour la catégorie « jeunes », j'ai conduit 34 entretiens avec des personnes accompagnant des personnes entre 18 et 25 ans dans leur parcours d'insertion entre le 15 décembre 2011 et le 15 août 2012. J'ai mené 16 entretiens avec du personnel de CSR travaillant dans 12 centres différents : 15 entretiens avec des conseillères et des conseillers en insertion et 1 entretien avec une assistante sociale. J'ai conduit 18 entretiens avec du personnel travaillant dans 14 organismes prestataires de mesures d'insertion sociale spécifiquement conçues pour le public FORJAD, les MISJAD¹⁶.

¹⁶ OSEO propose des mesures dans trois domaines différents, répertoriées comme trois mesures différentes dans le catalogue mais pour lesquelles je n'ai réalisé qu'un seul entretien. Les mesures Connexion Ressources et Le Bosquet, bien qu'intégrées dans le catalogue de mesures FORJAD, ont été ôtées du terrain car elles n'avaient pas de jeunes FORJAD parmi leurs récipiendaires.

Tableau 2.1 : Liste des mesures d'insertion sociale pour les jeunes adultes en difficulté

Mesures d'insertion sociale pour les jeunes adultes en difficulté (MISJAD)	
Nom de la mesure	Descriptif de la mesure¹⁷
BIP Jeunes	<p>BIP Jeunes propose aux bénéficiaires de « construire » leur propre contrat de participation (objectifs à réaliser, moyens pour y parvenir, programme, etc.) en tenant compte de leurs ressources, de leurs lacunes et de leur parcours de vie. L'idée du contrat est de mettre les bénéficiaires en situation de « consommacteurs » et les enjoint à devenir de plus en plus responsable de leur projet. Ce contrat est le point de départ afin de trouver une solution professionnelle (apprentissage, formation initiale, formation OAI, emploi temporaire, emploi fixe, etc.). Il est évident que l'équipe de BIPJ tiendra un discours réaliste par rapport au contexte professionnel.</p> <p>Durée standard : 6 mois Taux d'occupation : possibilité de temps partiel</p>
Entreprise sociale d'insertion (OSEO)	<p>L'Entreprise Sociale d'Insertion (ESI) est une mesure qui permet à des femmes et des hommes de tout âge de retrouver une aptitude au placement, une formation ou un emploi. Elle est à même d'offrir des expériences professionnelles dans les domaines du Nettoyage et de la Conciergerie, du Bâtiment, du Paysagisme et une prise en charge flexible centrée sur les besoins individuels.</p> <p>Durée standard : 6 mois Taux d'occupation : 100 % (progressif)</p>
Pro-Jet Starter	<p>Faire un bilan orienté « emploi/formation » pour des jeunes adultes de 18 à 25 ans bénéficiaires de l'aide sociale et les accompagner vers une réinsertion professionnelle en les préparant aux exigences du monde économique.</p> <p>Durée standard : 3 mois Taux d'occupation : 100 %</p>

¹⁷ Le descriptif est celui du catalogue 2012 de mesures pour les jeunes adultes en difficulté (MISJAD), publié par le Département de la santé et de l'action sociale du Canton de Vaud.

Le Relais	<p>Le but du programme ACCORD est d'associer plusieurs outils et supports qui visent à mettre en situation d'activité la personne impliquée dans la formation pour permettre de repérer les ressources mobilisables et de les développer dans une dynamique de valorisation. Le programme de formation tend également à restaurer un rythme de vie, la création de nouveaux liens sociaux et un soutien psychosocial en vue de créer des conditions favorables à la reprise de confiance et, à terme, atteindre une autonomie socioéconomique.</p> <p>Durée standard : 5 mois Taux d'activité à 100 % (possibilité de temps partiel)</p>
Gingko	<p>Après 1 journée d'introduction, le jeune vient 3 fois par semaine pendant quelques heures pour constituer son dossier de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation, copies de diplômes), pour bénéficier d'appuis scolaires individualisés et pour des rendez-vous avec son référent qui lui propose un suivi global d'insertion socioprofessionnelle en collaboration avec le réseau. Il participe également à un atelier « communication » afin d'améliorer son image de soi face au monde professionnel et à quelques activités socio-éducatives.</p> <p>En cas de non-insertion en fin de mesure, une seconde mesure offre la possibilité de développer et renforcer les acquis par les ateliers emploi et les appuis scolaires.</p> <p>Durée standard : 3 mois + 4 mois Taux d'activité : sur rendez-vous (environ 7 heures/semaine)</p>
In'nova	<p>In'nova vise à instaurer une dynamique d'apprentissage et à développer les compétences sociales des participants afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. In'nova se base sur un accompagnement socio-professionnel personnalisé, l'acquisition des compétences scolaires nécessaires pour entreprendre une formation professionnelle, ainsi que des stages et expériences professionnelles.</p> <p>Durée standard : 3 mois Taux d'occupation : 50 à 100 %</p>
Scenic Adventure	<p>La mesure Scenic Adventure vise l'insertion socioprofessionnelle du jeune, par le biais d'un projet commun qui sert le projet individuel. La diversité de ses activités et son accompagnement pluridisciplinaire favorise l'émergence des ressources du jeune et met en évidence ses problématiques. La mesure propose ainsi un espace de progression et d'ouverture au changement, en vue de l'entrée en formation. Par le biais du projet commun, le participant est invité à développer les compétences requises dans le monde professionnel, telles que : intégration, tolérance, collaboration, engagement, persévérance, production, créativité.</p> <p>Durée standard : 9 mois Taux d'occupation : 100 % (possibilité de négociateur)</p>

Unité Transition Travail (UTT), Du côté des filles	Le programme vise à permettre aux jeunes d'effectuer un bilan complet en vue d'une insertion professionnelle axée en priorité sur une recherche de formation. Du côté des filles est un atelier spécifiquement réservé aux filles. Durée standard : 6 mois Horaire : sur rendez-vous
MigrAction	La mesure MigrAction est une des activités de l'Association Appartenances et s'appuie sur une forte expérience des divers aspects et problématiques liées à la migration. Plus spécifiquement, MigrAction se déroule au sein de l'Espace Mozaïk. Ainsi, les participant·e·s sont intégré·e·s dans un espace social ouvert, intergénérationnel, interculturel, interdisciplinaire, qui inclut aussi des ressources d'appui psychologique. Nous travaillons avec les participant·e·s sur l'ensemble des problématiques que les jeunes issus de la migration rencontrent dans leurs démarches d'insertion socio-professionnelle. Nous sommes en mesure d'offrir un accompagnement de nature très variée, incluant le rétablissement du lien social, l'orientation dans le système socioprofessionnel suisse, le diagnostic des freins à l'insertion, et la mise en place d'un programme individualisé de recherche de formation ou de travail. L'approche de MigrAction se concentre sur le projet de vie et le sens donné par les participant·e·s aux diverses démarches qui mènent à leur entrée dans le monde professionnel, dans le cadre de leur parcours de migrant·e. Toutes nos activités visent à activer et valoriser les compétences et ressources des jeunes migrant·e·s et à susciter une attitude proactive vis-à-vis du projet de vie. Durée standard : 4 mois Taux d'occupation : 10h par semaine au minimum.
Semo+	Mesure qui propose des activités en atelier et un suivi individuel encadré pour accompagner les participants dans le choix d'un projet de formation professionnelle et dans sa réalisation (trouver une place d'apprentissage). Durée standard : 3 mois Taux d'occupation : au minimum 3 demi-jours par semaine
Caritas	Acquérir des expériences dans les domaines de la distribution et de la vente, dans l'informatique ou la cuisine tant par la formation professionnelle que par des évaluations et des soutiens scolaires des jeunes et, si le projet est réaliste, leur proposer des stages et/ou des places d'apprentissage auprès d'entreprises partenaires. Durée standard : 6 mois Taux d'occupation : minimum 50 %

Coach'in (Cherpillod)	Coach'in vise à instaurer une dynamique d'apprentissage et à développer les compétences sociales des participants afin de favoriser leur insertion sociale et professionnelle. Coach'in se base sur un accompagnement socioprofessionnel personnalisé, des cours et des ateliers de préparation à l'insertion, ainsi que des stages et expériences professionnelles. Durée standard : 6 mois Taux d'occupation : 50 à 100 %
Coaching+ (OESO)	Mesure de formation comprenant une remise à niveau scolaire, des stages permettant la validation d'un projet professionnel et un coaching individualisé dans la recherche d'une solution de formation. Durée standard : 12 mois Taux d'occupation : de 30 à 100 %
Mode d'emploi	Mode d'emploi propose trois mesures pour les jeunes qui sont : Jeunes Actifs, Transition vers l'emploi et la formation et A3pprentissage. <i>Transition vers l'emploi et la formation</i> propose une activité professionnelle temporaire avec accompagnement personnalisé en vue d'évaluer la faisabilité d'un transfert vers l'insertion professionnelle, de valider un projet professionnel et d'encadrer et coacher des recherches d'apprentissage ou d'emploi. <i>Jeunes Actifs</i> propose des stages de mobilisation pour remettre à niveau des compétences transversales et acquérir des compétences professionnelles et transversales. <i>A3pprentissage</i> est une mesure de formation comprenant une remise à niveau scolaire, des stages permettant la validation d'un projet professionnel et un coaching individualisé dans la recherche d'une solution de formation. Durée standard : 2 à 6 mois Taux d'occupation : 50 à 100 %

Ces mesures ciblent soit l'élaboration d'un projet professionnel considéré comme réaliste, soit la mise à niveau de compétences scolaires, soit un travail sur l'estime de soi et l'acquisition de compétences sociales. Elles ont ainsi pour objectif de doter les « jeunes adultes en difficulté » des attributs de l'adulte (indépendant), comme je le montrerai dans les chapitres d'analyse qui vont suivre.

3.3.2. Les entretiens menés auprès des professionnel·le·s accompagnant la catégorie des familles

Pour ce deuxième volet de la recherche interrogeant l'articulation des normes d'âge et d'emploi de la catégorie « famille », j'ai mené 22 entretiens avec des professionnel·le·s accompagnant des familles dans leur parcours d'insertion, ceci entre le 13 mai 2013 et le 3 mars 2014. 14 entretiens ont été menés dans 11 CSR, et 8 dans des mesures d'insertion sociale spécialement conçues pour les familles. Pour entrer sur le terrain, je

me suis intéressée aux mesures partenaires du programme Coaching Famille (COFA) mis en place par le SPAS en 2012.

Ce programme a vu le jour à la suite de l'introduction des prestations complémentaires pour familles entrées en vigueur en 2011. Le programme COFA découle du constat fait par le politique qu'un nombre réduit de familles a eu recours à ce dispositif par rapport au pronostic. Selon le canton de Vaud, l'objectif de ce projet pilote « est d'offrir aux familles au RI la possibilité de sortir durablement de l'aide sociale en développant des stratégies leur permettant au moins de couvrir le minimum vital grâce aux PC FA ou au mieux d'être autonomes financièrement. »¹⁸

Le choix de ce programme a exclu le CSIR de la sélection des centres sociaux, puisque ce dernier n'avait pas introduit ce projet pilote pour les familles. La temporalité dans laquelle j'ai mené les entretiens pour le deuxième volet a eu une grande influence sur le terrain. J'ai contacté les personnes au moment où le projet se mettait en place et rencontrait de grandes résistances de la part des centres sociaux régionaux. Mon terrain, qui a duré une année, a montré que ces résistances se sont affaiblies avec le temps. Au moment de mener mon troisième terrain sur les 50+, j'ai pu percevoir que la mise en œuvre de ce programme s'était normalisée.

Tableau 2.2 : Liste des mesures d'insertion sociale pour les familles

Mesures d'insertion sociale pour les familles	
Nom de la mesure	Descriptif de la mesure¹⁹
Mode d'emploi	Coaching personnel et professionnel pour des familles bénéficiaires du revenu d'insertion afin qu'elles puissent sortir durablement du RI et être autonomes financièrement avec ou sans le complément des PC Familles. Durée : 1 année
IPFA	IPFA vise le placement des familles par le biais d'un placeur.
Connexion-Ressources	Coaching personnel et professionnel pour des familles bénéficiaires du revenu d'insertion afin qu'elles puissent sortir durablement du RI et être autonomes financièrement avec ou sans le complément des PC Familles. Durée : 1 année
COFA OSEO	Coaching personnel et professionnel pour des familles bénéficiaires du revenu d'insertion afin qu'elles puissent sortir durablement du RI et être autonomes financièrement avec ou sans le complément des PC Familles.

¹⁸ http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/rag/2012/dsas/RAG-DSAS-2012.pdf, consulté le 10 mai 2017

¹⁹ Le descriptif est celui du catalogue 2013 de mesures pour les jeunes adultes en difficulté (MISJAD).

	Durée : 1 année
Atelier Famille-Métier	Mesure qui permet aux femmes élevant ou ayant élevé leurs enfants de définir un projet de réinsertion socioprofessionnelle réaliste par rapport à soi et à son entourage familial dans le but d'intégrer ou de réintégrer – à moyen ou plus long terme – une activité professionnelle. Durée : 6 sessions de 25 heures

3.3.3. Les entretiens menés auprès des professionnel·le·s accompagnant la catégorie « + de 50 ans »

J'ai mené 21 entretiens pour ce troisième volet : 19 entretiens auprès du personnel de 11 CSR, et 2 entretiens auprès d'organismes prestataires de mesures travaillant avec des personnes âgées de plus de 50 ans. Comme il n'existe pas de mesures d'insertion sociale spécifiquement conçues pour les plus de 50 ans, contrairement aux autres publics cibles examinés jusqu'ici, j'ai dû procéder par exploration. J'ai débuté par les CSR pour constituer la liste des mesures qui étaient utilisées par les assistant·e·s sociaux pour ce public. Je ne prétends pas qu'elle est exhaustive, car elle est dépendante des participant·e·s à l'enquête. Les réponses des travailleuses et travailleurs sociaux des CSR ont été plus nombreuses que pour les autres catégories.

Tableau 2.3 : Liste des mesures d'insertion sociale pour les personnes de plus de 50 ans

Mesures d'insertion sociale pour les personnes de plus de 50 ans	
Nom de la mesure	Descriptif de la mesure²⁰
Fondation Intégration pour tous (IPT)	Cette mesure comprend un bilan socioprofessionnel prérequis à toutes les phases suivantes du processus. Puis, selon les besoins du bénéficiaire, différents modules de formation et/ou stages sont effectués.
Prolog	ProLog-emploi a pour objectif d'accompagner la réinsertion de personnes bénéficiaires du revenu d'insertion en recherche d'un emploi durable. Un suivi individualisé est proposé par des conseillers expérimentés leur offrant ainsi l'opportunité de reprendre une activité dans le secteur hospitalier, médico-social et socio-éducatif. L'association favorise et soutient le développement d'emplois au sein d'institutions de ce secteur et propose aux employeurs un outil qui facilite l'engagement, l'intégration et le maintien dans l'emploi.
MACIT-	Confier aux bénéficiaires non aptes au placement une mission

²⁰ Le descriptif est celui du catalogue 2013 de mesures pour les jeunes adultes en difficulté (MISJAD) publié par le Département de la santé et de l'action sociale du canton de Vaud.

Bénévolat Vaud	bénévole pour se sentir utiles, renforcer l'estime de soi et participer à la cohésion et à la solidarité sociale.
Entreprise sociale	L'entreprise sociale d'insertion est une mesure qui permet à des femmes et des hommes de tous âges de retrouver une aptitude au placement, une formation ou un emploi. Elle est à même d'offrir des expériences professionnelles dans les domaines du Nettoyage, du Bâtiment, du Paysagisme et du Développement durable et une prise en charge flexible centrée sur les besoins individuels. Durée : 6 mois Taux d'occupation : de 25h/semaine à 40h/semaine

3.4. Traitement des entretiens

Toutes les personnes participant à la recherche ont pu décrire entre 2 et 4 situations perçues comme emblématiques, à l'exception d'une seule. Cette personne a dit ne pas pouvoir décrire de situation emblématique d'une catégorie d'âge, car elle ne percevait aucune particularité liée à l'âge dans son intervention. Cette professionnelle a toutefois fourni des tableaux et des statistiques liés à l'âge des situations qu'elle suivait. Elle a pourtant refusé de décrire des situations particulières.

Les 74 participant·e·s à la recherche ont décrit un total de 235 situations de bénéficiaires du revenu d'insertion : 100 concernent des personnes perçues comme des jeunes adultes en difficulté, 70 des personnes perçues comme des familles et 65 des personnes de plus de 50 ans. Chaque personne interrogée a raconté son expérience à sa manière, selon ses valeurs et ce qui lui semblait important dans l'histoire. Certains de ces récits sont très courts, racontés en quelques lignes, d'autres très longs, regorgeant de détails et de jugements. Si le personnel du travail social possède un discours propre, les situations perçues comme difficiles et complexes ont toutefois tendance à être plus longues. Les personnes interrogées ont fait preuve d'engagement et de bienveillance dans la description des situations. Cette posture prévenante dans la volonté de sortir le jeune de son problème n'empêche pourtant pas la reproduction des rapports sociaux.

Les 77 entretiens et les 235 situations ont fait l'objet de traitements spécifiques dans des tableaux et des graphiques afin de mettre en lumière les articulations des positions sociales des protagonistes des 235 récits. Les graphiques, les listes et les schémas sont des outils de recension qui permettent de prendre du recul par rapport aux données empiriques en les ordonnant de manière systématique. Les données émiques se combinent alors aux données étiques, et il s'agit, selon les mots d'Olivier de Sardan,

de bricoler et d'inventer des procédés de recension, de réaliser du quantitatif intensif sur de petits ensembles (Olivier De Sardan, 1998, 2008). Les logiciels *MS Excel*, *MS Word* et *Freemind* ont été utilisés pour travailler les énoncés et les énonciations des discours recueillis. Chaque entretien et chaque situation ont fait l'objet d'une fiche contenant un résumé et des informations d'ordre descriptif. Ensuite, les 235 situations ont été rassemblées dans un seul document Excel afin de les saisir dans leur ensemble. Le codage s'est effectué en deux temps. Dans un premier temps, les 77 entretiens ont été retranscrits entièrement et codés thématiquement à l'aide du logiciel *TAMS Analyser* afin de dégager les éléments sémantiques fondamentaux en les regroupant à l'intérieur des catégories (Negura, 2006). Durant cette phase, j'ai défini 42 codes thématiques. Dans un deuxième temps, j'ai codé les 235 récits toujours à l'aide du logiciel *TAMS Analyser* en m'inspirant de la méthode WPR (*What's the problem represented to be*) développée par Carol Bacchi (2009), des trois conditions conduisant à l'émergence d'un problème public selon Joseph Gusfield (1981) ainsi qu'en me fondant sur des travaux d'analyse narrative (Labov & Waletzky, 1997) pour repérer la structure des récits. Les situations collectées ont été appréhendées comme des situations posant problème et pour lesquelles les travailleuses et travailleurs sociaux devaient trouver des solutions. En portant l'attention sur la solution favorisée, cela permet de mettre au jour les normes qui sous-tendent les « figures problématiques ». Chacune des situations a été sélectionnée, reconstruite et a fait l'objet d'un fichier séparé sur un tableau *MS Word*.

Durant cette phase de codage des 235 récits, j'ai tenu un journal d'analyse dans lequel j'ai noté toutes les idées, les commentaires et les liens qui émergeaient du codage. Cette étape de codage et d'analyse a duré sept mois, du 6 février au 17 septembre 2015.

Tableau 2.4 : Feuille de route concernant le codage des 235 récits

- | |
|--|
| <ol style="list-style-type: none"> 1. Chacune des 235 situations narrées est sélectionnée et traitée séparément. Je mets en œuvre un processus de reconstruction de ce que j'appelle les « histoires sociales de la dépendance problématique ». 2. Le texte de chacune des 235 situations est « collé » dans le tableau d'analyse Word pour être codé, et collé dans un document rtf qui est ensuite enregistré. Le fichier est nommé NuméroSituationPseudoCatégorie (ex : 1.SituationKechiaJAD). 3. Le résumé de la situation du récapitulatif est inséré. |
|--|

4. Le tableau est imprimé est fait l'objet d'un codage manuel (au moins pour les 10 premiers entretiens, afin de mieux m'approprier le processus) sur deux axes. Les idées, intuitions, commentaires sont notés au fur et à mesure.
5. 1^{er} axe : analyse narrative selon Labov en prenant en compte les 6 éléments listés dans le tableau.
6. 2^e axe : analyse de la problématisation selon Gusfield et Bacchi (selon tableau).
7. Une fois que les 6 premières étapes sont accomplies pour 10 situations, les codes et les commentaires sont reportés dans les documents électroniques et le logiciel TAMS à l'aide des fichiers rtf préalablement enregistrés, au même nom que les doc.
8. Coder dans tams (Codes pour TAMS : Narrative>descriptif, Narrative>contexte, Narrative>coda, Narrative>CA, Problematization>... etc.).
9. L'avancement du traitement est reporté dans le fichier récapitulatif. (Récapitulatif base empirique).
10. Pendant le traitement, toutes les idées, liens, questions etc. sont notés dans un journal d'analyse.

Comme je l'ai exposé plus haut, Carol Bacchi propose de poser 6 questions aux politiques sociales afin de les analyser. Ces 6 questions ont été appliquées aux 235 récits collectés qui ont été appréhendés comme des situations posant problème et pour lesquelles le personnel de travail social a pour tâche de trouver des solutions. Les concepts de responsabilités causale et politique ainsi que de propriété du problème développés par Joseph Gusfield ont également fait l'objet d'un code.

William Labov donne pour sa part 6 éléments pour analyser la structure narrative d'une histoire et révéler le caractère prototypique des histoires sociales racontées. Chacune des 235 histoires de la dépendance problématique est analysée selon ce schéma, et une attention particulière a été accordée à chacun des éléments. Ces derniers peuvent être descriptifs, contextuels (temporalité, lieu, personnes, situation), d'action amenant à une complexité (crise, tournant) ou *complicating action*, d'évaluation ou de jugement (lorsque le narrateur prend un point de vue réflexif sur la situation, pour commenter et juger, faire part de ses émotions), de solution ou de résultat, et de fin (Labov & Waletzky, 1997).

Les travaux de Carol Cain (1991) sur l'alcoolisme et plus spécifiquement la méthodologie développée dans son article intitulé *Personal Stories : Identity Acquisition and Self-Understanding in Alcoholics Anonymous* ont servi de canevas à l'analyse narrative. Dans cet article, Carol Cain montre que les membres des Alcooliques anonymes ont une définition particulière de l'alcoolisme qu'elle nomme alors « histoire sociale de l'alcoolisme ». L'auteure met également en lumière qu'en

racontant une histoire, les actrices et acteurs sociaux interprètent, contestent, reproduisent et construisent en effet les événements (Cain, 1991). En m'inspirant de cette analyse, je cherche à saisir dans cette recherche comment les « histoires sociales de la dépendance problématique » sont racontées par les professionnel·le·s du travail social.

À la fin de ce travail de codage, les citations ont été regroupées par code dans des fichiers séparés, ce qui a servi de base à l'analyse et permis de faire émerger les différences et les similitudes entre situations et entre classes d'âge.

Tableau 2.5 : Liste des histoires sociales de la dépendance problématique

<i>Les histoires sociales des jeunes adultes en difficulté</i>							
Nombre d'histoires	Femmes	Hommes	Couples	Nationaux	Non nationaux ou naturalisés	Couples mixtes	Inconnu
100	52	48		54	44	0	2
<i>Les histoires sociales des familles</i>							
Nombre d'histoires	Femmes	Hommes	Couples	Nationaux	Non nationaux ou naturalisés	Couples mixtes	Inconnu
70	39	6	25	23	43	4	0
<i>Les histoires sociales des travailleuses et des travailleurs âgés</i>							
Nombre d'histoires	Femmes	Hommes	Couples	Nationaux	Non nationaux ou naturalisés	Couples mixtes	Inconnu
65	26	33	6	41	24	0	0
235	117	87	31	118	111	4	2

4. Conclusion

Le travail méthodologique, de récolte de données et d'outils appropriés pour traiter ces données, de codage et d'analyse a été un travail lent et difficile, constitué d'allers et retours vers la littérature et les données empiriques. L'abondance des données n'a eu d'égale que la richesse d'un terrain constitué de récits d'une diversité surprenante. Les catégories formulées dans l'élaboration des politiques sociales ont pris corps et complexité dans les récits des agent·e·s chargé·e·s de mettre en œuvre ces politiques.

Comme je l'ai montré, la catégorisation par âge, d'abord objet de cette thèse, s'est

muée en une perspective d'âge à même de mettre en lumière la construction de figures de la dépendance problématique. La méthodologie envisagée, qui part des pratiques des agent·e·s, a permis de découvrir des catégories rendues invisibles dans les problématisations dominantes et de les intégrer à la recherche.

L'analyse des problématisations à l'œuvre tant dans la formulation que dans la mise en œuvre des politiques sociales permet de saisir les normes sociales qui sous-tendent la catégorisation perçue comme problématique ainsi que les processus de naturalisation et de normalisation de certaines formes de dépendance. La perception problématique de certaines situations met également en lumière l'articulation des rapports sociaux qui conduit à des interprétations différentes d'un même comportement de la part des professionnel·le·s du travail social.

Les trois chapitres d'analyse qui vont suivre sont consacrés à chacune des catégories qui fondent l'intervention des politiques sociales et permettent de révéler ce qui définit les figures de la dépendance problématique ainsi que les normes qui sous-tendent la catégorisation par âge.

Chapitre 3

Les « jeunes adultes en difficulté ». Le temps de la transition

1. Introduction

Les « jeunes » qui ne sont ni en emploi ni en formation sont la cible majeure des politiques européennes depuis les années 2000 (Tabin & Perriard, 2014). Utilisé dès les années 90 dans plusieurs pays, le taux de *NEET* - « *not in employment, education or training* »- est devenu en 2010 un indicateur officiel pour la Commission européenne. Cette catégorie est sans doute particulièrement visée parce que, comme le montre Jane Jenson (2008, p. 8), la rhétorique de l'investissement social cible en priorité les enfants et les jeunes, et « si les plus jeunes ne sont encore que des citoyens-en-devenir, dès la pré-adolescence et l'adolescence, les enfants obtiennent de nouveaux droits et occupent une place centrale dans les discours sur la citoyenneté ». Cette catégorie a la particularité d'être fortement naturalisée. En effet, elle semble n'être définie que par les bornes d'âge et l'étape de parcours de vie que ces bornes institutionnalisent. Les autres rapports sociaux (de sexe, de classe, d'ethnicité notamment) sont invisibles dans les discours des politiques sociales, tant sur les « *NEET* » que sur les « jeunes adultes en difficulté » qui sont la cible spécifique des politiques du canton de Vaud. Les nombreuses recherches européennes effectuées à propos de la « jeunesse » peinent elles aussi à déconstruire cette catégorie, et celles réalisées dans une perspective intersectionnelle demeurent rares (Achin et al., 2009).

Dans cette introduction, je vais montrer dans un premier temps que la jeunesse est une catégorie perçue comme homogène et naturalisée dans les sociétés contemporaines. Dans un deuxième temps, je vais éclairer le fait que les « *NEET* » définissent, par ce qu'ils ne sont pas, la normalité d'un groupe d'âge, et que ces définitions posées en termes de catégorie d'âge et d'étape du parcours de vie mettent toutes les deux en lumière la centralité de l'emploi dans la construction de la figure de l'adulte indépendant (Priestley, 2000) ou de l'*adult worker* (Daly, 2011). Dans un troisième temps, je vais éclairer le fait que la problématisation produite par les politiques sociales, qui la définit en terme de transition, fait entrer dans la solution le personnel du travail social. En conclusion, je montrerai que la construction de figures problématiques de la jeunesse révèle les attributs de l'âge adulte, et que l'usage de la perspective intersectionnelle permet de dénaturiser cette catégorie perçue socialement comme homogène.

La jeunesse, une catégorie naturalisée

Dans un ouvrage historique classique intitulé *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime*, Philippe Ariès (1975) a montré que les catégories d'âge étaient des constructions et qu'elles devaient être appréhendées non comme un allant de soi mais dans leur historicité. Christian Baudelot (1988) a pour sa part mis en lumière la difficulté à comparer cette période d'âge sur différentes cohortes puisque le contexte économique et social dans lequel « les jeunes » d'une époque évoluent est propre à chaque période. La problématisation de la jeunesse dépendrait dès lors du contexte économique et des effets générationnels doivent être pris en compte. Concernant l'absence d'emploi de cette catégorie, Chantal Nicole-Drancourt et Laurence Roulleau-Berger (2006) ont quant à elles montré que les conditions d'entrée des jeunes dans l'emploi ne se sont pas particulièrement dégradées depuis les années 70 puisque cette entrée n'était pas exempte de difficultés avant cette période. Olivier Galland (2009, p. 5) a par la suite illustré que « la jeunesse n'est pas de tous les temps, elle est une invention sociale, historiquement située, dont les conditions de définition évoluent avec la société elle-même ». Laurent Thévenot (1979, p. 18) a de son côté éclairé le fait que les délimitations de la jeunesse « se situent à des âges très différents selon les catégories sociales, les " jeunes employés " ont moins de 25 ans alors que les " jeunes cadres " ont de 20 à 35 ans, ce qui montre l'absurdité d'une définition uniforme de la jeunesse, constituée *a priori* ».

Toutefois, malgré l'apport de ces recherches socio-historiques qui ont parmi d'autres œuvré à la déconstruire car fluctuant à travers l'espace et le temps, cette catégorie demeure socialement naturalisée. Des univers sociaux très différents sont ainsi subsumés en une catégorie unique (Bourdieu et al., 2012), masquant le fait que cette dernière est traversée par d'autres rapports sociaux. Dans leur article datant de 1991 intitulé *Jeunesse : objet politique, objet biographique*, Thierry Blöss et Isabelle Feroni (1991, p. 2) montrent ainsi que « l'appartenance de la jeunesse à une communauté d'âge contribue à produire l'illusion d'une catégorie homogène, tant du point de vue des besoins spécifiques qu'elle est censée exprimer que des problèmes non moins spécifiques qu'elle est censée rencontrer ou causer ». Ils poursuivent en constatant que « réduire la jeunesse à une question d'âge, c'est oublier un peu rapidement que les mêmes âges renvoient à des catégories fort différentes » (Blöss & Feroni, 1991, p. 4). Ce bref détour par des recherches socio-historiques montre que l'homogénéité de la catégorie a été questionnée. Pourtant, elle demeure construite comme problématique au fil du temps dans les discours des politiques sociales.

Les NEET définissent des normes de parcours de vie pour ce groupe d'âge

Il ressort de l'analyse des politiques sociales des pays de l'OCDE que la catégorie des « jeunes adultes » est envisagée comme problématique à deux niveaux.

Premièrement, la catégorie d'âge elle-même pose problème : elle est perçue comme difficile en soi, et donc naturalisée comme « catégorie à problèmes ». Talcott Parsons avait montré en 1942 déjà que les discours attachent à cette catégorie des attributs non discutés, comme la flexibilité ou l'irresponsabilité. Le philosophe Dick Hebbage a pour sa part souligné en 1988 que « les jeunes entrent dans les récits de la modernité seulement quand ils posent problème » (p. 17). La description des jeunes générations se fait sous des traits uniformément pessimistes (Comaroff & Comaroff, 2000, p. 33). Selon Marc Bessin, « la société a construit son modèle des âges autour d'un adulte étalon stabilisé » (Achin et al., 2009, p. 11), et la jeunesse représenterait une étape normée socialement et temporellement qui précède l'accès au statut d'adulte. Si les catégories de l'enfance, de la jeunesse et de la vieillesse sont l'objet de nombreuses recherches et la cible des politiques sociales, les normes constitutives de l'âge adulte sont rarement questionnées. Analyser la construction d'une jeunesse problématique, c'est ainsi en même temps saisir les attributs de l'âge adulte, c'est-à-dire ce qui manque aux jeunes pour accéder au statut d'adulte.

Deuxièmement, cette catégorie apparaît comme problématique car elle concerne un moment de transition considéré comme risqué. Scott Yates et Malcolm Payne (2006) ont montré que le « problème des jeunes » est perçu principalement comme un problème de transition : être perdu dans cette transition, c'est-à-dire ne pas avoir encore accédé à l'emploi qui consacre l'entrée dans l'âge adulte, est considéré par les politiques sociales comme un risque majeur pour cette population. Les auteurs rappellent en outre que le terme « risque » n'est pas un concept univoque et politiquement neutre. En effet, son évocation participe à produire une catégorie comme problématique. Trois sortes de *NEET* ressortent des recherches de Scott Yates et Malcolm Payne menées dans des programmes d'insertion : des jeunes qui se retrouvent temporairement dans cette situation car ils sont dans un moment de transition, des jeunes parents qui sont temporairement *NEET* pour s'occuper de leurs enfants ou encore des jeunes qui connaissent des difficultés particulières, comme l'absence de logement (Yates & Payne, 2006, p. 334).

Définis négativement par ce qu'ils ne sont pas (Yates & Payne, 2006), les *NEET* révèlent en creux les normes de parcours de vie de la jeunesse non problématique. La norme consiste dès lors, pour cette catégorie d'âge, à être soit en emploi, soit en formation. La Commission européenne (European Commission, 2002, p. 49) déclare ainsi, dans un document intitulé *A New Impetus for European Youth* que « *to have a job means adult status, self respect, money, independence and the opportunity to broaden one's social contacts. Young people who are cut from work are losing a vital chance to get new perspective and to integrate into wider society* ». Ces propos montrent d'une part que l'emploi est considéré comme l'activité centrale pour accéder au statut d'adulte et d'autre part qu'il permet l'acquisition d'autres attributs de l'âge adulte. Les *NEET* définissent dès lors la normalité d'un groupe d'âge du point de vue des politiques sociales et affirment en même temps la centralité de l'emploi.

Les recherches concernant la catégorie d'âge « jeunes adultes » foisonnent et la sociologie participe elle aussi à renforcer les normes de parcours de vie pour ce groupe d'âge. Selon Vincenzo Cicchelli et Catherine Pugeault-Cicchelli (2006, p. 103), « la sociologie française a trouvé – dans l'actualité des inquiétudes manifestées par l'administration publique à l'égard de la jeunesse – une incitation à privilégier certains thèmes, à privilégier l'étude de certaines tranches d'âge ». Ces auteur·e·s montrent que les politiques créent des catégories d'intervention que les chercheur·e·s ne peuvent

ignorer et qui incitent et orientent les recherches sur la jeunesse (Cicchelli & Pugeault-Cicchelli, 2006).

À cet âge normalisé comme celui de la transition école-emploi, l'accès à l'activité professionnelle est ainsi considéré comme un moment clé risqué pour « entrer dans le jeu » (Bourdieu et al., 2012). Ce passage réalisé par les « politiques d'insertion » fait entrer le travail social dans l'application de ces politiques.

Des politiques sociales mises en œuvre par le travail social

Les politiques sociales européennes considèrent donc que l'absence d'emploi ou de formation des jeunes constitue un problème qui nécessite une intervention sociale. Pour y répondre, des programmes de coaching et des mesures d'insertion sociale sont mis en place spécifiquement pour cette catégorie d'âge et pour accompagner la transition école-emploi. Les transitions considérées comme problématiques et risquées font dès lors l'objet d'une intervention du travail social. C'est ainsi que le personnel du travail social, constitué d'adultes ayant acquis le principal attribut de ce statut, l'emploi, sera en charge d'accompagner la transition du ou de la jeune vers l'âge adulte. Ces jeunes sont dès lors considéré·e·s comme des « adultes en devenir » (Van de Velde, 2008), « *Not Quite Adult* » (Settersten & Ray, 2010) ou encore des « adultes à éduquer », et l'emploi apparaît comme l'attribut consacrant la catégorie d'âge à atteindre.

Toutefois, malgré la centralité de l'activité professionnelle, des recherches ont mis en lumière qu'il existe d'autres attributs de l'âge adulte. Cécile Van de Velde (2008) a par exemple démontré que le passage à l'âge adulte n'était pas seulement délimité par des seuils à franchir mais qu'il était aussi une dynamique faite d'allers et retours, fondée sur des normes sociales de ce que signifie « être adulte ». Olivier Galland (2013), qui a retracé l'histoire de la catégorie « jeunesse » en Europe, voit de son côté dans la parentalité, et non dans l'emploi, l'étape majeure de l'accès à l'âge adulte. Ces différences révèlent le caractère fluctuant des frontières normatives entre « la jeunesse » et « l'âge adulte » (Galland, 2009).

Dans cette problématisation de la catégorie, les travailleuses et les travailleurs sociaux ont donc pour mandat d'accompagner la transition de ces « jeunes ». L'usage de la catégorisation par âge individualise l'intervention sociale, puisque l'âge n'est pas pensé comme un rapport social mais comme un moment d'un parcours de vie linéaire,

naturalisé par la chronologie. C'est donc sur l'individu uniquement que se focalise l'intervention (Tabin & Perriard, 2014).

L'objectif des politiques sociales de la jeunesse est, dès lors, de remettre les jeunes sur le parcours de vie ternaire et linéaire représenté par les trois étapes formation-emploi-retraite (Kohli, 2007; Leisering & Leibfried, 1999). Léa, conseillère en insertion dans un centre social résume cet objectif en ces termes : « Insérer, ça veut dire quoi ? Ça veut dire essayer de faire en sorte que la personne elle puisse trouver une place, quelque part. Et c'est ce quelque part qu'on essaie de trouver. »

Conclusion

En conclusion de cette introduction, j'aimerais revenir sur trois éléments qui vont guider le questionnement autour de l'analyse de la catégorie des « jeunes adultes en difficulté ». Premièrement, les catégories d'âge institutionnalisent et normalisent des étapes de parcours de vie. Il ressort ainsi des discours des politiques sociales européennes que la formation est perçue comme une étape nécessaire pour accéder au statut d'adulte par l'emploi. Les jeunes adultes sont ainsi perçus comme étant « en transition », ce qui met en lumière une particularité du système d'inégalité fondé sur l'âge. Il est constitué de passages, les personnes passent d'une catégorie d'âge à une autre, et la transition de la jeunesse à l'âge adulte est considérée comme risquée. Elle peut donc « échouer ».

Deuxièmement, les définitions de la jeunesse problématique permettent de saisir, en creux, ce que signifie « devenir adulte ». Les recherches passées et actuelles mettent en évidence le flou qui entoure les catégories d'âge et le passage de l'une à l'autre. Les nombreuses études sur le sujet montrent que « devenir adulte » possède des significations multiples, et que les attributs de l'âge adulte fluctuent en fonction de l'espace et du temps. Les catégories d'âge sont dès lors le fruit d'un travail – en mouvement – de délimitation. Dans le système des âges, l'adulte est la norme à partir de laquelle tous les autres âges sont évalués. La naturalisation des âges produit une différence essentialisante entre les jeunes et les adultes qui permet une distribution inégale des ressources (Calasanti, 2003). Cette différence de traitement entre catégories d'âge est visible dans les politiques de l'emploi, analysées dans ce chapitre, suisse et vaudoise en direction des jeunes. Saisir les attributs de l'âge adulte permet dès lors de dénaturiser les catégories d'âge en montrant que les normes qui les fondent sont socialement construites et fluctuantes dans le temps.

Troisièmement, la naturalisation de cette catégorie conduit à rendre invisible les autres rapports sociaux qui la traversent. Une des tâches de l'analyse a été de porter une attention particulière aux autres rapports sociaux et aux effets de ceux-ci sur les problématisations à l'œuvre. C'est pourquoi les conséquences de cette catégorisation seront appréhendées dans une perspective intersectionnelle.

Dans ce chapitre, je vais m'attacher à saisir les processus de naturalisation, de normalisation et de problématisation de la catégorie jeunesse pour comprendre comment les figures de la dépendance problématique concernant cette catégorie sont produites. Pour les mettre en lumière, je vais examiner la formulation de politiques sociales spécifiques en direction des jeunes élaborées au niveau fédéral et dans le canton de Vaud afin d'éclairer les problématisations produites à l'égard de cette catégorie d'âge. J'analyserai ensuite les discours de 34 professionnel·le·s du travail social accompagnant des « jeunes adultes en difficulté » dans le canton de Vaud pour comprendre quelles sont les figures de la dépendance problématique de la jeunesse (re)produites dans l'application de ces politiques. Cette thèse cherche dès lors à saisir quelles sont les normes d'âge et de parcours de vie construites autour de la figure de l'adulte et qui font apparaître la catégorie « jeunesse » comme problématique.

2. Les politiques sociales de la jeunesse problématique en Suisse et dans le canton de Vaud

Des politiques sociales suisses fédérales et cantonales prennent également pour cible spécifique les « jeunes adultes ». Comme je l'ai montré en détail dans le chapitre précédent, la 4^e révision de l'assurance chômage (LACI) entrée en vigueur le 1^{er} avril 2011 a par exemple introduit des différences de traitement basées sur le critère de l'âge et de la parentalité des bénéficiaires. Ainsi, le délai d'attente a été prolongé de 10 à 20 jours en fonction du revenu pour les chômeuses et les chômeurs de moins de 25 ans qui n'ont pas d'obligation d'entretien envers des enfants. Pour ces mêmes personnes, la durée d'indemnisation a été réduite à 200 jours au lieu de 260 ou 400 jours.

Il ressort de l'analyse de l'argumentaire sur la 4^e révision de la LACI que les arguments à l'appui de ces réformes sont de trois ordres.

Le premier argument fait référence au fait que le risque social de chômage de cette catégorie est moins important que pour d'autres catégories. La décision de réduction

de la durée des indemnités à l'égard des personnes de moins de 25 ans sans enfant à charge est justifiée par le Secrétariat d'État à l'économie (2010, p. 2), dans un document publié en mai 2010, par le constat que « les jeunes (de 15 à 19 ans) et les jeunes adultes (de 20 à 24 ans) tombent certes plus rapidement au chômage, mais ils retrouvent plus rapidement un emploi ». Ainsi, le seul critère de l'âge, sur lequel se fondent les statistiques de l'État, suffit à justifier le traitement différencié. Les jeunes sont effectivement indexés par l'État comme « une masse de personnes sans visage » (Comaroff & Comaroff, 2000, p. 15) et des situations sociales complexes sont subsumées sous cette appellation (Bourdieu et al., 2012). La naturalisation de cette catégorie permet dès lors de construire la normalité du chômage des jeunes, comme l'affirme la Conseillère fédérale Doris Leuthard (2010) : « Ce dont nous avons besoin, c'est d'une loi avec des prestations qui couvrent le cas normal, qui couvrent le mieux possible le cas normal et non les pics, non les développements qui se situeraient en dehors de la normalité. »²¹ L'âge n'est pourtant pas le seul critère définissant cette catégorie puisque, en cas de charge d'enfants, les personnes passent dans la catégorie des adultes même s'ils et elles ont moins de 25 ans. La parentalité est ainsi, pour la loi sur le chômage, un attribut de l'âge adulte, ainsi que l'ont montré – comme je l'ai relevé – les travaux d'Olivier Galland (Galland, 2013). Les propos du député du parti bourgeois démocratique Hansjörg Hassler (2010) illustrent cette distinction : « Les jeunes adultes, qui n'ont pas encore de charges familiales, peuvent réagir de manière très flexible sur le marché du travail. »²²

Le second argument fait référence à la posture que les jeunes doivent avoir face à un premier emploi, il est d'ordre moral et en lien direct avec le fait que les prestations de la LACI ne doivent pas décourager de prendre un emploi. C'est par exemple l'argument du conseiller aux États UDC Jenny This (2009), qui affirme qu'« il existe encore des incitations qui sont responsables du fait qu'un [jeune] sur deux dise : < Non, au lieu de faire ce travail, je préfère rester à la maison > ».²³

Le troisième argument, relativement marginal, est de type xénophobe. Les prestations de la LACI ne doivent pas attirer des jeunes personnes de nationalité étrangère vers la Suisse. C'est l'argument du conseiller aux États UDC Kaspar Baader (2010), par

²¹ En allemand dans le texte

²² En allemand dans le texte

²³ En allemand dans le texte

exemple, qui affirme que les « prestations [...] sont beaucoup trop hautes, et distribuées pendant un temps beaucoup trop long. Nous avons demandé une réduction forte du nombre des indemnités avant tout pour les personnes en dessous de 30 ans ; c'est avant tout des jeunes gens qui immigreront dans notre pays. »

Comme solution au chômage des jeunes, l'État propose en priorité des mesures d'insertion sociale et des stages dans le double but de trouver un emploi et de les occuper. Pour le Secrétariat d'État à l'économie (2007, p. 18), les stages professionnels et les semestres de motivation sont « une mesure du marché adéquate et pertinente pour lutter contre le chômage des jeunes ». Si la réduction des indemnités ou la prolongation du délai d'attente reçoivent des critiques de la part de député·e·s qui voient les jeunes principalement comme des « victimes de la crise » (Schelbert, 2010), les mesures d'insertion et les stages récoltent l'unanimité. Ces solutions agissent sur les compétences individuelles des jeunes. L'intervention sociale en direction de cette catégorie est donc individualisée et repose principalement sur l'amélioration des dispositions des individus, c'est-à-dire sur la norme d'internalité (Beauvois & Dubois, 1988).

Ce détour par la loi sur l'assurance chômage permet de saisir deux processus de naturalisation concernant la catégorie « jeunes ». Premièrement, les moyennes produites sur la base de statistiques participent à construire une jeunesse normalisée fondée sur le seul critère de l'âge chronologique sans tenir compte d'autres rapports sociaux. Deuxièmement, il montre que, quelle que soit la manière de problématiser l'absence d'emploi de la jeunesse, cette catégorie est dans tous les cas naturalisée sur les seuls critères de l'âge et de la parentalité, rendant invisible les autres rapports sociaux, notamment ceux de classe. Les discours de type xénophobe tenus par certain·e·s élu·e·s viennent toutefois nuancer ce point puisqu'une distinction apparaît sur la base de marqueurs d'ethnicité (Macé, 2013).

Au niveau fédéral toujours, la « situation particulière des jeunes adultes passant de la scolarité obligatoire à la vie active »²⁴ (Conférence suisse des institutions d'action sociale, 2015, p. 36) justifie également la réduction des montants prévus par la Conférence suisse des institutions d'action sociale (CSIAS) depuis le 1^{er} janvier 2016. Si la CSIAS n'explique pas cette réduction dans ses communiqués, l'Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale (2015, p. 6) affirme que les

²⁴ ainsi que les « familles nombreuses », c'est-à-dire les familles dès 6 personnes.

« réductions décidées entraîneront quelques économies pour les cantons et les communes et elles renforceront notamment la pression exercée sur les jeunes adultes pour qu'ils s'insèrent sur le marché du travail ». Cet argument de type moral part du postulat que les prestations de l'aide sociale ne doivent pas désinciter les jeunes à entrer dans l'emploi. Une autre différence de traitement est présente dans les normes CSIAS qui stipulent qu'il « est attendu des jeunes adultes sans formation initiale qu'ils vivent chez leurs parents, pour autant qu'il n'existe pas de conflits insurmontables » (Conférence suisse des institutions d'action sociale, 2005, pp. B.4-1). La décohabitation (Van de Velde, 2008) est dès lors possible seulement lorsque le ou la jeune a entamé sa transition et est au bénéfice d'une formation professionnelle. Les jeunes sont ainsi avant tout rattaché·e·s à une étape du parcours de vie normalisée, et les autres rapports sociaux, de genre, de classe et d'ethnicité notamment, sont rendus invisibles.

Les « jeunes adultes en difficulté » du canton de Vaud

En 2006, le canton de Vaud a pour sa part introduit un dispositif spécifique en direction d'une catégorie qu'il nomme « les jeunes adultes en difficulté ». Il s'agit d'un projet qualifié de « pilote » qui a pour objectif d'encourager la formation des personnes pauvres âgées de 18 à 25 ans en harmonisant les montants des bourses d'études et d'apprentissage et ceux de l'aide sociale. En 2009, le Conseil d'État décide de pérenniser le programme. Pour être mis en place, ce dispositif nécessite la modification de plusieurs lois dont la loi du 24 novembre 2003 sur l'organisation et le financement de la politique sociale (LOF), la loi du 11 septembre 1973 sur l'aide aux études et à la formation professionnelle (LAEF), la loi du 4 mai 2004 sur la protection des mineurs (LProMin) ainsi que la loi du 17 septembre 1985 sur l'enseignement secondaire supérieur.

Les destinataires de ce programme sont des bénéficiaires du revenu d'insertion (RI) âgé·e·s de 18 à 25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation. Cette catégorie est bornée par l'intervalle d'âge situé entre l'accès à la majorité civique et la fin de l'obligation légale d'entretien par les parents en cas de formation postobligatoire. L'âge de 25 ans est ainsi perçu comme l'âge normal pour accéder à l'autosuffisance financière par l'emploi. L'absence d'emploi de cette catégorie est expliquée par le législateur par le défaut de formation, cette dernière étant considérée comme le facteur clé pour accéder durablement à l'emploi. Par ailleurs, cette catégorie serait

caractérisée par le cumul de difficultés professionnelles, scolaires, sociales et de santé, résultant d'un parcours souvent chaotique et parsemé de ruptures (Müller, Cretin, Durrer, & Spagnolo, 2009). La dépendance à l'aide sociale à ce moment du parcours de vie est unanimement perçue comme problématique dans les discours des élu·e·s.

La solution au problème ainsi posé est de « donner aux jeunes une formation plutôt que de les assister dans une oisiveté subventionnée par la société » (Schwab, 2009). Pour le Conseiller d'État vaudois en charge du dossier (Maillard, 2009), il s'agit de créer « de manière subsidiaire un droit à la formation professionnelle pour les jeunes qui n'ont pas réussi à trouver le chemin vers cette formation professionnelle par eux-mêmes ». Cette logique est celle de l'investissement social, puisque « se donner les moyens de soutenir les jeunes pour qu'ils entrent dans le monde du travail, c'est penser à l'avenir et l'assurer » (Maystre, 2009). Pour répondre à cet objectif, le canton de Vaud a élaboré en 2006 pour cette catégorie un programme nommé FORJAD qui propose « une orientation vers l'apprentissage plutôt qu'un revenu d'assistance » (Conseil d'Etat du Canton de Vaud, 2003, p. 1) en modifiant le système des bourses d'études, dispositif qui permet aux jeunes adultes en formation de sortir du revenu d'insertion. Ce programme a nécessité la modification de plusieurs lois cantonales pour faire en sorte que la formation duale, c'est-à-dire l'apprentissage, puisse faire partie du régime des bourses d'études également lorsque les personnes sont bénéficiaires du revenu d'insertion. Ceci permet aux jeunes bénéficiaires du RI âgé·e·s de 18 à 25 ans de suivre un apprentissage en ayant accès au même revenu que lorsqu'ils ou elles étaient au RI. La solution consiste également à faire accompagner les jeunes en apprentissage par un·e coach, « qui apporte son appui à l'employeur pas seulement pour les problèmes de renforcement des acquis scolaires, appuis aux cours théoriques et pratiques, mais également pour les aspects plus sociaux, psychologiques, ou pour les problèmes de comportement » (Maillard, 2009). Il s'agit, à nouveau, de l'accompagnement d'un·e adulte en devenir par une personne ayant déjà atteint ce statut, afin de diminuer les « risques » de la transition. Ce programme du revenu d'insertion a la particularité d'être obligatoire, c'est-à-dire que les personnes entre 18 et 25 ans bénéficiaires du RI ont l'obligation de « s'activer », faute de quoi ils et elles s'exposeront à des sanctions financières. Le gouvernement use donc du pouvoir de contraindre les jeunes d'infléchir leur comportement, ce qui met en lumière le rapport de domination exercé par les adultes sur les jeunes (Weber et al., 2013).

Depuis sa mise en œuvre en 2006, 2'800 « jeunes » ont débuté une formation et « plus d'un millier d'entre eux ont obtenu leur diplôme au terme de celle-ci » (Canton de Vaud, 2016b, p. 2). En janvier 2015, cette catégorie d'âge constituait 13% des personnes à l'aide sociale vaudoise, soit un total de 3'254 jeunes. Selon le Conseil d'État du canton de Vaud (2016b, p. 2), 80% de cette population est « sans formation professionnelle achevée ».

Pour terminer cette analyse de la formulation du dispositif mis en place dans le canton de Vaud, j'aimerais revenir sur trois éléments. Premièrement, l'adoption d'une posture constructiviste vise à penser que les choses pourraient se produire autrement et oblige à porter une attention particulière à ce qui semble aller de soi. Un événement a participé à produire la catégorie des jeunes adultes en difficulté comme problématique. En 1996, l'âge de la majorité civique a été abaissé de 20 à 18 ans au niveau fédéral. Cette décision a eu un impact sur la catégorisation par âge puisqu'elle a modifié l'âge légal d'entrée dans l'âge adulte. Les personnes entre 18 et 19 ans sont ainsi considérées comme des adultes à partir de 1996, ce qui leur donne le droit d'accéder au revenu d'insertion et produit une augmentation du nombre de jeunes bénéficiaires de ce dispositif. D'autres éléments ont également joué un rôle dans la production de la catégorie, comme les troisième et quatrième révisions de la LACI (1995, 2004) qui ont eu un impact négatif sur le droit au chômage des jeunes sortant de la scolarité obligatoire ou ayant interrompu une formation postobligatoire.

Deuxièmement, si le financement de cette bourse demeure un transfert financier de l'État et que l'autosuffisance financière n'est pas (encore) atteinte pour les bénéficiaires, elle ne semble toutefois plus problématique du point de vue des politiques sociales. Ce programme transforme la catégorie des « jeunes dépendants de l'assistance publique » en « jeunes apprentis boursiers », qui se calque dès lors sur la première étape du parcours de vie et n'apparaît plus comme une forme de dépendance problématique.

Troisièmement, la mise en œuvre de ce dispositif met en lumière que la figure vaudoise du « jeune FORJAD » a rendu invisibles d'autres figures de cette catégorie d'âge pour lesquelles la solution proposée par ce programme n'est pas accessible. La justification concernant la différence de traitement en termes de montant d'aide sociale illustre ce processus d'invisibilisation de certaines catégories de jeunes : « Compte

tenu du fait que l'aide sociale est maintenant en mesure de proposer à presque tous les jeunes adultes de 18 à 25 ans une mesure ou un projet de formation professionnelle, il est désormais possible pour cette catégorie de bénéficiaires d'appliquer une norme différenciée dans le sens des normes CSIAS, avec un montant de base légèrement inférieur aux normes actuelles auquel s'ajoute un supplément en cas de participation à une mesure. » (Canton de Vaud, 2010, p. 37). Le programme FORJAD participe ainsi à renforcer la naturalisation et l'homogénéisation de cette catégorie, ainsi que le caractère problématique de la non-adéquation aux normes de parcours de vie rattachées à cet âge. De plus, le seul critère de l'âge permet de justifier un traitement différencié qui met en lumière les effets de ce rapport de pouvoir spécifique.

Les discours à l'œuvre dans la formulation des politiques sociales montrent ainsi que « la jeunesse » est perçue d'une part comme une catégorie d'âge homogène et potentiellement problématique, et d'autre part comme une étape de parcours de vie pensée en termes de transition école-emploi. L'analyse de l'application des politiques sociales permet de saisir la diversité des expériences vécues par ces « jeunes » perçus comme « en transition ».

3. Le personnel du travail social qui accompagne la catégorie des « jeunes adultes en difficulté »

Afin de comprendre comment cette politique est appliquée par le personnel du travail social et de mettre en lumière les problématisations concernant l'absence d'emploi des « jeunes adultes en difficulté », j'ai demandé à 34 professionnel·le·s de me décrire chacun·e trois situations de personnes qui leur semblaient emblématiques de leur intervention auprès de cette population. Les professionnel·le·s de l'insertion interrogé·e·s ont raconté 100 histoires sociales de la dépendance problématique concernant la catégorie des « jeunes adultes en difficulté ». Les professionnel·le·s travaillant dans des Centres sociaux régionaux sont en majorité des conseillères et des conseillers en insertion (14). Deux des personnes interviewées dans un Centre social régional sont des assistantes sociales. Dans les organismes prestataires de mesures d'insertion sociale, les professionnel·le·s accompagnant la catégorie JAD ont des nomenclatures multiples : job coaches (4), responsables de mesures d'insertion sociale (5), conseillères et conseillers socio-professionnel·le·s (3), une conseillère en développement socio-professionnel, deux formatrices, un maître socioprofessionnel,

une coordinatrice et une socio-éducatrice. Cette diversité des appellations témoigne certainement du caractère relativement nouveau de cette fonction. Les personnes interviewées sont 24 femmes et 10 hommes ; 12 ont une formation en travail social, 19 une formation universitaire et 3 sont de formation inconnue.

Tableau 3.1 : Les professionnel·le·s interrogé·e·s

Fonction	Conseil en insertion	Responsable	Job coach	Conseil socioprofessionnel	Autres
Nombre	14	5	4	3	8

3.1. Les problématisations à l'œuvre dans les discours du travail social

Les 100²⁵ récits récoltés concernent des femmes (52) et des hommes (48) entre 17 et 29 ans. 54 personnes sont suisses, 10 européennes, 34 proviennent de pays dit « tiers » et 2 sont de nationalité inconnue. Dans 93 situations, les jeunes n'ont pas de formation terminée ou pas de formation. 7 personnes ont commencé avec FORJAD une deuxième formation. Dans l'analyse, j'ai cherché à saisir les processus de problématisation, de naturalisation ou de normalisation à l'œuvre dans le discours du travail social concernant l'absence de revenu suffisant de cette catégorie d'âge pour laquelle les normes de parcours de vie dominantes sont, comme je l'ai montré, celles de la transition école-emploi (Tabin & Perriard, 2014).

Concernant cette catégorie, l'intervention débute en principe par un bilan, ainsi que le confie Marie, conseillère en insertion dans un Centre social régional : « Moi je fais toujours un bilan avec la... les personnes, mais ils ne vous disent que le minimum et c'est seulement après, au fur et à mesure du suivi, qu'on découvre les choses. C'est normal, hein. Ils ne connaissent pas quelqu'un, ils ne vont pas commencer à raconter leur vie. » Ces propos montrent qu'un des objectifs du travail social est de découvrir les raisons considérées comme des obstacles à l'emploi et pouvant faire échouer la transition. J'ai codé ces éléments comme ce que Labov nomme des « *complicating actions* ». Ces dernières répondent à la question : « *And what happened then ?* » et sont des éléments qui viennent compliquer le récit (Labov & Waletzky, 1997). Dans

²⁵ Une des situations collectées est une situation « idéaltypique » de vendeuse qui ne fait pas référence à un cas réel. Cette situation n'a pas fait l'objet d'une analyse en profondeur.

les situations collectées, il peut s'agir de soucis de santé psychique ou physique, d'une situation familiale violente, de comportements perçus comme inadéquats ou encore d'un usage de drogues considéré comme problématique. L'analyse des entretiens montre que, l'entrée en formation ou en emploi étant perçue comme normale pour cette catégorie d'âge, son absence sera du coup considérée comme problématique, et que les causes de cette absence reposent principalement sur la norme d'internalité (Beauvois & Dubois, 1988). Les discours du personnel du travail social sont ainsi en adéquation avec la problématisation produite par la formulation des politiques sociales. À l'opposé, une fois en formation, les jeunes adultes sortent de la catégorie problématique mais pas du « risque » lié à la transition.

Les normes de parcours de vie définissent dès lors les comportements appropriés, et si la formation n'est pas trouvée, c'est qu'il doit y avoir « quelque chose qui cloche »²⁶ avec la personne. S'il est considéré comme normal d'être en formation ou en emploi entre 18 et 25 ans, le fait de ne pas l'être sera considéré comme problématique et sera principalement attribué à des dispositions individuelles. Les propos de Catherine, conseillère en insertion dans un Centre social régional, relatant la situation de Sonia, résumant cette interprétation : « ... par contre, il y a quelque chose qui fait que tout à coup, ça n'aboutit pas. Il y a un grain de sable quelque part, et puis ça n'aboutit pas. Parce qu'elle aurait vraiment tout pour bien faire. Aux rendez-vous, elle est à l'heure, aux entretiens, elle est à l'heure. Encore une fois, elle présente bien. Voilà, elle a vaincu sa... une bonne part de sa timidité, on va dire. Voilà. Elle a un niveau VSG »²⁷. La citation d'Alicia, job coach dans une mesure d'insertion sociale, illustre également ce constat : « Mais vraiment je ne comprenais pas qu'est-ce qui faisait qu'elle ne trouvait pas. Les stages positifs, etc. Alors je lui ai dit : « Écoutez mademoiselle, qu'est-ce que vous pensez, vous ? Parce que franchement, vous voyez bien que vous avez tout pour... avoir une place d'apprentissage. Vous avez non seulement le niveau,

²⁶ Catherine, conseillère en insertion dans un Centre social régional.

²⁷ Les élèves du degré secondaire inférieur vaudois sont répartis en trois voies hiérarchisées. Il s'agit de la voie secondaire à options (VSO), qui prépare principalement à l'entrée dans les formations professionnelles par apprentissage, de la voie secondaire générale (VSG), qui prépare à l'entrée dans les formations professionnelles par apprentissage et l'École de culture générale et de commerce et de la voie secondaire de baccalauréat (VSB), qui prépare l'élève aux études gymnasiales conduisant au baccalauréat et à la maturité fédérale (Gondoux Freléchoux, 2011, p. 4).

les compétences, le savoir être, le savoir-faire. D'après vous ? » Et puis elle se met à pleurer. Alors, qu'est-ce que j'apprends ? Qu'elle s'occupe de sa mère alcoolique... elle est seule avec sa maman, qui est tout le temps, et bien alcoolisée, elle doit appeler les secours, etc. »

Si le problème peut en partie être imputé à un manque de places d'apprentissage ou d'emplois liés au marché du travail actuel dans certains discours d'ordre général – ainsi que le confie Suzanne, formatrice dans une mesure d'insertion sociale : « Pour dire que dans nos mesures, il y a aussi des jeunes qui arrivent avec beaucoup de compétences, mais voilà... le marché du travail fait que... oui, parfois, ils... ce n'est pas évident », ce critère disparaît lorsque l'intervention est décrite. Le diagnostic produit par le personnel du travail social repose alors principalement sur des critères d'internalité. En cas de situation de conciliation ou de comportements racistes attribués aux employeurs, les critères peuvent toutefois apparaître d'ordre structurel, ainsi que le souligne Claudia, responsable d'une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation de Kim : « On engage peu chez les dentistes, il paraît, j'ai appris ça, peu de personnes, et bien... qui sont de couleur... noire. »

Les raisons évoquées par les travailleuses et travailleurs sociaux pour expliquer la situation problématique sont multiples : l'absence de formation, l'irréalisme du projet ou son absence, l'absence de logement, les relations problématiques qui empêchent l'entrée en formation ou en emploi, les comportements problématiques (mauvaise gestion administrative, dépendances, retards, absentéisme), les « problèmes culturels », l'état de santé, les lacunes scolaires, la parentalité ou encore la discrimination fondée sur l'âge, l'ethnicité ou la parentalité. Dans les récits collectés, les jeunes peuvent cumuler entre 1 et 7 problématiques.

Tableau 3.2 : Liste des causes apparaissant comme problématiques dans le discours du personnel du travail social interrogé

Causes	Solution	Nombre de jeunes
Absence de formation		93
Absence ou inadéquation de la formation, lacunes scolaires, lacunes en français	Mise à niveau des connaissances, bilan, cours, mesures pour trouver une formation, stage, etc..	93
Absence de projet, projet irréaliste	Coaching, élaboration d'un projet et d'un plan B, <i>cooling out</i> .	11

Causes	Solution	Nombre de jeunes
Relations problématiques		36
Violence conjugale, problèmes avec les parents ou la famille	Mesures thérapeutiques, suivi psychologique, entretien avec la famille.	36
Comportements problématiques		60
Manque de motivation, manque de réalisme, problème de gestion administrative, comportements problématiques (autorité, retard, absentéisme), situation de dette, organisation, dépendances (drogue, alcool, jeu vidéo)	Mesures d'insertion, suivi thérapeutique, <i>cooling out</i> .	60
Problème « culturel »	Mesure d'insertion, suivi thérapeutique, entretiens.	6
Absence de logement	Trouver un logement en priorité.	11
Parentalité et conciliation (la parentalité n'est pas problématisée en cas d'absence de problème de conciliation)	Trouver solution de garde.	10
Santé		47
Psychologique et physique	Procédure AI, suivi thérapeutique, arrêt de travail.	
Discrimination		9
Racisme, âge, stigmatisme VSO, déqualification	Principe de réalité (<i>cooling out</i>), sensibilisation des employeurs, suivi thérapeutique.	

3.2. Cinq figures de la dépendance problématique de la jeunesse

L'analyse des problématisations a permis de faire ressortir cinq figures principales de la dépendance problématique pour cette catégorie d'âge.

La première figure, les « jeunes exemplaires », se situe à l'intersection des rapports sociaux d'âge, de classe et d'ethnicité et a la particularité de ne pas être là où ces jeunes sont attendus. Il s'agit pour l'essentiel de jeunes migrant·e·s qui suivent un « parcours sans faute » et qui ne semblent n'avoir qu'un problème de langue considéré comme mineur. La situation de Giulietta correspond à cette figure, comme le confie Édith, responsable d'une mesure d'insertion sociale : « Et c'est plus facile et pour nous et pour eux puisqu'eh bien voilà ils ont très bien compris le sens du pourquoi, ils en profitent pleinement et puis d'ailleurs à la fin eh bien voilà le résultat est là. » C'est

aussi le cas d'Angela, comme le relève Marco, assistant social dans un Centre social régional : « Elle s'investit d'une manière exemplaire, elle réussit, elle est dans la réussite et a beaucoup d'autonomie. »

La seconde figure est celle que j'appelle les « jeunes à éduquer » (Van de Velde, 2008), ou « adultes en devenir », pour lequel·le·s l'intervention consiste à les doter des attributs de l'âge adulte. Ces jeunes peuvent avoir un projet considéré comme irréaliste, des comportements perçus comme inadéquats, manquer d'un logement ou encore être dans un état de santé qui rend difficile l'accès à l'emploi ou à la formation. Ces « jeunes à éduquer » peuvent être considérés comme « presque adultes », ne posant pas vraiment problème, et ne nécessiter qu'un accompagnement léger pour rejoindre le parcours de vie ternaire. Il ne leur manque que l'emploi pour accéder au statut de l'adulte et ils et elles possèdent déjà tous les autres attributs nécessaires.

La troisième figure est constituée des jeunes vu·e·s comme trop loin de l'emploi ou de la formation, pour lequel·le·s cette étape semble momentanément inaccessible. L'intervention ne consiste dès lors pas à trouver un emploi. Les attributs de l'âge adulte semblent impossibles à acquérir, soit parce qu'ils et elles ont des problèmes de santé perçus comme importants, soit parce ils et elles n'auraient pas les capacités cognitives pour accéder à cette étape. Contrairement à celles et ceux « à éduquer », ces jeunes sont pensé·e·s comme incompatibles avec les mesures mises en place en vue de trouver une formation. Pour cette catégorie, l'assurance invalidité (AI) apparaît comme la solution privilégiée.

La quatrième figure problématique rencontrée est le jeune parent, c'est-à-dire le père ou la mère dont la situation de parentalité est perçue comme le critère principal qui empêche l'accès à la formation ou l'emploi. Les parents peuvent être considérés comme vulnérables mais ne sont plus « à éduquer » car ils et elles ont déjà accédé par la parentalité à un attribut considéré comme essentiel de l'âge adulte (Galland, 2013).

Enfin, la cinquième figure est celle des jeunes problématisés socialement par le racisme ou par la migration. L'absence d'emploi ou de possibilités de formation de cette catégorie est principalement expliquée par des comportements sélectifs discriminants de la part des employeurs ou des effets des politiques migratoires, qui peuvent consister à leur retirer leur permis de séjour.

En début d'analyse, j'avais six typologies, et l'une d'entre elles concernait le ou la « jeune vulnérable ». En classant les situations, je me suis aperçue que cette typologie traversait toutes les autres et que toutes les personnes dans cette catégorie d'âge étaient

considérées comme fragiles et nécessitant un soutien, en relation avec l'étape spécifique du parcours de vie et la relation d'autorité entre jeune et adulte produite par le rapport social d'âge (Weber et al., 2013). Les trois premières typologies sont classées selon le degré de complexité perçu par le personnel du travail social, en référence au concept de « *complicating action* » de Labov. Si ces trois problématisations reposent sur la norme d'internalité (Beauvois & Dubois, 1988), les raisons expliquant l'inadéquation avec les normes du parcours de vie se fondant sur des critères internes à la personne, les deux suivantes sont d'un autre type. En effet, les jeunes mères entre 18 et 25 ans au RI sont perçues comme victimes de la situation de « conciliation » famille-emploi. Quant à la dernière typologie, dans laquelle l'obstacle à l'emploi est principalement perçu comme un effet du racisme, elle repose sur des structures considérées comme externes à l'individu.

Dans l'étape qui suit, je vais lister les 100 récits collectés concernant cette catégorie d'âge en fonction de cette quintuple typologie. Je tiens à préciser que si ce classement repose sur la base des éléments perçus comme les critères principaux expliquant la situation problématique, d'autres éléments peuvent être évoqués dans les situations par le personnel du travail social.

3.2.1. Les « jeunes exemplaires »

Dijana est une jeune femme qui est arrivée en Suisse à l'âge de 17 ans par la voie du regroupement familial. Au bénéfice d'un baccalauréat dans son pays d'origine, elle désire poursuivre une formation universitaire. À son arrivée, elle se sent perdue entre deux pays et doit revoir ses projets professionnels pour les adapter à sa nouvelle situation. Pendant quatre ans, elle apprend le français et met à niveau ses connaissances scolaires. Elle s'oriente ensuite vers une formation technique dans une Haute école où elle réussit brillamment les examens.

A l'instar de Dijana, certain·e·s jeunes sont considéré·e·s comme « exemplaires » par le personnel du travail social. Le discours d'Évelyne, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation d'Olga, illustre cette figure d'exemplarité : « Et c'est impressionnant la volonté. Une jeune qui est arrivée, qui savait, et qui a tout fait pour y arriver. » Il s'agit de jeunes qui accèdent par la formation à une position valorisée, par rapport à leur position sociale marquée par la classe ou l'ethnicité. Ces récits se situent à l'intersection des rapports sociaux d'âge, de classe et d'ethnicité, et

les jeunes y correspondant ont la particularité de ne pas être là où ils et elles sont attendu·e·s. Les problèmes principaux qui sont relevés sont d'ailleurs principalement des lacunes en français et sont considérés comme des problématiques mineures. Il s'agit des 8 situations d'Olga, Rania, Dijana, Angela, Bastien, Aziz, Giulietta et Sebastian. Les propos de Marco, conseiller en insertion dans un Centre social régional, à propos d'Angela, exemplifient également cette figure : « Elle a toujours tenu un discours qu'elle avait envie de réussir. Elle a quand même dit à un moment donné, ça c'est lorsqu'elle était dans une entreprise sociale... qu'elle trouvait qu'elle avait perdu une année d'avoir fait cette mesure, parce qu'elle souhaiterait vraiment avancer même à des postes... à une carrière professionnelle vraiment plus haute que d'être assistante médicale. »

Tableau 3.3 : Liste des situations correspondant à la typologie des « jeunes exemplaires »

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments qui font que la situation est exemplaire</i>
1. Olga	Femme de 18 ans qui est arrivée en Suisse à l'âge de 15 ans. Ses parents étaient également suivis dans le cadre du RI. Elle avait le projet de devenir assistante socio-éducative et a tout mis en place pour décrocher un contrat d'apprentissage dans ce domaine.	Malgré ses lacunes en français, et des problèmes familiaux, elle a pu décrocher un contrat d'apprentissage.
2. Rania	Femme de 22 ans qui est arrivée seule en Suisse. Elle avait fait une formation de réceptionniste dans son pays. Elle a trouvé un apprentissage d'employée de bureau.	Malgré des lacunes en français et une arrivée récente en Suisse, elle a rapidement trouvé une formation.
3. Dijana	Femme de 20 ans arrivée en Suisse par la voie du regroupement familial. Elle a dû faire le deuil d'études universitaires dans son pays d'origine. Elle a pris des cours intensifs de français, elle était intéressée par des métiers techniques. Elle a fait une année préparatoire dans une école technique et a réussi, à la suite de quoi elle a commencé une formation sur trois ans avec FORJAD.	Malgré des lacunes en français et une non-reconnaissance de sa formation précédente, elle est entrée dans une école technique certifiante.

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments qui font que la situation est exemplaire</i>
4. Angela	Femme de 22 ans qui est arrivée en Suisse à 19 ans avec ses parents. Elle a suivi des cours de français. Elle a fait un préapprentissage dans une mesure d'insertion sociale. Elle n'était pas convaincue des prestations, mais elle a joué le jeu. Elle a ensuite démarré une formation d'assistante médicale dans une école privée.	Malgré des lacunes en français et un choix restreint de formation, elle a trouvé une formation d'assistante médicale.
5. Bastien	Homme de 24 ans qui a procédé par étapes, dans le cadre de la mesure, pour accéder à une prestigieuse école d'art, malgré un niveau scolaire en dessous des exigences. Il avait un grand potentiel.	Malgré un niveau scolaire en dessous des exigences, il a accédé à une formation dans une école d'art.
6. Aziz	Homme de 23 ans qui veut faire une formation d'éducateur. Il n'a pas le niveau scolaire, mais passe les étapes pour y parvenir. Il fait preuve d'une motivation personnelle gigantesque, selon la travailleuse sociale.	Malgré des lacunes scolaires et en français, il parvient à faire une formation d'éducateur.
7. Giulietta	Femme de 18 ans qui cherchait un apprentissage en tant que gestionnaire de commerce de détail. Elle manquait de confiance en elle. Elle a trouvé une place d'apprentissage dans le domaine de son choix, et l'assistante sociale considère qu'elle a réalisé une super progression.	Malgré un manque de confiance en elle et des lacunes en français, cette jeune femme a trouvé une place d'apprentissage dans le domaine de son choix.
8. Sebastian	Homme de 19 ans, au bénéfice d'une formation universitaire dans son pays d'origine. Il est arrivé en Suisse dans l'année et a trouvé un apprentissage de laborantin en chimie.	Malgré des problèmes de gestion administrative et un processus de déqualification, il a trouvé une place d'apprentissage.

3.2.2. Les « jeunes à éduquer » ou les « adultes en devenir »

60 des situations sur les 100 collectées correspondent à la figure de « l'adulte à éduquer ». Il manquerait à ces jeunes des attributs de l'âge adulte afin que la transition

vers cette catégorie d'âge, qui apparaît comme risquée, puisse se faire. Certain·es de ces « jeunes adultes en difficulté » ne posséderaient pas un ou plusieurs attributs de l'âge adulte considérés comme essentiels par le personnel du travail social. La situation de Danilo, qui trouve rapidement une formation, illustre que, pour le personnel du travail social, il ne suffit pas de trouver une formation pour devenir adulte, et que d'autres éléments doivent être travaillés. Les propos d'Éliane, job coach dans une mesure d'insertion sociale, résument cette position : « Et puis, il a eu la place. Mais... et puis donc pour nous c'est une réussite, pour lui c'est une réussite. Momentanée. Mais les problèmes de fond n'ont pas été résolus, ni même identifiés. » Dans les 60 situations collectées correspondant à cette typologie, le critère considéré comme l'élément principal expliquant la non-adéquation aux normes de parcours de vie peut varier. Il peut s'agir de l'absence de logement (4), de problèmes rattachés à une culture naturalisée (4), de l'irréalisme du projet (11), de problèmes de santé (8), de problèmes de comportement (19) ou de problématiques multiples dont aucune n'apparaît centrale (14). Dans la description qui va suivre, je vais commencer par lister les situations qui sont considérées comme relativement simples pour les professionnel·le·s du travail social, avant de décrire celles apparaissant comme plus complexes.

Un logement à trouver

Âgée de 20 ans, Laurence oscille entre le désir d'entrer en formation et celui de trouver un emploi. A la suite du divorce de ses parents, elle va d'abord vivre chez son père qui se remarie avec une femme avec laquelle elle ne s'entend pas. Elle retourne par conséquent vivre chez sa mère, qu'elle quitte également car leur relation s'avère être très conflictuelle. Elle trouve des petits boulots et cherche en vain un logement ou une colocation. L'absence de domicile parasite ses possibilités de construire un projet professionnel. Avec l'aide de son père qui signe le bail, Laurence trouve un petit appartement et commence un préapprentissage d'assistante en pharmacie. Elle connaît des hauts et des bas dans cette formation et a souvent envie de baisser les bras. Elle est coachée par l'organisme TEM-Accent pour tenir dans son apprentissage.

Parfois, comme dans le cas de Laurence, c'est l'absence de logement qui est la principale raison qui rend temporairement impossible l'entrée en formation pour le personnel du travail social que j'ai interrogé. Ces situations montrent qu'il y a des priorités du point de vue du travail social dans les attributs de l'âge adulte, et que le

logement est considéré comme fondamental et passe avant la formation. Les propos de Lisa, conseillère en insertion dans un Centre social régional, concernant la situation de Laurence, résument ce constat : « Son problème, c'était toujours cette histoire de... trouver un logement, donc ça a parasité pas mal aussi, son projet d'insertion, finalement. Parce que, ça passe d'abord par le logement... Parce que si on doit passer tout son temps à se dire : < Mais je vais dormir où ce soir ? > on ne peut pas s'investir ailleurs, quoi. »

Les quatre situations de Laurence, Francisca, Maxime et Elisa correspondent à cette problématique.

Tableau 3.4 : Liste des situations correspondant à la typologie des « jeunes à éduquer » qui ont principalement un logement à trouver

Nom	Situation	Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée
1. Laurence	Femme de 20 ans qui a fait des petits boulots après sa scolarité. Lors du divorce de ses parents, elle est d'abord allée vivre chez son père, puis chez sa mère. Elle a été mise à la porte et n'avait plus de logement. Elle a fait plusieurs stages et mesures. Elle a obtenu un préapprentissage d'assistante en pharmacie et bénéficie du soutien TEM-ACCENT. ²⁸	Absence de logement, problèmes familiaux.
2. Francisca	Femme de 18 ans qui a grandi en foyer, dont elle a dû partir à l'âge de 18 ans. Sa mère ne voulait pas vivre avec elle car il y avait trop de conflits. Elle a suivi la mesure Bip jeunes ²⁹ et a trouvé un apprentissage d'assistante socio-éducative. Elle n'a pas voulu entrer dans le programme FORJAD, car elle voulait qu'on lui « foute la paix ». Elle vit actuellement chez ses parents.	Absence de logement, problèmes psychologiques et familiaux.
3. Maxime	Homme de 21 ans qui est arrivé au RI avec un apprentissage, mais pas de logement.	Absence de logement.

²⁸ TEM-ACCENT est une mesure qui accompagne les jeunes bénéficiaires du programme FORJAD pendant toute la durée de la formation et se poursuit trois mois après l'obtention du titre de formation (<http://www.cvaj.ch/acc-ent.html>).

²⁹ Bip Jeunes est une mesure d'insertion sociale pour les personnes bénéficiaires du RI entre 18 et 25 ans qui les accompagne dans l'élaboration d'un projet de formation.

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée</i>
4. Elisa	Femme de 22 ans qui s'est débrouillée depuis l'âge de 17 ans et qui s'est inscrite au RI à 22 ans. Elle voulait faire une formation d'employée de commerce. Elle avait commencé un CFC, qu'elle a interrompu. Elle cherche actuellement une place.	Problèmes de logement, mobbing, dettes.

Une « culture » problématique

Abdul est un jeune homme de 21 ans qui travaille épisodiquement dans l'entreprise familiale, une petite épicerie de quartier. Il n'a pas de formation mais détient de grandes compétences pratiques dans la gestion des stocks ainsi que dans les relations avec les fournisseurs et la clientèle. Il suit des mesures d'insertion sociale desquelles il est souvent absent, car ses parents lui demandent de travailler à l'épicerie. Au niveau personnel, il aime la mécanique et trouve un apprentissage dans la vente de pièces pour les voitures. Au bout de quelques mois, il met fin à son apprentissage pour aller travailler dans l'entreprise familiale. Pour l'assistante sociale, cette solution ne lui convenait pas, mais les attentes de la part de ses parents étaient trop fortes. Elle explique que dans les familles migrantes, la famille n'est pas destinée à « éclater » et que le modèle d'insertion classique entre en contradiction avec des « valeurs culturelles et sociales ».

La situation problématique est ainsi parfois principalement reliée à l'idée d'une différence culturelle, qui s'exprimerait surtout par l'attitude des parents dont le jeune doit s'émanciper. Le problème est ainsi naturalisé en tant que problème culturel. Les propos de Philippe, job coach dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation de Milka, illustrent ce constat : « Et puis, on a discuté autour de tout ce qui était, quelle est sa place dans la famille, mais si –, et puis il y avait tout un enjeu... culturel. < Si je trouve un emploi et puis que je travaille, qui c'est qui va aider maman ? Qui c'est qui va aider maman à faire la vaisselle ? À faire le ménage, à faire ça ? > »

Les quatre situations d'Abdul, Adrijana, Teke et Milka correspondent à cette problématisation.

Tableau 3.5 : Liste des situations correspondant à la typologie des « jeunes à éduquer » pour lesquels la « différence culturelle » est perçue comme le critère problématique principal

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée</i>
1. Abdul	Homme de 21 ans qui aimerait trouver une formation mais qui doit aider au magasin familial. Il trouve une formation dans la vente qu'il interrompt pour se consacrer au magasin familial.	Problèmes culturels, pressions familiales, lacunes scolaires, interruption de formation pour travailler dans la famille.
2. Adrijana	Femme de 18 ans qui est arrivée en Suisse étant enfant. Sa famille voulait qu'elle aille au gymnase et non en apprentissage. Après discussion avec la famille, elle a trouvé une place d'apprentissage.	Problèmes culturels, pressions familiales autour du CFC, manque de motivation.
3. Teke	Homme de 20 ans qui a fait des études universitaires dans son pays, mais cela n'est pas reconnu en Suisse. Il a fait des tests et un niveau VSO a été reconnu. Il cherche un apprentissage dans la vente, qu'il peine à trouver. L'assistant social explique que c'est surtout lié aux pressions familiales.	Normes culturelles différentes, pressions familiales, déqualification, lacunes scolaires.
4. Milka	Femme de 18 ans qui cherchait un apprentissage et avait de la peine à le trouver. Selon l'assistant social, elle se sent redevable par rapport à sa mère, qui a 11 enfants. Pendant le suivi de la mesure d'insertion sociale, elle trouve un apprentissage dans un établissement médico-social.	Problèmes culturels et familiaux.

Un projet irréaliste ou manquant

Sara est une jeune femme de 18 ans qui a réalisé sa scolarité en Amérique latine. Elle a le projet de devenir gardienne d'animaux ou assistante vétérinaire, professions pour lesquelles il existe très peu de places d'apprentissages. Elle suit des mesures d'insertion sociale dans lesquelles elle connaît des difficultés car les participant·e·s se moquent de son accent. Elle arrête les mesures pour faire toute seule des recherches de stages. Son rêve est de travailler avec les animaux et son assistante sociale a de la peine à lui faire accepter d'avoir un plan B, c'est-à-dire un projet plus réaliste. Elle

doit ainsi l'accompagner à faire le deuil de son rêve. Sara accepte finalement de suivre un stage en cuisine et décroche une place d'apprentissage dans ce domaine.

A l'exemple de Sara, pour certain·e·s des « jeunes adultes en difficulté », l'absence de projet ou son « irréalisme » apparaît comme le problème principal pour les personnes que j'ai interrogées : « Donc ils arrivent chez nous avec un projet comme [...] je voudrais aller sur la lune. Qui sont à des années-lumière de la réalité et du projet, et du coup... qui quand ils arrivent ici, se rendent compte de la distance entre les deux. [...] Le problème qu'il y a c'est qu'ils n'ont pas de formation et ils vont faire quoi ? » (Séverine, coordinatrice d'une mesure d'insertion sociale pour 18-25 ans). Le personnel du travail social interviendra principalement en situation de manière à procéder à ce que Goffman nomme un *Cooling Out* (1952), processus qui consiste à adapter le projet professionnel des jeunes à la réalité du marché du travail. Les 11 situations de Sara, Frédéric, Agnès, Nujin, Nicolas, Antoine, Sandro, Antonio, Louise et Alain correspondent à cette problématisation principale.

Tableau 3.6 : Liste des situations correspondant à la typologie des « jeunes à éduquer » pour lesquels l'absence ou l'irréalisme du projet est perçu comme le critère problématique principal

Nom	Situation	Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée
1. Sara	Femme de 18 ans qui a terminé sa scolarité dans un autre pays et qui est arrivée par la suite par regroupement familial. Elle avait le projet d'être gardienne d'animaux ou vétérinaire. Elle ne voulait plus participer à des mesures et voulait faire ses demandes d'emploi toute seule. Elle n'a pas décroché d'apprentissage dans ce domaine, elle s'est ensuite intéressée à la cuisine et à l'informatique. Elle a trouvé un apprentissage en cuisine dans un hôpital, avec un suivi FORJAD.	Projet peu réaliste, lacunes en français et en mathématiques, problèmes de comportement et de respect des horaires.
2. Frédéric	Homme de 22 ans avec un handicap qui trouve une formation en tant que pâtissier-confiseur dans une mesure d'insertion sociale, donc en milieu semi protégé, à la suite de la mesure.	Projet irréaliste, handicap à la main, manque de motivation, lenteur.
3. Agnès	Femme de 19 ans qui désire faire une formation de criminologue et doit revoir son projet. Elle fait un apprentissage d'assistante	Projet irréaliste, timidité, stress, manque de confiance

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée</i>
	médicale dans une école privée, dans le cadre du programme FORJAD.	en elle.
4. Nujin	Femme de 18 ans scolarisée en Turquie, qui avait le projet de devenir employée de commerce ou gestionnaire de détail dans la vente. À la suite de la mesure, elle trouve un apprentissage dans la vente.	Projet trop ambitieux, situation de migration.
5. Nicolas	Homme de 18 ans qui arrive à l'aide sociale à 18 ans. Après l'école obligatoire, il a commencé un apprentissage de chauffeur poids lourd qu'il a dû arrêter pour des raisons médicales. Il veut se lancer dans un apprentissage d'employé de commerce, mais il ne parle pas de 2 ^e langue. Il est en préapprentissage dans la boutique d'un ami de sa mère. Le conseiller en insertion veut le confronter à la réalité.	Projet irréaliste, manque de motivation.
6. Antoine	Homme de 25 ans qui a commencé plusieurs formations et qui a terminé une Attestation fédérale professionnelle (AFP) de cuisinier. Il a un projet dans la vente ou l'informatique. Il fait des tests qui révèlent un niveau AFP. Il décide de travailler en tant que cuisinier, ne trouve pas et se sent démotivé. Dans la mesure d'insertion sociale, il s'avère être doué au niveau artistique et décroche un stage de 6 mois d'élaboration de plans de maquettes.	Projet irréaliste, lacunes en français, démotivation, parcours chaotique, bas niveau scolaire.
7. Sandro	Homme de 19 ans qui s'inscrit au RI à sa majorité après avoir épuisé son droit LACI. Il démarre une mesure, mais ne souhaite pas la poursuivre après 3 mois. Il a le projet de devenir mécanicien sur auto et il veut se débrouiller seul pour trouver.	Projet irréaliste, manque de motivation, pas de lien avec l'assistant social.
8. Antonio	Homme de 28 ans au bénéfice d'un permis F qui a fait le gymnase et qui n'a pas pu entrer à l'université comme il le voulait. Il est arrivé en mesure avec le projet de devenir laborantin. Il a quitté la mesure et a trouvé par la suite un apprentissage d'assistant en pharmacie.	Projet trop ambitieux, permis F, considéré comme âgé pour une formation.
9. Louise	Femme de 21 ans qui avait commencé un apprentissage de coiffeuse. Elle a une mère au RI, un père absent. Elle a quitté la mesure sans trouver de place d'apprentissage et n'a pas de projet fixe de formation.	Pas de projet précis, apprentissage précédent qui s'est mal passé, lacunes en mathématiques, âgée,

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée</i>
		problèmes familiaux.
10. Dimitri	Homme de 22 ans qui a recommencé un apprentissage en horlogerie interrompu 5 ans plus tôt. Il a retrouvé une place dans l'horlogerie à la suite de la mesure Starter. ³⁰ Cette situation est vécue comme un échec par l'intervenant qui pense que ce n'est pas ce qu'il voulait faire.	Pas de projet de formation clair.
11. Alain	Homme de 25 ans qui a été placé en foyer pour des problèmes de violence et de dépendance. Il désire faire une formation. Le RI finance une mesure qui le prépare au métier de graphiste, même si cette formation n'est pas financée par le RI. Il prépare son dossier pour une école d'art et peut entrer en apprentissage.	Projet de formation non finançable, problèmes de violence et de dépendance aux drogues, hors RI.

Des problèmes de santé à résoudre

Oscar est un jeune homme de 19 ans qui possède un bon niveau scolaire. Il avait commencé un apprentissage qu'il a interrompu pour des raisons de santé physique. Quand il arrive en mesure d'insertion, il est partagé entre l'envie de travailler et celle de débiter une formation. Il a des difficultés relationnelles et psychiques et, au début du suivi, la travailleuse sociale l'appelle chez lui tous les matins pour qu'il vienne assister aux cours. Pendant la mesure, qui a pour objectif la création d'un spectacle, il retrouve la motivation pour terminer la formation qu'il avait interrompue.

Parfois, selon les personnes que j'ai interrogées, c'est principalement la situation de santé, qu'elle soit liée à des problématiques psychiques ou physiques, qui ne permet pas de réaliser un projet de formation ou d'entrer dans une mesure d'insertion sociale. La situation de Kevin illustre cette problématique principale, ainsi que le montrent les propos de Gaston, maître socio-professionnel dans une mesure d'insertion sociale : « Donc c'est un jeune qui est majeur, qui a réussi l'école, qui a, au niveau de ses compétences scolaires, suffisamment pour trouver une place d'apprentissage, et qui

³⁰ L'Association Pro-jet propose des mesures d'insertion sociale. Starter est une de ces mesures d'insertion, qui accompagne les jeunes entre 18 et 25 ans dans l'élaboration d'un projet de formation. <http://www.association-projet.ch/starter.php>, consulté le 10 mai 2017

finalement a un problème physique qui l'empêche de trouver une place, et puis de s'installer professionnellement. »

Les 8 situations de Gaël, Kevin, Patricia, Oscar, Annick, Camille, Rachel et Lucas correspondent à cette problématisation.

Tableau 3.7 : Liste des situations correspondant à la typologie des « jeunes à éduquer » pour lesquels l'état de santé est perçu comme le critère problématique principal

Nom	Situation	Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée
1. Gaël	Homme de 20 ans qui est sorti de cure de désintoxication pour alcoolisme. Il avait commencé un premier apprentissage qui avait été interrompu car il n'avait pas le niveau. Après sa venue dans la mesure, un suivi psychologique et médical a été mis en place et il cherche une place d'apprentissage.	Problème d'alcoolisme, absentéisme, plusieurs apprentissages non terminés.
2. Kevin	Homme de 19 ans, qui a un kyste mal placé qui provoque de nombreuses absences. Il est en arrêt maladie au moment de l'entretien.	Problèmes de santé, interruption d'apprentissages, absentéisme.
3. Patricia	Femme de 23 ans qui est en recherche d'emploi et de formation. Elle dispose d'une formation élémentaire de peintre en bâtiment. Elle est partiellement prise en charge par l'AI. Elle a fait des recherches d'emploi et de stages et a déjà été au bénéfice d'un contrat de 2 mois dans une entreprise.	Problèmes de santé, manque de confiance en elle et de motivation, problèmes relationnels avec le patron.
4. Oscar	Homme de 19 ans qui a un assez bon niveau scolaire mais avec de grosses difficultés psychologiques. Il avait commencé une formation qu'il avait arrêtée après 3 ans à cause de problèmes de santé. Après quelques mois en mesure, il a repris sa formation à l'école des métiers, dans un autre canton.	Problèmes psychologiques difficulté à se projeter.
5. Annick	Femme de 22 ans qui avait déjà une formation d'assistante en tourisme. Elle avait terminé l'école obligatoire en obtenant son certificat voie VSO. Elle a intégré une mesure bas seuil, mais elle voulait trouver un travail ou une formation. Son projet était de suivre une formation d'esthéticienne et elle a commencé une école privée dans ce domaine, qu'elle a interrompue.	Problèmes psychologiques.
6. Camille	Femme de 23 ans qui a vécu des problématiques	Problèmes

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée</i>
	de violence à la maison. Elle est arrivée à la MIS à la suite d'une « déprime ». Elle aimerait trouver du travail ou une formation. Les professionnel·le·s de la MIS lui ont parlé de détection précoce de l'AI, mais elle aimerait d'abord voir si elle peut tenir le rythme à 100 %.	psychologiques, problèmes de comportement et de gestion des émotions.
7. Rachel	Femme de 18 ans qui a fini l'école obligatoire avec un niveau VSG. Elle avait le projet de faire une formation d'employée de commerce. Elle a commencé la mesure Mode d'emploi ³¹ et elle a trouvé une place d'apprentissage. Le conseiller en insertion avait un mauvais pronostic à cause de troubles compulsifs et n'aurait pas donné son consentement pour ce projet professionnel.	Problèmes psychologiques.
8. Lucas	Homme de 20 ans qui a interrompu sa dernière année de collège qu'il avait répétée. Il a quitté le domicile familial et loge chez sa sœur. Il a repris le collège et fait une demande de bourse avec la conseillère en insertion. Il suit un programme allégé au collège, d'entente avec le directeur, car il a un suivi psychologique.	Problèmes psychologiques et familiaux, absence de logement, arrêt du gymnase.

Un comportement à modifier et des obstacles à lever

Jonas est un jeune homme de 18 ans qui a suivi différentes mesures d'insertion professionnelle pour élaborer un projet de formation. Il se rend ainsi compte qu'il aimerait trouver un apprentissage dans le domaine multimédia. Toutefois, pendant les stages et les mesures, il arrive régulièrement en retard aux rendez-vous et fait preuve d'absentéisme. Il ne respecte pas non plus les horaires et a de la peine à accepter les critiques. Il effectue des stages dont il se fait virer. Selon l'assistante sociale, Jonas accumule les échecs jusqu'au moment où il élabore lui-même ses objectifs. A ce moment-là, il semble accepter de jouer le jeu et respecter le cadre et les horaires. de la mesure. Il change également de cible professionnelle et trouve une place d'apprentissage en tant que logisticien.

³¹ Mode d'emploi est une fondation qui propose des mesures d'insertion sociale et professionnelle pour les personnes récipiendaires des prestations de l'assurance chômage, de l'assurance invalidité ou encore du revenu d'insertion. Elle accompagne les personnes de 18 à 25 ans dans l'élaboration d'un projet de formation. <http://www.modedemploi.ch>, consulté le 10 mai 2017

Plus de la moitié des situations d'« adultes à éduquer » (34 sur 60) sont problématisées principalement en termes de comportements perçus comme inadéquats et de problèmes multiples à résoudre avant de penser la formation. Ceci montre que cette catégorie est naturalisée en tant que « catégorie à problèmes ». Il s'agit des situations de Jonas, Danilo, Valmir, Charlotte, Ruben, Sidonie, Elsa, Julien, Henrique, Pablo, Skender, Juan, Thierry, Stephan, Cleo, Éric, Mélanie, Fabienne, Jessica, Adrien, Manuel, Lena, Émilie, Valentine, Roland, Vincent, Keshia, Laure, Lola, Sofia, Pedro, Sonia, Gabriela et José.

L'absence d'emploi de cette catégorie de jeunes est interprétée principalement de deux manières. D'une part, il y a celles et ceux considéré·e·s comme ne voulant pas adhérer à la norme de la formation ou de l'emploi. Ces jeunes refusent l'autorité de l'adulte et le rapport de domination au sens donné par Weber (2013). En refusant l'accompagnement proposé par FORJAD, ils et elles semblent ne pas adhérer aux normes de parcours de vie propres à leur catégorie d'âge et ne pas vouloir réaliser la transition vers l'âge adulte. 19 de ces situations correspondent à cette interprétation, et les raisons expliquant l'absence d'emploi sont nommées « problèmes de comportement » par le personnel de travail social. Les propos d'Alicia, job coach dans une mesure d'insertion sociale, illustrent cette interprétation : « Donc je me dis qu'il ment sur toute la ligne, qu'il nous mène en bateau, autant l'assistante sociale que moi, et cætera. »

D'autre part, il y a celles et ceux qui sont considéré·e·s comme ne pouvant pas, du moins momentanément, entrer dans cette étape du parcours de vie. À la différence du premier groupe, ils et elles acceptent les mesures qui leur sont proposées mais semblent incapables de les suivre. Ces 15 jeunes accepteraient ainsi le rapport de domination produit par l'âge et ne le remettraient pas en question. Certain·e·s de ces jeunes ont des problématiques considérées comme multiples, desquelles on ne peut dégager un élément central, des « jeunes aussi qui cumulent un peu les difficultés », comme le relève Julie, conseillère en insertion dans un Centre social régional. Claudia, responsable dans une mesure d'insertion sociale, constate : « Donc on se rend compte [...] quand on dit que beaucoup de jeunes, enfin si on prend un peu le profil : problématique familiale, problématique financière, problématique scolaire, santé psychique. Certains les cumulent ! Certains les cumulent, vraiment, c'est une catastrophe... » Pour Léa, conseillère en insertion dans un Centre social régional, la situation de Léa illustre cette figure : « C'est un dossier où intervient un nombre de

paramètres incroyable et c'est passionnant [...] et puis en même temps c'est très perturbant, parce que souvent on ne sait plus par quel bout prendre les choses. Enfin, on ne sait plus quoi mettre en priorité. [...] Comment faire pour faire avancer cette jeune fille avec tous les soucis qu'elle a dans sa vie ? Des soucis psychiques, des soucis familiaux, des soucis conjugaux, et des soucis de formation. Donc ça fait beaucoup... »

Les éléments décrits comme problématiques, comme les retards, l'absentéisme, le manque de motivation ou encore une « mauvaise gestion administrative » révèlent en creux ceux qui sont perçus comme normaux et adéquats. De plus, ils expriment également les différences entre l'adulte et l'adulte en devenir, et permettent ainsi de saisir les normes d'âge qui fondent les catégories. Les propos de Julie, conseillère en insertion dans un Centre social régional, illustrent ces comportements perçus comme problématiques : « Parce que ces jeunes, qui restent, qui perdent le rythme, qui restent à la maison, ils se couchent tard, ils se réveillent tard, ils ont vraiment, ils sont décalés. »

Tableau 3.8 : Liste des situations correspondant à la typologie des « jeunes à éduquer » pour lesquels le comportement est perçu comme le critère problématique principal

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée</i>
1. Jonas	Homme de 18 ans qui a fait des semestres de motivation (SEMO) ³² et perçu des indemnités de chômage sans trouver de formation. « Sans solution », il est arrivé au RI avec un projet multimédia. Il a suivi des mesures pour régler des « problèmes administratifs », il a eu un autre projet dans le stylisme, puis dans la vente, et il a finalement trouvé une place d'apprentissage comme logisticien avec un suivi FORJAD.	Problèmes familiaux, manque de motivation, retards, lacunes en mathématiques, problème de gestion administrative, dépendance au jeu.
2. Danilo	Homme de 18 ans qui a suivi sa scolarité en Suisse et a trouvé rapidement un préapprentissage dans le commerce de	Peu de maturité et d'autonomie, mauvaise présentation.

³² Les Semestres de motivation sont des mesures proposées par le canton de Vaud à la sortie de l'école obligatoire ou à la suite d'une interruption de formation aux personnes âgées de moins de 25 ans. Elles ont pour objectif d'accompagner les récipiendaires dans un projet de formation <http://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/espace-chomeurs/mesures-dinsertion-professionnelle/semestres-de-motivation/>, consulté le 10 mai 2017

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée</i>
	détail. Pourtant, le conseiller en insertion n'est pas convaincu que cette solution soit pérenne, car des « problèmes de fond » n'ont pas été résolus.	
3. Valmir	Homme de 19 ans qui a des capacités mais ne veut pas aller de l'avant. Beaucoup de potentiel, mais ne fait pas grand-chose. Regard critique et négatif sur la société. Il a trouvé un travail de durée indéterminée et va quitter la mesure, sans avoir achevé de formation, ce qui est considéré comme un échec pour la formatrice.	Manque de motivation, pas prêt à s'investir, absentéisme, n'y croit pas.
4. Charlotte	Femme de 18 ans qui avait fait un préapprentissage de polymécanicienne et qui a ensuite échoué en première année d'apprentissage. À la suite de la mesure, elle a trouvé une place d'apprentissage d'ébéniste dans une mesure d'insertion.	Timidité, manque de confiance en elle, mauvaise présentation.
5. Ruben	Homme de 24 ans qui bénéficiait d'un suivi psychologique et qui avait déjà fait un CFC d'électricien. Il voulait devenir graphiste et avait suivi deux ans de cours dans une école d'art qui avaient pris fin au motif d'absentéisme. Pendant la mesure, il a décidé de chercher un apprentissage de graphiste, qu'il a trouvé.	Absentéisme, problèmes psychiques, dépendance au cannabis, manque de confiance en lui.
6. Sidonie	Femme de 22 ans qui a le projet d'être assistante socio-éducative auprès de personnes âgées. Elle trouve des places de stage dans un hôpital qui devraient lui permettre d'accéder à une place d'apprentissage.	Timidité, trou de 6 ans dans son parcours, absentéisme, accident.
7. Elsa	Femme de 23 ans qui avait commencé l'école de commerce et ne l'a pas terminée. À sa majorité, elle a quitté ses parents pour venir s'installer dans le canton de Vaud. Elle faisait des petits boulots. Quand elle est arrivée au CSR, elle a fait part de son souhait d'acquérir une formation et une mesure a été mise en place. Elle a trouvé un stage dans une garderie. Elle a été condamnée à une peine de prison et a pu continuer à participer au stage, mais ce dernier a été interrompu pour cause d'absentéisme.	Loyers arriérés, peine de prison, manque de confiance en elle, absentéisme.
8. Julien	Homme de 18-19 ans qui était suivi par le DIOP (Service pour les situations difficiles	Absentéisme, problèmes de comportement,

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée</i>
	de proximité). Il vient de quitter sa mère et a des problèmes de logement. Il veut trouver une place d'apprentissage sans aide. Il sort de l'aide sociale pour travailler avec son père et décide de chercher un emploi. L'ORP le renvoie au RI, car il ne vient pas aux rendez-vous et un suivi social est considéré comme plus adapté.	rendez-vous manqués, réfractaire aux mesures, problèmes de logement.
9. Henrique	Homme de 19 ans qui est allé dans un SEMO à la fin de l'école obligatoire, grâce auquel il a fait des stages en tant que cuisinier. Il vit avec sa mère, son grand frère et sa petite sœur. Il a fait un stage de cuisinier et démarrera prochainement une mesure d'insertion sociale qui lui offre du travail en cuisine.	Problèmes psychologiques et familiaux, « différence culturelle », problèmes de comportement, manque de motivation.
10. Pablo	Homme de 22 ans qui est arrivé en Suisse à l'âge de 10 ans. Après l'école, il est allé dans un SEMO dont il s'est fait renvoyer pour absences injustifiées et manque de collaboration. Il s'est alors inscrit au RI. Il est allé en mesure pour six mois. Il ne veut par la suite plus participer à des MIS. Il accepte finalement une mesure Coup d'Pouce ³³ . Il aimerait trouver du travail, non une formation.	Problèmes de santé physique (poids), retards, problèmes de comportements, problèmes avec le SPOP, conflits avec les parents.
11. Skender	Homme de 22 ans qui désirait devenir policier et qui disait avoir déjà une place. Il voulait faire n'importe quel apprentissage en attendant. Après une année de suivi, il a changé de mesure et trouvé un apprentissage de ferblantier.	Problèmes psychologiques et de comportement, « différence culturelle ».
12. Juan	Homme de 20 ans qui désire trouver une formation, mais qui ne vient ni au stage ni aux mesures, et qui a le projet d'être mécanicien. Il est question d'arrêter la mesure.	Problèmes de comportement, absentéisme.
13. Thierry	Homme de 21 ans qui vit chez ses parents et est en recherche d'apprentissage. Une démarche AI est en cours pour lui. Il suit une mesure d'insertion sociale, améliore son langage, et obtient un contrat pour une	Mauvaise présentation, motivation, addiction au jeu.

³³ Coup d'Pouce est une association qui propose notamment des mesures d'insertion sociale sous forme de stages afin que les récipiendaires « retrouvent un rythme de travail ». <http://coupdpouce.ch/reinsertion/mesures-d%e2%80%99insertion-sociales/>, consulté le 10 mai 2017

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée</i>
	formation à l'École des métiers en tant qu'informaticien. Il est suivi par TEM-Accent.	
14. Stephan	Homme de 22 ans qui suit un apprentissage de technicien dentiste. Il arrive au RI car il n'a pas les moyens de tourner financièrement et n'a plus de logement. Le conseiller en insertion l'inscrit dans le programme FORJAD en cours d'apprentissage. Il est toujours dans le programme. Il a des problèmes avec son employeur en cours d'apprentissage.	Problèmes psychologiques, dépendance à l'alcool, problèmes de violence, absence de logement, problèmes familiaux.
15. Cleo	Femme de 23 ans qui désirait entrer dans une école d'art. Mais la mesure s'est interrompue car elle ne respectait pas le cadre.	Violence familiale, problèmes psychologiques.
16. Éric	Homme de 21 ans qui cherche une formation dans le paysagisme et a beaucoup de difficultés au niveau relationnel. Il est suivi psychologiquement et des « portes sont en train de s'ouvrir ».	Sensible, difficultés au niveau relationnel, absentéisme et retards, auto sabotage, problèmes de comportement.
17. Mélanie	Femme de 19 ans qui est entrée dans le programme FORJAD. Elle avait un projet d'assistante médicale et a trouvé une place en apprentissage dans ce domaine. La formation a été interrompue.	Difficultés de communication
18. Fabienne	Femme de 22 ans qui a trouvé une place d'apprentissage toute seule. Elle devait passer des examens d'entrée en apprentissage et n'a pas donné de nouvelles au conseiller en insertion. Elle sera sanctionnée financièrement si elle ne vient pas au prochain rendez-vous.	Lacunes en mathématiques, ne donne plus de nouvelles et ne vient pas aux rendez-vous.
19. Jessica	Femme de 25 ans qui avait déjà interrompu deux formations. Elle aimerait travailler dans la vente, et intègre des mesures qui arrivent à la conclusion qu'elle n'est pas faite pour ce métier. Elle intègre une école de soins privée, soutenue par FORJAD.	Âgée, parcours de vie chaotique, problèmes de comportement.
20. Adrien	Homme de 19 ans qui a commencé un préapprentissage dans une école technique, a fait une première année d'ébénisterie puis a essayé d'entrer au gymnase, sans succès. Il suit des mesures, avec des absences. Son dossier est accepté dans une école d'art, mais il rate les examens. Il suit une mesure qu'il ne veut pas faire et se représente dans	Manque de motivation, problèmes familiaux, dépendance au cannabis.

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée</i>
	l'école d'art, pour réussir les examens et commencer une formation avec FORJAD.	
21. Manuel	Homme de 21 ans qui cherche un apprentissage de cuisinier. Il avait fait une formation en informatique avant de venir en Suisse. Il a trouvé une place d'apprentissage dans le secteur de la restauration durant la mesure dans le cadre du programme FORJAD.	Problèmes familiaux, lacunes scolaires, problèmes de santé.
22. Lena	Femme de 18 ans qui avait commencé un apprentissage d'employée de commerce et qui voulait changer de voie. Elle avait envie de travailler dans le secteur des soins et elle a fait plusieurs stages dans le domaine, sans trouver d'apprentissage. Elle a quitté la mesure et a trouvé une place d'apprentissage en AFP que le canton, sur demande du CSR, a transformée en CFC.	Introvertie, lacunes en mathématiques.
23. Émilie	Femme de 22 ans qui a fait une école commerciale. Elle voulait trouver un poste de libraire, mais trouve un apprentissage d'employée de commerce à la suite d'une mesure d'insertion sociale.	Problèmes familiaux, stigmate VSO, manque de confiance.
24. Valentine	Femme de 23 ans qui définit son projet professionnel dans le cadre de la mesure et désire devenir sérigraphe. Elle a fait un stage à la suite duquel elle n'a pas été acceptée, elle a revu son projet et préparé un dossier pour une école d'art, qui n'a pas été accepté. Un suivi psychologique a été mis en place par la mesure, qu'elle n'a pas suivie, ce qui a failli entraîner l'arrêt de la mesure. Le suivi est actuellement en stand-by.	Problèmes psychiques, problèmes familiaux, absence de logement.
25. Roland	Homme de 23 ans, en apprentissage et pour lequel une demande de bourse devait être faite. Son père a refusé de donner des informations financières, mais le canton de Vaud a quand même décidé de lui octroyer une bourse. Puis il a arrêté sa formation en raison de problèmes de santé et de consommation de cannabis. Avec son amie, ils ont dû déménager et n'ont pas fait d'autres demandes au RI. Avant, il avait déjà commencé un apprentissage, qu'il avait arrêté.	Formation interrompue, relation problématique avec son père.
26. Vincent	Homme à l'aide sociale depuis l'âge de 19 ans. Il avait commencé un apprentissage	Interruption de formation, schizophrénie,

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée</i>
	qu'il a arrêté pour aller rejoindre son père à l'étranger. De retour en Suisse, il cherche à nouveau un apprentissage et a beaucoup de peine à accepter le fait qu'il est à l'aide sociale, car c'est pour « les étrangers ».	vit chez ses grands-parents.
27. Keshia	Femme de 20 ans qui avait fait une 10 ^e année à l'OPTI ³⁴ et commencé des cours de culture générale pour intégrer l'école d'infirmière. Elle avait raté les examens. Elle a continué à travailler dans un hôpital en tant qu'aide-infirmière, mais ne gagnait pas assez pour être indépendante. Avec la conseillère en insertion, elle a cherché un CFC d'assistante en soins communautaires et elle a fait des stages dans ce domaine. Elle a décroché une place d'apprentissage, avec le soutien de FORJAD. Les problèmes étaient, selon la conseillère en insertion, surtout d'ordre financier et administratif.	Loyers arriérés, problèmes familiaux, elle est en emploi sans avoir de formation.
28. Laure	Femme de 21 ans, qui est retournée passer du temps en Égypte où elle s'est mariée. Le couple est venu en Suisse et est arrivé au RI. Elle hésitait entre une formation et un emploi. Elle a fait une formation d'hôtesse d'accueil qui s'est soldée par un échec. Elle a suivi une mesure d'insertion dans la vente, interrompue à la suite de crises d'angoisse. Elle a ensuite obtenu le diplôme d'institutrice canine et elle a suivi une nouvelle mesure de coaching pour trouver un emploi qui a été arrêtée, car elle ne s'entendait pas avec son coach.	Problèmes familiaux et psychologiques, différence culturelle, problèmes conjugaux.
29. Lola	Femme de 22 ans, qui arrive au CSR à 22 ans, transférée d'un autre CSR. Elle n'a plus de contact ni avec son père ni avec sa mère. Elle a des dettes et un niveau de scolarité VSO, sans certificat. Elle a suivi 4 mesures d'insertion. Le conseiller en insertion a imposé un suivi psychologique en disant : « c'est ça ou l'AI ». Elle a ensuite trouvé un apprentissage et est suivie par TEM-ACCENT.	Problèmes familiaux, difficultés relationnelles, dépendance à l'alcool, mauvaise gestion des émotions, pas de certificat de fin de scolarité.
30. Sofia	Femme de 18 ans, bon niveau scolaire,	Famille à l'aide sociale,

³⁴ L'OPTI est l'organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle. Cette structure propose des stages à des personnes en fin de scolarité. <http://www.optivd.ch/>, consulté le 10 mai 2017

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée</i>
	orientée dans cette MIS par le service de l'emploi. Elle a été mise dans l'atelier avec les personnes récipiendaires du RI compte tenu de sa famille au RI. Elle a des problèmes d'estime de soi. Elle trouve un apprentissage d'employée de commerce à la suite de la mesure.	manque de confiance en elle, mal dans sa peau.
31. Pedro	Homme de 19 ans, dont la mère est au RI et qui est arrivé en Suisse à l'âge de 8 ans. Il termine sa scolarité en VSO et fait une année au COFOP ³⁵ . Il a suivi des mesures et s'est orienté vers le travail du bâtiment. Il est en recherche d'un apprentissage, niveau attestation fédérale professionnelle.	Manque de motivation, quelques lacunes scolaires, mère anciennement toxicomane, problème de comportement, cumul de difficultés, dépendance à l'internet.
32. Sonia	Femme de 18 ans qui est arrivée en Suisse à l'âge de 15 ans, chez une de ses sœurs aînées. Elle a voulu entrer à l'école de culture générale et voulait être employée de commerce. Elle a suivi des MIS, a modifié son projet professionnel, a écrit des centaines de lettres mais n'a pour l'instant pas trouvé de travail.	Parcours migratoire, projet professionnel peu clair, problèmes psychologiques.
33. Gabriela	Femme de 21 ans qui avait commencé une première formation d'électronicienne qu'elle a arrêtée. Elle a retrouvé une place d'apprentissage.	Lacunes scolaires, timidité, formation interrompue
34. José	Homme de 20 ans qui est au RI depuis l'âge de 18 ans au moment où son dossier et celui de sa mère ont été séparés. Il a fait l'OPTI pendant 6 mois et il a trouvé un apprentissage dans l'hôtellerie comme cuisinier, qu'il a arrêté à la suite de mobbing sur son lieu de travail. Il fait maintenant un stage dans une institution sociale dans les professions de l'hôtellerie.	Lacunes en français, mobbing durant son premier apprentissage, manque de confiance en lui.

³⁵ Le Centre d'orientation et de formation professionnelles (COFOP) est une école des métiers destinés à des jeunes qui ne peuvent pas suivre une « filière normale de formation professionnelle ». <http://www.vd.ch/etablissements-de-formation/centre-dorientation-et-de-formation-professionnelles/>, consulté le 10 mai 2017

3.2.3. Les « jeunes trop loin de l'emploi »

Leyla est une jeune femme de 18 ans qui a un projet artistique. Elle est l'aînée d'une famille de cinq enfants et l'assistant social a l'impression qu'en l'aidant, il arrivera peut-être à aider toute la famille. Elle suit des mesures d'insertion sociale et décroche un apprentissage dans une école d'art de la région. Elle démarre cette formation qu'elle interrompt six mois plus tard. Le travailleur social explique qu'elle n'a pas réussi à mettre en œuvre un effort de formation et à se donner les moyens de réussir. Elle n'a pas retrouvé de formation et est toujours bénéficiaire du revenu d'insertion quelques années plus tard.

Au contraire des situations que je viens de présenter, certain·e·s jeunes, comme Leyla, sont considéré·e·s comme « trop loin de l'emploi » par le personnel du travail social, et la solution envisagée, du moins temporairement, n'est ni la formation ni l'emploi. Ils et elles sont perçu·e·s comme des « vrais assistés »³⁶ et le problème ne se lit pas en termes de transition. Il s'agit des 15 situations de Brahim, Caroline, Elisabeth, Maxime, Aurélie, Idriss, Joséphine, Leyla, Rezan Alexia, Chad, Stéphanie, Younes et Théo. Les propos de Lisa, conseillère en insertion dans un Centre social régional, illustrent cette figure : « C'étaient des jeunes qui quand même, avaient passablement de soucis, soit de santé, soit de consommation [...] qui étaient loin d'une formation. » La citation de Léa, conseillère en insertion dans un Centre social régional, à propos de la situation d'Elisabeth, résume également cette typologie : « Le bilan oral, c'était vraiment : < Madame ne répond pas aux attentes de l'employeur, Madame est beaucoup trop lente, Madame ne comprend pas les consignes... En résumé, Madame n'a pas les ressources suffisantes pour intégrer le marché du travail actuel, avec ses exigences. >>

³⁶ Jean, conseiller en insertion dans un Centre social régional, à propos de la situation de Leyla.

Tableau 3.9 : Liste des situations correspondant à la typologie des « jeunes trop loin de l'emploi »

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme empêchant de viser l'emploi ou la formation</i>
1. Brahim	Homme arrivé en Suisse à l'âge de 18 ans qui cherche un apprentissage dans le domaine du bâtiment. Il habitait chez ses parents, il a ensuite pris un appartement. Son objectif était de trouver un apprentissage. Il a participé à deux mesures. Il a été exclu d'une des mesures. Il a repris la mesure et il a trouvé un apprentissage dont il a été renvoyé, car il avait des problèmes de comportement et n'avait pas la moyenne. À la mort de son père, il a été interné dans un hôpital psychiatrique pendant trois mois. Une demande AI est en cours et aucune démarche n'est entreprise.	Problèmes de comportement, dépression, problèmes de gestion administrative, manque de logement.
2. Caroline	Femme de 20 ans qui a arrêté le gymnase après deux échecs. Elle voulait être carrossière ou employée de commerce dans un garage. Elle a ensuite voulu devenir assistante médicale et elle a été inscrite dans une école privée. Après un mois, souvent absente, elle a arrêté car elle trouvait qu'il y avait trop de choses à apprendre. Elle suit ensuite une mesure d'insertion sociale, puis Bip Jeunes pour rechercher un apprentissage en tant qu'employée de commerce. Elle est allée seulement trois fois à la mesure. L'assistante sociale a décidé d'arrêter ces démarches pour qu'elle puisse se concentrer sur ses problèmes de santé.	Problèmes de santé physiques et psychiques, manque de motivation, addiction au jeu, projet flou.

3. Elisabeth	Femme de 21 ans qui a terminé sa scolarité en VSO et a fait une attestation fédérale de formation professionnelle de gestionnaire en logistique. Ensuite, elle s'est inscrite au chômage, a épuisé son droit aux indemnités puis s'est inscrite au RI. Elle a suivi un stage en logistique qui a donné lieu à un bilan négatif. La conseillère en insertion a demandé une détection précoce à l'AI. Elle a fait des tests chez un neuropsychologue et attend les résultats.	Manque de capacités cognitives.
4. Maxime	Homme de 21 ans en suivi psychologique lorsqu'il est arrivé à la mesure d'insertion. Il avait commencé deux apprentissages qui avaient « foiré ». Il cherche un apprentissage, mais les professionnel·le·s de la mesure penchent pour une détection précoce de l'AI. Il est perçu comme fermé, angoissé.	Lacunes au niveau du comportement, problématique de santé, pas de possibilité sur le premier marché.
5. Aurélie	Femme de 18 ans qui est arrivée en mesure avec un projet de fleuriste. Elle avait auparavant enchaîné les mesures de la transition ³⁷ . Elle avait quelques soucis de santé. Elle a quitté la mesure sans avoir trouvé de place et la travailleuse sociale cherche une mesure dans une structure bas seuil.	Lacunes en mathématiques, angoissée, stressée, timide, problèmes familiaux, absentéisme, problèmes de santé.
6. Idriss	Homme de 18 ans qui voulait devenir cuisinier, il avait entrepris un apprentissage qui s'était très mal passé au niveau relationnel. Un suivi thérapeutique a été mis en place mais il mentait et n'y allait pas. La mesure continue mais la situation est au stade de « crise ».	Retards, tentatives de suicide, problèmes relationnels, lacunes scolaires, gestion des émotions problématique, manque d'autonomie.

³⁷ Les Guichets de la Transition 1 proposent d'accompagner les personnes entre 15 et 25 ans dans l'élaboration d'un projet de formation. <http://www.vd.ch/themes/formation/orientation/nos-prestations/guichets-regionaux-de-la-transition-1/>, consulté le 10 mai 2017

7. Joséphine	Femme de 21 ans qui a été diagnostiquée avec le syndrome borderline. Elle cherche un apprentissage dans la mécanique. Pendant le suivi de la mesure, une demande AI a été faite, et acceptée.	Problèmes psychiques, borderline, absentéisme.
8. Leyla	Femme de 18 ans, 4 ^e enfant d'une famille de 5. Elle voulait faire une formation de photographe. Elle a participé à une mesure et a décroché un poste d'apprentie photographe dans une école d'art. Elle a commencé son apprentissage avec TEM-ACCENT. Elle a abandonné sa formation en cours de première année. Le conseiller en insertion dit qu'elle n'a pas pu mettre en œuvre un effort de formation.	Absentéisme, problèmes de santé psychique et physique, problèmes culturels.
9. Rezan	Homme de 19 ans, expulsé du SEMO et de l'OPTI ³⁸ . Il suit la mesure et arrête, car il est condamné à une peine de prison. Il n'est pas revenu à la mesure.	Peine de prison, pas de projet professionnel clair, absentéisme, retards, manque de motivation.
10. Alexia	Femme de 18 ans qui est arrivée dans la mesure sans avoir fini sa scolarité et voulait devenir esthéticienne. Un suivi psychologique a été mis en place. Elle a continué la mesure une deuxième année, mais celle-ci s'est interrompue à cause de ses absences. Elle est actuellement « dans la nature ».	Problèmes familiaux, grosses difficultés scolaires, comportements agressifs, violents, problèmes psychiques, absentéisme, manque de motivation, âge.
11. Chad	Homme de 18 ans qui est arrivé en Suisse par regroupement familial. Il avait un excellent niveau de vie dans son pays. Il suit actuellement une mesure pour avoir des horaires et la conseillère a des doutes sur ses possibilités d'entrer en formation.	Problèmes de comportement, problèmes familiaux, manque de motivation, chute du niveau de vie avec migration.

³⁸ L'OPTI est l'organisme pour le perfectionnement scolaire, la transition et l'insertion professionnelle. Cette structure propose des stages à des personnes en fin de scolarité. <http://www.optivd.ch/>, consulté le 10 mai 2017

12. Stéphanie	Femme de 21 ans qui a vécu des traumatismes importants et qui fait un burn out après trois mois d'un premier apprentissage. Elle est actuellement en mesure et fait tout son possible pour y rester, et non pour entrer en formation.	Problèmes de santé physique et psychiques, problèmes familiaux, victime de mobbing, burn out.
13. David	Homme de 21 ans qui a des gros problèmes de santé et bénéficie d'un suivi psychologique médicamenteux. Il fait tous les entretiens avec sa mère, ne se déplace jamais seul et semble être dans l'impossibilité actuelle d'acquérir un petit peu d'autonomie.	Problèmes psychologiques, relation problématique à sa mère.
14. Younes	Homme de 22 ans qui a eu un parcours scolaire brillant jusqu'à ce qu'il consomme du cannabis et soit diagnostiqué d'un « trouble de la dépersonnalisation ». Dans le cadre de la mesure, il avait réussi les examens d'entrée dans une école technique, mais il a refusé de commencer car il ne se sentait pas prêt.	Problèmes psychologiques, diagnostic psychiatrique.
15. Theo	Homme de 18 ans, a suivi le Guichet de la transition 1 ³⁹ . Il a des problèmes de justice et de violence. La mesure a été interrompue à la suite d'une situation de violence.	Problèmes familiaux et de comportements (violence) ; problèmes psychologiques, dépendance à internet.

3.2.4. Les « jeunes adultes en difficulté » en situation de parentalité

Lucie est une jeune femme de 25 ans qui élève seule son enfant. Victime d'une situation de violence conjugale avec le père de son enfant, elle est retournée vivre chez sa mère. Elle avait par le passé débuté deux apprentissages qui ont été interrompus pour des raisons familiales. Selon l'assistant social, elle est très motivée et elle considère le projet de formation comme la clé qui va lui permettre de sortir de l'aide sociale. Elle met ainsi rapidement en place une solution de garde et trouve un apprentissage d'employée de commerce.

³⁹ Les Guichets de la Transition 1 proposent d'accompagner les personnes entre 15 et 25 ans dans l'élaboration d'un projet de formation.

Dix « jeunes adultes en difficulté » dont le cas a été décrit sont dans une situation de parentalité qui pose problème, selon les personnes que j'ai interviewées. Si la situation de « conciliation » est perçue comme un élément problématique pour la formation et nécessite de trouver une solution de garde, elle n'empêche en règle générale pas l'entrée en formation à temps plein, au contraire de l'entrée en emploi à temps plein pour les mères plus âgées qui ne sont plus catégorisées comme des jeunes adultes. Ce constat sera approfondi dans le chapitre suivant, consacré à la catégorie des familles.

Il s'agit des situations d'Édith, Manon, Pascale, Ersin, Alizé, Léonore, Claire, Lily, Lucie et Adeline. Le seul père, contrairement à toutes les mères, n'a pas la garde de son enfant et le problème n'est ainsi pas posé en termes de conciliation, mais plutôt par rapport à son incapacité à assumer son rôle de gagne-pain, comme le confie Barbara, job coach dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation d'Ersin : « Au niveau financier, voilà, il devait acheter des Pampers, il n'avait plus d'argent, le social n'était pas prêt à entrer en matière pour ce genre de dépenses parce que c'était, en fait, à son amie de s'en charger. »

Quant aux jeunes mères élevant seules leurs enfants, elles auraient accédé à un autre statut que celui de la jeunesse en transition, même si elles ne collent pas au modèle de l'*adult worker*. Pierre, conseiller en insertion dans un Centre social régional, résume ainsi la situation des mères dans cette tranche d'âge : « Les jeunes mamans avec des enfants, qui sont à l'aide sociale et qui voient la formation comme une solution pour s'en sortir, qui sont vraiment extrêmement motivées car elles sont dans la réalité de la précarité vraiment avec leurs enfants, à la maison avec des difficultés pour acheter des choses basiques, d'existence, des fois du lait en poudre, ou des vêtements, ou des jouets. Donc elles ont bien compris ces jeunes mamans que pour s'en sortir, de l'aide sociale, et trouver un travail, il fallait faire une formation. » Ce cadrage est repris dans le rapport du Conseil d'État au Grand Conseil de mars 2014 concernant le postulat Pascale Manzini et consorts en vue d'aborder de façon exhaustive la problématique des jeunes mères seules : « Les intervenants sociaux ont relevé la motivation et la persévérance de ces jeunes mères, ainsi qu'une grande volonté pour se maintenir en formation. » Ces discours montrent que, dans la formulation et la mise en œuvre des politiques sociales, les jeunes mères sans formation ne sont ni des adultes à éduquer ni des *adult workers*, et qu'elles constituent dès lors une catégorie à part. La catégorie d'âge à laquelle elles appartiennent les renvoient toutefois à une position de vulnérabilité perceptible dans la multiplicité des critères décrivant la situation

problématique. La situation de « conciliation » ne suffit ainsi pas à expliquer le caractère problématique de ces femmes situées à l'intersection des systèmes d'âge et de genre.

Raoul, conseiller en insertion dans un Centre social régional, analyse en ces termes ce type de situation à propos de la situation de Lola : « Elle vient avec une envie, elle ne vient pas par obligation. Enfin, l'idée de se prendre en main ne vient pas de nous. Ce n'est pas nous qui disons à la fille : < Maintenant il faut que tu te prennes en main >. C'est elle qui vient en disant : < C'est bon. Je vais essayer de faire quelque chose > ».

Tableau 3.10 : Liste des situations correspondant à la typologie des « jeunes parents »

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée</i>
1. Édith	Femme de 25 ans. Quand elle est arrivée au RI, elle vivait avec le père de son enfant. Elle a eu droit au RI malgré un revenu jugé suffisant par l'assistante sociale. Elle n'a pas de formation. Elle devait trouver une solution de garde pour être considérée comme apte à l'emploi. Elle s'est séparée du père de son enfant et un dossier individuel a été ouvert. Elle aimerait faire une formation, mais n'est pas prête à faire garder sa fille toute la semaine.	Problème de « conciliation », pas de solution de garde, n'est pas prête à faire une mesure à 100 %.
2. Manon	Femme de 27 ans, élève seule ses enfants et aimerait trouver une place d'apprentissage dans la vente. Elle n'a pas trouvé de place sur le premier marché et a été engagée comme apprentie dans une mesure d'insertion sociale. Problème d'horaires avec ses enfants.	Problème de « conciliation », pas de solution de garde, problème de santé.
3. Pascale	Femme de 18 ans, suivie par le SPJ. Elle a fait un premier apprentissage de peintre en bâtiment qu'elle a interrompu. Elle avait fini sa scolarité avec un niveau VSO, avec certificat. Elle suit deux MIS pour améliorer son niveau scolaire. Elle commence un apprentissage dans une mesure d'insertion sociale. Le père de l'enfant est malade et décède pendant l'apprentissage. Elle met un terme à l'apprentissage. Elle aimerait trouver un autre apprentissage dans le social.	Problème de « conciliation », pas de solution de garde, apprentissage interrompu, projet irréaliste, décès du père de l'enfant.
4. Ersin	Homme de 22 ans, sa copine vit dans un	Problèmes

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée</i>
	autre canton. Il a fait des stages, mais le patron n'était pas satisfait car il était en suractivité. Il avait de la peine à gérer tout ce qu'il avait à faire, avec sa fille vivant ailleurs, et il a été décidé au bout de six mois que la mesure n'allait pas être prolongée.	administratifs liés à la paternité (reconnaissance), démotivation.
5. Alizé	Mère de 27 ans, deux enfants dont un malade. Elle veut faire une formation de photographe et elle trouve une place d'apprentissage dans une école de photographie.	Problème de « conciliation », pas de solution de garde, tension formation-famille, problèmes psychologiques, dettes, problème de gestion administrative.
6. Léonore	Femme de 24 ans, qui a deux enfants et avait commencé deux apprentissages, de coiffeuse et d'assistante médicale. Elle trouve une place d'apprentissage d'assistante en santé communautaire après une année de mesure.	Problème de « conciliation », de parentalité, manque de confiance en elle, violence conjugale avec le père, problème de gestion des émotions.
7. Claire	Femme de 19 ans qui a terminé sa scolarité en voie VSO, elle avait commencé un préapprentissage dans la coiffure qu'elle avait arrêté pour des raisons financières. Quand elle est arrivée au RI, elle avait deux idées de cible professionnelle : la vente et la décoration d'intérieur. Elle a trouvé une solution de garde (maman de jour) et une MIS a été mise en place. Elle a changé de projet et a trouvé un stage dans la coiffure. Mais un problème est survenu avec le père de son enfant, et elle a tout abandonné. Elle a ensuite eu le projet de faire une formation d'assistante socio-éducative, mais a refusé les conditions de sélection d'un premier stage et a décroché une place d'apprentissage dans une autre crèche avec un suivi FORJAD.	Problème de « conciliation », problèmes de comportement et de gestion des émotions, conflits fréquents.
8. Lily	Femme de 19 ans qui a été placée à la suite du divorce de ses parents. Elle est devenue mère quand elle était encore mineure d'un enfant qui était un grand prématuré. Elle trouve un apprentissage, mais elle est licenciée après deux jours parce que	Problème de « conciliation », problèmes de garde, situation « à la limite », problème de parentalité, problèmes de santé,

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments décrits comme problématiques par la personne interviewée</i>
	l'employeur s'est senti floué car elle n'avait pas dit qu'elle avait un enfant. Elle trouve un 2 ^e apprentissage d'employée de commerce mais se fait licencier au motif d'absences et de retards.	problème de comportement, absentéisme.
9. Lucie	Femme de 25 ans avec un enfant. Elle n'entre pas tout de suite en mesure, car la situation doit être stabilisée. Elle commence la mesure Ginkgo ⁴⁰ , elle trouve un stage en EMS et décroche un apprentissage d'employée de commerce. Elle voit le projet de formation comme la clé pour sortir de l'aide sociale.	Problème de « conciliation », problème d'argent, suivi psychiatrique, violence avec le père de son enfant, pas d'allocation maternité.
10. Adeline	Femme de 29 ans qui a un enfant et un passé de toxicomane. Elle avait un projet d'insertion professionnelle et voulait faire une formation pour devenir secrétaire médicale. Elle a trouvé une formation, qu'elle a interrompue.	Problème de « conciliation », un enfant, passé de toxicomane, dettes, mauvaise gestion administrative, le père de l'enfant ne paie pas la pension.

3.2.5. Les jeunes problématisés socialement par le racisme ou par la politique de migration

Avant de rejoindre sa mère en Suisse, Esongo avait commencé une école d'informatique à 16 ans dans son pays d'origine. A son arrivée, il suit une mesure d'insertion sociale et nourrit le projet de devenir employé de commerce, ce qui pose problème compte tenu de ses lacunes dans l'écriture du français. Se destinant à une formation universitaire en Afrique, il est difficile pour lui d'accepter de débiter un apprentissage. A la suite de plusieurs discussions avec l'assistante sociale, il élargit les pistes de formation et réalise un stage de monteur électricien qui lui apporte beaucoup de satisfaction. Le patron veut l'engager comme apprenti mais se heurte au cadre des politiques migratoires. En effet, la mère d'Esongo n'a pas demandé le regroupement familial dans les délais légaux et sa requête a été refusée par le Service de la

⁴⁰ Ginkgo est une mesure destinée aux personnes de 12 à 25 ans qui propose des ateliers emploi et des appuis scolaires. <https://jeunesse.vevey.ch/tsp-ginkgo/>, consulté le 10 mai 2017

population. Après plusieurs interventions de l'employeur et de la travailleuse sociale, Esongo a obtenu le droit de démarrer sa formation sans savoir s'il pourra la terminer.

Dans certaines situations, l'absence d'accès à une formation est principalement reliée par le personnel du travail social à la discrimination dont peuvent être victimes des personnes ethnicisées ou à des problèmes liés à leur statut de migrant·e, indépendants de leur comportement. Les propos de Catherine, conseillère en insertion dans un Centre social régional, illustrent ce racisme : « Parce qu'il en a eu des refus, hein, il en a vraiment eu des refus. Et puis là aussi, on s'est dit : < Bon, ce n'est sans doute pas très simple de s'appeler Mohammed et puis de... voilà, quoi. > On connaît aussi les employeurs et leur... et leur sens de l'accueil des populations d'origine étrangère. » Cinq situations appartiennent à cette problématisation. Il s'agit de Esengo, Kim, Gul, Nidhi et Bajram.

Tableau 3.11 : Liste des situations correspondant à la typologie des « jeunes victimes du racisme »

Nom	Situation	Éléments perçus comme problématiques
1. Esengo	Homme de 19 ans, qui est arrivé en Suisse à 16 ans dans le cadre d'un regroupement familial. Il désirait devenir employé de commerce, mais il avait des lacunes en français. Pendant la mesure, il a revu son projet et fait un stage de monteur électricien à la suite duquel son patron l'a engagé comme apprenti. Il a reçu un courrier de la Police des étrangers lui signifiant que sa requête de regroupement familial était refusée. Pour l'instant, il a tout de même pu continuer sa formation.	Non renouvellement de permis de séjour, projet de départ irréaliste, problèmes familiaux.
2. Kim	Femme de 22 ans qui voulait trouver une place d'apprentissage d'assistante dentaire, qui avait fait 10 stages avec des rapports excellents, mais qui ne trouvait pas de place. Elle a quitté la mesure pour devenir fille au pair à Lausanne. Elle a ensuite réorienté son projet et cherche une place en tant qu'employée de commerce ou dans la vente.	Racisme, projet à redéfinir.
3. Gul	Homme de 18 ans qui est arrivé en Suisse à 12 ans et qui est allé en classe d'accueil. Il a acquis un très bon niveau de français et a terminé sa scolarité en	Racisme, manque de confiance en lui, projet irréaliste.

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments perçus comme problématiques</i>
	VSG. Il voulait suivre une école privée pour commencer l'université. Il a eu des difficultés à trouver des stages. Finalement, il a trouvé un stage et a commencé un apprentissage d'employé de commerce dans le cadre de FORJAD.	
4. Nidhi	Homme de 19 ans naturalisé, qui voulait faire informaticien. Une fois en mesure, il a réussi à décrocher une place d'apprentissage rapidement car il avait les compétences. La travailleuse sociale explique qu'il n'a pas pu le faire seul car il avait un nom de famille ethnicisé.	Racisme, problème d'identité culturelle.
5. Bajram	Homme de 20 ans qui a facilement trouvé un apprentissage d'employé de commerce. Selon la responsable de mesure qui le suit, il manquait peut-être de réseau pour y arriver tout seul.	Pas de réseau en raison de son parcours migratoire, manque de confiance en lui.

3.3. L'analyse des problématiques des « jeunes adultes en difficulté »

La description des 100 récits de jeunes adultes en difficulté a permis de dégager trois axes d'analyse. Premièrement, la formation apparaît comme une étape transitionnelle indispensable du parcours de vie et l'unique solution permettant l'adhésion durable au modèle de l'*adult worker*. La catégorie d'âge institutionnalise et normalise ainsi l'étape de parcours de vie. De plus, elle met en lumière le rapport social de domination exercé par les adultes sur les jeunes. Deuxièmement, les types de problématization montrent que l'absence de formation n'est pas le seul élément considéré comme problématique. Les jeunes en transition doivent également acquérir les attributs de l'âge adulte, attributs qui définissent les différences normatives entre les catégories d'âge. L'analyse a montré qu'il y a cinq types de problématization. Il s'agit des « jeunes exemplaires », des « jeunes à éduquer », des « jeunes considéré·e·s comme trop loin de l'emploi », des « jeunes parents » ainsi que des « jeunes problématizé·e·s par le racisme ou la migration ». Troisièmement, il ressort des récits que l'âge n'est pas suffisant pour appréhender la diversité des expériences vécues. La perspective intersectionnelle, qui postule l'imbrication des rapports sociaux, permet de comprendre plus finement les processus de problématization à l'œuvre dans l'application des politiques sociales.

3.3.1. La formation comme étape du parcours de vie

Pour les 34 personnes interrogées chargées de mettre en œuvre le programme FORJAD, la formation est considérée comme la solution prioritaire pour les personnes âgées de 18 à 25 ans. Elle est perçue comme le sésame permettant d'entrer durablement en emploi. Julie, conseillère en insertion dans un Centre social régional, confie : « On a affaire à ces jeunes-là, qui doivent... eh bien... soit se chercher un emploi, ou soit se former. Et puis nous, on a vraiment ce mandat de les encourager à se former quand ils ont les capacités. » Les 34 professionnel·le·s du travail social rencontré·e·s sont ainsi en accord avec la solution proposée par les politiques sociales envers cette catégorie « quand ils ont les capacités », instaurant ainsi une distinction entre deux catégories de jeunes, ceux et celles pour qui la formation est possible, les « jeunes à éduquer », et ceux et celles pour qui elle ne l'est pas, du moins temporairement, qui correspondent à la typologie des « jeunes trop loin de l'emploi ». À cet âge, le fait de « retrouver son autonomie » passe ainsi essentiellement par l'acquisition d'une formation certifiée, seule à même de garantir une activité professionnelle sur la durée de l'âge dit « actif » (Charles, 2011). L'autosuffisance financière est dès lors remise à plus tard pour cette catégorie d'âge, les jeunes étant considéré·e·s comme des « adultes en devenir », définis par la transition. L'entrée en emploi n'est ainsi pas encouragée avant l'acquisition d'une formation. À titre d'exemple, Clara, assistante sociale dans un Centre social régional, raconte que « à un moment donné si vous avez une formation, peut-être que vous avez accès à un emploi... moins précaire. On a peut-être plus facilement accès à l'emploi déjà. Avec une formation. » Sophie, responsable d'une mesure d'insertion sociale, ajoute que « sans aucune formation, qu'est-ce que c'est dommage quoi, c'est vraiment dommage... » et Lisa, conseillère en insertion dans un Centre social régional, confirme le lien entre formation et emploi durable : « Il était pris vraiment entre le désir d'avoir une autonomie financière, rapide, et le désir, quand même, d'avoir une formation, qui l'amène vers quelque chose de plus durable, au niveau autonomie. »

La catégorie d'âge normalise ainsi la direction de l'intervention, comme le confie Marta, assistante sociale dans un Centre social régional : « Alors, ça dépend aussi de l'âge de la personne. Donc [...] si c'est un jeune de 18 ans qui arrive, qui dit : < Moi, je cherche du travail et tout >, on va lui dire : < Mais vous n'aimeriez pas plutôt faire une formation, quelque chose, avoir un papier pour votre avenir ? >. Et puis après, ils sont preneurs ou non. [...] Mais si c'est quelqu'un de 45 ans qui arrive sans formation, qui

a travaillé précédemment, ce n'est pas la première question qu'on va se poser. » D'ailleurs, pour certain·e·s jeunes considéré·e·s comme âgé·e·s, l'accès à la formation sera perçu comme plus difficile, ainsi que le constate Maude, job coach dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation d'Antonio : « Il y a des fois des histoires d'âge. Dans le cas de ce jeune homme, il était un peu plus âgé, ce n'est pas forcément bien vu. Ce n'est pas bien vu que vous ayez 16 ans, mais ce n'est pas bien vu que vous en ayez 27. » Ces propos révèlent qu'il y a un « âge normal » de la formation.

Si la formation est fortement encouragée pour cette catégorie d'âge, toutes les formations ne se valent toutefois pas. Par exemple, certain·e·s professionnel·le·s peuvent critiquer les attestations fédérales professionnelles (AFP), qui ne sont pas toujours perçues comme des formations donnant accès au marché de l'emploi, ainsi que le confie Léa à propos d'Elisabeth : « Forte de cette... attestation, qui est censée être un sésame pour l'emploi, elle n'a rien trouvé du tout. » Dans certains cas, ils et elles chercheront à transformer cette AFP en certificat fédéral de capacité (CFC), comme le déclare Nora, conseillère en développement socioprofessionnel dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation de Lena : « C'est au canton de trancher si oui ou non elle aura la place AFP, et dans ce cas-là ils ont été d'accord d'ouvrir une place CFC. »

Mais, pour d'autres situations et d'autres professionnel·le·s, l'AFP sera conseillée, même si le niveau scolaire est perçu comme un niveau CFC, ainsi que le déclare Julie, conseillère en insertion, à propos de Pedro : « Et puis, on sentait déjà qu'il était quand même peu motivé, c'est pour ça qu'on voulait... enfin, les professionnels ont estimé que c'était mieux qu'il commence par une AFP alors qu'il avait le niveau quand même CFC. » L'AFP représente également la solution pour les jeunes dont les résultats du test multichек⁴¹ ne sont pas suffisants pour entrer en CFC. La situation d'Antoine, accompagné par Christelle, conseillère socioprofessionnelle dans une mesure d'insertion sociale, illustre ce cas de figure : « On a remarqué aussi qu'en matière de dessinateur en bâtiment il n'existe pas d'AFP donc c'est uniquement un CFC et lui, ce qui est dommage c'est que forcément au niveau du français ça bloque. » Ces discours montrent que la solution envisagée consiste dans la majorité des cas en une formation

⁴¹ Le test multichек est destiné aux personnes à la recherche d'une place d'apprentissage dans le but d'évaluer le niveau scolaire.

duale et non en une formation de type tertiaire, révélant ainsi les rapports sociaux de classe qui traversent la catégorie des « jeunes adultes en difficulté ». L'AFP, quant à elle, semble être la formation privilégiée pour les personnes perçues comme ayant un niveau scolaire trop faible, fait révélateur des inégalités de classe (Peugny, 2013).

Les propos ci-dessus montrent que la catégorie d'âge institutionnalise une étape de parcours de vie et que la formation est considérée comme l'étape normale et nécessaire à la sortie de la scolarité. Pourtant, avant d'entrer en formation, les « jeunes adultes en difficulté » devront d'abord se doter des attributs de l'âge adulte. L'injonction à acquérir une autosuffisance financière durable via l'emploi en passant par la formation vient dès lors dans un deuxième temps (Tabin & Perriard, 2016). La citation de Maude, job coach dans une mesure d'insertion sociale, résume cette posture : « À 16 ans, vous êtes censés entrer en formation professionnelle, hein, et puis à 18 ans vous êtes un adulte. Et puis je pense qu'il y a vraiment, dans notre société, aujourd'hui, une non prise en considération du fait qu'il y a des enfants qui sortent de l'école, qui ne sont pas du tout prêts, pas du tout préparés à ce qui les attend. Ni au niveau professionnel, ils n'ont même pas le niveau d'entrer en apprentissage, ils ne le savent pas. Donc ils le découvrent là. Ils ne sont pas –, au niveau administratif, ils n'ont jamais appris, [...], mais ils n'ont pas appris à gérer leur argent, ils ne savent pas ce que c'est un contrat... voilà. [...] Alors, déjà ça, et bien moi ça me questionne tous les jours cette espèce de fossé entre l'enfant et l'adulte. »

3.3.2. Les attributs de l'âge adulte

La mise en lumière des raisons expliquant l'absence de formation ou d'emploi des *NEET* révèlent en creux la figure idéalisée de l'adulte indépendant et les attributs de l'âge adulte. L'analyse de la formulation des politiques a révélé que le rapport social d'âge a la particularité d'être construit sur des passages et des transitions qui font passer les individus d'une catégorie d'âge à l'autre. Ainsi, l'analyse de la catégorie « jeunes » permet de saisir ce que « devenir adulte » veut dire, puisqu'il s'agira pour l'essentiel pour le travail social de doter les jeunes de ces attributs. Ainsi, si la réalisation d'une formation constitue l'élément central de ce qui est perçu comme « l'insertion durable en emploi », les « jeunes » devront d'abord acquérir ou prouver qu'elles et ils possèdent d'autres attributs de la figure de l'adulte indépendant perçus comme nécessaires pour « entrer dans le jeu » (Bourdieu et al., 2012). Les deux

figures de la dépendance problématique des « jeunes à éduquer » ainsi que des « jeunes trop loin de l'emploi » participent à montrer que l'âge chronologique n'est de loin pas le seul marqueur de problèmes et révèlent les normes sociales constitutives des catégories d'âge. Il ressort des entretiens qu'outre devoir faire la preuve de leur capacité à élaborer un projet professionnel réaliste, ils et elles doivent respecter des horaires, accepter l'autorité et acquérir un habitus de travail, savoir gérer leurs émotions, avoir une santé psychique et physique considérée comme non problématique ou encore être capable de payer leurs factures. Ils et elles doivent de plus posséder un logement stable, ainsi qu'en témoignent les propos de Maude, job coach dans une mesure d'insertion sociale : « Et puis moi, je suis en train, actuellement de l'aider à chercher un appartement. [...] Pour moi, c'est ça le plus important. » La typologie qui a émergé des problématisations concernant cette catégorie a montré que les « jeunes adultes en difficulté » sont perçues principalement comme des « adultes à éduquer » ou en devenir (Van de Velde, 2008). Les deux citations suivantes mettent en lumière cette problématisation en termes de double transition vers l'âge adulte et l'emploi :

« Donc c'est là tout le challenge. [...] On leur dit [...] : « Le revenu d'insertion, c'est vraiment ça, c'est [...] aussi vous donner les moyens de vous en sortir, et puis vous rendre, vous entraîner, vous préparer à [...] entrer dans une posture adulte et professionnelle. » » (Julie, conseillère en insertion dans un Centre social régional)

« Des jeunes qui sont en devenir, qui n'ont pas de formation, c'est vrai que c'est quand même plus prenant comme travail, parce qu'on doit être plus souvent, quand même, à les coacher, à être derrière eux, à prendre contact régulièrement avec eux. Et ça se passe sur vraiment de longs mois. » (Lisa, conseillère en insertion dans un Centre social régional)

Le projet de formation est dès lors quelque chose qui vient dans un deuxième temps, ainsi qu'en témoigne Gaston, maître socioprofessionnel dans une mesure d'insertion sociale : « Le projet de formation, c'est vraiment quelque chose qui est spécifique directement pour les gens qui viennent par le biais du Service de l'emploi. Avec les personnes qui nous sont envoyées par les Services sociaux, souvent avant de mettre en place un projet professionnel, on doit déjà atteindre des objectifs qui sont plus terre à terre. Comme être présent, venir tous les jours, reprendre un rythme. »

Les attributs de l'âge adulte issus de l'analyse des entretiens sont de quatre ordres principaux qui relèvent de la gestion des émotions et de la confiance en soi, du

comportement (être motivé), de l'acquisition des normes sociales liées à l'emploi (élaboration d'un projet professionnel, horaires et habitus de travail) et de compétences acquises (scolaires et administratives notamment).

Savoir gérer ses émotions et avoir confiance en soi

Être adulte, pour le personnel de travail social, cela signifie savoir gérer ses émotions et faire preuve de suffisamment de confiance en ses capacités. Les citations suivantes illustrent l'attribution de normes d'âge à cette catégorie, perçue comme ne possédant pas les compétences émotionnelles nécessaires :

« Et puis, cette grande timidité, de cette jeunesse [...] les rend très maladroits dans leurs relations. Et souvent, je trouve que si on n'arrive pas à mettre le doigt dessus, [...] ou si le jeune n'ose pas en parler, l'avouer, on interprète, nous, [...] autre chose. On pense qu'ils ne disent pas quelque chose ou qu'ils cachent quelque chose. Enfin, c'est très embêtant, mais, souvent ça sort parce que, c'est vrai que le coach est censé poser des questions pour que ça sorte. » (Alicia, job coach dans une mesure d'insertion sociale)

« Par contre, de voir qu'il y a là des freins, et notamment tout un problème d'estime de soi à bâtir, c'est pour moi [...] l'ingrédient que je retrouve systématiquement dans [...] tous les accompagnements. » (Lionel, responsable d'une mesure d'insertion sociale)

Pour apprendre à gérer les émotions et augmenter la confiance en soi, attributs considérés comme nécessaires pour réaliser la transition vers l'âge adulte, un suivi psychologique est parfois mis en place par le personnel du travail social. Les citations suivantes exemplifient ce choix d'intervention :

« Si nécessaire, on va solliciter le réseau des thérapeutes. [...] Parce que certaines fois, une insertion professionnelle, [...] il y a d'autres choses qu'il faut mettre en place, sur le plan thérapeutique. » (Delphine, responsable d'une mesure d'insertion sociale)

« Bon, déjà, moi je trouverais bien qu'il ait un suivi psy. » (Clara, assistante sociale dans un Centre social régional)

« La principale problématique sur laquelle nous, on a pu l'aider ou l'accompagner, c'était une problématique psychique, puisque c'était un jeune homme qui était en proie à des angoisses extrêmement fortes, qui faisaient qu'il restait enfermé chez lui, incapable de sortir de son appartement. » (Régine, conseillère socioprofessionnelle dans une mesure d'insertion sociale)

Ces jeunes doivent également accepter l'autorité de l'adulte et adhérer au modèle de transition en trois étapes, qui sont l'élaboration d'un projet professionnel, la formation et l'emploi, afin que le passage vers la catégorie d'âge suivante puisse se réaliser : « Beaucoup de ces jeunes, ils réagissent aussi comme des ados, ils n'ont pas fini leur adolescence, pour beaucoup d'entre eux. Par rapport à l'opposition, ou par rapport au cadre, par rapport à l'autorité [...] ce n'est pas gagné, quoi. » (Lisa, conseillère en insertion dans un Centre social régional) Ils et elles doivent ainsi faire la preuve de leur adhésion et de leur motivation à réaliser la transition vers l'âge adulte.

Comportement : être motivé

Être motivé, c'est, pour le travail social, accepter l'injonction à « devenir adulte » et à se conformer aux normes sociales constitutives de cette catégorie d'âge. Certain·e·s jeunes perçu·e·s comme n'étant pas prêt·e·s pour entrer dans cette étape de parcours de vie manqueraient ainsi de maturité ou de motivation :

« C'était un jeune homme qui manque un petit peu de maturité. » (Florient, responsable d'une mesure d'insertion sociale)

« Bon c'est quelqu'un qui était quand même assez jeune, assez enfantine. » (Édith, socioéducatrice dans une mesure d'insertion sociale).

Ce manque de maturité est perçu comme un problème lié à la temporalité, c'est-à-dire que ce n'est pas encore le moment, que les jeunes ne sont pas encore « prêts » à effectuer la transition, ainsi que le déclare Suzanne, formatrice dans une mesure d'insertion sociale : « C'est un jeune qui a beaucoup de potentiel, mais qui malheureusement n'en fait pas grand-chose. [...] Donc ceux qui auraient tout pour réussir mais qui, quand ils arrivent ici, ne sont pas encore on va dire prêts à vraiment s'investir [...]. Peut-être il leur manque quelque chose encore, c'est peut-être trop tôt, ce n'est pas le bon moment. » Il ressort de cette dernière citation qu'il y aurait un « bon moment » pour réaliser la transition vers l'âge adulte.

La motivation, comprise comme l'adhésion aux normes du parcours de vie, est perçue comme un élément essentiel pour entrer dans un projet de formation, ainsi que le confie Sandra, conseillère en insertion dans un Centre social régional : « La motivation [...] la prise de conscience de l'importance d'avoir un [diplôme]. Je pense que certains, ils ne se rendent juste pas compte [...] de l'importance [...]. Certains, avec l'argent qu'on leur verse, ils sont bien et puis ça leur suffit. [...] Ils n'ont pas ce souci-là de décrocher un travail et un revenu qui leur permet de vivre mieux. Ils s'en

sortent avec ça [...]. Je pense que c'est beaucoup [...] la motivation et la prise de conscience, la maturité [...] ça fait beaucoup. [...] Il y en a [...] qui ne voient pas plus loin. »

Les citations du travail social révèlent non seulement les attributs de l'âge adulte mais également les normes d'âge associées à la catégorie jeunesse. Les jeunes sont ainsi parfois perçus·es comme vulnérables, irréalistes et peu persévérants·es, ainsi qu'en témoignent les quatre citations suivantes :

« Et plus en plus, les tests ont montré que dès qu'il se trouve face à une difficulté, ce qui revient souvent [...] il préfère abandonner, au niveau de la persévérance, plutôt que de s'y confronter. » (Julie, conseillère en insertion dans un Centre social régional)

« C'est quelqu'un qui se lasse très facilement, qui en a vite marre des choses, assez représentatif d'un certain nombre de jeunes qu'on a chez nous qui veulent zapper, quand ils ont fait deux fois la même chose c'est bon, c'est terminé. » (Édith, socioéducatrice dans une mesure d'insertion sociale)

« Je les trouve assez peu armés, quand même. Ce n'est pas vraiment des guerriers (*rires*). Pas ceux que je rencontre ici. » (Clara, assistante sociale dans un Centre social régional)

« Et puis, une vision du monde du travail un peu à la légère, je dirais, entre guillemets. [...] Il ne vient pas, il n'est pas prêt. Il oublie le lieu de rendez-vous [...] des choses comme ça. » (Marie, conseillère en insertion dans un Centre social régional)

Afin de devenir adulte, les « jeunes » doivent non seulement faire la preuve de leur motivation mais aussi être confrontés·es à la « réalité du monde du travail » et acquérir un habitus de travail.

Normativité sociale liée à l'emploi : élaboration d'un projet professionnel, horaires et habitus de travail

L'élaboration d'un projet est une des étapes qui permet aux jeunes, selon le personnel du travail social, de se confronter à la réalité. Pour que la transition école-emploi se réalise, les jeunes ont en effet l'injonction de préparer un projet professionnel « réaliste », c'est-à-dire qui tienne compte des exigences du marché du travail. Les travailleuses et les travailleurs sociaux mettent ainsi en œuvre, comme je l'ai déjà signalé, ce qu'Erving Goffman appelle *le Cooling Out* (Goffman, 1952), c'est-à-dire un processus qui consiste à adapter le projet professionnel des jeunes à la réalité du marché du travail. Les citations suivantes illustrent ce processus d'adaptation des

aspirations et de confrontation à ce que le personnel du travail social perçoit comme la « réalité » :

« Alors, oui, on a des jeunes qui arrivent à côté de la réalité. [Des] jeunes qui disent : " Moi j'aimerais m'inscrire à l'université, c'est pour ça que je suis là. Parce qu'on m'a dit que je pouvais ". Donc, mauvaise information, ils ne connaissent pas le système, alors qu'ils ont fait toute la scolarité ici. Et nous, notre travail est difficile, parce qu'on doit le ramener à la réalité... » (Alicia, job coach dans une mesure d'insertion sociale)

« Parce qu'ils partent avec une idée et puis, eh bien certains, ils ont un rêve, souvent qui est très loin de la réalité et puis [...] ils doivent faire le deuil de ce rêve, ce n'est pas toujours évident. » (Marie, conseillère en insertion dans un Centre social régional)

L'élaboration d'un projet « réaliste » est ainsi une étape considérée comme essentielle pour entrer en formation dans un domaine en adéquation avec les besoins du marché du travail et le niveau scolaire des jeunes, c'est même le problème principal dans onze des situations décrites. Ce processus « d'adaptation à la réalité » qui est demandé aux jeunes adultes met en lumière les intersections entre l'âge et la classe. Considéré·e·s comme flexibles par leur âge et évalué·e·s en fonction de leurs résultats scolaires, ils et elles ont l'injonction de s'adapter à un emploi qui ne correspond pas forcément à leurs aspirations et qui est en adéquation avec leur position sociale, malgré le fait « qu'il y en a qui ont bossé, et puis alors qui ont bossé avec des boulots et des salaires, on va dire de merde [...], qui ont quand même été un peu exploités ou qui ont eu des boulots très physiques ». (Séverine, coordinatrice d'une mesure d'insertion sociale). Par ailleurs, si le personnel du travail social demande aux jeunes qu'ils et elles s'approprient un projet, « il y en a, certains, je ne sais pas le pourcentage, moi je dirais un chiffre de 50 % voire plus, qui choisissent, non pas par réel choix, mais par défaut et par pression. C'est-à-dire, ne sachant pas quoi faire, < étant donné qu'il faut absolument que je trouve un apprentissage, que la société le demande, que mes parents me le demandent et que [l'assistance publique] me le demande, enfin, que tout le monde met la pression... » (Raoul, conseiller en insertion dans un Centre social régional). Les jeunes ont ainsi l'injonction de se conformer aux aspirations professionnelles considérées comme réalistes par rapport à leur position sociale ainsi qu'aux exigences du monde du travail, et acceptent ainsi le rapport de domination fondé sur l'âge et la classe. La typologie des « jeunes exemplaires » met toutefois en lumière des situations dans lesquelles les jeunes font fi des limites imposées par le personnel du travail social. La situation de Gul exemplifie ce refus : « Si vous voulez,

lui, il souhaitait faire un peu ce qui l'intéressait, donc... les cours de communication c'était quand même un petit peu plus prestigieux que la mesure d'insertion sociale. Voilà. Mais, bon c'est vrai que moi je lui avais expliqué que cette école ce n'était pas possible, enfin... Mais après lui, il a pu trouver un financement, alors... magnifique. »
(Catherine, conseillère en insertion dans un Centre social régional)

D'autres normes liées à l'emploi doivent être acquises par ces « jeunes adultes en difficulté ». Les jeunes doivent pouvoir par exemple se soumettre aux exigences des horaires et prouver qu'ils et elles ont acquis un habitus de travail :

« Parce qu'au niveau du professionnel, [...] au moindre faux pas, [...] < vous partez, et puis il y en a dix derrière la porte >. Donc, on essaie de les rendre attentifs à la réalité, du monde du travail, tout en les responsabilisant, en leur disant : < Mais c'est vous ! C'est vous le moteur, c'est vous l'acteur. Ce n'est pas notre projet, c'est votre projet >. » (Julie, conseillère en insertion dans un Centre social régional)

« Il y a l'autre versant : la réalité, les patrons, si on arrive [...] un quart d'heure en retard, si on n'avertit pas, quand il y a un stage qui est organisé [...]. On se grille facilement. Sinon, on est dans quelque chose d'irréaliste. » (Delphine, responsable d'une mesure d'insertion sociale)

« Il y a l'absentéisme régulier, aux rendez-vous et aux cours. [...] Il y a cette récurrence d'absentéisme et, avec à l'appui toutes sortes d'excuses, toujours, qui reviennent, enfin, qui sont toujours les mêmes pour tous. [...] Il y a leurs retards. »
(Alicia, job coach dans une mesure d'insertion sociale)

Les citations ont montré que les jeunes avaient d'une part l'injonction de se conformer à la « réalité » et d'autre part d'acquérir un habitus de travail. Par ailleurs, pour entrer en formation et se conformer à la normativité du parcours de vie, ils et elles doivent posséder un niveau de compétence jugé adéquat, tant au niveau scolaire qu'administratif.

Compétences acquises : scolaires et administratives

Avant d'accéder à une formation, les « jeunes » doivent avoir acquis certaines compétences, scolaires et administratives notamment. Au niveau de la scolarité, ils et elles doivent non seulement prouver qu'ils et elles ont les compétences requises, mais également modifier leur relation à l'école et à la formation si cela s'avère nécessaire. Les citations suivantes illustrent la nécessité d'acquérir ces compétences et de réparer ce que l'école aurait pu avoir « cassé » aux yeux du personnel du travail social. Ce

n'est dès lors pas seulement les « jeunes » mais le système scolaire qui est mis en cause, et l'accompagnement du travail social consiste alors à leur redonner confiance en eux et dans le système de formation :

« [Il y a des jeunes] qui arrivent chez nous, qui sont cassés, qui n'ont pas le niveau scolaire, mais alors à des années-lumière, parce qu'ils sont sortis de l'école, qu'ils ont trouvé le premier boulot, dans le bâtiment [...] où à l'usine [...] et puis alors lire, des choses comme ça, c'est des trucs qu'ils ne faisaient déjà pas pendant l'école, donc après l'école on oublie. » (Séverine, coordinatrice d'une mesure d'insertion sociale)

« Ce ne sont pas des gens bêtes. Ce sont des gens qui ont été lâchés à un moment donné. [...] Ils en veulent un peu aux profs, aussi. Et puis pour beaucoup, le parcours scolaire, c'était traumatisant. Traumatisant. Ils ont été stigmatisés. » (Philippe, job coach dans une mesure d'insertion sociale)

« Ou alors, c'est des jeunes qui au bout d'un moment ils en ont marre, ça confirme [...] leur phobie des bancs d'écoles, d'être dans des mesures comme ça. » (Marie, conseillère en insertion dans un Centre social régional)

Parfois, l'absence de compétences scolaires est associée à un parcours migratoire et des lacunes en langue. La première tâche consiste alors à combler ces lacunes, ainsi que le confie Marie, conseillère en insertion dans un Centre social régional : « Une scolarité qui a été faite partiellement ou complètement à l'étranger, ça arrive quand même pas mal aussi. [...] Ça peut créer des problèmes pour trouver une place de formation. Il y a quand même [...] toute une phase qui prend du temps. De révisions, de remise à niveau scolaire. » Dans d'autres situations, la migration s'accompagne d'un processus de déqualification et de déclassement. Une personne qui se destinait à une carrière universitaire dans son pays d'origine se retrouve ainsi « déclassé », comme le déclare Alicia, job coach dans une mesure d'insertion sociale, à propos de Teke : « Il n'a que 20 ans, hein, mais il est arrivé avec son bac, de l'uni... qu'il a fallu vérifier le niveau, hein, parce qu'il n'est pas reconnu chez nous, en Suisse, et le niveau fait que, il est VSO. Et ça a été... dramatique. » Ces jeunes migrant·e·s ont ainsi l'injonction d'accepter le déclassement produit par le système d'inégalité fondé sur l'ethnicité.

Si les compétences scolaires sont nécessaires pour accéder à une formation, la gestion de l'administration représente un autre attribut de l'adulte responsable. Les jeunes doivent ainsi apprendre à gérer la partie administrative de leurs vies afin d'acquérir le

statut d'adulte : « D'abord, on n'a pas fait de recherche d'emploi, on a mis à plat la situation administrative. » (Éliane, formatrice dans une entreprise sociale)

« Administrativement, ils sont souvent dans des situations extrêmes. Les loyers impayés, l'électricité qui est coupée. [...] On fait quoi ? On téléphone à leur compagnie d'énergie, on doit envoyer des fax pour dire : < C'est bon, on va payer... >, parce qu'il faut quand même qu'il y ait du courant électrique dans l'appartement, qu'ils ne soient pas à la porte demain, il faut gérer les loyers, les gérances n'en peuvent plus. » (Armand, conseiller en insertion dans un Centre social régional)

Les citations montrent que l'acquisition de ces compétences est une étape préalable à l'entrée en formation et fait partie des attributs de l'âge adulte.

Les « jeunes trop loin de l'emploi »

Parfois, les critères perçus comme problématiques sont trop complexes et trop nombreux pour débiter une formation et pour que l'injonction à l'insertion professionnelle semble possible. En effet, les jeunes qui reçoivent un accompagnement de FORJAD ont des problématiques considérées comme relativement simples et sont perçus·es comme « la crème des jeunes » suivis au revenu d'insertion, « parce qu'ils sont tous assez motivés, hein, il n'y a pas tellement de coupures... quand on leur –, quand ils ont terminé l'apprentissage, ils sont dans la dynamique... école, patron, donc là, l'assistante sociale n'a pas trop de peine à faire débiter la MIS tout de suite, etc. »⁴². Certain·es jeunes sont au contraire vu·es comme « très ou trop loin de l'emploi », ainsi que le confie Lisa, conseillère en insertion dans un Centre social régional : « Plus de la moitié, souffre, je dirais, enfin, qui ne sont au jour d'aujourd'hui pas en mesure de se réinsérer par le biais d'une formation. Parce que trop atteints dans leur santé. » Quant à Julie, conseillère en insertion dans un Centre social régional, elle s'interroge sur la pertinence de « l'insertion professionnelle » dans certaines situations : « Au début, on s'est plus focalisé sur l'insertion professionnelle à tout prix, afin de répondre à la demande du politique, et à ces pressions d'insérer rapidement les jeunes. D'où voilà, on a un petit peu fait faux. [...] Par rapport à la demande du politique, sur le terrain on a besoin de prendre du

⁴² Simon, conseiller en insertion dans un Centre social régional

temps pour faire un travail sur la personne. [...] Parce que nous, on travaille avec des gens quand même fragiles, sur plein de plans. »

Cette impossibilité peut être considérée comme quelque chose de temporaire, et la formation est ainsi mise en stand-by, ainsi que le raconte Édith, socio-éducatrice dans une mesure d'insertion sociale : « Du coup on s'est dit : < Bon, cette jeune fille n'est pas prête à entrer en formation, pour l'instant elle est trop absente, elle est trop impulsive, il y a encore beaucoup de choses à travailler .> » D'autres fois, cette étape semble simplement impossible sans horizon de temps et la solution privilégiée sera le recours à l'assurance invalidité. Les propos d'Évelyne, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation de Brahim, illustrent cette situation : « Ça a permis, cette hospitalisation, de se rendre compte qu'il y avait un problème psy depuis certainement longtemps... [...] Voilà. Et après, on accepte que ce n'est plus de notre ressort... que c'est... malheureusement pour ce jeune, ça passera par l'AI. »

Ainsi, si l'accompagnement de cette catégorie d'âge par le personnel du travail social consiste idéalement en trois étapes principales, la première étant de les doter des attributs de l'âge adulte, la deuxième d'élaborer un projet de formation et la troisième de trouver une formation, il ne s'applique pas à toutes et tous les jeunes suivis. Le personnel du travail social critique ainsi l'injonction faite à toutes les personnes dans cette catégorie d'âge de se conformer à l'étape du parcours de vie fondée sur le modèle de l'*adult worker*, qui ne prend pas en considération les situations les plus complexes. Par ailleurs, la prise en compte des systèmes d'inégalité, de genre et d'ethnicité notamment mettent en lumière d'autres différences de traitement dans l'accompagnement. Le dernier axe d'analyse met en lumière ces articulations.

3.3.3. La jeunesse à l'intersection d'autres rapports sociaux

Francesca Scrinzi (2008, p. 3) a montré que, « dans le processus de naturalisation, les dominé·e·s sont catégorisé·e·s et assigné·e·s à des " groupes sociaux " construits comme " naturels " et " différents " par rapport à la norme. À travers cette opération, des individu·e·s sont assigné·e·s à une sphère mi-sociale mi-naturelle, considérée comme distincte de la société. Le principe de bi-catégorisation (Nous *versus* les Autres) et le principe hiérarchique ne sont pas dissociés : classification et hiérarchisation sont les deux dimensions du mécanisme naturalisant sur les mêmes mécanismes discursifs — notamment sur la naturalisation des rapports sociaux. » La

catégorisation par âge utilisée par les politiques sociales, construite autour de la figure de l'adulte, produit elle aussi une hiérarchie entre différentes catégories, enjoignant comme je l'ai montré les « jeunes » à se doter des attributs de l'âge adulte et ensuite les « vieux » à les conserver le plus longtemps possible. Les analyses précédentes ont montré que la catégorisation par âge – les adultes et les autres – ne se fonde pas sur un intervalle d'âge chronologique naturalisé, mais sur des normes d'âge ainsi que sur des attributs constitutifs de cette catégorie. Les « jeunes » ont l'injonction de devenir adulte s'ils et elles en sont considéré·e·s comme capables. La catégorisation par âge est donc fondée sur des transitions et des passages que les individus sont sensés accepter. Le rapport social d'âge est traversé par d'autres rapports sociaux qui produisent des normes, des injonctions et des interprétations diverses d'un même comportement. Si l'intersection de l'âge et du genre a fait l'objet de recherches heuristiques depuis 1995 (Arber & Ginn), les autres articulations sont pour l'instant peu investiguées dans les recherches. Dans ce dernier axe, je vais mettre en lumière les articulations de l'âge avec les systèmes d'inégalité fondés sur le genre, l'ethnicité et la classe. Les première, quatrième et cinquième figures de la dépendance problématique, soit les « jeunes exemplaires », les « jeunes parents » et les « jeunes victimes de racisme », illustrent particulièrement ces intersections.

La jeunesse à l'intersection du genre

Il ressort de l'analyse que, quels que soient le sexe et la situation de parentalité des récipiendaires dans cette tranche d'âge, l'injonction à la formation demeure prioritaire : « Alors moi je suis dans les questions : < Eh bien comment... l'accompagner, l'amener à envisager une formation professionnelle à moyen ou à court terme, à moyen terme ? >. Parce qu'elle est toute jeune, même si elle sort des JAD bientôt. » (Clara, assistante sociale dans un Centre social régional). Ce constat montre que la catégorie d'âge institutionnalise des étapes de parcours vie et que, pour les jeunes, la normalité demeure la formation et ce même en cas de maternité jugée précoce. L'âge s'avère ainsi être plus structurant que le genre pour les mères dans cette tranche d'âge.

Les professionnel·le·s du travail interrogées auront donc pour tâche de rappeler aux jeunes mères l'impératif de formation, ainsi que le révèle Maude, job coach dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation d'Adeline : « Elle a vécu une longue période en étant au RI et en s'occupant de son... petit garçon, parce qu'elle

avait eu un enfant, et puis à un moment donné elle s'est rendu compte que cette vie ne lui convenait pas et puis qu'elle souhaitait faire quelque chose, elle a commencé aussi à voir que le temps passait et puis qu'elle —, il fallait qu'elle entreprenne une formation professionnelle sinon plus le temps passe plus ça lui semblerait difficile. »

Même si la formation, qui est proposée à plein temps, peut rendre difficile la « conciliation », elle reste la solution priorisée pour les mères dans cette catégorie d'âge. Selon les normes dominantes du parcours de vie, il n'est pas considéré comme normal d'être mère et sans formation à cet âge, c'est pourquoi la formation prime sur l'éducation des enfants. La situation de Claire, qui ne semble pas poser de problèmes en termes de « conciliation », illustre ce constat : « Elle a... elle a très peu mentionné, quasiment à aucun moment, mentionné de problèmes avec son enfant. Les problèmes étaient plus avec le père de l'enfant et... comme ça. Mais là non, ça s'est bien passé. Alors que parfois, c'est très très difficile, hein. Mais dans cette situation-là, il n'y a pas eu de soucis. » (Marie, conseillère en insertion dans un Centre social régional).

Toutefois, la situation de parentalité des jeunes femmes peut être considérée comme un obstacle à débiter une formation dans certains cas, et la solution de garde sera le premier élément que le personnel du travail social mettra en place pour garantir le maintien des mères sur la durée. Les formations ne pouvant être suivies qu'à plein temps, elles ne se basent ainsi pas sur le modèle du temps partiel sur lequel se fonde le régime de genre helvétique (Giraud & Lucas, 2009) qui favorise la conciliation :

« C'est la problématique des mères plus ou moins seules avec des enfants. [...] Il y a des difficultés au niveau des horaires pour ces femmes-là, pour trouver une place de travail, ou pour trouver une place de formation. Parce que... qui va garder les enfants ? S'ils sont malades qui sera là ? Le soir les horaires, je veux dire dans la vente c'est 21 heures pour certains magasins. Voilà, c'est une réalité à laquelle on est confrontés. » (Séverine, coordinatrice d'une mesure d'insertion sociale)

« Au moment où elle a postulé, elle n'avait pas parlé de son enfant. Et puis évidemment, le premier jour, comme elle est arrivée deux heures en retard, elle a été obligée de poser aussi un... et du coup, voilà, l'employeur, il s'est senti un petit peu floué, et très rapidement, voilà, il l'a licenciée. » (Amélie, conseillère en insertion dans un Centre social régional, à propos de la situation de Lily)

La tension entre les tâches familiales et professionnelles (Hays, 2003) peut s'avérer plus problématique dans certains secteurs, ainsi que le confie Séverine, coordinatrice dans une mesure d'insertion sociale : « Mais quand ils sont petits... comment être sûr

que la mère va venir travailler si les enfants sont malades ? Qui va garder les enfants s'ils ne peuvent pas aller à l'école ? Enfin, ça c'est vraiment un problème dans la vente. » La gestion de cette tension par le personnel du travail social sera analysée en détail dans le chapitre suivant, qui concerne l'application de politiques sociales en direction des familles.

Malgré cette injonction prioritaire à la formation faite aux jeunes mères, il est parfois visible qu'elles n'ont pas l'obligation de trouver une activité salariale leur permettant d'assumer le rôle de gagne-pain. Les propos de Philippe, job coach dans une mesure d'insertion sociale, résument ce point de vue : « Ça aurait été un mec qui a la charge d'une famille, avec deux enfants, j'aurais dit : < Réfléchis bien avant de faire cette école de photographie >. J'ai dit : < Une fois que vous avez un CFC, c'est rude, si on s'aperçoit qu'on s'est trompé, de refaire une formation. [...] >. Il y a le papa qui paie une pension, et donc, de toute façon, à la base, il y a [...] un revenu. Il y a toujours l'aide sociale, il y a la maman qui lui fait [...] beaucoup la lessive. »

Par ailleurs, si la formation est encouragée pour toutes et tous dans cette tranche d'âge quelle que soit leur situation parentale, le secteur professionnel choisi est généralement sexué. Danièle Kergoat a montré qu'il y a une séparation et une hiérarchisation entre « les métiers d'hommes et les métiers de femmes » (Kergoat, 2005). Cette hiérarchisation produit des différences salariales qui rendent difficile l'accès au *family wage* (Fraser & Gordon, 1994) dans certains secteurs où la main-d'œuvre est majoritairement féminine. Les propos de Maude, job coach dans une mesure d'insertion sociale, illustrent ce constat : « Donc il y a un peu une hyperconcentration sur quelques métiers, les filles veulent devenir vendeuses, les garçons veulent devenir –, pour les garçons, à la limite, c'est plus varié, enfin, d'ailleurs... c'est prouvé, hein. Les garçons ils choisissent dans un éventail plus large que... les filles. Ce n'est pas vraiment, forcément un bon choix... eh bien ce n'est pas forcément un choix, c'est plutôt un conditionnement. »

La hiérarchisation sexuée de l'emploi produit d'ailleurs la maternité comme un statut que les filles acquièrent et qui leur donnent une place valorisée dans la société, en leur « évitant » d'accéder à la figure dominante de l'adulte en emploi : « Il y a beaucoup de femmes, de filles, qui ont trouvé une identité en étant mère. < C'est bon, j'ai un enfant, je n'aurai plus jamais de souci >. Ce qui n'est pas tout à fait le cas... [...] Alors, il y a des femmes qui s'épanouissent, et puis qui restent, ça leur va bien d'être [à l'assistance]. [...] J'en croise beaucoup, avec leur poussette, elles sont sur la terrasse

du McDo, à fumer leur cigarette en buvant un café [...]. C'est le rêve, un peu, de petite fille. » (Philippe, job coach dans une mesure d'insertion sociale)

Quant aux pères dans cette tranche d'âge, ils sont généralement absents des discours du travail social. Si Ersin est en situation de parentalité, il n'a pas la garde de son enfant, au contraire des neuf mères dont les situations ont été collectées. Comme le conclut Séverine, coordinatrice dans une mesure d'insertion sociale : « Mais c'est vrai que ce n'est pas juste que des femmes avec enfants soient plus mises sur le carreau qu'un père avec un enfant. »

L'ethnicisation des familles des jeunes adultes

Selon Francesca Scrinzi (2008), dans le racisme, la logique de naturalisation investit la notion de différence culturelle. Il y a l'idée qu'il est naturel d'avoir une culture et de la défendre, et ce processus de naturalisation perçoit les individus comme des produits déterminés par les cultures et non comme des producteurs de cultures (Scrinzi, 2008). Dans les entretiens, certain·e·s jeunes sont ethnicisé·e·s, c'est-à-dire rattaché·e·s à une culture naturalisée perceptible dans la transition vers le statut d'adulte et l'emploi. Pour cette catégorie d'âge, la famille devient dès lors ce qu'Éric Macé (2013) appelle un marqueur d'ethnicisation qui les empêcherait de se conformer au modèle « local » de l'adulte indépendant.

Les trois citations suivantes illustrent ce processus de naturalisation de la différence culturelle qui considère les « valeurs familiales » comme le facteur qui empêche la réalisation d'un projet professionnel. Les familles ethnicisées sont perçues comme ayant des valeurs différentes et problématiques, appréhendées comme opposées à la conception de « l'individu moderne », qui fonde le modèle de l'*adult worker* :

«... la famille migrante n'est pas du tout destinée à éclater en fait... le jeune, il est censé rester, adhérer à certaines valeurs culturelles et puis sociales et puis on n'attend pas du tout de lui en fait qu'il quitte le noyau familial. Et ça dans le modèle d'insertion classique comme ça... des mesures d'insertion... comme... on les connaît, etc., c'est quelque chose qui... ne colle pas toujours. » (Sophie, responsable d'une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation d'Abdul).

« Il y a la pression familiale. Ce sont bien sûr des jeunes qui vivent encore dans leur famille, et puis c'est : < Ah non ! Tu ne vas pas faire vendeur ! Ah non, mais tu ne vas pas faire gestionnaire de ci de ça ! Ah non, tu ne vas pas faire... ! Il faut que tu fasses un travail beaucoup plus important, qui te donne un certain statut >. Donc, il y a cette

pression-là, et puis qui ne correspond justement pas à la réalité. » (Alicia, job coach dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation de Téké)

« Là, je tombe sur un jeune balkanique. [...] Ils ont beaucoup de pression, clanique. Une pression qui ne vient pas forcément de leurs parents, mais de l'entourage du clan des parents, de la diaspora. [...] Le père de famille dit : « Tu seras avocat, toi, parce que tu es –, ou médecin, ou... ingénieur, ou... », je ne sais pas quoi. Ce sont des choses qui sont projetées par la famille sur eux, et puis eux, et bien ils sentent bien qu'ils n'ont pas le truc [...]. [...] Et puis, ils se retrouvent dans une double contrainte de devoir plaire à la famille, mais de vivre dans ce XXI^e siècle occidental. Et pas dans le XX^e siècle des parents, qui étaient au bled. » (Philippe, job coach dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation de Skender).

Les mères ethnicisées, considérées elles aussi comme soumises à une culture naturalisée⁴³, sont perçues comme les garantes de ces valeurs vues comme opposées à la conception de l'adulte individualisé. Ces valeurs familiales ethnicisées et sexuées peuvent amener les jeunes à manquer d'autonomie, pour le personnel du travail social, ainsi que le souligne Marco, conseiller en insertion dans un Centre social régional, à propos de la situation de Pablo : « Il est sous la houlette de sa maman, type de prise en charge familiale latine, comme il m'explique : « Maman fait à manger, c'est elle qui me réveille. » On est encore dans un schéma comme ça, une certaine immaturité de la part de monsieur. » Il ressort de cette citation que l'ethnicisation du comportement des mères explique l'absence de maturité de Pablo. Cette interprétation est également celle de Léa, conseillère en insertion dans un Centre social régional, à propos de la situation de Henrique : « C'est un peu, comme si cette maman brésilienne, immigrée, elle... voulait tellement être gentille avec ses fils, qu'elle... veut tellement le bien pour ses fils, ça je suis sûre qu'elle les aime profondément, mais comme si elle n'arrivait, ou que si elle ne pouvait pas leur mettre de limites. Et elle n'en mettra jamais, de limites. »

La « pression familiale » ethnicisée peut être perçue comme sexiste, ainsi que le souligne à nouveau le job coach Philippe : « En tant qu'homme, l'importance du fils aîné dans une famille, dans une fratrie... c'est quelque chose qui est très fort. » Ou Delphine, responsable d'une mesure d'insertion sociale : « Ce qui est important pour nous, c'est que les filles qu'on a [...], surtout les filles issues de la migration, c'est

⁴³ Ce point sera discuté dans le chapitre 4 consacré à la catégorie des familles.

qu'elles puissent valoriser, valider auprès de leur famille un projet de formation. Donc on a axé [...] sur l'importance de se former. » Dans cette lecture, les filles, à l'instar des mères, sont perçues comme dominées par une culture naturalisée, et cette domination se résumerait à une injonction culturelle à ne pas entrer dans l'emploi, considéré comme l'attribut inconditionnel de « l'émancipation des femmes » (Farris, 2015). Ainsi, pour le personnel du travail social, les jeunes migrant·e·s doivent parfois « s'émanciper » d'une culture naturalisée pour « devenir adulte » et adhérer aux normes dominantes du parcours de vie. Ces discours font fi des inégalités face à l'emploi et des normes sexuées du parcours de vie, qui sont l'objet du prochain chapitre, consacré notamment aux mères élevant seules leurs enfants.

Toutefois, cette interprétation qui revient à considérer les migrant·e·s comme source des problèmes est nuancée par celle considérant le racisme et la politique suisse à l'égard des étrangers comme les éléments posant problème. Ces éléments d'ordre structurel rendent l'accès à une formation ou à l'emploi problématique :

« On a quelques jeunes femmes musulmanes voilées et avec elles c'est très, très, très difficile. Parce qu'il y a beaucoup d'entreprises qui ne le disent pas, mais qui ne les prennent quand même pas en apprentissage. » (Eva, conseillère en insertion dans un Centre social régional)

« Donc voilà pour... c'est vrai pour les jeunes parfois, qui viennent d'autres pays... même s'ils sont naturalisés, c'est vrai que le nom de famille peut être un obstacle, mais, c'est une réalité. » (Suzanne, formatrice dans une mesure d'insertion sociale)

Pour les jeunes migrant·e·s, la dépendance financière au revenu d'insertion est également un facteur qui peut remettre en question le permis de séjour ou d'établissement, ce qui ajoute une dimension au problème : « Il a une autre épée de Damoclès sur la tête, c'est que le service de la population nous a questionnés, puisqu'il a le permis d'établissement, sur les perspectives de réinsertion, ils appellent ça comme ça, leur fameux chapitre sur les perspectives. Donc, voilà, elles sont maigres. » (Marco, conseiller en insertion dans un Centre social régional, à propos de la situation de Pablo).

Quant aux situations appartenant à la typologie des « jeunes exemplaires », elles se situent à l'intersection non seulement des rapports sociaux d'âge et d'ethnicité mais révèlent aussi les rapports sociaux de classe. Cette typologie remet en question la position sociale attendue et normalisée pour ces personnes, ainsi que l'illustre la

citation suivante à propos d'Aziz, qui a réussi à entrer en formation dans l'animation malgré des lacunes scolaires importantes : « Et puis il me disait, même maintenant qu'il a fait tout ce parcours, encore, il se réveille le matin et puis il doute... comme si ce n'était pas vraiment lui qui l'avait fait comme ça... ça va venir, il lui faut encore une année pour digérer le tout, mais c'est intéressant le... doute... c'est quelque chose qui... est très... handicapant quoi. » (Sophie, responsable d'une mesure d'insertion sociale).

Dans le dernier paragraphe concernant l'articulation des rapports sociaux, je cherche à mettre en lumière de manière plus détaillée l'imbrication spécifique de l'âge et de la classe.

Jeunesse et classe sociale

Je l'ai montré, les « jeunes adultes en difficulté » sont des personnes entre 18 et 25 ans qui ne sont ni en emploi ni en formation et qui sont récipiendaires du revenu d'insertion dans le canton de Vaud. Leur dépendance à l'aide sociale est perçue comme problématique et l'État propose des solutions pour répondre à ce « problème ». Ces jeunes ne sont du coup pas « n'importe quels jeunes », mais ce sont avant tout des jeunes en situation de pauvreté. Ils et elles n'ont pas de revenu financier et ne dépendent plus financièrement de leurs parents pour différentes raisons. Soit parce que ces derniers sont eux-mêmes dépendants du revenu d'insertion, soit parce que, bien qu'en emploi, ces jeunes ne possèdent pas les moyens financiers pour couvrir les besoins de leurs enfants, soit parce qu'ils ou elles ne veulent tout simplement plus subvenir aux besoins de leurs enfants, soit parce que les jeunes eux-mêmes ne veulent plus de cette dépendance financière.

Il s'agit du coup de personnes en situation de pauvreté, et cette dimension est peu explicitée dans les discours du travail social. Certains propos montrent toutefois que ces jeunes ne sont pas des jeunes « comme les autres », qu'ils ne sont pas définis selon les critères de normalité attribués à cette catégorie : « On est dans des situations où on a envie de dire aux jeunes..., on a envie de leur dire : < Mais faites comme tous les autres jeunes, faites de la colocation >, mais on se rend compte que la plupart des jeunes qui sont chez nous, ce sont des jeunes qui ont des difficultés de comportement et de relation, et l'idée de dire : < Fais une colocation >, c'est très très compliqué. Ce n'est pas n'importe qui, qui peut faire de la colocation. Donc c'est... ce truc-là, en disant : < Oui mais t'es jeune, fais de la colocation comme tous les autres jeunes qui

étudiant », chez –, avec ceux du RI, je ne suis pas certain que ça fonctionne. » (Raoul, conseiller en insertion dans un Centre social régional).

La situation problématique est expliquée par le manque de stimulation et de cadre qu'ils et elles auraient reçu de leurs parents, donnant une interprétation morale à cette situation et faisant la distinction entre une « bonne » et une « mauvaise » éducation (Serre, 1998) :

« On a affaire à ces jeunes-là, qui arrivent à l'aide sociale et qui sont peu stimulés dans leur environnement familial. » (Julie, conseillère en insertion dans un Centre social régional)

« Et puis à la maison, comme souvent on connaît un peu la famille, on se rend compte que les parents ont beaucoup abandonné, l'éducation. Ils sont moins stricts, aussi. Ils sont moins, comment dire, exigeants. Il y a beaucoup de tension dans les familles. » (Lisa, conseillère en insertion dans un Centre social régional)

« C'est-à-dire d'un côté, il y a le cadre, qui est extrêmement important, parce que c'est souvent des jeunes qui ont manqué de cadre et qui en ont besoin aussi pour se construire leur propre vie. » (Barbara, job coach dans une entreprise sociale)

Dans les trois citations, la situation problématique est expliquée par la défaillance de l'éducation donnée par les familles qui serait la cause principale la situation de pauvreté des jeunes. Des normes de classe quant à la « bonne » éducation sont ainsi promues et encouragées par le personnel du travail social, qui juge les parents, et principalement les mères, comme délaissant l'éducation de leurs enfants⁴⁴.

La catégorie choisie par les politiques sociales pour nommer ces « jeunes pauvres » masque ainsi les rapports sociaux de classe qui les constituent en les rattachant uniquement à une jeunesse naturalisée.

4. Conclusion

L'analyse des 100 récits relatant des situations de « jeunes adultes en difficulté » a donné lieu à cinq figures distinctes de la dépendance problématique de cette catégorie

⁴⁴ Dans leur ouvrage consacré à l'histoire de l'assistance publique, Jean- Pierre Tabin, Arnaud Frauenfelder, Carola Togni et Verena Keller (Tabin, Frauenfelder, Togni, & Keller, 2010) ont montré que ces discours classistes de reproduction de la pauvreté étaient déjà présents au moment de l'entrée en vigueur de la nouvelle Constitution fédérale en 1874.

d'âge. Il s'agit des « jeunes exemplaires », des « jeunes à éduquer », des « jeunes trop loin de l'emploi », des « jeunes parents » et des « jeunes victimes de racisme ». L'accompagnement des trois premières figures repose essentiellement sur la norme d'internalité (Beauvois & Dubois, 1988), c'est-à-dire que les raisons qui expliquent le problème, comme la solution, sont à chercher dans la personne elle-même et non dans des structures extérieures. En ce sens, elles se distinguent des deux derniers types de problématisation, dont les difficultés sont davantage expliquées par des facteurs d'ordre structurel.

En conclusion de ce chapitre, j'aimerais revenir sur trois éléments principaux. Premièrement, la catégorisation par âge institue des étapes et des normes de parcours de vie. Le temps de la jeunesse est ainsi institué en un temps de formation et non un temps d'autosuffisance financière. La catégorie des « jeunes adultes en difficulté » ne se fonde pas encore sur la figure de l'*adult worker* mais est censée se doter, pendant le temps considéré comme celui de la transition, des attributs de cette figure. Ainsi, contrairement à la dépendance à l'aide sociale, la dépendance étatique à une bourse d'études n'est pas considérée comme problématique à un certain âge, puisqu'elle prépare les jeunes à devenir adultes et entre en adéquation avec les normes de parcours de vie. Cet exemple montre que les normes de parcours de vie définissent tous les autres parcours comme problématiques. La catégorisation par âge produit dès lors un processus de normalisation des parcours de vie. L'intervention en direction des jeunes mères montre la force de cette institutionnalisation fondée sur l'âge, qui fait passer au second plan les rapports sociaux de sexe durant cette étape du parcours de vie. La norme, à cet âge, est d'être en formation et non d'avoir des enfants, c'est pourquoi la formation est mise en œuvre à plein temps. La norme, pour les politiques sociales, est ainsi d'être en emploi ou dans la sphère reproductive à l'âge adéquat. À cet âge, même en situation de parentalité, le temps n'est pas encore celui considéré comme légitime pour la « conciliation » incarné dans le « régime de genre helvétique » (Giraud & Lucas, 2009), qui sera au centre du prochain chapitre consacré à la catégorie des « familles pauvres ». Si la norme, à cet âge, demeure la formation, les discours du personnel du travail social permettent de mettre en lumière que cette normalité ne peut pas s'appliquer à tous les jeunes, et que parfois les situations sont trop complexes pour pouvoir mettre en œuvre la solution imaginée par les agent·e·s chargé·e·s de la formulation des politiques sociales.

Deuxièmement, l'analyse de la catégorie « des jeunes adultes en difficulté » montre que le rapport social d'âge a la particularité d'être fondé sur des étapes et des transitions qui peuvent « échouer ». Les jeunes sont donc la cible d'une injonction forte à se doter des attributs de l'âge adulte, dont l'emploi représente la pierre angulaire. Ni la centralité de l'emploi ni le fait que ce dernier permette l'autosuffisance financière ne sont remis en question. Les discours du travail social postulent, à l'unanimité, que si l'emploi est précédé d'une formation, il sera durable et permettra l'accès au statut d'adulte indépendant pendant la durée de l'âge dit actif. Les conditions de travail de certains secteurs, que ce soit en termes de salaire ou d'horaires, ne sont pas invoquées, ni la hiérarchisation de l'emploi comme produit des rapports sociaux. L'acquisition de ces attributs permet de « réussir » la transition vers l'âge adulte, qui représente l'étalon normatif autour duquel tous les autres âges sont évalués. L'intervention des politiques sociales auprès de cette catégorie met ainsi en lumière le rapport de domination en vertu d'une autorité défini par Max Weber (2013, p. 44) « comme la possibilité de contraindre d'autres personnes à infléchir leur comportement en fonction de sa propre volonté ». Les mesures d'insertion sociale sont imposées aux « jeunes » et la désobéissance est accompagnée de sanctions financières. Le pouvoir de coercition du programme est dès lors visible et les jeunes qui refusent d'entrer dans le jeu sont sanctionné·e·s par le personnel du travail social, qui appartient à la catégorie dominante des « adultes en emploi ».

Troisièmement, la naturalisation de la catégorisation par âge rend invisibles les autres rapports sociaux qui la traversent ainsi que la diversité des expériences vécues. L'analyse de la mise en œuvre des politiques permet dès lors de saisir la complexité des problématisations concernant cette catégorie, et les articulations de l'âge avec le genre, l'ethnicité et la classe. Ainsi, le genre influence le choix de la formation ainsi que du secteur d'activité et oriente vers des emplois rendant difficile l'accès au salaire de gagne-pain. Quant au rapport social d'ethnicité, il produit soit une naturalisation de la culture altérisée qui participe à décrire les jeunes migrant·e·s comme victimes de cette culture, soit une discrimination d'ordre structurel visible dans les difficultés d'accès à la formation et à l'emploi. En ce qui concerne la position de classe, elle est d'une part cachée par la naturalisation de la catégorie jeunesse qui rend invisible la situation de pauvreté de ces jeunes adultes dits « en difficulté ». D'autre part, elle explicite la transition problématique d'un point de vue moral par une défaillance de l'éducation donnée par les familles qui sont elles-mêmes en situation de pauvreté.

Ces familles en situation de pauvreté sont l'objet du prochain chapitre et, contrairement aux jeunes, elles sont explicitement catégorisées comme « pauvres » dans la formulation des politiques sociales.

Chapitre 4

Les « familles pauvres ».

Le temps de la « conciliation ».

1. Introduction

Dans ce chapitre consacré à ce que le politique nomme « familles » dans le canton de Vaud, je vais interroger la construction du problème de la pauvreté de cette catégorie par les politiques sociales. Cette interrogation permet de révéler le cadre normatif dans lequel les figures de la dépendance problématique concernant cette catégorie sont pensées. Cette déconstruction de la catégorie « familles » permet de plus de saisir les processus de normalisation, de naturalisation et de problématisation qui produisent la notion de dépendance problématique d'une part, et de rendre visible des formes de dépendance non discutées d'autre part. Pour développer mon propos, je m'appuie sur quatre réflexions issues des recherches actuelles en matière de politiques sociales, de famille et d'intersectionnalité des rapports sociaux.

Les mères sont les cibles des politiques sociales

Premièrement, je vais mettre en lumière que si les femmes apparaissent comme une des cibles principales des politiques fondées sur la rhétorique de l'investissement social, il ne s'agit pourtant pas de toutes les femmes adultes mais uniquement des mères. L'article de Jane Jenson (2011) intitulé *Politiques publiques et investissement social : quelles conséquences pour la citoyenneté sociale des femmes ?* montre que la

logique sous-jacente aux politiques d'investissement social est composée de trois éléments principaux, qui sont la formation tout au long de la vie, la priorité donnée aux générations futures et la conviction que la réussite individuelle enrichit l'avenir commun. Cette rhétorique induit une focalisation sur les enfants – qui représentent le futur – et donc sur les politiques de conciliation emploi-famille – qui visent notamment à combattre la dénatalité, perçue comme un risque pour les systèmes de protection sociale. Dans son article, Jane Jenson (Jenson, 2011, p. 17) montre en effet que les politiques de conciliation possèdent avant tout une visée nataliste et non d'égalité des sexes : « [...] *aider les femmes à mieux concilier vie familiale et vie professionnelle est considéré en premier lieu comme un moyen pour permettre un meilleur équilibre démographique.* » Par conséquent, ces dernières s'adressent principalement aux mères, qui participent à la reproduction de la société, et non à toutes les femmes adultes. Les politiques basées sur cette rhétorique accordent ainsi une place centrale à la situation des mères, et plus particulièrement des « familles monoparentales » (Jenson, 2011) pour lesquelles la conciliation est perçue comme un problème. Cette forme familiale, dont la figure du père gagne-pain est absente, ne garantit plus la division sexuée du travail du point de vue des politiques sociales. La « famille monoparentale » est ainsi une catégorie sexuée qui désigne « les mères élevant seules leurs enfants ». Pour révéler le caractère sexué de la catégorie et ne pas participer à l'invisibilité de la position spécifique des mères, j'utiliserai cette dénomination et non celle de « familles monoparentales », privilégiée dans les discours des politiques sociales. Si cette appellation a l'avantage de rendre visible son caractère sexué, elle rend toutefois invisibles des liens et des soutiens éducatifs situés en dehors du modèle normatif de la famille nucléaire (Kellerhals & Widmer, 2007), telles les ami·e·s, les frères et sœurs ou les grands-parents. Elle participe ainsi à la marginalisation des mères élevant leurs enfants en l'absence du père. Toutefois, ces mères étant considérées comme seules responsables de leurs enfants du point de vue des politiques sociales étudiées, elle garde toute sa pertinence dans ce contexte.

Le modèle de l'adult worker

Un deuxième point de réflexion majeur concernant la catégorie « familles » dans le champ des politiques sociales est l'avènement du modèle de l'*adult worker* ou de l'adulte indépendant. En effet, au tournant des années 2000, des recherches tendent à montrer que le modèle de l'homme gagne-pain s'est affaibli pour donner davantage de

place au modèle de l'*adult worker* (Lewis, 2001). Ce dernier se fonde sur le postulat que les politiques sociales traitent les hommes et les femmes comme des employé·e·s actuels ou potentiels. Les deux parents sont encouragés à travailler et les solutions de garde des enfants doivent être cherchées en dehors de la famille pour permettre l'engagement dans l'emploi (Daly, 2011). Ce modèle présuppose que les individus ont accès à un emploi qui leur garantit un salaire permettant de couvrir leurs besoins et ceux de leur famille. Ainsi, l'engagement des femmes sur le marché du travail s'institutionnalise en norme, même si leurs emplois demeurent partiels et précaires (Letablier & Nicole-Drancourt, 2007) et que le modèle de « l'homme qui travaille et la femme qui reste à la maison » demeure une symbolique forte. Pourtant, même si le modèle du gagne-pain ne suffit plus à décrire les configurations familiales actuelles, un modèle basé sur des individus autosuffisants et autonomes financièrement n'a pas fait disparaître la division sexuée du travail (Daly, 2011; Lewis, 2001) et des secteurs d'activité. Il masque également l'accès inégal des hommes au statut de gagne-pain par l'emploi. En conclusion de ce deuxième élément de réflexion, j'aimerais souligner que si l'emploi de tous et toutes à l'âge actif s'institutionnalise en norme symbolisée par le modèle de l'*adult worker*, les politiques sociales préconisent temporairement un emploi à temps partiel pour les mères à qui incombe la conciliation. Olivier Giraud et Barbara Lucas nomment ce modèle « le régime de genre helvétique » (2009). La priorité à cette étape du parcours de vie demeure ainsi, pour les mères, l'éducation des enfants.

La maternité à l'intersection des systèmes de classe et d'ethnicité

Le troisième point de réflexion vient contredire, ou du moins nuancer, ce deuxième point, en montrant qu'il n'existe pas une seule figure de la maternité mais plusieurs, lesquelles varient en fonction de la position sociale des mères et sont constituées de l'intersection de plusieurs systèmes d'inégalités. Ceci signifie que la catégorie des mères est traversée par d'autres rapports sociaux qui produisent des injonctions différenciées en fonction de la catégorisation des mères. Terry Arendell (2000) a montré par exemple qu'aux États-Unis les discours sur la maternité varient en fonction des systèmes de genre et de classe notamment. Selon cette auteure, les politiques sociales états-uniennes, historiquement focalisées sur les mères et les veuves, montrent du doigt les femmes à l'aide sociale élevant seules leurs enfants comme inadéquates dans les deux domaines de la parentalité et de l'emploi (Arendell, 2000). Leur

situation ne leur permet pas d'une part de se rendre disponibles pour l'emploi, et est d'autre part considérée comme moralement défailante (Hays, 1996). Un des buts du programme nommé *Temporary Assistance for Needy Families (TANF)* est d'ailleurs d'encourager la formation et le maintien de familles constituées de deux parents (Administration for Children and Families, 2015). Si les mères sont pointées du doigt en tant que problème, ce n'est pas le cas des pères, qui sont complètement absents des programmes de politiques sociales. Aux États-Unis toujours, Terry Arendell (2000) a montré que de nombreux débats politiques comme l'avortement, l'emploi des femmes ou encore les technologies reproductives ont mis au centre des discours la définition des mères et de la maternité. La sociologue met en lumière le fait que les controverses qui ont émergé touchent principalement aux représentations autour des besoins des enfants et de comment ces besoins peuvent être satisfaits. Ces controverses participent à définir ce que signifie être une femme, un homme, une famille ou encore une personne adulte, du point de vue des politiques sociales (Arendell, 2000). L'idéologie dominante aux États-Unis en termes de maternité est ainsi la « maternité intensive », définie comme « exclusive, complètement orientée vers l'enfant, engagée émotionnellement et coûteuse en temps » (Arendell, 2000, p. 1194). Cette maternité idéalisée présuppose l'existence d'un couple blanc, de classe moyenne et hétérosexuel, qui vit avec ses enfants dans un logement unique.

D'autres recherches ont montré qu'il existe différentes figures de la maternité, et que celles-ci varient notamment en fonction de la classe. Par exemple, les analyses de Barbara Katz Rothman (2000) mettent en lumière qu'aux États-Unis l'idéologie de la maternité intensive ne concerne plus les mères pauvres qui sont incitées à entrer dans l'emploi. Allant dans le même sens, Chantal Nicole Drancourt (2009, p. 9) souligne qu'en France « l'engagement professionnel des femmes n'est plus seulement évident symboliquement mais est aussi imposé institutionnellement au nom de la lutte contre la pauvreté ». Les discours sur la fragilité du lien conjugal et la pauvreté des familles monoparentales renforcent encore davantage cette norme de l'emploi des femmes, et participent d'autre part à normaliser la pauvreté de cette forme familiale (Murard, 2004). Pourtant, si les rhétoriques de l'investissement social et de la lutte de la pauvreté promeuvent l'activité professionnelle des mères, les tensions relevées par Sharon Hays entre les deux institutions que sont la famille et l'emploi demeurent aussi pour les mères situées au bas de l'échelle sociale.

Ces trois premiers éléments de réflexion montrent que les mères, et non toutes les femmes ni les hommes ni les pères, sont la cible des politiques sociales. Ces dernières promeuvent un modèle basé sur la conciliation qui enjoint les mères à conjuguer l'emploi et les tâches domestiques. Ce n'est donc pas le modèle de l'*adult worker* auquel les politiques sociales leur demandent d'adhérer. Néanmoins, les conclusions des recherches susmentionnées montrent que toutes les mères n'ont pas l'injonction de se conformer à ce modèle. En effet, ce sont les mères pauvres qui sont la cible de ces politiques et qui sont mises en tension entre les valeurs de la famille et de l'emploi. Ici, les systèmes de genre et de classe s'articulent pour produire des figures de la maternité problématique. Si les recherches américaines ont montré que le système d'ethnicité s'avère avoir une influence prépondérante dans la construction de la figure ethnicisée de la *Welfare Queen* aux États-Unis, (Hays, 2003), cette construction problématique de la maternité a d'autres fondements normatifs en Suisse, ce qui m'amène au dernier point de ma réflexion.

L'ethnicisation du sexisme

Le quatrième élément que j'aimerais relever concerne l'articulation spécifique des systèmes de genre et d'ethnicité. Christine Hamel a montré que les rapports sociaux de genre révèlent les rapports sociaux d'ethnicité, ou que le sexisme est ethnicisé (2005). Dans un article intitulé *De la racialisation du sexisme au sexisme identitaire*, elle donne l'exemple des hommes émigrés du Maghreb présentés dans les discours « comme des hommes machistes par nature » (Hamel, 2005, p. 104). Ce constat rejoint la thèse de Francesca Scrinzi qui stipule que, dans le racisme, la logique de naturalisation investit la notion de différences culturelles (Scrinzi, 2008). Il y a dans le racisme l'idée qu'il est naturel d'avoir une culture et de la défendre. La culture des autres est vue comme oppressante, à l'inverse de sa propre culture qui est perçue comme un élément modifiable et relatif. Les entretiens réalisés dans le cadre de cette thèse montrent de plus que ce sont avant tout les hommes qui sont perçus comme dépositaires de cette culture naturalisée. Dietrich Choffat et Hélène Martin (2014, p. 158) ont pour leur part montré que la catégorie des « femmes migrantes » est produite à l'intersection des rapports sociaux de genre, de classe et de race et qu'elle s'oppose à une « représentation pseudo-générique de femmes émancipées et modernes ». Ainsi, lorsque les mères échouent à adhérer au modèle de la « conciliation », une des explications données à ce refus est ethnicisée : les mères refuseront d'y adhérer car

elles sont dominées par la culture de leur mari. Cet élément rejoint les conclusions de Sara Farris qui montre que l'analyse des politiques « d'insertion professionnelle » met à jour la perception de l'emploi comme l'apanage de l'autosuffisance financière, et ceci d'autant plus pour les femmes migrantes. Etre en emploi, ce serait en ce sens « défaire le genre », et l'attribut nécessaire à la réalisation de ce que certain·e·s appellent l'émancipation. La primauté est donnée à l'emploi dans les politiques pour promouvoir l'égalité entre les hommes et les femmes. Sara Farris (2015, p. 15) relève par ailleurs que les femmes migrantes « ne sont point considérées comme des parasites comme le sont les hommes de mêmes conditions » et que « les taux moins importants de participation des femmes migrantes sur le marché du travail sont attribués à leurs origines culturelles rétrogrades, qui sont considérées comme responsables du maintien des femmes dans un état de sujétion ». Cette lecture est « soutenue par une attitude paternaliste vis-à-vis des femmes migrantes », dans laquelle « l'intervention sociale trouve toute sa justification : aider les femmes migrantes à entreprendre la voie du développement définie par les valeurs occidentales » (Choffat & Martin, 2014, p. 165). Les propos d'Angelica, assistante sociale, dans un centre social régional, à propos de la situation de Zeynep, illustrent cette croyance : « Alors, on a dit : < L'objectif, ce sera l'emploi, non pas seulement pour répondre à cet objectif de l'État, mais pour lui faire aussi du bien >. [...] Ce n'est pas seulement pour l'argent, ce n'est pas seulement parce que la vie l'oblige, mais je pense que c'est une nécessité... d'être à l'extérieur ». Les entretiens réalisés auprès du personnel du travail social permettront d'affiner ces analyses et de montrer que les mères migrantes élevant seules leurs enfants ne sont pas définies en termes culturalistes, au contraire des mères migrantes en couple.

Conclusion

En introduction de ce chapitre, j'ai montré dans un premier temps que ce sont les mères et non toutes les femmes qui sont les cibles des politiques sociales dites actives. J'ai ensuite questionné le modèle de l'*adult worker* qui serait au fondement des politiques sociales actuelles, et montré que, même si ce dernier s'érigait en norme pour les hommes et les femmes d'âge dit actif, les politiques sociales préconisent temporairement un emploi à temps partiel pour les mères à qui est assignée la « conciliation ». Troisièmement, j'ai éclairé le fait que les figures de la maternité ne se fondaient pas seulement sur le système de genre mais se situaient à l'intersection

d'autres systèmes d'inégalité, de classe et d'ethnicité notamment. Cette articulation des rapports sociaux participe de fait à produire des injonctions à l'emploi et à la maternité différentes en fonction de la position sociale des mères. Finalement, j'ai explicité que les processus d'ethnisation du sexisme entraînaient une problématisation différente de l'absence d'emploi des femmes migrantes par rapport aux Suissesses, rattachant le problème à une culture naturalisée.

Mes quatre points de questionnement déroulés, je vais maintenant procéder à l'analyse de la formulation et la mise en œuvre de politiques sociales (Steinmetz, 2014) en direction des familles dans le canton de Vaud.

2. Les « familles pauvres » : deux réponses des politiques sociales

2.1. Le modèle de la « conciliation »

Après les « jeunes adultes en difficulté », les « familles ayant un ou des enfants âgés de moins de 16 ans » sont la deuxième cible des nouvelles politiques sociales vaudoises. La catégorie des « familles pauvres » est particulièrement heuristique car elle révèle les tensions qui existent, à un moment du parcours de vie des mères, entre les valeurs de la famille et celles de l'emploi (Hays, 2003). La réponse apportée à ces tensions par les politiques sociales pour les « mères pauvres » est le modèle normatif de la « conciliation », révélant ainsi que le modèle de l'*adult worker* ne s'adresse pas aux mères pendant le temps dévolu à l'éducation des enfants.

En effet, dans son programme de lutte contre la pauvreté, le législateur vaudois lie le problème de la pauvreté des familles à l'organisation sociale, qui empêche de se conformer au modèle de « l'*adult worker* », et non à un problème personnel, comme c'est le cas pour l'absence de formation des « jeunes adultes en difficulté ». Il s'agit pour l'essentiel de l'impossibilité pour les « mères seules » ou pour les familles « de plus de trois enfants » de concilier les tâches éducatives et l'exercice d'un emploi. Ce qui prévaut dans ce cas, c'est l'idée que l'exercice d'une activité professionnelle « ne garantit pas à tous les ménages une protection suffisante contre la pauvreté » (Grand Conseil vaudois, 16 novembre 2010, p. 4). Selon le législateur, « ce sont les conditions de travail, les offres d'accueil de jour et le réseau social qui déterminent la possibilité de concilier travail et famille et de reprendre, voire d'augmenter, son taux d'activité professionnelle. Pour les mères seules, ces conditions sont encore plus déterminantes »

(Canton de Vaud, 2010a, p. 9). Si cette politique s'adresse à la catégorie des « familles », c'est parce que, du point de vue du législateur, celles-ci « jouent un rôle clé dans la société. Elles transmettent de génération en génération des savoirs et des compétences qui fondent la vie sociale et culturelle. Elles assurent l'éducation des enfants, transmettent des savoirs, veillent sur la santé de leurs membres et effectuent de nombreuses tâches domestiques. Elles produisent en ce sens du capital humain et créent des ponts entre intérêts privés et publics » (Canton de Vaud, 2010a, p. 14). Cette politique est basée sur la rhétorique de l'investissement social ainsi que la définit Jane Jensen puisque, pour le gouvernement, « la pauvreté peut compromettre le développement et les possibilités de formation des enfants et des jeunes » (Canton de Vaud, 2010a, p. 10).

Le problème ainsi posé par les politiques est un problème de conciliation famille emploi. Ce constat valide le premier point de ma réflexion : ce ne sont pas toutes les femmes, mais les mères, qui sont la cible des politiques sociales. De plus, et ceci rejoint le deuxième point que je veux éclairer, ce n'est pas au modèle de « l'*adult worker* » que les politiques sociales demandent aux mères de se conformer. En effet, la prise d'emploi des mères donnant accès à un salaire suffisant n'est pas exigée par les politiques car les mères peuvent être perçues comme étant dans l'incapacité temporaire d'assurer par le travail un revenu suffisant, ainsi que le résumait les propos suivants : « L'enjeu des politiques sociales et familiales est de favoriser leur autonomie et leur insertion dans le tissu social, de garantir leur indépendance financière par l'exercice d'une activité lucrative et de fournir un complément de revenu lorsqu'elles sont dans l'incapacité temporaire d'assurer par le travail un revenu suffisant. » (Canton de Vaud, 2010a, p. 11) Cette déclaration montre qu'il n'est pas attendu des « mères pauvres » qu'elles accèdent à l'autosuffisance financière, ce qui remet en question la diversité des représentations des figures de la maternité par les politiques sociales en fonction de la classe. En effet, si les « mères pauvres élevant seules leurs enfants » sont encouragées à entrer dans l'emploi, les tâches éducatives qui leur incombent demeurent prioritaires. Par ailleurs, la problématisation produite par les politiques sociales lie la situation de pauvreté des familles soit à la forme familiale, « les familles monoparentales », soit au nombre d'enfants, ainsi que l'illustre la citation suivante : « Plus d'un ménage monoparental sur 4 est considéré comme pauvre (27 %) et presque autant de couples avec trois enfants ou plus (24%) » (Canton de Vaud, 2010a, p. 10). Ce cadrage participe à rendre invisible le fait que des

pères et des mères n'ont pas accès à des emplois dont le salaire est conforme à la norme du gagne-pain. La responsabilité causale attribuée à la forme familiale ou au nombre d'enfants masque par conséquent la hiérarchisation des emplois fondée sur la classe.

Dans un premier temps, la solution proposée au problème de la conciliation consiste en une allocation financière supplémentaire pour les familles en emploi ayant des enfants de moins de 16 ans, afin qu'elles sortent du revenu d'insertion. Il s'agit dès lors d'un transfert financier pour la catégorie des « *working poors* ». En Suisse, si les allocations familiales et la protection de la maternité ont été inscrites dans la Constitution fédérale en 1945, leur concrétisation a pris du temps. Tous les cantons ont introduit des allocations familiales dans les deux décennies suivantes, et le congé maternité, limité aux mères qui sont dans l'emploi, a été introduit en 2004 après que plusieurs projets ont été refusés en votation populaire. Brigitte Studer (1997) a montré que les politiques d'allocations familiales privilégiaient le modèle de la femme au foyer et de l'homme gagne-pain au contraire du congé maternité qui constitue une réponse aux tensions existant entre l'emploi et la famille pour les mères. Selon l'historienne, c'est pour cette raison que cette protection a mis 60 ans à voir le jour. Néanmoins, la nouvelle politique d'allocations familiales vaudoises qui s'adresse aux familles en emploi promeut non le modèle du gagne-pain, mais la « conciliation » famille–emploi ce qui indique que la solution proposée répond à une problématisation différente qui ne remet pas en question le travail salarié des femmes. Elle prend ainsi en compte la situation des personnes qui n'ont pas accès à un revenu suffisant – par exemple les mères – par l'emploi et définit que c'est à l'État de combler cette insuffisance.

La solution d'allocations familiales envisagée, qui découle de la problématisation concernant les « mères pauvres élevant seules leurs enfants », produit ainsi trois effets. Premièrement, cette nouvelle politique familiale transforme une catégorie de dépendance étatique problématique en une catégorie de dépendance étatique normalisée. Deuxièmement, en stipulant que « les familles sont dans l'incapacité temporaire d'assurer par le travail un revenu suffisant » (Canton de Vaud, 2010, p. 11), les politiques sociales norment la durée de la conciliation : lorsque les enfants atteignent l'âge de 16 ans, soit l'âge de la fin de la scolarité obligatoire et de l'entrée dans la première phase du parcours de vie traditionnel, l'absence d'emploi des mères n'est plus expliquée par les tensions liées à l'articulation des tâches éducatives et

professionnelles. Ces politiques s'adressent de fait principalement aux mères à qui incombe « la responsabilité de la synchronisation et de la gestion quotidienne des rythmes temporels de l'ensemble des proches » (Bessin & Gaudart, 2009, p. 11). Cette catégorie est bornée par la naissance d'un enfant et l'accès de celui-ci à la formation postobligatoire. Passé ce second cap, les mères sont incitées à rejoindre le parcours de vie fondé sur l'emploi qu'elles avaient quitté, du moins partiellement, le temps de la conciliation. Troisièmement, en proposant une allocation qui complète le revenu, cette politique rend visible le fait qu'il est considéré comme normal que les mères n'aient pas accès à un revenu de gagne-pain pendant le temps perçu comme étant celui de la conciliation. Elles ne sont de fait pas considérées par les politiques sociales comme des figures de « l'adulte indépendant » (Daly, 2011) et ne se calquent pas sur le modèle asexué de l'*adult worker*. Sur le parcours de vie en trois phases, la période dévolue à l'emploi est entrecoupée de retraits (du moins partiels) pour les mères pendant la période perçue comme acceptable pour éduquer des enfants. Cette politique de rente, basée sur le modèle de la conciliation, est dès lors une réponse aux tensions engendrées par les valeurs de la famille d'une part et de l'emploi des mères d'autre part (Hays, 2003). Le « régime de genre helvétique », fondé sur le modèle de la conciliation et qui promeut l'emploi à temps partiel des mères, constitue ainsi la réponse politique aux tensions entre ces deux institutions (Giraud & Lucas, 2009). Cette solution, qui normalise la situation de pauvreté des mères élevant seules leurs enfants, rend invisibles les mères dans la même situation familiale qui ont accès à un revenu suffisant par l'emploi. Elle masque ainsi les effets des rapports sociaux de classe qui s'articulent au genre pour produire des situations de dépendance problématique.

En ce qui concerne les dispositifs qui s'adressent à ce que le politique nomme familles, 4'401 ménages ont recouru aux nouvelles prestations complémentaires familiales vaudoises entre octobre 2011 et décembre 2014 (Abrassart, Guggenbühl, & Stutz, 2015). Il s'agit dans 82% des cas de ménages ayant 1 ou 2 enfants à charge et de parents élevant seuls leurs enfants dans 42% des situations. Concernant la nationalité, 32% des pères et 42% des mères sont suisses. Si à la fin 2015, 3'305 personnes étaient bénéficiaires des prestations complémentaires, seules 473 d'entre elles concernaient des familles bénéficiaires du revenu d'insertion.

2.2. Le coaching des familles

Dans un deuxième temps, en 2010, un projet-pilote d'encadrement nommé Coaching Familles (COFA), spécialement conçu pour les familles, a été mis en place. Il est justifié par le constat qu'un nombre réduit de familles a eu recours aux allocations financières supplémentaires par rapport aux attentes du politique. Selon le canton de Vaud, l'objectif de ce programme de coaching « est d'offrir aux familles au RI la possibilité de sortir durablement de l'aide sociale en développant des stratégies leur permettant au moins de couvrir le minimum vital grâce aux prestations familiales complémentaires ou au mieux d'être autonomes financièrement. »⁴⁵ Ces propos confirment que, du point de vue des politiques sociales, il n'est pas forcément attendu des mères élevant seules leurs enfants qu'elles soient indépendantes financièrement par le biais de l'emploi. Le modèle de l'*adult worker* n'est ainsi pas celui qui s'applique aux mères élevant seules leurs enfants durant le temps de la conciliation. Contrairement au caractère obligatoire du programme FORJAD qui s'adresse aux personnes de 18 à 25 ans, ce programme de coaching est proposé et facultatif. Les familles ne s'exposent à aucune sanction en cas de refus du programme, ce qui témoigne d'un rapport de domination en vertu d'une autorité (Weber et al., 2013) plus diffus envers cette catégorie de l'intervention sociale.

Dans le cadre du programme COFA, les raisons qui expliquent le revenu insuffisant des familles reposent sur la norme d'internalité (Beauvois, 1984), puisque l'objectif est de travailler sur les dispositions des parents, principalement des mères, à entrer dans l'emploi. La mission du coach consiste dès lors à évaluer la situation et à saisir les causes du problème, que Joseph Gusfield nomme « responsabilité causale » (Gusfield, 1981), afin de proposer une solution pour augmenter le revenu de la famille. Le problème n'est plus expliqué par des raisons structurelles mais par des facteurs internes aux personnes, c'est pourquoi des travailleuses et travailleurs sociaux sont engagé·e·s pour produire une analyse des « obstacles » qui empêchent la prise partielle d'emploi. Les mesures pour les mères sont moins nombreuses que les mesures pour les jeunes, ce qui montre que les mères sont perçues comme un public secondaire dans les politiques d'activation. En effet, en 2012, trois organismes prestataires de mesures étaient en charge de mettre en œuvre ce programme de coaching auprès des familles, alors que le Canton de Vaud proposait 20 mesures différentes aux personnes âgées de

⁴⁵ http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/rag/2012/dsas/RAG-DSAS-2012.pdf, consulté le 11 mai 2017

18 à 25 ans. L'impératif de formation a également disparu des discours, l'objectif principal étant d'augmenter le revenu.

Les trois mesures chargées de mettre en œuvre le programme COFA sont Mode d'Emploi, Connexion Ressources et l'OSEO, qui emploient chacune deux coaches pour mettre en œuvre ce projet pilote. Le site internet de la mesure COFA OSEO renseigne sur la mission du coach, qui a pour objectif de « dresser un bilan de la famille »⁴⁶. Il s'agit d'identifier les « ressources », d'évaluer les « freins », la situation familiale et les possibilités de garde d'enfants ou encore le changement d'emploi. Pour la mesure Connexion Ressources également, le « travail comprend un coaching personnalisé et adapté à chaque situation familiale. En fonction des freins identifiés, nous accompagnons notamment les familles dans la recherche de solutions de garde, la mise en place de formations professionnalisantes et les accompagnons dans les démarches de postulation. L'objectif est de permettre à la famille de retrouver une autonomie financière et de pouvoir éviter le recours à l'aide sociale »⁴⁷. Le rôle du ou de la coach est ainsi de trouver des solutions aux « freins » à l'emploi. Derrière cette notion, il y a ainsi une idée d'une temporalité ralentie que le personnel du travail social est en charge d'accélérer, et non pas d'impossibilité à entrer dans l'emploi. Pour la troisième mesure en charge de la mise en œuvre de COFA, Mode d'emploi, le programme se donne l'objectif d'offrir « la possibilité aux familles avec des faibles revenus (ou revenus fluctuants) de sortir durablement de l'aide sociale en développant des stratégies leur permettant au moins de couvrir le minimum vital grâce aux PC Familles ou au mieux d'être autonomes financièrement⁴⁸ ». Ces propos montrent que l'objectif est avant tout de « sortir du RI » sans pour autant accéder à l'autosuffisance financière par l'emploi. Les allocations financières supplémentaires proposées par le canton de Vaud aux familles en emploi sont considérées comme une source de revenu permettant de sortir de la catégorie de la « dépendance problématique ». Le problème ainsi posé par ces programmes de coaching rend visible le fait qu'il n'est plus fait référence à un problème d'organisation sociale mais à la norme d'internalité, qui privilégie le rôle causal des individus dans l'explication des situations problématiques

⁴⁶ <http://www.oseo-vd.ch/prestations/cofa>, consulté le 28 décembre 2015

⁴⁷ <http://connexion-ressources.ch/?q=content/prestations>, consulté le 28 décembre 2015

⁴⁸ <http://www.modedemploi.ch/index.php?module=poles&action=activite&activite=39>, consulté le 28 décembre 2015

(Beauvois & Dubois, 1988). Cette solution, au contraire de la première, nécessite ainsi l'intervention de professionnel·le·s du travail social dans sa réalisation.

3. La mise en œuvre des programmes en direction des familles : la construction de figures sexuées et ethnicisées de la dépendance problématique

3.1. Les professionnel·le·s du travail social accompagnant la catégorie des familles

Afin de comprendre comment ces politiques sont mises en œuvre par le personnel du travail social et de mettre en lumière les présupposés normatifs qui fondent les problématisations de la pauvreté des familles, j'ai demandé à 22 travailleuses et travailleurs sociaux de me décrire des situations de familles qui leur semblaient emblématiques de leur intervention auprès de cette population. Les professionnel·le·s de l'insertion interrogé·e·s ont raconté 70 histoires sociales de la dépendance problématique concernant les familles. Ces 22 professionnel·le·s sont en majorité des assistant·e·s sociaux travaillant dans des centres sociaux régionaux (14), des job coaches dans des mesures d'insertion sociale (5), des conseillères en insertion dans une mesure spécifiquement destinée aux mères (2) et un placeur (1). Il s'agit de 15 femmes et 7 hommes, au bénéfice de formations variées : 9 ont une formation en travail social, 12 une formation universitaire et 1 une formation en haute école dans un domaine différent du travail social.

Tableau 4.1 : Fonction, formation et sexe des personnes interviewées

Fonction	AS			Jobcoach			Conseillère en insertion			Placeur		
	TS	Uni	HE	TS	Uni	HE	TS	Uni	HE	TS	Uni	HE
	9	5	0	4	0	1	0	2	0	0	1	0
Sexe	Femme		Homme	Femme		Homme	Femme		Homme	Femme		Homme
	9		5	4		1	2		0	0		1

Les 70 récits de dépendance problématique collectés concernent ce que les travailleuses et les travailleurs sociaux interrogé·e·s entendent par « famille ». Le

dénominateur commun de ces situations est que les personnes dont on parle vivent avec leurs enfants ou s'occupent d'eux, que ceux-ci soient majeurs ou non. J'ai demandé aux 22 professionnel·le·s interrogé·e·s de décrire trois situations qui leur paraissaient emblématiques de cette catégorie et de relater en détail leur intervention. Ces récits concernent des mères élevant seules leur(s) enfant(s) (38), des pères élevant seuls leur(s) enfant(s) ou ayant un droit de garde élargi (4), ainsi que des couples (28). Dans les situations de couple, les éléments de « *complicating action* » selon Labov n'apparaissent pas aussi clairement que pour les autres catégories. Pour les familles, c'est en effet la situation familiale qui apparaît comme le critère principal empêchant la prise d'emploi.

Pour comprendre comment la dépendance financière étatique des familles est problématisée par le personnel du travail social, je vais dresser deux portraits de famille en fonction de leur forme parentale, soit les mères élevant seules leurs enfants et les couples. Les quatre pères, à l'exception d'un d'entre eux, sont en situation de coparentalité et non de monoparentalité (Murard, 2004). Ces trois catégories seront ensuite réparties en sous-catégories d'analyse. Ces situations analysées servent à révéler le fait que les politiques sociales étudiées, dans leur formulation et leur problématisation, s'adressent en premier lieu aux mères à qui incombe la conciliation. En choisissant ces deux formes familiales, d'une part les mères élevant seules leurs enfants et d'autre part les couples, je montrerai comment la naturalisation du problème des « familles monoparentales » dans la formulation des politiques sociales cache d'une part les couples dont le père n'a pas accès au salaire d'un gagne-pain, et d'autre part les mères élevant seules leurs enfants qui n'émargent pas à l'aide sociale. En effet, le fait que la « famille monoparentale » soit considérée comme problématique sur le seul critère de sa forme (Murard, 2004) participe à rendre invisibles les mères élevant seules leurs enfants qui ont accès à un salaire de gagne-pain et ne sont pas en situation de pauvreté.

Tableau 4.2 : Liste des causes apparaissant comme problématiques dans le discours du personnel du travail social interrogé

Causes	Solution	Nombre de familles
Situation de « conciliation »	Solution de garde, augmentation du temps de travail.	40
Absence de formation	Mise à niveau des connaissances, bilan, cours, mesures.	10

Conditions de travail (horaires, salaire, temps partiel)	Recherche d'un autre emploi considéré comme plus stable, attente de la fin de la période de conciliation.	20
Violence conjugale	Entretien.	4
Reconnaissance en paternité	Démarches administratives.	4
Problème « culturel »	Entretiens, injonction forte à l'emploi.	8
Absence de logement	Trouver un logement en priorité.	6
Santé		22
Psychologique et physique	Procédure AI, suivi thérapeutique, arrêt de travail.	18
Santé de l'enfant	Solution de garde	4
Manque de motivation	Entretiens, mesures	6
Lacunnes en langue	Cours, recherche d'un emploi.	5
Faillite, dettes	Recherche d'un emploi.	3
Nombre d'enfants	Recherche d'un emploi, attente de la fin de la période dévolue à l'éducation.	1
Âge	Recherche d'un emploi.	1

3.2. Les mères élevant seules leurs enfants

37 des 70 récits collectés sont des histoires de la dépendance problématique de « mères élevant seules leurs enfants ». Ceci correspond à plus de la moitié des entretiens réalisés dans le cadre de cette recherche. Si cette forme familiale apparaissait prioritairement dans les discours de la formulation des politiques sociales, elle n'est pourtant pas la seule. L'analyse des problématisations concernant ces femmes a donné lieu à trois catégories distinctes. La première concerne les situations considérées comme typiques de la conciliation, la deuxième concerne des mères qui sont perçues comme ayant des problématiques multiples empêchant la prise d'emploi, et la troisième est constituée de situations qui révèlent des limites du système et du programme. Il est à relever que ces mères seules sont considérées comme seules du point de vue du revenu d'insertion. Il se peut que ces femmes vivent avec des compagnons qui ne sont pas connus des services sociaux. Les personnes vivant en concubinage étant traitées par la législation comme des couples mariés qui se doivent un devoir d'assistance (163 s. CC), il est possible que ces situations ne soient pas révélées au personnel du RI.

Dans le cas des « mères élevant seules leurs enfants », le problème demeure principalement posé en termes de conciliation dans les discours du travail social,

même si d'autres facteurs peuvent expliquer l'absence d'autosuffisance financière (Young, 2002). Les entretiens réalisés auprès des 22 professionnel·le·s qui mettent en œuvre ce projet pilote en direction des familles montrent que, en pratique, l'activation des « familles monoparentales » a pour objectif d'augmenter leur revenu financier sans pour autant exiger l'autosuffisance financière.

Les situations typiques de la conciliation

Daphnée est une femme divorcée de 40 ans qui élève seule ses deux enfants. Elle travaille à 80% dans une entreprise qui lui plaît mais qui paie très mal, raison pour laquelle le revenu d'insertion complète son salaire. Elle ne désire pas travailler à 100%, c'est pourquoi la coache qui l'accompagne essaie de lui trouver un emploi mieux rémunéré. Toutefois, l'emploi actuel de Daphnée lui permettant d'avoir suffisamment de flexibilité dans ses horaires pour être présente pour ses enfants quand ils rentrent de l'école, elle ne désire pas changer de travail. La coache a proposé de demander une augmentation de salaire à l'employeur, mais elle a le souci de ne pas porter atteinte à la qualité des relations professionnelles que Daphnée entretient avec son patron.

Les situations de Daphnée, Abigail, Thalia, Renata, Ghislaine, Wyna, Mireille, Amina, Mariana, Célie, Alexia, Eva-Nilda, Clarisse et Paola sont des situations évaluées principalement par le personnel comme des problématiques de conciliation. Si d'autres problématiques peuvent émerger dans les discours, notamment des problèmes de santé, elles passent en second plan derrière celle de la conciliation dans ces 13 situations. La situation de Daphnée a été décrite par deux professionnel·le·s du travail social et a ainsi fait l'objet de deux récits. La problématisation principale demeure la conciliation dans les deux récits. Ces situations typiques de conciliation mettent en lumière le fait qu'il n'est pas attendu des mères élevant seules leurs enfants qu'elles se calquent sur le modèle de l'*adult worker*.

Tableau 4.3 : Liste des situations problématisées en termes de conciliation

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments perçus comme problématiques</i>
1. Daphnée	Femme divorcée qui travaille depuis plus de 10 ans à 80 % dans un fitness. Elle est payée 2200.- et n'arrive pas à tourner. Elle a deux enfants et est entrée dans le programme COFA.	Situation de conciliation, conditions de l'emploi (salaire bas).

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments perçus comme problématiques</i>
2. Abigail	Mère d'un enfant de 13 ans qui aimerait travailler dans la vente, si possible dans le textile. La difficulté principale réside dans le fait de concilier famille et travail. Elle a un petit emploi comme concierge.	Situation de conciliation.
3. Thalia	Femme séparée, mère de deux enfants, qui vit seule avec son fils. Elle travaille comme coiffeuse à 80 %. Elle était très preneuse par rapport au programme COFA.	Situation de conciliation, conditions de l'emploi.
4. Renata	Mère divorcée, en mesure d'insertion de durée déterminée de dix mois dans les nettoyages. Elle a un emploi à 50 % et un autre à 20 % le soir. Même si elle a un léger handicap physique, la situation est problématisée principalement en termes de conciliation.	Situation de conciliation, conditions de l'emploi.
5. Ghislaine	Mère d'un enfant, elle travaille à temps partiel dans un domaine qui l'intéresse et voit le RI comme une étape. Elle ne désire temporairement pas travailler davantage.	Situation de conciliation, ne désire pas travailler plus.
6. Mireille	Femme qui travaille comme « maman de jour ». Mère de deux enfants, elle est au RI depuis de longues années et son emploi à temps partiel ne lui permet pas d'être autonome financièrement.	Situation de conciliation, conditions de l'emploi.
7. Amina	Mère célibataire élevant seule sa fille de 4 ans, suisse, avec une formation dans les soins, secteur dont les horaires sont difficilement compatibles avec la garde d'un enfant. L'assistante sociale veut mettre en place des mesures pour elle. Le père est absent.	Situation de conciliation, conditions de l'emploi
8. Mariana	Femme qui a deux enfants de deux pères différents, dont un en âge préscolaire qui était à la crèche. Il en a été sorti car il avait une intolérance au gluten. Elle aimerait trouver du travail ou se former dans l'horlogerie. Elle désire travailler dans la région pour pouvoir s'occuper de son enfant.	Situation de conciliation, absence de formation, problèmes de garde.
9. Célie	Jeune femme de 20 ans qui a une formation d'employée de commerce et un enfant en bas âge. Dans le cadre de COFA, elle a trouvé un contrat à durée déterminée de 10 mois.	Situation de conciliation.
10. Alexia	Mère de 26 ans qui a envie de travailler. Elle a un parcours scolaire VSO et ne voit pas comment elle pourrait trouver du travail.	Situation de conciliation, absence de formation.
11. Eva-Nilda	Femme, mère d'un enfant de 6 ans, qui a eu un enfant à 18 ans juste après la fin de son apprentissage. La reconnaissance en paternité a pris 5 ans. Elle a ensuite fait une formation d'aide	Situation de conciliation, conditions d'emploi.

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments perçus comme problématiques</i>
	soignante et a trouvé du travail.	
12. Paola	Femme qui s'est séparée de son mari et qui a trois enfants entre 4 et 9 ans. Elle avait commencé un apprentissage d'employée de commerce qui n'avait pas abouti. Elle suit quelques mesures et trouve un travail avec la mesure PROLOG d'abord à durée déterminée, puis indéterminée.	Situation de conciliation, absence de formation.
13. Clarisse	Jeune femme qui a un emploi de 10 mois dans le cadre du volet 1 de COFA. Elle a un fils de 4 ans et était auparavant inscrite dans le programme FORJAD.	Situation de conciliation.

Les problématiques multiples des mères élevant seules leurs enfants

Nina vient de se séparer de son mari. Elle a trois enfants dont elle a la garde. Son mari lui verse une pension de CHF 700.- par mois. Sans formation, elle n'a pas d'emploi. A la suite de la séparation, elle doit quitter son appartement, car le gérant refuse de lui donner le bail. L'assistant social cherche pour elle un logement d'urgence, sans succès. De son côté, Nina refuse d'aller vivre à l'hôtel. Fragile psychologiquement, elle est actuellement sous certificat médical.

Une deuxième catégorie de mères est constituée de celles pour qui la problématique de la conciliation ne suffit pas à expliquer l'absence de revenu. Des problèmes psychologiques, de logement, d'absence de formation, de violences conjugales, de démarches de reconnaissance en paternité ou encore des lacunes en français sont également des raisons qui expliquent la dépendance problématique. 21 situations sont problématisées en ces termes. Il s'agit de Laurie, Gorica, Noémie, Malee, Natacha, Magali, Thana, Laeticia, Alma, Lise, Zamira, Zeynep, Aline, Méloée, Anh, Dina, Cecilia, Nina, Yaelle, Pauline et Adèle. Ces situations révèlent en particulier que les domaines de la famille et de l'emploi sont hiérarchisés, que les tâches éducatives sont perçues comme prioritaires et que l'emploi demeure contingent pour les mères élevant seules leurs enfants.

Tableau 4.4 : Liste des situations problématisées en termes de problématiques multiples

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments perçus comme problématiques</i>
1. Laurie	Mère d'un enfant de 18 mois qui s'est séparée de son compagnon. Elle a été embauchée par une ONG pour un CDD de 10 mois. Elle a perdu son ancien logement et habite maintenant avec sa mère. L'enfant est gardé par sa sœur en attendant de trouver une « maman de jour ».	Situation de conciliation, problèmes de garde, perte de logement.
2. Gorica	Mère de deux enfants de 6 et 18 mois, au parcours difficile, placée par le Service de protection de l'enfance et de la jeunesse. Le père de son premier enfant est en prison et le père de son second n'a pas reconnu l'enfant. Une mesure de bénévolat a été mise en place. Avant qu'elle ne tombe enceinte, un projet de formation avait été initié.	Situation de conciliation, violences familiales, démarches de reconnaissance en paternité.
3. Noémie	Mère de deux enfants de 1 et 6 ans qui avait quitté son apprentissage en dernière année. Elle avait ensuite retrouvé une place d'apprentissage mais l'avait quittée très vite. Selon l'AS, la séparation avec son enfant s'était faite trop rapidement. Une mesure de bénévolat est mise en place pour lui redonner un rythme, avant de peut-être reprendre son projet de formation en tant qu'employée de commerce.	Situation de conciliation, absence de formation, difficulté à se séparer de son enfant.
4. Malee	Femme avec un enfant en bas âge qui a quitté son mari à la suite de violences conjugales. Elle ne peut plus bénéficier de COFA car elle a droit au chômage. Ce qui n'est pas la meilleure solution selon l'AS car elle ne peut pas trouver du travail tout de suite. Elle fait des ménages chez des privés et possède des lacunes en français.	Situation de conciliation, violences conjugales, problèmes de langue.

5. Natacha	Mère de 42 ans qui revient en Suisse avec cinq enfants après 20 ans passés dans un pays africain à travailler dans l'administration. Elle était la femme d'un ambassadeur suisse, qu'elle a quitté. Elle a trouvé un emploi de 10 mois dans l'administration. Ses enfants les plus grands ont dû revoir leurs projets professionnels (les équivalences pour l'université ont fait état d'un niveau VSO).	Situation de conciliation, nombre d'enfants, migration.
6. Magali	Jeune femme enceinte avec un enfant de 2 ans qui était à l'aide sociale dans un pays européen. Elle aimerait trouver du travail mais ne met rien en œuvre pour le réaliser. Elle a le projet de retourner en France. Le père reconnaît que ce sont ses enfants mais ne fait pas le nécessaire pour les reconnaître officiellement.	Situation de conciliation, manque de motivation.
7. Thana	Femme qui s'est séparée de son mari car elle voulait des enfants. Elle a deux enfants et a déménagé dans un village de la région. Elle n'a pas de réseau, pas de travail, pas de solution de garde. Une procédure de désaveu en paternité est en cours afin que le père biologique puisse reconnaître les enfants. Elle se sent débordée avec ses enfants.	Situation de conciliation, burn out, démarches de reconnaissance en paternité.
8. Laeticia	Mère avec trois enfants majeurs, 2 indépendants, le troisième est au RI. La mère paie tout même si le jeune reçoit une rente RI. Elle était menacée d'être expulsée de son logement à cause du comportement du fils. Elle ne travaille pas et suit actuellement une mesure d'insertion dans le réseau bénévolat Vaud.	Problèmes de logement (pas de problème de conciliation), absence d'emploi.
9. Alma	Mère qui a eu un premier enfant à l'âge de 17 ans, puis un deuxième avec un autre père. Le deuxième enfant réside en Suisse sans permis de séjour. Elle aimerait se former mais ne sait pas si elle veut retourner dans un autre pays. COFA est lancé, même si l'assistant social sait qu'elle risque de partir dans trois mois. La solution de garde est problématique.	Situation de conciliation, durée de séjour indéterminée en Suisse.

10. Lise	Jeune femme devenue mère à 18 ans et demi, qui n'a pas fini sa scolarité. Le père avait 15 ans à la naissance de l'enfant et était en maison de rétention. Elle-même a été en prison. Elle vit avec son père, sa fille de 3 ans et son demi-frère. Elle a interrompu la mesure d'insertion qu'elle suivait.	Situation de conciliation, problème de logement, absence de formation.
11. Zamira	Mère de trois enfants dont le mari a été expulsé. Elle ne parle pas le français, est sans formation, mère au foyer, se trouve « loin de l'emploi » selon l'assistante sociale.	Conciliation, lacunes en français, absence de formation.
12. Zeynep	Femme qui s'est récemment séparée de son mari. Ce dernier a renié ses enfants car des tests ADN ont prouvé qu'ils n'étaient pas de lui. L'ami de la femme, vivant dans un autre pays, n'a pas voulu reconnaître ses enfants. L'AS lui a demandé de contacter un psychologue pour faire le point sur sa situation.	Conciliation, problèmes psychologiques, démarches de reconnaissance en paternité.
13. Aline	Femme de 39 ans, suisse, ayant quatre enfants de 13, 9, 7 et 4 ans, de deux pères différents. Elle vit actuellement avec son compagnon, mais sans le déclarer au RI car elle toucherait moins d'argent. Elle a une formation d'infirmière assistante et a eu plusieurs emplois temporaires. Son quatrième enfant a été diagnostiqué autiste.	Situation de conciliation, enfant malade.
14. Méloée	Femme de 55 ans, divorcée, ayant trois enfants adultes, dont deux victimes d'inceste de la part de leur père. Le dernier vit toujours à la maison. Elle a des problèmes de santé (poids) et est considérée comme « loin du travail ». La conseillère en insertion aimerait lui proposer une mesure de bénévolat.	Conciliation, problèmes de santé, violences conjugales.
15. Anh	Mère d'un enfant de 15 ans, sous la tutelle de son frère cadet. Elle a des difficultés psychologiques et est considérée comme « loin de l'emploi ».	Situation de conciliation, problèmes psychologiques, tutelle.
16. Dina	Femme qui a un enfant en bas âge dont elle a de la peine à se séparer. Elle suit actuellement une formation d'auxiliaire de santé.	Situation de conciliation, absence de formation, problèmes de garde.

17. Cecilia	Mère d'un enfant de 3 ans qui est dans un contrat à durée déterminée de 10 mois mais qui n'a jamais travaillé en Suisse. Elle est, selon le coach, « loin de l'emploi ».	Situation de conciliation, lacunes en français, loin de l'emploi.
18. Nina	Femme qui s'est séparée de son mari et qui n'a jamais eu d'emploi. Elle a trois enfants (19 mois, 8 et 5 ans) et va perdre son appartement. Elle a pour l'instant un certificat médical. Mais dès que la situation se stabilise, l'assistant social veut mettre des mesures en place.	Situation de conciliation, absence de logement.
19. Yaelle	Jeune femme avec une fille de 10 ans. Elle a un CFC d'employée de commerce. L'assistante sociale lui a proposé d'entrer dans le programme COFA. Elle est perçue comme ayant des difficultés psychologiques.	Situation de conciliation, problèmes psychologiques.
20. Pauline	Mère de trois enfants dont un est handicapé. Elle n'a pas de formation, travaille comme concierge à temps partiel et est dans l'impossibilité de travailler davantage car elle doit prendre soin de son enfant handicapé.	Situation de conciliation, enfant en situation de handicap.
21. Wyna	Femme qui s'est séparée de son mari et qui vit avec sa fille de 4 ans. Elle a un travail dans une entreprise qui fait du 2x8 et a fait venir une femme sans-papier pour garder sa fille. Elle travaille pour une agence temporaire et est actuellement en arrêt maladie à cause d'une épaule qui lui fait très mal. Elle est souvent sur la défensive et en conflit avec les gens. La problématique principale reste pourtant la conciliation.	Situation de conciliation, santé, problème de garde, horaires.

Les histoires mettent en lumière les limites des politiques sociales

2 histoires sur les 70 ont été racontées pour montrer les dysfonctionnements et les limites du système. Il s'agit d'une femme qui avait un enfant ayant atteint l'âge de 16 ans pendant le processus et qui n'avait du coup plus droit aux prestations du programme COFA, ainsi que d'une mère qui a refusé le programme car elle était déjà en mesure et ne voulait pas arrêter sa mesure pour entrer dans un autre programme. De plus, les prestations complémentaires équivalaient pour elle à une baisse de revenu. Il s'agit de Laura et Adèle.

Tableau 4.5 : Problématisation : limites de COFA

Nom	Résumé	Éléments perçus
------------	---------------	------------------------

		<i>comme problématiques</i>
1. Laura	Mère seule avec un enfant qui a eu 16 ans peu de temps après la proposition d'entrer dans le programme COFA. Le suivi est ainsi interrompu rapidement à cause de l'âge des enfants.	Situation de conciliation, conditions de l'emploi.
2. Adèle	Femme en mesure d'insertion sociale, qui recevrait moins d'argent avec COFA qu'avec RI. Elle refuse les PC Familles.	Situation de conciliation, montant des PC.

3.2.1. Les mères élevant seules leurs enfants : des figures sexuées de la dépendance problématique des familles

Dans cette partie, je vais analyser les problématisations des situations de parents à l'aune des quatre éléments de réflexion déroulés précédemment concernant la catégorie « familles » du point de vue de politiques sociales. La première question que je vais me poser est de savoir si les mères demeurent les cibles prioritaires dans la mise en œuvre des programmes analysés.

Les mères sont-elles les cibles principales des politiques sociales ?

Les mères au centre de deux processus de naturalisation

L'analyse de la formulation des politiques sociales a mis en lumière que la forme « famille monoparentale » est d'une part un euphémisme pour parler des mères élevant seules leurs enfants et d'autre part que cette forme est considérée comme « normalement problématique » puisqu'elle échoue à reproduire la division sexuée du travail. L'analyse de la mise en œuvre des politiques montre que les mères élevant seules leurs enfants sont l'objet de deux processus de naturalisation. D'une part, elles sont perçues comme une catégorie problématique naturalisée par les professionnel·le·s du travail social du fait de leur solitude qui rend difficile la situation de conciliation. Les propos de Daniela, assistante sociale dans un centre social régional, illustrent cette interprétation : « Moi, ce que j'ai essayé de lui dire, c'est que... elle était dans une situation fragile... parce qu'elle était seule ». Christophe, assistant social dans un centre social régional, abonde également dans le sens du caractère normalement problématique des mères élevant seules leurs enfants : « Ces familles monoparentales, souvent elles ne sont vraiment livrées qu'à elles-mêmes. Ces dames, elles sont vraiment seules. » Pour Casimir, employé dans une mesure de placement, « la

difficulté pour cette personne qui a une bonne élocution, qui maîtrise bien le français verbal... donc sa difficulté c'est de pouvoir concilier ses responsabilités de mère, seule, et son rôle éducatif ». Ces citations montrent que pour le personnel du travail social également les mères élevant seules leurs enfants échouent à reproduire la division sexuée du travail, ce qui les amène à considérer cette forme familiale comme normalement problématique.

D'autre part, c'est à elles qu'incombe naturellement le soin des enfants, et cette assignation au *care* n'est pas questionnée dans les discours du travail social. Les problématisations à l'œuvre dans les situations concernant les pères révèlent, en creux, la naturalisation du travail de *care* des « mères seules ». C'est pourquoi les quatre situations de pères collectées ne font pas l'objet d'une analyse approfondie de cette catégorie, mais servent à montrer les normes de genre à l'œuvre dans le processus de définition de la dépendance problématique. En effet, les quatre pères, à l'exception de l'un d'entre eux, sont en situation de coparentalité et non de monoparentalité (Murard, 2004). Dans ces situations, les parents se partagent les tâches éducatives, et les pères ont accès à un droit de garde élargi ou alterné. Par conséquent, ils ne sont pas perçus comme seuls et soumis aux tensions propres à la conciliation. À l'opposé, dans les situations concernant les mères élevant seules leurs enfants, les pères sont absents et rarement cités par le personnel du travail social.

Dans l'unique situation concernant le père seul, son enfant est âgé de 25 ans et considéré comme un adulte par l'assistante sociale, Fabienne : « Donc il s'agit, là aussi, de faire une école, l'école de dire : < Mais écoutez, là maintenant, vous êtes devenu un jeune homme. Bien sûr vous êtes le fils de votre papa. Mais vous maintenant vous êtes un jeune adulte > ». Le père n'est dès lors plus perçu comme responsable de son éducation

Angel a un fils de 12 ans. Il s'est séparé de la mère de son enfant tout en restant en bons termes avec elle. Il rend régulièrement visite à son fils qui habite près de chez lui. Il a perdu son emploi dans un garage à la suite du décès de son employeur et ne retrouve plus d'activité professionnelle. Dépendant du revenu d'insertion, il n'est plus tenu de verser de pension alimentaire, ce qui le rend malheureux.

Tableau 4.6 : Les situations des pères

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments perçus comme problématiques</i>
1. Hubert	Père séparé, en situation de garde alternée. Il est considéré comme marginal et difficilement « insérable ». L'assistante sociale lui propose le programme COFA	Garde alternée, loin de l'emploi
2. Angel	Père qui a perdu son emploi, divorcé, au bénéfice d'un droit de visite large de son enfant. Pour l'assistante sociale, la problématique est principalement financière. Il ne peut pas verser de pension.	Absence d'emploi, problèmes de pension.
3. Rodrigo	Père avec un enfant adulte qui vient d'arriver chez lui. Il possède un diplôme chilien non reconnu en Suisse et il a travaillé 17 ans en tant que logisticien.	Absence de formation reconnue, perte d'emploi.
4. Miguel	Père qui a la garde partagée de son enfant de 9 ans. Il a repris une formation, a échoué aux examens et n'a pas de diplôme. Il est bolivien d'origine.	Absence de formation et d'emploi, garde alternée.

Dans les situations rapportées concernant les pères, il ne s'agit ainsi pas de pères élevant seuls leurs enfants, au contraire des mères, et la problématisation de leur situation de pauvreté n'est pas produite en termes de conciliation.

Le problème est ainsi posé de manière différente et relié principalement au fait que les pères ne peuvent pas assumer leur rôle de gagne-pain face à l'enfant, traduit par l'impossibilité de verser une pension. En effet, la pension alimentaire n'est pas reconnue comme une charge par le revenu d'insertion, une autre institution, le BRAPA, étant en charge de la verser dans le canton de Vaud lorsque le père n'en a pas les moyens. Les propos d'Angelica, assistante sociale dans un centre social régional, à propos de la situation d'Angel, illustrent cette problématisation : « Parce que lui, il voudrait, hein, payer cette pension. S'il pouvait, il la paierait. Ça, il le dit : < Si je peux, je la paierai, mais quand je regarde mes factures... c'est mon fils, quand même.

Comment est-ce que je peux ne pas contribuer ? ». » Pour les pères, la solution demeure de trouver un emploi, et la formation est proposée à deux d'entre eux afin d'augmenter leurs chances de retrouver une activité professionnelle qui leur permette de réaliser le rôle attendu de gagne-pain.

L'assignation naturalisée des mères aux tâches éducatives est également visible en cas de maladie des enfants. Le fait que ce soit aux mères qu'incombe la charge de *care* supplémentaire est un allant de soi non discuté, qui justifie du point de vue du personnel du travail social le fait que les mères ne puissent pas être en emploi. Les citations suivantes renseignent sur cette naturalisation liée au genre :

« ... elle était intéressée, quelque part, parce que finalement, elle, son vœu le plus cher, c'est aussi d'être financièrement indépendante, et ne plus devoir demander le revenu d'insertion, mais... c'est ce qu'elle disait : < mais... pour l'instant, c'est... les problèmes médicaux de mon fils... m'obligent quelque part, à n'être pas trop prise la journée pour pouvoir répondre justement à ce genre de... d'urgence .> » (Luc, assistant social dans un service social public, à propos de la situation de Pauline)

« Une problématique qui émerge, c'est les enfants malades. Des enfants malades dans des familles avec des mamans qui sont aussi vulnérables (...) Mais moi j'ai une maman, bon je ne l'ai pas pris, mais... qui a une situation tellement coincée en termes de... thérapie de l'enfant, de son propre emploi, qu'on est... quand on regarde sa semaine, on se dit... <Et puis c'est où que l'on va rajouter encore du travail ?> » (Joséphine, job coach dans une mesure d'insertion sociale destinée aux familles)

Ces propos concernant la double naturalisation dont les mères sont l'objet illustrent le fait que la catégorie des « mères élevant seules leurs enfants » constitue effectivement une des cibles du programme de coaching. Toutefois, l'analyse de la mise en œuvre des politiques démontre qu'elles ne sont pas les uniques cibles du programme. Ce résultat sera explicité en deuxième partie de chapitre, lors de l'analyse des situations de dépendance problématique des couples.

L'application du modèle de l'*adult worker*

Les tensions liées à la conciliation : organisation sociale ou norme d'intériorité ?

J'ai montré que les politiques sociales analysées promeuvent pour les mères un modèle basé sur la conciliation que les travailleuses et travailleurs sociaux sont chargé·e·s de mettre en œuvre. Dans les situations problématisées par le personnel du travail social, les raisons qui expliquent l'absence d'emploi sont principalement de

deux types. Elles peuvent être d'ordre structurel, ou reposer sur la norme d'internalité (Beauvois & Dubois, 1988). Si les tensions liées à la conciliation sont perçues comme étant d'ordre structurel et s'avèrent être le critère principal qui explique l'absence de revenu suffisant des mères, les discours du personnel du travail social montrent que ce « problème » revêt des responsabilités causales différentes (Gusfield, 1981). D'autres facteurs faisant obstacle à la prise d'emploi sont invoqués, comme l'âge des enfants, leur état de santé, la santé psychique des mères, leurs lacunes en français ou encore leur difficulté à se séparer de leur(s) enfant(s).

Les citations suivantes perçoivent les tensions liées à la conciliation des mères élevant seules leurs enfants comme un facteur structurel, fondé sur des impératifs liés à l'organisation sociale et au manque de places de garde. Dans certaines situations, la prise d'emploi semble inconcevable, comme le remarque Jean-Denis, assistant social dans un centre social régional, à propos de la situation de Wyna : « Il faut faire face à des situations quasiment impossibles, notamment par rapport à la garde de sa fille, puisque j'ai organisé la chose à la coordination de placement de jour. À savoir si de tels horaires étaient compatibles avec les horaires de maman de jour. » Pour Amaëlle, assistante sociale dans un centre social régional, la mise en place de mesures d'insertion sociale s'avérerait irréaliste pour Thana en raison du manque de mamans de jour : « Mais pour ça, il faut qu'elle puisse laisser ses enfants à quelque part. Maman de jour ou garderie, et puis... actuellement, par rapport à ça, il n'y a pas de disponibilités. » La situation de conciliation peut aussi avoir des conséquences sur le choix du lieu de travail, limitant « l'aptitude au placement » et les possibilités d'emploi à des secteurs mal rémunérés, ainsi que le confie Éliane, job coach dans une mesure d'insertion sociale destinée aux familles, à propos de la situation de Mireille : « J'apprends également qu'elle veut bien augmenter son revenu, mais qu'elle doit être à la maison. Donc il n'y a pas d'autre solution que maman de jour. » Séverine, coordinatrice d'une mesure d'insertion sociale pour les 18-25 ans, témoigne du fait que les représentations des employeurs concernant les mères d'enfants en bas âge peuvent aussi constituer un obstacle à l'emploi : « Ça va être difficile pour cette jeune de trouver une place de travail sur le premier marché, parce que les employeurs voient marqué deux enfants et c'est foutu. Ils ne veulent pas que les mères aient deux enfants, ou alors il faut qu'ils soient grands, majeurs, vaccinés, et puis qu'ils soient loin de la maison. »

Les problèmes de logement sont perçus comme un obstacle à l'emploi :

« Je pensais pouvoir construire quelque chose professionnellement et c'est vraiment à ce moment-là qu'elle a eu cette histoire du loyer, ou des expulsions etc. donc du coup... on est encore redescendu d'un échelon... symbolique, c'est assez... visible parce que d'un côté, t'as CORREF⁴⁹, et puis en face de l'autre côté de la route c'est le Bénévolat-Vaud. » (Léon, assistant social dans un centre social régional, à propos de Laeticia).

D'autres facteurs reposant davantage sur la norme d'internalité peuvent également être invoqués. Une deuxième catégorie de mères est ainsi constituée de celles pour qui la problématique de la conciliation ne suffit pas à expliquer l'absence de revenu. Des problèmes psychologiques, de logement, l'absence de formation, des violences conjugales, des démarches de reconnaissance en paternité ou encore des lacunes en français peuvent expliquer la situation de dépendance problématique. Ces problématisations mettent en lumière la priorité des tâches éducatives par rapport à l'emploi, et ne permettent pas de voir la conciliation comme une simple affaire de tension entre deux domaines normativement semblables. Ce constat revient à questionner ce que Sharon Hays nomme les « tension entre les valeurs de la famille et de l'emploi » (2003) et à tenter de saisir plus précisément comment cette tension se matérialise d'une part dans les situations des mères, d'autre part dans les pratiques du travail social. Le système de genre produit ici des hiérarchies entre les valeurs de l'emploi et de la famille, et l'entrée en emploi ne pourrait faire courir le risque aux mères de ne plus s'occuper de leurs enfants. Si les mères sont encouragées à entrer dans l'emploi, les discours cités montrent que les tâches relatives à l'éducation des enfants restent prioritaires. Les tâches reliées à la sphère domestique sont l'objet d'un processus de naturalisation : elles ne sont jamais questionnées et participent d'un allant de soi pour les mères, au contraire de l'emploi qui semble devoir être encouragé. Dans les discours, les mères ne sont jamais encouragées à s'occuper de leurs enfants, le fait qu'elles s'en occupent est de l'ordre de la doxa. Ainsi, malgré l'injonction faite aux « mères pauvres » à entrer dans l'emploi, les valeurs de la famille et du travail rémunéré n'ont pas le même poids dans le discours du travail social et sont hiérarchisées par ordre de priorité. Les entretiens montrent que la priorité est donnée aux tâches éducatives, et que cette prévalence peut aboutir à conseiller aux mères de ne pas entrer – momentanément - dans l'emploi.

⁴⁹ CORREF est une mesure d'insertion sociale et professionnelle vaudoise.

Ce constat corrobore le fait que le modèle de l'*adult worker* ne s'applique pas aux mères, du moins de manière temporaire, et que, comme l'affirme Coline Cardi (2010, p. 42), « la question de l'insertion professionnelle des mères est dans les faits plus que secondaire ». Il s'agit davantage d'un modèle reposant sur des temporalités sociales en concurrence, dont l'une d'entre elles est naturalisée. Par exemple, une des tâches des professionnel·le·s du travail social est d'apprendre aux mères à se séparer de leurs enfants, ainsi que le relève Samantha, job coach dans une mesure d'insertion sociale destinée aux familles, à propos de la situation de Ghislaine : « Elle ne veut pas travailler plus que 60 %, parce qu'elle ne se voit pas..., voilà, travailler plus pour..., puisqu'elle veut être présente pour son fils. » Ou encore Anne-Marie, conseillère en orientation dans une mesure d'insertion sociale destinée aux mères, à propos de la situation d'Aline : « Donc... ça lui demandait de se séparer aussi de son petit, et je trouvais que c'était très bien. » Il ressort de ces citations que l'entrée en emploi est perçue comme une étape difficile pour les mères et qu'elles devront par conséquent y être encouragées. Ainsi, si elles sont les cibles des politiques sociales, c'est parce que le soin des enfants leur revient et que leur rôle en tant que mère est naturalisé. Les propos d'Annie, conseillère en orientation dans une mesure d'insertion destinée aux mères, à propos de la situation de Lise, mettent en lumière une autre norme concernant les mères, celle du rôle central et naturalisé de la maternité pour les femmes, rôle qui leur confère un statut dans la société : « Finalement, le premier rôle dans lequel elles se sentent bien, qu'elles se sentent réussir et puis socialement reconnues, c'est leur rôle de mère. Et puis de leur dire : < Et bien, vous allez... faire garder votre enfant pour... retourner à l'école, suivre une formation professionnelle >, même si voilà, intellectuellement, rationnellement ça fait sens, ça ne correspond pas du tout à leur vécu et puis à leur affect. Parce que c'est laisser, entre parenthèses, ce dans quoi elles se reconnaissent et puis qu'elles font bien, être maman, pour retourner dans des trucs qu'elles ont vécus... de manière catastrophique. » Les paroles d'Anne-Marie, conseillère en orientation dans une mesure d'insertion sociale destinée aux mères, à propos de la situation de Méloée, illustrent également ce point de vue : « Elles n'ont pas de statut. Elles se sentent sans statut professionnel, sans statut réel. Alors, leur seul statut, (...) c'est aussi la mère de famille. » Ces deux dernières citations montrent que, même si les mères sont encouragées à entrer dans l'emploi, ce dernier est perçu comme contingent aux tâches éducatives, considérées comme prioritaires. La maternité reste le rôle central, et naturalisé, dans lequel elles sont reconnues. Ces

propos révèlent ainsi les effets de l'articulation du genre et de la classe qui produisent la maternité comme le statut social le plus valorisé que les femmes situées en bas de l'échelle sociale peuvent atteindre.

L'absence d'emploi des mères peut également être imputée à d'autres facteurs internes, comme une fragilité psychologique :

« Et elle dit qu'elle n'a pas les moyens maintenant, d'entrer dans ça... dans un emploi, tout simplement parce qu'elle est psychologiquement très faible. Et elle sent ses enfants aussi en difficulté, donc elle ne veut pas. Elle ne veut pas. » (Angelica, assistante sociale dans un centre social régional, à propos de la situation de Zeynep)

« Et puis, et bien, tous les problèmes... annexes, hein. Parce que, et bien là, bon voilà, clairement il y a un manquement au niveau du modèle parental... de graves problématiques sociales, juridiques, financières. » (Annie, conseillère en orientation dans une mesure d'insertion sociale, à propos de Lise)

« Alors, a posteriori, parce que c'est clair qu'on ne peut pas juste laisser les gens avec cette solution de la psychiatrie. Ça, je m'en rends bien compte. Parce que surtout qu'elle, elle n'avait rien par après. Mais, elle était tellement dedans, que moi je n'arrivais pas non plus à lui montrer qu'il y avait peut-être un après possible. Elle, elle était vraiment coincée, quoi. » (Anne-Marie, conseillère en orientation dans une mesure d'insertion sociale, à propos de Méloée)

Ces situations révèlent ce que les organismes prestataires de mesures nomment les « freins », et que ces derniers reposent sur des critères perçus comme structurels ou personnels. Si les facteurs structurels participent surtout à construire les « mères élevant seules leurs enfants » comme normalement problématiques car elles échouent à reproduire la division sexuée du travail, les facteurs personnels révèlent la prévalence du statut de mère par rapport à celui d'employée dans le discours du travail social, et montrent que le modèle de l'*adult worker* ne s'applique pas aux mères.

Les mères ne sont temporairement pas des adult workers

Questionner le modèle de l'*adult worker* permet de mettre en lumière que le temps de la conciliation n'est pas une période calquée sur cette figure asexuée. L'analyse des discours sur les pratiques révèle par ailleurs que le temps de la conciliation a une fin pour les personnes chargées de mettre en œuvre les politiques sociales, et que les mères sont enjointes de rejoindre la figure de l'*adult worker* au-delà de cette période. Les discours du travail social exposent que ces mères sortent pour un temps du

parcours de vie ternaire formation-emploi-retraite, qu'elles quittent la trajectoire de l'adulte indépendant pour devenir prioritairement des mères le temps que leurs enfants grandissent. Ces femmes n'ont accès à l'emploi que de manière partielle car elles doivent s'occuper de leurs enfants, injonction qui n'est pas remise en question. La naturalisation de leur rôle éducatif impose un cadre temporel et géographique restrictif à l'emploi qui les empêche d'accéder à un salaire de gagne-pain, ainsi que l'illustre la citation suivante : « Et puis à l'ORP ça n'a... pas duré très longtemps parce que Madame avait envie de vraiment pouvoir trouver un travail ou faire une mesure de l'ORP dans la région, par rapport à ses enfants qui sont à la crèche, et puis, pour eux, c'est considéré... enfin... ce n'est pas très bienvenu comme genre de... demande, parce que, pour eux, il faut qu'elle soit disponible à... je crois qu'elle peut faire deux heures de train au maximum... » (Carole, assistante sociale dans un centre social régional, parlant de la situation de Mariana).

L'analyse montre ainsi qu'il est globalement considéré comme normal que les mères ne puissent pas atteindre l'objectif d'autonomie, perçue principalement comme autosuffisance financière, pendant le temps dévolu à la conciliation. Il n'est dès lors pas attendu de la part des mères qu'elles se calquent sur le modèle de l'*adult worker* pendant la période perçue comme celle de la conciliation. Ce constat est illustré par les propos de Casimir, placeur dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation de Daphnée : « Ce sont des personnes qui sont tributaires du RI et qui ne parviennent pas à s'autonomiser financièrement. Madame... ne pense pas pouvoir travailler à un taux plus élevé et assumer en même temps ses tâches familiales qui sont assez importantes. »

La situation de pauvreté de cette forme familiale est normalisée et il n'est pas attendu de leur part d'accéder à l'autosuffisance financière. Les discours du travail social rejoignent sur ce point ceux des politiques, qui, en proposant de compléter le revenu par des allocations, participent à naturaliser la situation de pauvreté de ces familles. Ce constat montre que les « mères élevant seules leurs enfants » ne sont pas bâties sur le modèle normatif de l'*adult worker*. Les propos du personnel du travail social montrent au contraire que l'emploi à plein temps n'est pas encouragé. S'il y a effectivement une injonction à se séparer de ses enfants, il y a également une norme « d'équilibre » à garder entre les valeurs de l'emploi et de la famille. Si l'emploi des mères est effectivement fortement encouragé, ce n'est pas un emploi à 100 % qui est demandé. Ce taux d'activité sera même déconseillé par le personnel du travail social pour les

mères élevant seules leurs enfants afin qu'elles gardent du temps pour les tâches domestiques :

« Mon objectif à moi, ce que je lui avais toujours suggéré, c'était de lui dire : < Mais... dans un premier temps, peut-être, 100 % c'est trop, par rapport à votre situation >, moi je continue de le penser, hein, ça c'est mon avis, mais... c'est trop. » (Madeleine, assistante sociale dans un service social public, en parlant de la situation d'Eva-Nilda)

« Donc on lui dit : < Vous faites d'abord tranquillement les cours de français, vous travaillez déjà partiellement, ce qui est bien, avec un enfant et tout ce que vous avez eu, là... c'est déjà pas mal, quoi. Donc pourquoi vouloir absolument chercher encore plus de travail. Il faut... on se calme, on va doucement, et puis ça viendra petit à petit. > » (Dorian, assistant social dans un centre social régional, à propos de la situation de Malee)

Cette norme du temps partiel peut également être justifiée par le coût des solutions de garde : « C'est vrai que ça ne valait pas la peine de travailler à 100 % pour payer les solutions de garde, ne pas y arriver financièrement ; plutôt avoir un petit revenu et des aides. » (Daniela, assistante sociale dans un centre social régional, à propos de la situation de Natacha).

Toutefois, cette injonction au travail rémunéré à temps partiel a une fin, à l'instar du statut de mère, puisque la maternité n'est vue que dans sa dimension limitant « l'aptitude à l'emploi ». L'analyse de la formulation des politiques sociales montre que le modèle de la conciliation a une durée limitée par l'âge des enfants. Si cet âge a été fixé à 16 ans par la politique sociale analysée, les discours des professionnel·le·s du travail social révèlent que ces bornes d'âge sont relatives et que l'âge à partir duquel un enfant acquiert de l'autonomie – c'est-à-dire n'a plus besoin d'une mère pour s'occuper de lui – est fluctuant. Cette durée peut aller en deçà de la borne légale instituée à 16 ans dans la loi sur les prestations familiales complémentaires, ainsi qu'en témoignent les propos du personnel du travail social :

« C'est un problème qu'on a souvent, [...] chez les femmes, c'est de dire [...] : < Non, mais moi je veux être là pour mes enfants ! > Ce qui est tout à fait louable, mais [...] des fois [...] il y a presque un travail à faire pour dire : < Il faut peut-être lâcher un peu les enfants, ils ont maintenant 14-15 ans, ce n'est plus comme s'ils étaient tout petits. > » (Nadia, job coach dans une mesure d'insertion sociale destinée aux familles)

« Attention, ils ne sont pas petits... Mais elle a dit, je ne sais plus, sa fille elle doit avoir 10 ans, mais son fils il a 18. Mais bon, voilà, c'est comme ça, et puis ça, on ne

peut pas non plus arriver, tout secouer la famille, et puis... < Vous allez travailler à 100 %. > Ce n'est pas non plus ça qui est souhaité, mais il faut quand même trouver des marges pour augmenter ses revenus. » (Joséphine, job coach dans une mesure d'insertion sociale destinée aux familles, à propos de Daphnée)

« Son enfant a 13 ans, ce qui veut dire qu'il a aussi une certaine autonomie, mais... à partir de là eh bien, il est clair que chacun gère son... rôle de parent d'une manière souvent différente. Certaines personnes considèrent qu'à 13 ans un enfant doit être vraiment très encadré, d'autres accordent à l'enfant des... responsabilités et une certaine autonomie... » (Casimir, employé dans une mesure de placement, à propos de la situation d'Abigail)

« Et puis, eh bien elle, 11 ans... mettre en place une solution de garde, ça devient un peu... voilà... normalement, on arrête un peu... à cet âge... Mais oui ! C'est le moment où on arrête, ce n'est pas le moment où on commence. » (Lilly, assistante sociale dans un centre social régional, à propos de la famille Bekzarov)

Ces trois citations relatives à l'âge des enfants montrent que les bornes d'âge au-delà desquelles les enfants ne devraient plus avoir besoin de la présence d'un adulte sont fluctuantes et flexibles. Les propos des travailleuses et des travailleurs mettent également en lumière qu'elles et ils ont l'intention de ne pas interférer de manière trop incisive sur l'éducation donnée aux enfants et sur leur propre interprétation des besoins des enfants en fonction des âges, afin de ne pas « secouer la famille », comme le relève la job coach Joséphine.

Cette limitation dans la durée du modèle de la conciliation participe également à borner le statut de mère pour les politiques sociales. Les mères sont donc incitées à se projeter dans un parcours de vie ternaire au cours duquel la maternité ne dure qu'un temps. À la fin de la période de conciliation, elles sont appelées à rejoindre la figure de l'*adult worker*. L'avancée en âge des enfants marque ainsi la fin de la conciliation, et les mères ont l'injonction de se projeter au-delà du temps dévolu à cette période :

« Parce que, j'essayais de lui dire : < quand vos enfants ils seront grands, vous allez faire quoi ? Parce que, oui, ils sont petits maintenant, mais après ils seront grands. Et puis, vous, pour vous, vous avez envie de quoi, pour être bien dans votre vie ? >. » (Daniela, assistante sociale dans un centre social régional, à propos de la situation de Magali)

« Ça ne va pas rester pour toujours maman-bébé à la maison, que l'enfant, il va vite grandir, prendre son autonomie, et puis que si la maman, elle n'a pas pu construire

quelque chose pour elle, un projet personnel assez vite, et bien elle va se retrouver seule à la maison, sans projet, sans insertion, ni sociale ni professionnelle, avec son enfant qui évolue et puis qui devient autonome. » (Annie, conseillère en orientation dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation de Lise)

Ces citations montrent que la conciliation ne dure qu'un temps et que cette figure de la dépendance problématique naturalisée qu'est « la mère élevant seule ses enfants » est bornée par l'âge de ces derniers. Elles sont dès lors incitées à rejoindre le parcours de vie ternaire formation-emploi-retraite. Toutefois, plusieurs recherches ont montré que cette période dévolue au soin des enfants impacte les « deuxièmes parties de carrière » des femmes (Rosende & Schoeni, 2012), qui ont de la difficulté à rejoindre le modèle de l'*adult worker* une fois leur statut de mère déclaré obsolète.

Les mères situées à l'intersection des systèmes de genre et de classe

Les propos des professionnel-le-s montrent que les possibilités de « conciliation » sont influencées par les rapports sociaux de classe. Il existe des emplois dont les horaires irréguliers, les temps partiels contraints et les conditions salariales semblent rendre cette double pratique impossible. Ces emplois, principalement dans les secteurs de la vente, des nettoyages et des soins, sont non seulement des emplois où la main-d'œuvre est majoritairement féminine (Le Feuvre, Kuehni, Rosende, & Schoeni, 2014; Togni, 2015), mais se situent également en bas de l'échelle sociale et ne permettent pas d'accéder à l'autosuffisance financière. Nadia, job coach dans une mesure d'insertion sociale destinée aux familles, souligne par exemple que les conditions de l'emploi à temps partiel rendent l'autosuffisance financière impossible pour les mères : « C'est vrai que du coup ça fait beaucoup de personnes qui travaillent à 20 %, mais pas grand monde qui s'en sort. Donc c'est vrai que c'est toujours un petit peu... particulier, ce genre d'entreprises. Et puis ce n'est pas là où il y a les meilleures conditions de travail, ni salariales. » Les horaires de travail propres à certains secteurs d'activité rendent le modèle normatif de la conciliation difficile à appliquer. Les citations suivantes illustrent cette problématisation :

« Donc elle a choisi de bosser à 100 %. Après, oui, c'est irrégulier, donc c'est super difficile, parce que vous avez le planning d'une semaine à l'autre. C'est juste, mais la quadrature du cercle ! » (Madeleine, assistante sociale dans un CSR, à propos de la situation d'Eva-Nilda)

« Je ne peux pas lui proposer un travail dans la restauration. Car en général c'est des

horaires coupés (...) Donc j'essaie de l'aiguiller vers des emplois qui sont plutôt liés à l'industrie. Ou dans des PME pour des tâches d'accueil, ce genre de choses. » (Casimir, placeur dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation de Daphnée)

« Il y a eu des idées qui sont sorties, donc là c'était en l'occurrence dans l'horlogerie, qui permet d'avoir des horaires aussi... eh bien, un peu, d'usine... et qui donnaient l'occasion à Madame de... pouvoir concilier ça avec sa vie de famille. » (Carole, assistante sociale dans un centre social régional, à propos de la situation de Mariana)

Ces citations mettent en lumière que les possibilités de « concilier » vie familiale et professionnelle sont influencées par le type d'emploi accessible, et que cette articulation sera plus difficile dans des secteurs d'emploi précaires au niveau des horaires, du taux d'activité et du montant du salaire. Néanmoins, malgré ces différences liées à la classe, le coût de la « conciliation » incombe aux mères quelle que soit leur position sociale.

L'invisibilité de la pauvreté des couples

Les discours rapportés sur les « familles monoparentales » mettent en lumière que la pauvreté des familles est principalement expliquée par les tensions générées par le modèle de la conciliation. Cette manière de poser le problème participe à l'invisibilisation des familles constituées de deux parents dans lesquelles le père, souvent situé en bas de l'échelle sociale et en âge d'être en emploi, n'a pas accès au salaire de gagne-pain. Le modèle traditionnel du parcours de vie fondé sur la triade formation-emploi-retraite ne se calque pas sur le vécu de tous les hommes, comme le souligne Victor, assistant social dans un service social public : « Sans formation... voilà... oui, je pense qu'il a travaillé maximum... même pas une année, depuis qu'il... est en Suisse. Moi, ce que je remarque, il y a un réel problème chez la population étrangère, c'est que... enfin certains, en tout cas, ils n'ont pas de formation. Ils arrivent... ils travaillent, ils trouvent n'importe quel travail, ils travaillent et après un licenciement, eh bien ils ont de la peine à... trouver du travail. »

L'analyse de la formulation et de l'application des politiques en direction des familles participe à montrer que, contrairement à la précédente étape du parcours de vie, le genre structure nettement la participation des mères au marché de l'emploi, et que cette structuration participe à l'invisibilisation des hommes qui n'ont pas accès à la figure de l'adulte indépendant. Une analyse intersectionnelle qui tient compte des systèmes d'inégalité fondés sur la classe et l'ethnicité permet de mettre en lumière ces

figures de la dépendance problématique silencieuses (Peñafiel, 2014).

Les entretiens réalisés auprès des professionnel·le·s du travail social ont permis la collecte de 28 situations de couples qui illustrent l'articulation des rapports sociaux de genre, d'ethnicité et de classe dans la construction des figures de la dépendance problématique des familles.

Avant de passer à l'analyse approfondie de cette forme familiale, j'aimerais revenir sur quatre éléments importants concernant les raisons invoquées pour expliquer l'insuffisance de revenu des mères élevant seules leurs enfants. Premièrement, la situation de pauvreté de cette forme familiale est normalisée et il n'est pas attendu de leur part d'accéder à l'autosuffisance financière. Les discours du travail social rejoignent sur ce point ceux des politiques, qui, en proposant de compléter le revenu par des allocations, participent à naturaliser la situation de pauvreté de ces familles. Ce constat montre que les « mères élevant seules leurs enfants » ne sont pas bâties sur le modèle normatif de l'*adult worker*. Les propos du personnel du travail social montrent au contraire que l'emploi à plein temps n'est pas encouragé. Ceci permet d'arriver au deuxième élément : si les mères sont encouragées à entrer dans l'emploi, les discours cités montrent que les tâches relatives à l'éducation des enfants restent prioritaires. En ce sens, les discours du travail social participent à reproduire la division sexuée du travail. Troisièmement, le modèle de la conciliation a une durée limitée par l'âge des enfants. Si cet âge a été fixé à 16 ans par la politique sociale analysée, les discours des professionnel·le·s du travail social montrent que ces bornes d'âge sont relatives et que l'âge à partir duquel un enfant acquiert de l'autonomie – c'est-à-dire n'a plus besoin d'une mère pour s'occuper de lui – est fluctuant. Cette limitation dans la durée du modèle de la conciliation participe également à borner le statut de mère pour les politiques sociales. Les mères sont donc incitées à se projeter dans un parcours de vie ternaire au cours duquel la maternité ne dure qu'un temps. À la fin de la période de conciliation, elles sont appelées à rejoindre le modèle de l'*adult worker* même si le retrait temporaire et partiel du marché du travail a des conséquences sur leurs possibilités d'activité professionnelle « en deuxième partie de carrière » (Rosende & Schoeni, 2012). Quatrièmement, l'impératif de formation qui faisait consensus pour la catégorie des « jeunes adultes en difficulté » a disparu des discours, et la situation de conciliation semble empêcher l'entrée en formation, comme le soulignent les propos d'Annie, conseillère en orientation dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation de Lise : « C'est vrai qu'une maman qui élève seule son enfant de deux ans,

bon, là en l'occurrence il a un petit entourage familial, mais quand même, enfin voilà, c'est beaucoup de... responsabilités, c'est beaucoup de temps, c'est beaucoup d'énergie. Si on doit y ajouter encore une formation, des devoirs, des exigences vis-à-vis d'un maître d'apprentissage, c'est énorme. »

3.2.2. Les couples à l'aide sociale : des figures sexuées et ethnicisées de la dépendance problématique des familles

Si l'analyse s'était limitée au niveau de la formulation des politiques, les catégories de la dépendance problématique concernant les familles seraient restées celles des « mères ». L'analyse de la mise en œuvre des politiques, c'est-à-dire des discours des travailleuses et travailleurs sociaux, a révélé une catégorie de la dépendance problématique qui n'apparaît pas dans les débats politiques : « les couples ». Pour ces derniers, l'absence de revenu suffisant n'est plus théorisée en termes de conciliation, puisque le modèle de la famille nucléaire, qui assure la division sexuée du travail, n'est pas pensé en termes de tension famille-emploi.

28 des situations sur les 70 collectées concernent des couples, et 27 d'entre eux sont décrits comme des non nationaux. Il s'agit ainsi pour l'essentiel de familles catégorisées comme « étrangères ». La catégorie « couple à l'aide sociale » s'avère donc être fortement ethnicisée, contrairement aux mères dont le statut de « mère seule », problématique en soi, suffit à expliquer la situation de dépendance problématique. Sur les 38 situations de mères collectées, 17 sont suisses. Ce constat confirme que les hommes ethnicisés n'ont pas le même accès aux emplois de gagne-pain que les hommes nationaux, et que la division du travail n'est pas seulement sexuée, mais également ethnicisée. Toutefois, l'analyse montre que l'absence d'emploi des pères n'est pas expliquée par un accès inégal au marché du travail, mais par d'autres critères: lacunes en français, absence de formation, problèmes de santé ou encore manque d'éthique de travail. L'absence d'emploi des mères en couple peut être expliquée par les mêmes facteurs que pour les pères, mais également reliée à un marqueur ethnoracialisé (Macé, 2008) apparaissant sous la forme d'un « archaïsme culturel » qui expliquerait leur non entrée dans l'emploi. Ces résultats confirment les recherches de Francesca Scrinzi (2008, p. 2), qui a montré que « la position inégale que les individus [...] occupent dans la société est expliquée et légitimée par une vision essentialiste des relations sociales ». La domination masculine est ici

ethnalisée : les femmes vivant en couple avec un homme ethnalisé sont perçues comme dominées, au contraire des mères seules élevant seules leurs enfants. Dans les discours des professionnel·le·s du travail social, la domination masculine s'incarne dès lors dans des personnes, les hommes altérisés, à défaut d'être appréhendée comme un système.

Les discours problématisant la situation de pauvreté de certains couples non nationaux participent d'un processus de différenciation, sur la base de ce qu'Éric Macé (2013, p. 182) nomme des « marqueurs d'ethnoracialisation » attribués et activés socialement. Ces marqueurs, tels « Blanc » ou « non-Blanc », ne « renvoient pas à des catégories " ethniques " ou à des catégories " raciales " existant réellement, ni même à la complexité des ethnicités élaborées par les individus eux-mêmes. Ces marqueurs renvoient en revanche aux *opérations d'ethnoracialisation* qui sont bien réelles dans les pratiques sociales et qui sont à la source de discrimination » (Macé, 2008, p. 6). Dans l'analyse qui suit, je mets en lumière ces marqueurs qui produisent des pratiques et des interprétations différenciées sur la base d'une ethnicité naturalisée. J'utilise le terme « d'ethnisation », qui désigne les processus de différenciation basés sur une origine ethnique naturalisée.

Les situations de couple ont été regroupées en trois catégories en raison des problématisations principales exposées par le personnel du travail social : les familles de *working poors*, la naturalisation de la différence culturelle et les problématiques de santé. J'ai relevé auparavant que ces situations ne sont généralement plus problématisées en termes de conciliation. La thématique de la conciliation est évoquée pour les couples uniquement lorsqu'un des parents ou des enfants est malade et nécessite des soins particuliers. En dehors de ces situations, il ne s'agit plus d'un problème lié à la conciliation entre tâches éducatives et emploi, puisqu'une des personnes est perçue comme étant la solution de garde de l'autre. Dans ces situations de dépendance problématique des couples, le père, considéré comme le pourvoyeur naturel, ne travaille pas ou n'est pas dans un emploi lui permettant d'assurer un revenu suffisant pour sa famille. Il s'agit dès lors pour le ou la coach de procéder à un bilan de la famille et de se concentrer sur la personne qui apparaît la plus « employable », c'est-à-dire la plus proche de l'emploi en termes de santé, de formation, de marché du travail. Dans toutes les situations, « l'employabilité » du père est évaluée prioritairement, avant de prendre en compte la possibilité pour la mère de travailler davantage. La priorité pour l'insertion professionnelle est dès lors mise sur les pères,

l'activité professionnelle des mères devenant nécessaire seulement si les pères n'ont pas accès à un salaire de gagne-pain. Ainsi, la division sexuée du travail n'est remise en question que si les rôles assignés par le système de genre n'apparaissent pas réalisables.

Dans cette partie, je vais d'abord montrer que les mères ne sont pas les uniques cibles des politiques sociales en direction des familles. Je vais ensuite mettre en lumière que, dans certaines situations, le personnel du travail social participe à reproduire la division sexuée du travail. Dans un troisième temps, je vais démontrer que le modèle normatif de l'*adult worker* s'articule aux rapports d'ethnicité pour produire des traitements différenciés en fonction de la forme familiale. En effet, si ce modèle n'était pas imposé par les professionnel·le·s du travail social aux mères élevant seules leurs enfants, l'analyse révèle qu'il est prescrit aux mères en couple sur la base d'une ethnicité naturalisée.

Les working poors

Blanche est mariée et a une petite fille de 2 ans. Elle a un contrat à durée indéterminée et fait des ménages le soir entre 18h et 20h, ce qui ne suffit pas à assurer le minimum vital. Son mariage n'est pas reconnu en Suisse. Son mari est venu la rejoindre et essaie de trouver du travail dans la construction. Toutefois, le souci reste la solution de garde de son enfant. Pour l'instant, c'est le mari de Blanche qui garde la petite fille quand elle va travailler. Si ce dernier trouve un emploi, il devra pouvoir rentrer assez tôt pour s'occuper de sa fille lorsque sa femme part travailler le soir.

Les situations de *working poors* concernent des familles dans lesquelles un ou les deux parents travaillent mais dont le(s) salaire(s) ne suffit ou ne suffisent pas à couvrir les besoins vitaux. Six familles sont problématisées principalement de cette manière. Dans ces problématisations, la langue et l'absence de formation sont des facteurs qui justifient l'inégal accès à un emploi au revenu suffisant pour assurer le minimum vital. Les deux citations suivantes illustrent ce cadrage :

« Monsieur est originaire de Macédoine, Madame d'Albanie, mais ils sont naturalisés suisses. En fait, voilà, je dis quand même l'origine parce qu'il y a aussi un.... Oui, ils savent le français, mais voilà, ce n'est pas... c'est quand même, oui, pour la recherche d'emploi c'est..., ça pose des problèmes. » (Amaëlle, assistante sociale dans un centre social régional, en parlant de la famille Mirkovic)

« Mais il y a un couac, ils sont d'origine bolivienne... Ils parlent l'espagnol, les deux.

Ils sont arrivés en Suisse un... moment, déjà, depuis plusieurs années, mais je ne sais pas pourquoi, ils... ont des difficultés, avec le français. (...) Le... mari, il travaille, hein. Il travaille comme cuisinier, aide-cuisinier. Mais il ne gagne pas assez, et donc nous, on intervient pour compléter.» (Angelica, assistante sociale dans un centre social régional, parlant de la famille Franco)

Tableau 4.7 : Liste des situations problématisées en termes de « working poors »

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments perçus comme problématiques</i>
1. Famille Blanche	Couple avec un enfant de 2 ans. La mère a un emploi qui équivaut à deux heures de ménage par jour. Le père n'a pas d'emploi. Un placeur cherche un travail pour lui.	Absence d'emploi du père, temps partiel de la mère.
2. Famille Kilolo Assanga	Couple qui travaille à temps partiel dans des emplois qui nécessitent de nombreux trajets. Ils sont parents de quatre enfants. Elle ne peut pas travailler davantage pour des raisons de garde d'enfants. Il ne trouve pas de travail supplémentaire et la coach aimerait qu'il fasse une formation de logisticien. Ils ont été expulsés de leur appartement et vivent dans des logements séparés.	Situation de conciliation, absence de logement, emploi à temps partiel.
3. Famille Franco	Couple bolivien qui a de la peine à apprendre le français. Le père travaille comme aide-cuisinier mais ne gagne pas assez. L'activation se fait en direction de la mère afin qu'elle trouve un travail à 50 %.	Lacunes en français, conditions de l'emploi.
4. Famille Jecker Suez	La mère travaille à 60 % en tant qu'assistante dentaire. Le père fait un apprentissage. Parents d'un enfant en bas âge, ils sont perçus comme des <i>globetrotters</i> .	Emploi à temps partiel de la mère, absence d'emploi du père.
5. Famille Assefa	Couple, parents de deux enfants de 9 et 15 ans. La femme a l'emploi le plus stable (50 % comme nettoyeuse dans un SPA), lui travaille dans un restaurant à temps très partiel. La coach cherche un travail pour lui.	Conditions de l'emploi (temps partiel).
6. Famille Francesco	Couple, parents de deux enfants en bas âge. Le père a un permis C et travaille dans la construction en tant qu'employé ad interim. La coach aimerait lui trouver un travail plus stable. La mère n'est plus en emploi pour des raisons de santé.	Problèmes de santé, conditions de l'emploi du père.

La naturalisation de la différence culturelle

Marjan et Omar Daher ont des enfants de 14 et 16 ans qui sont naturalisés. Les parents ne parlent pas le français. Le père retourne quelques mois dans son pays d'origine pour passer du temps avec sa fille qui ne les a pas rejoints en Suisse. L'assistante sociale en profite pour voir la mère seule et lui expliquer qu'ici, les femmes aussi doivent tout mettre en œuvre pour retrouver leur autonomie financière. La mère dit avoir une formation d'infirmière qui ne vaut rien en Suisse. De plus, elle a des soucis de santé depuis quelques années et ne désire pas travailler. Au retour du père, l'assistante sociale convoque les parents. Il est décidé que Marjan s'inscrive à un cours de français et d'alphabétisation qu'elle démarre avec motivation. L'assistante sociale dit qu'elle est étonnée de ne pas avoir trouvé plus de résistance de la part du couple par rapport à l'accès à Marjan à des mesures d'insertion.

Ces couples sont ceux pour lesquels la « différence culturelle », naturalisée, est perçue comme la raison principale qui empêche l'accès à l'emploi des mères ou des pères. Les travailleuses et travailleurs sociaux attribueront aux familles une répartition des tâches « traditionnelle » rendant difficile l'entrée en emploi des mères. Certains pères seront quant à eux vus comme « manquant d'éthique du travail » et ne désirant pas travailler. Huit couples correspondent à cette problématisation principale en termes culturels. Les propos de Lilly, assistante sociale dans un centre social régional, à propos de la situation d'une femme qui vient de se séparer, illustrent ce type de problématisation : « Alors, aussi, dès qu'elles sont mariées, mais sous le joug, encore, de leur emprise familiale, si on veut bien, les enfants, le mari... qui ne travaillent pas, qui ne parlent pas un mot de français... Oui, ça on en a pas mal... de femmes qui sont dans cette situation-là. »

Tableau 4.8 : Liste des situations problématisées en termes de différence culturelle

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments perçus comme problématiques</i>
1. Famille Fatos Erdogan	Couple, parents de trois enfants. Le père n'a pas d'emploi et est en suivi à l'ORP. la mère travaille à 50 % et ne veut pas augmenter son taux de travail. Selon l'assistante sociale, c'est en raison de la culture qu'elle	Emploi à temps partiel de la mère, normes « culturelles » perçues comme différentes.

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments perçus comme problématiques</i>
	ne veut pas travailler davantage.	
2. Famille Ocalan	Couple, parents de cinq enfants dont trois sont adultes. Le père ne peut pas se libérer de l'emploi en raison de la situation familiale car un de ses enfants est handicapé et que sa culture l'empêcherait de le placer en institution. La mère n'assume pas ses tâches, selon l'assistant social.	Enfant en situation de handicap, situation de conciliation, normes « culturelles » perçues comme différentes.
3. Famille Ayaan	Couple de migrant·e·s, parents d'une fille. Le père a fait plein de petits jobs, n'a pas de formation et veut travailler. Sa femme n'a jamais travaillé, a des problèmes de santé et ne sait pas lire.	Conditions de l'emploi, problèmes de santé, lacunes en français, absence de formation, normes « culturelles » perçues comme différentes.
4. Famille Iskender	Couple avec trois enfants, qui n'a pas de logement. Elle s'occupe des enfants, lui « a de la peine à garder des boulots ». Elle refuse de travailler en raison de sa culture, selon l'assistante sociale.	Normes « culturelles » perçues comme différentes, conditions de l'emploi, absence de logement, manque de motivation.
5. Famille Daher	Couple parents de deux enfants de 14 et 16 ans. Le père est suivi par l'ORP et la mère ne désire pas travailler pour pouvoir s'occuper de ses enfants. Cette décision est expliquée par la culture.	Normes « culturelles » perçues comme différentes, absence d'emploi du père.
6. Famille Sakic	Couple, elle est mère de deux enfants en bas âge qui sont d'un autre père. Le mari a des problèmes de santé mais l'AI n'entre pas en matière. Elle a longtemps refusé de chercher du travail car elle devait s'occuper de ses enfants et de son mari malade, et ceci est expliqué en termes de culture par l'assistant social. Elle a finalement trouvé un travail avant que son permis ne lui soit retiré. Le mari manque de motivation à trouver un travail, selon l'assistant social.	Problèmes de santé, normes « culturelles » perçues comme différentes, absence d'emploi du père, manque de motivation.
7. Famille Darko	Couple, parents de deux enfants de 5 et 6 ans. Le père ne semble pas motivé à entrer en mesure et ne veut pas travailler, selon l'assistant social. Sa femme ne travaille pas non plus	Absence de motivation, normes « culturelles » perçues comme différentes, absence d'emploi du père.

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments perçus comme problématiques</i>
	et s'occupe des enfants, pour des raisons perçues comme étant d'ordre culturel.	
8.Famille Adana	Couple, parents de quatre enfants, dont des triplés de 17 ans et une fille de 24 ans. Elle travaille au noir sans le dire à son mari. Son mari travaille et elle a vécu des situations de violence conjugale.	Normes « culturelles » perçues comme différentes.

Les pères dans un état de santé précaire

Abedine et Dafina Mirkovic sont sans emploi et récipiendaires du revenu d'insertion depuis 2003. Malade, Abedine a adressé plusieurs demandes à l'assurance invalidité qui ont été refusées. Souffrant aux épaules et aux bras, il était incapable de porter son enfant et ne pouvait pas être la solution de garde pour son épouse Dafina. L'enfant ayant grandi, s'occuper de lui demande moins d'efforts physiques. Dafina commence à suivre plusieurs cours et mesures d'insertion pour trouver un emploi qui assurerait l'indépendance financière de la famille. Malheureusement, malgré tous ses efforts, elle ne trouve rien. Elle commence à déprimer et à ne plus y croire. Elle était portée par toute sa famille dans ce projet et espérait pouvoir sortir du revenu d'insertion par l'emploi.

Certains pères, à l'instar d'Abedine, ne peuvent plus être en emploi principalement en raison d'une problématique de santé. Ils sont soit en incapacité de travail à 100 % soit en attente d'une décision AI. Neuf familles répondent à cette problématisation. Pour le personnel du travail social que j'ai rencontré, certaines personnes se retrouvent au revenu d'insertion car leur problème de santé n'a pas été reconnu par l'assurance invalidité. Ce sont des situations à la limite entre deux systèmes d'assurances sociales, les récipiendaires du revenu d'insertion attendant une réponse de rente AI, parfois depuis plusieurs années. Dans ces situations, l'activation des personnes s'avère impossible :

« C'est une famille qui est..., qui a besoin du RI parce que... il y a ces problèmes avec l'AI. C'est un problème d'assurances sociales. Pas un problème social. » (Amaëlle, assistante sociale dans un centre social régional, à propos de la situation de la famille Mirkovic)

« Limite entre AI-RI, et puis limite entre..., comment on dit, comportement manifeste rendant impossible la prise d'emploi. » (Madeleine, assistante sociale dans un centre social régional, à propos de la situation de Zamira)

Parfois, le personnel du travail social questionne l'honnêteté des bénéficiaires sur leur état de santé, ainsi que le relève Victor, assistant social dans un centre social régional : « Madame avait reçu un refus de... la rente mais, elle persiste encore à dire qu'elle a toujours mal, qu'elle ne pourra pas travailler, tout ça, alors du coup, on ne sait pas quoi faire avec, parce que l'AI qui refuse... nous, on lui demande un certificat médical, alors elle change... de temps en temps de médecin... [...] voilà, elle est dans cet engrenage de... tourisme médical qui... lui permet de... garder sa situation actuelle comme ça, voilà. »

Tableau 4.9 : Liste des situations problématisées en termes de santé précaire des pères

Nom	Situation	Éléments perçus comme problématiques
1. Famille Mirkovic	Couple naturalisé suisse, parents de trois enfants. Le père a des problèmes de santé et est au RI depuis 10 ans. La mère ne peut d'abord pas travailler car l'époux ne peut pas porter ses enfants. Elle cherche ensuite un emploi mais n'en trouve pas.	Problèmes de santé du père, problèmes de conciliation pour la mère.
2. Famille Tanic	Couple dont le mari ne travaille plus depuis au moins 6 ans et a fait plusieurs demandes AI mais sans succès. Elle travaille à 50 %, ils ont deux enfants de 11 et 12 ans. La femme est plus employable, mais ne peut pas travailler plus à cause du temps qu'elle investit dans les tâches ménagères en raison de l'état de santé de son mari.	Problèmes de santé du père, problème de « conciliation » pour la mère.
3. Famille Adriana	Couple parents de trois enfants. Le père a une demande AI en cours et ne travaille plus. La mère fait des nettoyages à temps partiel. Le suivi COFA se fait sur la mère et sur l'enfant en recherche d'apprentissage.	Problèmes de santé du père, conditions d'un emploi à temps partiel pour la mère.
4. Famille Sanchez	Couple parents d'une fille de 15 ans. Âgé de 53 ans, le père a des problèmes de santé et ne trouve plus d'emploi aussi à cause de son âge. La mère a un emploi à 30 % et de bonnes conditions de travail, raison pour laquelle elle ne veut pas lâcher son emploi pour travailler ailleurs.	Problèmes de santé du père, âge, conditions de l'emploi de la mère.

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments perçus comme problématiques</i>
5. Famille Ilmaz	Couple, parents de deux enfants adultes. À la suite d'une faillite, ils sont arrivés au RI. Ils ont des problèmes de santé et deux demandes de rente AI sont en cours.	Problèmes de santé, faillite, absence d'emploi.
6. Famille Natalia	Couple, parents d'une fille de 11 ans, dans une situation de violences conjugales. Une demande AI est en cours pour lui à la suite d'un accident de travail. Elle travaille comme nettoyeuse à temps partiel.	Problèmes de santé du père, violence conjugale, conditions de l'emploi à temps partiel de la mère.
7. Famille Kilic	Couple, parents de quatre enfants. Le mari a des problèmes psychologiques, travaille à 50 % comme chauffeur et ne peut pas augmenter son temps de travail pour des raisons de santé. Le focus est mis sur la femme, qui ne travaille pas mais désire le faire.	Problèmes de santé du père, absence d'emploi de la mère.
8. Famille Selma	Couple, parents de trois enfants. Le mari a des problèmes de santé à la suite d'un accident de travail. Elle a travaillé quatre ans comme ouvrière d'emballage et a quitté ses emplois en raison de l'irrégularité des horaires.	Problèmes de santé du père, conditions de l'emploi de la mère.
9. Famille Muller	Couple en suivi administratif, parents d'un enfant de 13 ans. Le père a des problèmes de santé et est en attente d'une réponse de l'AI. La mère fait des heures sur appel comme assistante en pharmacie et ne veut pas changer d'emploi.	Problèmes de santé du père, conditions de l'emploi de la mère.

Autres

Léonce et Pascal Michelet sont les parents d'une fille d'un an. Ils habitent dans le même immeuble que la mère de Pascal. Ce dernier désire commencer une formation afin de trouver un emploi stable mais ne met rien en place pour y parvenir. Ils ont des problèmes de gestion administrative et ne viennent pas aux rendez-vous pendant plus d'une année. Ils reçoivent de nombreuses sanctions, ce qui aboutit à une baisse de 25% du montant versé. L'assistance sociale les revoit quand ils ont été avertis que l'aide sociale serait coupée s'ils ne venaient pas à l'entretien. Elle leur propose une mesure pour apprendre à tenir un budget, mais ils ne la suivent pas. Elle est inquiète, elle a peur que les parents ne s'occupent pas de leur fille, qu'ils oublient de la nourrir.

Ces situations sont celles pour lesquelles les raisons qui expliquent l'absence de revenu suffisant sont fondées sur des facteurs différents. Il est question d'une situation de déqualification, d'un problème de dettes après une faillite, d'un couple qui désire exercer en tant qu'indépendants et n'en a pas la possibilité au revenu d'insertion, d'une situation d'un père de plus de 50 ans où l'âge semble être le critère le plus ostensible, ou encore d'une situation qui reste floue et dont les deux parents, suisses, paraissent « loin de l'emploi ».

Tableau 4.10 : Liste des situations problématisées en termes de déqualification, de dettes, de personnes loin de l'emploi

Nom	Problématique	Éléments perçus comme problématiques
1. Famille Michelet	Couple, parents d'un enfant en bas âge, qui n'est pas dans l'emploi. L'assistante sociale raconte une situation chaotique, faite de rendez-vous manqués et d'impuissance. Il et elle semblent « loin de l'emploi ».	Situation chaotique, perçus comme loin de l'emploi.
2. Famille Mehmeti	Couple, parents de quatre enfants, qui est arrivé au RI à la suite d'une faillite. Il et elle n'ont pas eu de droit au chômage. Leur problème principal est leur situation d'endettement.	Faillite, dettes.
3. Famille Suad	Migrante qualifiée dont la formation n'est pas reconnue en Suisse, elle a un enfant qui a des problèmes de santé. Son mari perd son emploi et elle entre en mesure par le revenu d'insertion.	Déqualification, absence d'emploi du père, maladie de l'enfant.
4. Famille Iris Bernard	Jeunes parents avec un bébé, qui veulent travailler en tant qu'indépendants.	Absence d'emploi.
5. Famille Ben Ammar	Couple, deux enfants en bas âge. Il a perdu son emploi, a eu un épisode de dépression et beaucoup de dettes. La mère a « l'habitude de s'occuper des enfants » et la répartition des tâches ne semble pas problématique pour l'assistante sociale, qui ne l'explique pas en termes culturels.	Dettes, problèmes de santé, absence d'emploi du père.

Les pères et les mères ethnicisé·e·s sont les cibles de l'intervention sociale en direction des familles

La première question posée aux récits des couples à l'aide sociale est de savoir si les mères sont effectivement les cibles des politiques en direction des familles. L'analyse des entretiens met en lumière qu'au moment de l'intervention, le personnel du travail social vérifiera toujours en premier lieu les possibilités d'insertion professionnelle des pères. Si le père ne semble pas apte à l'emploi ou à augmenter son temps de travail, le personnel de travail social se concentrera, seulement dans un deuxième temps, sur la mère. L'emploi des mères apparaît ainsi comme contingent (Le Feuvre, Kuehni, et al., 2014) et ne devient nécessaire que si le père n'a pas d'activité professionnelle ou ne peut pas l'augmenter. Les professionnel·le·s du travail social feront d'abord leur possible pour trouver un emploi pour le père, même si la mère apparaît comme plus proche de l'emploi. La citation de Casimir, placeur dans une mesure d'insertion sociale, illustre ce propos : « Alors que c'est la femme qui est de loin la plus employable... Mais, effectivement, les recherches d'emploi, bon, on n'en est pas encore là, mais en tout cas l'idée de pouvoir intégrer le marché de l'emploi d'une autre manière, c'est vers... c'est sur l'homme que... je mets un petit peu le focus. »

Dans le cas des couples à l'aide sociale, les mères deviennent ainsi les cibles des politiques sociales seulement parce que les pères sont perçus comme étant dans l'impossibilité d'assurer leur rôle de gagne-pain. Le bilan qui sera fait de la situation de la mère qui a un emploi, même si elle vit en couple, tiendra par ailleurs compte de « l'équilibre familial ». Si les mères peuvent être dans ce que les assistant·e·s sociaux perçoivent comme un temps partiel choisi ou contraint, le caractère choisi du temps partiel est nuancé par la nécessité de garder un équilibre entre les espaces de la famille et de l'emploi. Casimir met également en lumière cette tension en parlant de la situation de la famille Tanic : « Du côté de Madame, je ne vois pas dans l'immédiat de possibilité de pouvoir augmenter son taux d'activité, vu la tension dans laquelle je pourrais la mettre si je lui propose une... activité. » Pour les mères, du point de vue des coaches, la priorité reste d'ailleurs la famille. La mise en emploi de ces dernières est secondaire et peut constituer un horizon dans le temps. Les propos de Carole, assistante sociale dans un centre social régional, illustrent cette priorité : « Et puis... ni Monsieur ni Madame n'est en emploi. Et... bon Madame a surtout... n'a pas trop été activée pour la recherche d'emploi, elle a plutôt... eu la tâche de s'occuper des enfants. » Daniela, assistante sociale dans un centre social régional, abonde dans ce

sens en parlant de la famille Ben Ammar : « Le problème c'est le petit qui est malade, et qui a besoin de soins, vu qu'il a quand même une maladie un peu rare, on doit l'emmener tout le temps chez le médecin, et là, et là... donc elle est plutôt en charge de cette partie-là de la famille. Donc ça fonctionne assez bien comme ça, elle a l'air... en tout cas de ce qu'il me dit, [...] les tâches ont l'air d'être assez claires. » Les mères peuvent par conséquent être perçues comme dans l'incapacité temporaire d'être en emploi, ce qui n'est pas le cas des pères, à moins que leur état de santé les empêche de travailler : « Donc lui... il a eu un accident... professionnel, et puis... voilà, depuis ce temps-là eh bien il touche une petite rente de la SUVA, il a une demande AI en cours, mais il ne travaille pas. » (Lilly, assistante sociale dans un centre social régional, à propos de la situation de la famille de Natalia)

L'accompagnement des coaches consistera dès lors à s'assurer que les mères ont bien compris le caractère temporaire de la situation et qu'elles ne s'éloignent pas de l'emploi plus que la durée perçue comme légitime. L'analyse de l'intervention sociale met ainsi en lumière que, dans le cas des couples, les cibles prioritaires de l'intervention sociale sont les pères et non les mères, qui seront enjointes de tout faire pour trouver un emploi seulement dans un deuxième temps. Les professionnel-le-s du travail social participent ainsi à reproduire la division sexuée du travail.

Les couples et le modèle de l'*adult worker*

L'analyse des situations de mères élevant seules leurs enfants a montré que le modèle de l'*adult worker* ne leur était pas imposé, du moins pendant le temps dévolu à la conciliation. Comment ce modèle est-il appliqué dans les situations de couple à l'aide sociale ? Les situations qui problématisent l'absence d'emploi des pères par l'état de santé ou en termes culturels produisent des applications différenciées du modèle de l'*adult worker*.

La santé des pères ne permet pas l'activité professionnelle

Les entretiens montrent que l'état de santé des pères peut justifier le fait que l'intervention se fasse en direction des mères. Dans la situation de la famille Muller, Marta, assistante sociale dans un centre social régional, relève que « Monsieur, il est en attente AI. Donc il y a eu déjà deux recours, donc là ils attendent depuis plusieurs années ». Du coup, la mère devient la cible du programme de Coaching Familles que la travailleuse sociale désire mettre en place. La mère est toutefois réticente à entrer dans le programme car elle travaille comme assistante en pharmacie sur appel et dit

qu'elle ne « veut pas changer d'emploi » car « à son âge, c'est délicat de changer de travail ». L'assistante sociale, même si elle désire encourager l'augmentation du taux d'activité de la mère, se montre compréhensive par rapport à ce comportement. Dans la situation de la famille Tanic, Casimir, placeur dans une mesure d'insertion sociale, raconte que le père « a commencé à avoir des sérieux problèmes de santé [...] qui ont amené ce monsieur à faire des demandes AI [...] qui n'ont pas abouti à des rentes ». La mère étant déjà en emploi à 50 % « à raison de deux jours et demi par semaine, et les deux jours et demi où elle travaille, elle est également présente, elle s'occupe des repas, elle s'occupe de tout ». Le placeur relève que « Madame... ne pense pas pouvoir travailler à un taux plus élevé et assumer en même temps ses tâches familiales qui sont assez importantes », et qu'il peut comprendre « le fait que cette dame n'arrive pas à libérer plus de temps ». Parfois, c'est la mère qui est vue comme la personne ne désirant pas changer la division sexuée du travail :

« En l'occurrence, la plupart des couples que j'ai... c'est souvent un qui dit : < Ah, non, non, mais c'est pour l'autre qu'on recherche du travail. Et puis moi, je ne veux rien à voir à faire avec ça. Moi j'ai d'autres choses. > En l'occurrence, c'est souvent Madame qui dit : < Non, je ne cherche pas du travail, c'est Monsieur qui doit travailler. > » (Nadia, au sujet de la famille Assefa).

« Si on trouve par exemple un 100 % pour elle, elle le prendrait. Mais elle préférerait que ce soit son mari qui travaille. Ils ont un modèle familial qui est conçu comme ça, mais son mari, eh bien il a aussi un profil qui n'est pas très facile, je veux dire, il est au chômage, il n'a pas d'expérience en Suisse, bref... » (Joséphine, job coach dans une mesure d'insertion sociale destinée aux familles, à propos de la situation de Blanche)

Ces situations montrent que, même en cas de maladie du père l'empêchant d'accéder au statut de gagne-pain, les mères n'auront pas l'injonction de se conformer au modèle de l'*adult worker*, la norme du temps partiel et de la conciliation que Barbara Lucas et Olivier Giraud nomment le « régime de genre helvétique » (Giraud & Lucas, 2009) empêchant les professionnel·le·s du travail social de demander aux mères de travailler au-delà du mi-temps standardisé. L'injonction à augmenter le temps de travail des mères est également douce dans les situations de maladie des enfants.

L'absence d'emploi des mères en couple est problématisée en terme de conciliation si l'époux ou les enfants sont malades et nécessitent un travail de *care* supplémentaire. Dans ces situations particulières, la famille biparentale semble faillir à assurer la division sexuée du travail, comme l'illustrent les citations suivantes :

« Puis, en fait, ce que j'ai un peu découvert et pu creuser avec elle dans ces entretiens individuels, c'est qu'elle a des –, bon, et bien elle a énormément de charges au niveau familial, donc c'est vrai que son mari étant apparemment passablement handicapé, et selon elle très peu patient, c'est elle qui s'occupe de leurs enfants, de leurs trois fils, et puis les deux aînés ont des problèmes scolaires importants, avec des suivis en logopédie, en pédo-psychiatrie, en..., ce que j'ai pu comprendre. » (Annie, conseillère en orientation dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation de Selma)

« Et donc, la maman, même si elle trouve un emploi, elle ne pourra pas travailler à 100 %, parce qu'il faudra accompagner cet... enfant chez... le médecin, ou chez le..., dans les sports. [...] Et donc la maman, elle a besoin de l'accompagner régulièrement. Et moi, j'ai proposé à la maman de trouver une maman de jour, qui pourrait garder l'enfant, et peut-être accompagner l'enfant pour... ça. Elle m'a expliqué qu'elle aimerait bien faire ça elle-même, pour son enfant, et puis elle pense que la maman de jour, ce n'est pas le rôle de la maman de jour... d'accompagner pour ces activités. » (Angelica, assistante sociale dans un service social régional, à propos de la famille Franco)

Les mères ne peuvent parfois pas accéder à une activité professionnelle car elles doivent s'occuper des tâches ménagères quand leur mari est malade. Lily, assistante sociale dans un centre social régional, relève cette problématique à propos de la situation de la famille Adriana : « Eh bien, Madame, c'est quelqu'un... je pense qu'elle est... elle est bien, quoi. Elle est insérable, je pense sans trop de problèmes sauf qu'elle se traîne Monsieur. »

Ces citations montrent que, même en cas de maladie du père, les mères en couple ne sont pas appelées à se conformer au modèle de l'*adult worker*, mais à celui de la conciliation et du temps partiel. Les travailleuses et travailleurs sociaux font référence à la division sexuée du travail pour expliquer l'impossibilité d'augmenter l'activité professionnelle des mères. Parfois, cette division apparaît juste et légitime, au regard du nombre d'enfants et d'une normalisation d'un taux de travail à 50 % pour les mères, les professionnel·le·s ne se permettant pas d'exiger davantage que la norme – instituée dans « le régime de genre helvétique » (Giraud & Lucas, 2009). D'autres fois, et en deçà de la norme du mi-temps, ils et elles feront référence à des normes culturelles qui empêcheraient les femmes d'entrer dans l'emploi. Dans cette lecture, l'emploi des mères ethnicisées est perçu comme l'étalon permettant d'évaluer « l'intégration » des normes nationales concernant les relations entre les hommes et les

femmes. Cette problématisation culturaliste montre que les mères en couple sont ethnicisées, contrairement aux mères élevant seules leurs enfants. Cette ethnicisation, qui consiste à naturaliser la différence culturelle et à produire les mères en couple comme victimes de cette culture naturalisée, et les pères comme responsables de l'absence d'emploi de leurs épouses, a pour effet de produire une injonction forte à se conformer au « régime de genre helvétique ».

L'ethnicisation de la division sexuée du travail : l'injonction au modèle de l'adult worker pour les mères

L'analyse des « familles », essentiellement constituée des mères d'une part, et des couples d'autre part, met en lumière des processus d'ethnicisation. Si les mères élevant seules leurs enfants sont situées dans des dynamiques principalement perçues comme sexuées, telle la conciliation, les couples sont ethnicisés : l'absence d'emploi des mères en couple sera fréquemment expliqué par des normes culturelles et non des normes de genre. Cette absence d'emploi des mères en couple sera dès lors problématisée en termes culturalistes, ce qui révèle une opération d'ethnoracialisation (Macé, 2008). Les citations suivantes illustrent ces opérations de différenciation fondées sur une ethnicité naturalisée. Par ailleurs, elles montrent que la catégorie des « couples à l'aide sociale » se situe à l'intersection des rapports sociaux de genre et d'ethnicité :

« Il y a toute la dimension culturelle qui entre en jeu aussi, parce que... au niveau du couple, la femme a commencé à faire des cours de français aussi, petit à petit elle aimerait aussi commencer à travailler, elle aimerait comprendre toutes ces factures, enfin, il y a eu une prise d'autonomie, alors que c'est quand même un modèle, je dirais, familial, qui est, pour beaucoup, et bien voilà, l'homme est pourvoyeur de ressources, la femme à la maison, c'est un peu... rapide, mais vraiment... là je trouve que ça se ressent très fort, avec toute maintenant, cette envie d'autonomisation de la femme, et puis l'homme qui veut plutôt qu'elle ne s'occupe pas de tout ce qui est finances, administratif. » (Samantha, job coach dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la famille Ayaan)

« Enfin... ce que j'apprends..., en questionnant un petit peu... c'est que... oui, il aurait un petit peu de peine parce qu'il est proche de la retraite, si elle repart travailler..., enfin..., ça bouscule un petit peu les valeurs culturelles aussi, où c'est lui qui devait travailler, et pas sa femme. » (Anne Marie, conseillère dans une mesure

d'insertion sociale, à propos de la famille Adana)

Cette problématisation culturaliste de l'absence d'emploi des mères conduit les travailleuses et les travailleurs sociaux à exiger des mères qu'elles se conforment au modèle de l'*adult worker*. Eugénie, assistante sociale dans un centre social régional, à propos de la famille Daher, affirme cette injonction forte dans la citation suivante : « Je refais mon petit laïus en disant : < Eh bien nous, ici... voilà, les femmes elles doivent aussi tout mettre en œuvre pour retrouver une autonomie financière, pour aider à sortir du RI >. » Lilly, assistante sociale dans un centre social régional, confirme cette exigence en parlant de la famille Fatos Erdogan : « [...] mais vous devez trouver une solution de garde, et puis ma foi, maman de jour ça ne vous plaît pas... mais c'est peut-être la solution, garderies, il n'y aura peut-être pas. Et puis il faut jouer sur les deux tableaux, vous n'avez pas le choix. Vous êtes obligée. »

L'analyse des problématisations montre que, si le modèle normatif du travail à temps partiel est naturalisé et normalisé pour les mères élevant seules leurs enfants, il peut être interprété à l'aune de la différence culturelle lorsqu'il s'agit de familles ethnicisées :

« Madame, elle, elle était peu motivée à chercher autre chose, elle est bien avec son 50 % parce que, eh bien, je ne sais pas si c'est culturel, mais en tout cas c'est vrai qu'elle s'occupe des enfants à côté, elle fait le ménage, elle s'occupe de beaucoup de choses. » (Nadia, job coach dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la famille Assefa)

Ces femmes ethnicisées sont perçues comme victimes de leur culture et sous le joug de leur mari, ainsi que le révèlent les citations suivantes :

« [...] parce que des fois il y a aussi ce côté-là... des hommes qui n'ont pas du tout envie que leur femme aille à ça, c'est aussi légion... Ils aiment bien mieux qu'elles restent à faire la popote et s'occuper des enfants, plutôt que d'aller apprendre le français et éventuellement d'aller bosser, pour beaucoup, ils n'ont pas très très envie de cela. » (Eugénie, assistante sociale dans un centre social régional, à propos de la famille Daher)

« Son mari aussi, qui mettait la pression sur elle, pour ne pas adhérer à un projet de réinsertion professionnelle, en mettant en avant ses... traditions, que la femme doit rester à la maison, des choses comme ça... [...] Quand il y a ces personnes-là, qui viennent de l'est, ou bien qui viennent des... pays arabes, musulmans, il y a cette difficulté à travailler avec l'épouse pour une réinsertion professionnelle et

malheureusement on ne peut pas faire un bon travail avec, parce que... on sent que la personne a envie d'apprendre le français, a envie de travailler mais il y a toujours ce frein de... la part de son mari. » (Victor, assistant social dans un centre social régional, parlant de la famille Darko)

Cette dernière citation utilise les marqueurs d'ethnoracialisation qui sont « les personnes qui viennent de l'Est », « qui viennent des pays arabes, musulmans ». Ces marqueurs naturalisent des différences sur la base de catégories ethnicisées. Elle montre aussi que la culture, incarnée dans la figure du mari, est perçue comme « le frein » empêchant la prise d'emploi.

Quant à l'absence d'emploi des pères, si elle peut être justifiée par un état de santé fragile ou des lacunes en langue et une absence de formation, elle peut également se fonder sur la naturalisation de la différence culturelle. Cette dernière peut se manifester par ce qui est perçu comme un manque d'éthique du travail ethnicisé (Chantal Nicole-Drancourt, 2012) : « Monsieur, c'est le parfait... personnage qui... ne veut rien faire. Ça fait des années qu'il est au social... chaque fois qu'on mettait une mesure en place... il trouvait... l'excuse qu'il ne peut pas faire, il ne finit pas sa mesure, il a fait un aller-retour... à l'ORP, plusieurs fois, sans succès. » (Victor, assistant social dans un service social public, parlant de la famille Darko).

Ce manque d'éthique au travail ethnicisé révèle, en creux, une figure nationale du travailleur. Les deux citations suivantes illustrent cette différence ethnicisée de la relation à l'emploi et à l'assistance publique :

« [...] c'est peut-être d'accepter cette position où on se fait aider. Parce que le RI, c'est aussi ça. Alors, chez les migrantes, on ressent moins, ça. Elles luttent moins, mais, par exemple, chez les Suissesses, ça peut être aussi très difficile de se sentir aidée, et d'être assistée. C'est souvent difficile. C'est rarement qu'elles... en profitent, hein. C'est plutôt souvent, c'est compliqué de se sentir dans cette position-là. » (Anne-Marie, conseillère dans une mesure d'insertion sociale)

« Je pense que dans la culture suisse, c'est... vraiment, c'est rabaissant, j'ai l'impression, de venir au Social. Elles viennent quand c'est vraiment, quand elles n'arrivent... vraiment pas, et puis, j'ai l'impression que quand elles sont là, elles donnent le maximum pour partir très rapidement. Ce ne sont pas des situations qui sont très difficiles, en général. [...] Moi, j'ai pu observer des situations qui sont très très... lourdes, ce sont souvent, sans... être, je suis étrangère, ça se voit directement, mais sans être discriminante envers nous, étrangers, mais c'est vraiment ça. Quand

c'est difficile, comme ça, quand c'est compliqué, ce sont souvent des étrangers. Peut-être aussi par rapport à la culture. Peut-être que ça joue un rôle, aussi. » (Angelica, assistante sociale dans un centre social régional, parlant de la famille Franco)

L'analyse de ce qu'Éric Macé nomme les marqueurs d'ethnoracialisation dévoile deux mécanismes de naturalisation. D'une part, la naturalisation de la différence culturelle produit des interprétations différentes d'un même comportement face à l'emploi, suivant que les mères vivent seules ou en couple. En creux, ces propos mettent en lumière que les mères élevant seules leurs enfants ne sont pas ethnicisées. Ceci révèle le jeu de « cache-cache » des rapports sociaux : le rapport de domination le plus naturalisé, c'est-à-dire celui qui n'est jamais discuté, est au fondement de politiques sociales qui distribuent les ressources de manière inégale. Ce rapport social fait passer au second plan les autres rapports sociaux qui s'imbriquent toutefois avec lui. Dans ce cas précis, la catégorie de « mères élevant seules leurs enfants » normalement problématique fait passer au premier plan le genre, masquant les autres rapports sociaux, notamment de classe et d'ethnicité, qui la traversent. Ceci révèle des représentations différentes de la maternité en fonction de la forme familiale et du processus d'ethnicisation. Une mère qui ne désire pas travailler davantage n'aura pas la même injonction à entrer dans l'emploi si elle est perçue comme dominée culturellement ou non.

D'autre part, ces citations révèlent un impensé des professionnel·le·s du travail social, qui semblent incapables de voir leur propre reproduction de la division sexuée du travail, visible dans la normalisation du rôle de gagne-pain des pères et dans celui de *care giver* des mères. Le non-emploi des mères est problématique du point de vue des politiques sociales seulement si le père ne remplit pas son rôle de gagne-pain, comme l'affirme Léon, assistant social dans un centre social régional, à propos de la situation d'Iris : « Bon eh bien... si lui, il trouve, après on ferme... boutique, si elle veut devenir mère au foyer *ad vitam aeternam*, eh bien elle fera ça. Et puis... voilà. » Cette invisibilité des effets du système de genre pour les couples non ethnicisés montre à quel point ces normes de genre, incarnées dans le « régime de genre helvétique », sont naturalisées.

En conclusion de cette analyse des couples à l'aide sociale, j'aimerais revenir sur trois éléments. Premièrement, le personnel du travail social participe à reproduire la division sexuée du travail en traitant l'emploi des mères comme une activité contingente et dépendante de l'activité des pères. En effet, l'analyse montre que

l'emploi des mères en couple ne devient nécessaire que si le père ne remplit pas son rôle de gagne-pain. Ceci montre d'une part que la neutralité sexuée du modèle de l'*adult worker* ne s'applique pas ici et d'autre part que les mères ne sont pas les seules cibles des politiques sociales. Si les deux parents sont perçus comme potentiellement capables d'entrer en emploi, les pères et les mères sont loin d'être traités de manière identique. Deuxièmement, l'ethnicisation des couples révèle d'une part la naturalisation de la différence culturelle et la racialisation du sexisme et, d'autre part, ce processus d'altérisation met en lumière la construction sexuée de la catégorie des « mères élevant seules leurs enfants ». Cette forme familiale est considérée comme problématique en soi et la situation de pauvreté est ainsi normalisée. Troisièmement, si la problématique de la conciliation n'apparaît plus comme l'explication principale à la situation de pauvreté, elle réapparaît dans les situations où l'état de santé d'un membre de la famille nécessite du travail de *care* supplémentaire. Toutefois, les récits montrent que ce travail de *care* incombe aux femmes et que cette assignation au *care*, naturalisée, n'est pas remise en question par le personnel du travail social.

4. Conclusion

Les septante situations présentées ont d'abord été divisées en deux catégories selon la forme familiale, soit les mères élevant seules leurs enfants et les couples. Elles ont ensuite été divisées en plusieurs sous-catégories qui ont permis de montrer les effets des imbrications des rapports sociaux.

Pour conclure ce chapitre, je vais dans un premier temps montrer comment ces résultats s'insèrent dans une réflexion sociologique sur les politiques sociales en direction des familles, en faisant le point sur les quatre éléments théoriques questionnés dans cette analyse. Dans un second temps, je vais discuter ces conclusions à la lumière de celles concernant la catégorie précédemment analysée, celle des « jeunes adultes en difficulté ».

Concernant le premier élément qui a trait aux catégories cibles des programmes d'intervention sociale, l'analyse de la formulation des politiques met en lumière que si les mères sont les cibles principales des politiques sociales en direction des familles, comme le souligne Jane Jenson (2011), l'analyse de leur mise en œuvre nuance ce résultat. En effet, dans les débats gouvernementaux et les textes de lois, la normalisation du caractère problématique de la « famille monoparentale », catégorie

sexuée signifiant « mères élevant seules leurs enfants », rend invisibles les couples de parents dont aucun des deux n'a accès au salaire de gagne-pain. Il s'agit dans la grande majorité des cas d'hommes et de femmes ethnicisé·e·s situé·e·s au bas de l'échelle sociale, sans formation, parfois dans un état de santé fragile qui ne leur permet plus de travailler. Ces couples représentent une figure de la dépendance problématique complètement absente des discours politiques. Les pères qui n'ont pas accès au salaire de gagne-pain sont par conséquent aussi les cibles des politiques sociales. L'analyse de ces deux formes familiales met en lumière deux conséquences du système d'inégalité fondé sur le genre. D'une part, la forme « famille monoparentale » est considérée comme normalement problématique car elle échoue à reproduire la division sexuée du travail. D'autre part, lorsque le père est présent dans le ménage, c'est d'abord dans sa direction que se réalisera l'intervention sociale. Ce deuxième élément montre que les mères et les pères ne sont pas considérées comme des figures asexuées répondant au modèle normatif de l'*adult worker*, mais que les archétypes de « Madame Au foyer » et « Monsieur Gagne-pain » demeurent pratiquement et symboliquement forts.

L'analyse des politiques montre également que le temps de la conciliation a une fin qui est bornée par l'âge des enfants. Par conséquent, si le modèle de l'*adult worker* (Daly, 2011) s'applique aux hommes et aux femmes avant et après ce qui est considéré comme la période de conciliation, il ne s'applique pas aux mères élevant seules leurs enfants durant cette étape fondée sur ce qu'Olivier Giraud et Barbara Lucas nomment le « régime de genre helvétique ». Les analyses ont montré que le modèle de l'*adult worker* ne s'appliquait pas non plus aux mères en couple dont les enfants ou le mari est malade ou qui appartiennent à la problématisation des situations de pauvreté des *working poors*. Là également, le modèle du temps partiel sera proposé par le personnel du travail social sans être toutefois imposé, et l'éventualité de la possibilité d'un emploi à plein temps pour les mères n'est jamais évoquée. Ainsi, malgré l'injonction politique de l'emploi de mères, les travailleuses et travailleurs sociaux acceptent la « maternité intensive » de ces dernières. L'accompagnement de ce personnel tient pour l'essentiel à faire comprendre que cette période de maternité intensive a une fin, liée à l'âge des enfants, et qu'il est nécessaire pour les mères de se projeter dans la période qui suivra celle de la conciliation. Les mères doivent fournir la preuve qu'elles adhèrent à la norme de l'emploi, même si elles ne sont effectivement pas en emploi.

L'âge des enfants jouera également un rôle dans le caractère contraignant de l'injonction à être en emploi. Plus les enfants avancent en âge et en « autonomie », plus l'emploi des mères apparaît comme important. Ce constat montre que non seulement la durée de la période dévolue à la conciliation est bornée par l'âge des enfants, mais également que les mères ont un âge du point de vue des politiques sociales. Comme le stipule Clary Krekula (2007, p. 159), le fait de rendre « la maternité synonyme d'être une mère avec des petits enfants rend invisibles les mères d'enfants adultes ou encore les grands-mères ».

Le chapitre suivant, consacré à la catégorie des « travailleuses et travailleurs âgé·e·s », montre d'ailleurs que les mères ne sont plus présentées sous ce statut dès le moment où leurs enfants n'habitent plus sous le même toit et que leur rôle éducatif est considéré comme révolu.

Il existe une seule forme de problématisation de l'absence d'emploi des mères dépendantes de l'aide sociale qui reçoit un traitement différent en termes d'injonction à l'emploi. Cette problématisation se situe à l'intersection des systèmes de genre et d'ethnicité. Si les raisons expliquant l'absence d'emploi des mères sont rattachées à l'existence d'une culture naturalisée, le personnel du travail social exigera qu'elles fassent tout leur possible pour trouver un emploi. Toutefois, si les pères accèdent à un emploi suffisant pour couvrir les besoins de la famille, l'absence d'emploi des mères n'apparaîtra plus comme problématique du point de vue des politiques sociales car la situation de dépendance étatique problématique aura disparu.

Ces résultats amènent à discuter des troisième et quatrième éléments de réflexion, qui sont d'une part la diversité des figures de la maternité et d'autre part le processus d'ethnicisation du sexisme. L'analyse montre qu'il existe une diversité des figures de la maternité, que celles-ci sont traversées par des rapports sociaux de sexe, de classe et d'ethnicité, et que ce que Joseph Gusfield nomme la « responsabilité causale » d'un problème influence considérablement la direction de l'intervention sociale. Ici, le problème de l'absence d'emploi des mères est interprété de manière radicalement différente en fonction de la position sociale des bénéficiaires de l'aide sociale. Un même comportement de la part d'une mère en situation de conciliation – ne pas vouloir travailler ou ne pas vouloir travailler davantage – reçoit des significations différentes suivant le statut et l'ethnicisation de cette dernière. Pour une mère élevant seule ses enfants, cette position sera justifiée par le fait qu'elle désire être une « bonne mère » et remplir son rôle éducatif fondé sur la figure de la maternité intensive. Pour

les mères ethnicisées, cette position sera comprise en termes de soumission à une culture sexiste. Ces dernières sont perçues comme dominées par une culture et par un mari qui en serait le garant. Pour les mères seules, le système d'inégalité fondé sur le genre, qui construit pourtant la division sexuée du travail dont découle la naturalisation des tâches éducatives des mères, n'est pas invoqué. Cette différence de lecture montre que le sexisme est visible seulement lorsqu'il est ethnicisé.

Concernant le rapport social d'âge, l'analyse auprès des « familles pauvres » montre que le rapport de domination en vertu d'une autorité n'est plus fondé sur l'âge, comme c'était le cas pour la catégorie des « jeunes adultes en difficulté ». Les propos de Jean-Denis, assistant social dans un Centre social régional, à propos de la situation de Paola, qui reçoit un financement du revenu d'insertion pour compléter son salaire, illustre ce rapport d'autorité diffus : « Moi, je ne la vois plus, parce qu'elle bosse, enfin..., elle a... sa vie de..., comment dire..., sa vie de famille et son travail. Je ne vais pas lui apprendre..., je ne vais pas lui suggérer d'autres activités. »

En conclusion, je désire revenir sur l'articulation des rapports sociaux d'âge, de sexe, de classe et d'ethnicité. Si pour les mères élevant seules leurs enfants, les effets du système fondé sur le sexe font passer sous silence les autres rapports sociaux, il en va autrement pour les couples à l'aide sociale. En effet, si la classe est rendue visible dans les discours par l'absence de formation et les emplois précaires des familles de *working poors*, elle n'apparaît pas dans les justifications concernant la situation de pauvreté des couples ethnicisés. Pour ces derniers, les rapports de sexe et d'ethnicité s'articulent pour expliquer l'insuffisance du revenu de l'emploi.

Chapitre 5

Les travailleuses et les travailleurs âgé·e·s. Le temps du deuil de l'emploi

1. Introduction

Depuis le début des années 70, des recherches ont montré que la majorité des politiques européennes de l'emploi a « encouragé les sorties anticipées du marché du travail pour les actifs âgés » (Guillemard, 2005, p. 232). D'autres études ont mis en lumière que les politiques de l'emploi européennes ciblant les « seniors » semblent toutefois avoir inversé la tendance à une sortie précoce de l'emploi dès les années 2000, en promouvant le modèle du « vieillissement actif » (Burnay, 2011). L'Union européenne, qui avait par exemple désigné l'année 2012 « Année européenne du vieillissement actif et de la solidarité entre les générations », définit le vieillissement actif comme le fait de « mieux profiter de la vie en vieillissant et non moins, que ce soit au travail, à la maison ou dans la communauté » (Communication department of the European Commission, 2012). Cette rhétorique promue par les gouvernements européens encourage ainsi le maintien en emploi jusqu'à l'âge de la retraite et même au-delà. Les mesures préconisées pour atteindre cet objectif sont « le plein-emploi jusqu'à l'âge légal de la retraite, la suppression des incitations à la préretraite, la lutte contre les discriminations fondées sur l'âge, la promotion de la formation continue pour les seniors et la facilitation de leur réintégration sur le marché du travail » (Rosende & Schoeni, 2012, p. 5). Elles visent à prolonger le statut d'*adult worker*

(Daly, 2011), dont j'ai parlé dans le chapitre précédent, par le maintien en emploi. La rhétorique du « vieillissement actif » s'articule à celle du « vieillissement de la population » qui participe à produire la problématisation suivante : le nombre de personnes actives diminue alors que le nombre de retraité·e·s augmente, ce qui est perçu comme problématique du point de vue du financement des retraites (Burnay, 2011). Le rapport de l'OCDE (2006, p. 9) intitulé *Vivre et travailler plus longtemps* résume cette problématisation produite par les politiques sociales : « Le vieillissement de la population est l'un des grands enjeux auxquels sont confrontés les pays de l'OCDE. Au cours des 50 prochaines années, tous les pays de l'OCDE connaîtront une forte augmentation de la part des personnes âgées dans la population et une diminution marquée de la population des classes d'âge de forte activité. »

Anne-Marie Guillemard (2005, p. 230) a quant à elle postulé que les « agencements institutionnels des politiques de protection sociale et de l'emploi jouent un rôle majeur » dans la « construction de la catégorie de travailleur âgé » et dans « la définition sociale de l'âge ». Cette inversion des tendances serait dès lors le signe que les normes d'âge concernant la catégorie « travailleur âgé » auraient changé et que la « culture » à cet âge n'est dès lors plus celle de la sortie précoce.

Dans ce chapitre, je vais m'attacher à montrer dans un premier temps comment ces discours politiques et scientifiques autour de la notion de « vieillissement actif » participent à la construction d'une fiction autour du maintien de l'activité professionnelle au-delà de l'âge légal de la retraite. En effet, si cette rhétorique apparaît comme dominante dans les documents publiés par l'OCDE, les politiques sociales de l'emploi mises en œuvre en direction des personnes proches de la retraite demeurent éloignées de l'injonction au maintien en emploi.

Dans un deuxième temps, par l'analyse de la mise en œuvre des politiques à l'égard de cette catégorie, je saisirai les tensions émergeant entre la figure normative produite par cette rhétorique et l'accompagnement au deuil de l'emploi qui se fait par le personnel du travail social. En m'appuyant sur les constats précédents autour de la fiction du « vieillissement actif », j'analyserai une politique sociale vaudoise en direction des personnes se trouvant à deux ans de l'âge de la retraite, tant dans sa formulation que dans son application, afin de saisir les normes sociales qui fondent les figures de cette catégorie de dépendance problématique.

En introduction de ce chapitre, je vais d'abord questionner la construction du modèle normatif du « vieillissement actif » avant de mettre en lumière la naturalisation de la

catégorie des « travailleuses et travailleurs âgé·e·s », que ce soit par les politiques sociales ou par certaines recherches sur ces politiques. Je ferai ensuite référence à des études qui ont cherché à montrer les effets de l'articulation de l'âge et du genre, et finirai par mettre en lumière le besoin théorique concernant l'articulation de l'âge et de la classe pour cette catégorie.

Le « vieillissement actif » : une fiction ?

« Vieillissement actif », « bien vieillir », « *successful ageing* » ou encore « *healthy ageing* » sont des notions qui participent à problématiser la catégorie « vieillesse » de manière multiple. Dans un article intitulé *De la notion au référentiel international de politique publique. Le savant, l'expert et le politique dans la construction du vieillissement actif*, Thibault Moulaert et Jean-Philippe Viriot Durandal (2013, p. 15) proposent d'explorer le passage progressif d'une notion – le « vieillissement actif » – à un référentiel d'action publique. Cet article montre qu'il existe une pluralité de perspectives sur cette notion. En 1977, par exemple, les premiers usages du « vieillissement actif » contribuaient essentiellement à promouvoir des modes de vie « sains » qui ne distinguaient pas l'*active ageing* du *healthy ageing*. Les auteurs expliquent que, par la suite, l'OCDE a largement contribué à promouvoir cette notion en rédigeant deux rapports « utilisant explicitement le vieillissement actif comme concept clé en 1998 et 2000 » (Moulaert & Viriot Durandal, 2013, p. 15). Ils montrent que, si, au départ, l'OCDE définissait l'activité à cet âge dans un sens extensif, incluant également des activités non rémunérées, elle se concentre sur le « vieillissement actif par l'emploi » dès les années 2000. C'est ainsi le maintien des seniors sur le marché de l'emploi qui va intéresser l'OCDE. Le « vieillissement actif » est dès lors appréhendé sous l'angle du prolongement de l'activité professionnelle par le biais de réformes du marché du travail et des retraites.

Laure Kaeser et Pierre-Alain Roch (2013) confirment ce constat en montrant que le terme actuel de « vieillissement actif », au contraire de « bien vieillir » ou de « vieillissement réussi », lie cette catégorie d'âge à la thématique de l'emploi, alors que la vieillesse était auparavant associée par les politiques sociales au retrait du marché du travail. Pour ces auteur·e·s, la figure du « senior actif » s'oppose dès lors à celle du « vieillard dépendant et attendant la mort » (Kaeser & Roch, 2013, p. 15). Dans leur article intitulé *Successful Ageing and its Relationship to Contemporary Norms. A Critical Look at the Call to « Age Well »*, Jessica Fägerström et Marja

Aartsen (2013, p. 53) questionnent la dichotomie produite entre un vieillissement « *successful* » et un « *unsuccessful* ». Selon les auteures, cette binarité produit une représentation sélective de la vieillesse et participe à la dévalorisation de cette catégorie d'âge en construisant la majorité des trajectoires de vie comme « ratées ». Si on peut « bien vieillir », c'est que l'on peut également « mal vieillir ». Fagerström et Aartsen (2013, p. 54) montrent que cette bicatégorisation produit une grande majorité de personnes comme des « *unsuccessful agers* ».

Toutefois, d'autres recherches ne ciblant pas exclusivement les politiques sociales ont montré que la notion de « vieillissement actif » ne peut pas être résumée à l'allongement de l'emploi, et qu'elle est encore fortement reliée à l'état de santé et à une certaine forme d'engagement dans la vie sociale. Ainsi, dans son article intitulé *Active and Successful Aging. Lifestyle as a Gerontological Idea*, Stephan Katz (2013) a montré que la médecine a défini une série de critères normatifs lui permettant de mesurer le « bien vieillir ». On y trouve un bon état de santé, l'absence de maladies chroniques, l'indépendance dans les activités quotidiennes, de bonnes compétences cognitives, une bonne force physique et l'engagement dans des activités bénévoles. Le sociologue a critiqué ce paradigme du « *active and successful aging* » car ce dernier est défini non seulement « par la faible probabilité de maladie et de hautes compétences physiques et cognitives mais également par la capacité psychologique de s'engager dans la vie d'une manière qui apparaît comme sans relation à la position sociale et au statut » (Katz, 2013, p. 41). Le titre de la 64^e rencontre annuelle de la Société gérontologique des États-Unis tenue en 2011, « *Lifestyle leads to Life Span* », confirme en effet que la norme d'internalité (Beauvois & Dubois, 1988) est le critère qui explique l'état de santé des personnes d'un certain âge, et que c'est avant tout le « style de vie » qui déterminerait les manières de vieillir.

Par conséquent, comment explorer les inégalités de genre, de classe et d'âge dans ce modèle normatif ? Stephen Katz (2013, p. 34) montre que la notion de « style de vie » peut être utilisée comme « concept critique pour signaler la négligence de la gérontologie sur une variété d'expériences du vieillissement et les déterminants sociaux et environnementaux de la santé ». Le style de vie définissant le modèle du « vieillissement actif » est actuellement résumé à des pratiques individuelles comme fumer, manger sainement et faire du sport. Toutefois, l'auteur rappelle que le style de vie s'articule aux effets des institutions et des structures sociales pour définir ce que signifie « vieillir » aujourd'hui.

Ces discours politiques et scientifiques, basés essentiellement, comme Marion Repetti (2015) l'a montré, sur la volonté de réduire les coûts de l'assurance vieillesse, participent à construire une fiction autour du maintien en emploi des seniors et nient les pratiques de retrait précoce de l'emploi que l'analyse de la mise en œuvre des politiques permet de révéler.

Les « seniors », une catégorie naturalisée

Qui sont les « seniors » ? Cette catégorie recouvre-t-elle la même signification que celle des « travailleuses et travailleurs âgé·e·s » ? À qui s'adresse la rhétorique qui fonde la fiction du « vieillissement actif » ? À partir de quelle borne l'âge est-il considéré comme problématique dans le domaine de l'emploi ? Si l'Office fédéral de la statistique (OFS) s'appuie sur une classe d'âge de 55 à 64 ans, l'Union patronale a lancé en 2013 une plate-forme du marché du travail nommée 45PLUS (Union patronale suisse, 2016) qui cible les personnes âgées de plus de 45 ans. Quant aux mesures d'insertion professionnelle dans le canton de Vaud, elles s'adressent à une population âgée de 50 ans et plus (Canton de Vaud, 2016a). Les intervalles d'âge à partir desquels on devient un·e salarié·e âgé·e fluctuent ainsi selon les programmes et les lois. Il ressort des analyses que la borne d'âge à partir de laquelle un chômeur est considéré comme « âgé » est floue et qu'elle est l'objet d'activités interprétatives de la part des politiques sociales. Ainsi, si les politiques vaudoises définissent la catégorie comme les « chômeurs âgés de 60 ans », la Loi fédérale sur l'assurance chômage octroie des prestations sur une durée plus longue aux chômeuses et aux chômeurs âgés de plus de 55 ans, et les mesures d'insertion sociale mises en place par le canton de Vaud s'adressent aux plus de 50 ans. Malgré ces constats, la catégorie « seniors » ainsi que ce qu'elle recouvre sont peu remis en question dans les recherches, qui limitent leur questionnement à l'analyse de la formulation des politiques sociales les prenant pour cible. Questionner cette catégorie revient pourtant à montrer qu'elle est constituée d'une diversité de positions sociales et que la fiction du « vieillissement actif » s'adresse avant tout à des hommes situés en haut de l'échelle sociale, auxquels la catégorie « travailleurs âgés » ne s'applique pas.

Un autre problème que les intervalles d'âge induisent est la croyance que les comportements d'activité sont relativement les mêmes pour la fourchette concernée. En produisant un intervalle d'âge allant de 55 à 64 ans, l'OFS masque que les comportements en emploi changent à partir de 60 ans. Or des études ont montré que le

taux de temps partiel est supérieur à la moyenne chez les personnes dites « actives » âgées de plus de 60 ans, aussi bien les femmes que les hommes. En 2001, près de 37 % des hommes de 60 ans et plus sont occupés à temps partiel, contre 7 % des hommes de 50 à 59 ans (Strub, 2003 p. 10). Toutefois, ces statistiques, bien qu'elles diversifient les catégories d'âge, participent à la naturaliser en masquant les autres rapports sociaux qui s'y articulent, comme la classe et l'ethnicité.

Les « travailleuses âgées », un impensé des politiques sociales

En Suisse, la rente vieillesse est perçue à l'âge de 64 ans pour les femmes et 65 ans pour les hommes. À ses débuts, la loi sur l'assurance vieillesse et invalidité (AVS), qui a été adoptée par le peuple en 1947, fixait l'âge à partir duquel les « vieillards méritants » reçoivent une pension à 65 ans pour les hommes et les femmes afin de « limiter le nombre de potentiels bénéficiaires et par conséquent les coûts » (Repetti, 2015, p. 99) puisqu'un nombre restreint de personnes atteignaient ce « grand âge ». Les femmes mariées recevaient un traitement différent, car ces dernières étaient assurées par l'intermédiaire de leur mari. Des rentes de couple – supprimées en 1997 – étaient octroyées lorsque l'époux parvenait à l'âge de 65 ans et l'épouse 60 ans. L'âge de la retraite des femmes est ensuite abaissé à 63 ans en 1957, puis à 62 en 1964, pour être rehaussé à 64 ans en 1995 (Office fédéral des assurances sociales (OFAS), 2017). A l'occasion de la 10^e révision de l'AVS acceptée en 1995, les femmes mariées obtiennent un droit à leur propre rente, même si la somme des deux rentes individuelles d'un couple marié ne peut être supérieure à 150 % de la rente maximale, ce qui reproduit ce que Barbara Lucas et Olivier Giraud appellent « le modèle de genre helvétique », fondé sur l'emploi à plein temps des hommes et à temps partiel des femmes mariées. Dans le projet fédéral intitulé « Réforme Prévoyance 2020 », une des mesures proposées est le relèvement progressif (en trois ans) de l'âge de la retraite des femmes de 64 à 65 ans.

Ce bref détour historique concernant la fixation d'un âge de retraite montre que si l'âge du retrait de l'emploi considéré comme légitime pour les hommes n'a pas fluctué depuis la création de l'AVS, l'âge de la fin de l'emploi des femmes, principalement des femmes mariées à un époux plus âgé qu'elles, a connu un tout autre traitement. Ce constat met en lumière les effets de l'intersection des rapports sociaux d'âge et de sexe et de la construction sexuée des formes de dépendance.

Les analyses menées dans une perspective de genre ont mis en lumière les impensés produits par le modèle normatif dominant. L'historienne Carola Togni a par exemple montré que les femmes qui sont à la recherche d'un emploi ont moins tendance à s'inscrire au chômage (2015), comme le constate également une publication de l'Office fédéral de la statistique intitulée *Femmes et chômage : des écarts persistants avec le taux de chômage des hommes* (Office fédéral de la statistique (OFS), 2012). Dans le cas du chômage, les personnes en recherche d'emploi qui ne sont pas inscrites dans un Office régional de placement font partie de ces catégories rendues invisibles, ne faisant partie d'aucune statistique.

Des recherches ont ainsi montré que le genre et l'âge sont des principes structurants éclairant la diversité des formes de la (non-)participation à l'emploi (Le Feuvre, Rosende, Schoeni, & Kuehni, 2014). L'assignation du travail domestique aux femmes seules, le nombre insuffisant de places d'accueil des enfants en bas âge et la politique fiscale défavorable à l'emploi féminin entraînent la réduction du taux d'occupation des femmes, voire une interruption provisoire d'activité au moment de la naissance d'un enfant, période fondée sur le modèle de la conciliation, ainsi que je l'ai montré dans le chapitre précédent. Selon certaines études, ceci a un impact sur la seconde partie de carrière car celles et ceux qui ont connu des interruptions dans leur parcours professionnel ont peu de possibilités de quitter précocement le marché du travail (Le Feuvre, Rosende, et al., 2014). Dans cette lecture, le maintien en emploi des femmes jusqu'à l'âge légal de la retraite se réaliserait pour des raisons essentiellement financières.

Si, entre 2004 et 2014, le taux d'occupation des femmes entre 55 et 64 ans en emploi a passé de 56 % à 67,4 %, celui des hommes du même âge a plutôt eu tendance à stagner : 79 % en 2004 et 80,2 % en 2014 (OCDE, 2014). Ces chiffres ont amené des chercheuses à constater que les comportements d'activité des hommes et des femmes en deuxième partie de carrière allaient vers une plus grande congruence (Office fédéral de la statistique, 2015). Toutefois, les chiffres concernant le taux d'occupation des actives et des actifs en emploi montrent que la Suisse reste fidèle à ce que Barbara Lucas et Olivier Giraud (2009) ont nommé le « régime de genre helvétique ». Les chiffres récents de l'Office fédéral de la statistique illustrent ce fait. En 2014, 82 % des hommes et 31,5 % des femmes entre 55 et 64 ans avaient un emploi à temps plein (90-100 %). Ces statistiques montrent que si la participation à l'emploi des femmes entre 55 et 64 ans augmente, le temps partiel reste la norme pour les deux-tiers d'entre elles

alors qu'il demeure l'apanage de moins de 20 % des hommes. En effet, tous âges confondus, les femmes exercent plus souvent une activité à temps partiel. Si, en 2014, le taux de chômage des hommes, au sens du SECO (3,3 %), dépassait celui des femmes (3 %), la prise en compte du chômage selon la définition du Bureau international du travail change cette perception⁵⁰. En 2014, le taux de chômage au sens du BIT était de 4,7 % pour les femmes et de 4,4 % pour les hommes (Office fédéral de la statistique, 2016b). Par groupe d'âge, en 2014, la différence était la plus élevée parmi les 40–54 ans et les 25–39 ans (Giraud & Lucas, 2009). C'est d'ailleurs dans cette dernière classe d'âge que les trajectoires professionnelles commencent à diverger le plus. Les femmes se retirent plus souvent temporairement ou complètement du marché du travail que les hommes : en 2010, 17,3% des femmes contre 3,9 % des hommes étaient catégorisées comme « non actives » entre 25 et 39 ans (Office fédéral de la statistique, 2015).

La recherche dirigée par Nicky Le Feuvre intitulée *L'Égalité des seniors en emploi* s'attache à saisir les processus de recomposition des inégalités de sexe en deuxième partie de carrière à l'œuvre dans quatre grandes entreprises helvétiques. Elle montre que la rhétorique des politiques publiques pour le « vieillissement actif » ne trouve pas de résonance au niveau des ressources humaines (Le Feuvre, Rosende, et al., 2014), ce qui confirme l'hypothèse d'une fiction construite par les discours. Si la majorité des mesures d'égalité dans les entreprises visent « la conciliation » travail-famille qui promeut essentiellement le « régime de genre helvétique », c'est-à-dire le temps partiel pour les mères, les mesures de « gestion des âges » mises en œuvre, elles s'adressent en premier lieu aux personnes ayant un niveau de formation élevé.

Si les recherches menées dans une perspective de genre sur la catégorie des « seniors » mettent en lumière les effets d'invisibilisation liés à l'articulation des rapports de sexe et d'âge, elles ne remettent toutefois pas en question la construction de cette catégorie d'âge comme problématique. Par ailleurs, d'autres catégories sont rendues invisibles par le travail de cadrage des politiques sociales. En effet, le modèle normatif du « vieillissement actif » présuppose l'existence de trajectoires antérieures indifférenciées chez les hommes et les femmes, calquées sur le modèle de l'*adult*

⁵⁰ Le Bureau international du travail définit le taux de chômage en fonction du nombre de personnes considérées comme aptes à travailler et qui sont à la recherche d'un emploi sans forcément s'inscrire dans un Office régional de placement. En 2010, 39,5% des femmes au chômage selon la définition du BIT étaient inscrites dans un ORP contre 52,6% des hommes. (Le Feuvre, Rosende, Schoeni, & Kuehni, 2014)

worker (Daly, 2011). Or une recherche suisse sur les parcours de vie a montré que le parcours de vie ternaire formation-emploi-retraite, s'il correspondait à plus de 72 % des parcours masculins, n'était pas adéquat pour décrire plus des trois quarts des parcours de vie féminins (Levy, Gauthier, & Widmer, 2006). Les 28 % de parcours de vie masculins qui ne correspondent pas au parcours ternaire et linéaire formation-emploi-retraite ne sont pas problématisés. Ce type de parcours est appelé « erratique » par les auteurs, qui soulignent « qu'il s'agit plutôt d'une catégorie résiduelle qu'un véritable type de parcours » (Levy et al., 2006). Dix ans plus tard, la perspective intersectionnelle qui consiste à prendre en considération l'articulation de différents systèmes d'inégalités (de genre, d'âge, de classe et d'ethnicité notamment) apporte une dimension supplémentaire à cette analyse. Cette catégorie masculine « résiduelle », produit de rapports de classe et d'ethnicité, est peu étudiée dans le champ sociologique.

Conclusion

Dans cette introduction, j'ai montré dans un premier temps que la rhétorique du « vieillissement actif » produit une fiction relayée dans les recherches scientifiques. Dans un deuxième temps, j'ai mis en lumière que l'âge semblait suffire à produire la catégorie des « travailleuses et travailleurs âgé·e·s » comme problématique et que cette dernière était fondée sur le modèle de l'*adult worker*, qui participe à rendre invisibles les femmes de cette classe d'âge ainsi que les hommes situés en bas de l'échelle sociale. Finalement, j'ai exposé que les recherches réalisées dans une perspective de genre qui ont questionné l'invisibilisation des femmes proches de l'âge de la retraite n'ont pas remis en question la naturalisation de l'âge.

Dans l'analyse qui va suivre, je vais interroger les normes de l'emploi qui soutiennent les figures des « personnes de plus de 50 ans récipiendaires de l'aide sociale » dans la formulation et l'application d'une politique sociale en direction de cette catégorie, qui a vu le jour dans le canton de Vaud en 2011.

2. La solution proposée par les politiques du canton de Vaud : une rente-pont à deux ans de l'âge de la retraite

Les « chômeurs âgés » sont une des catégories visées par les politiques de l'emploi du canton de Vaud. Dans les débats parlementaires, les « chômeurs âgés de 60 ans au

moment de perdre leur emploi » sont pour l'essentiel considérés comme des victimes du marché du travail qui possèdent des « chances de réinsertion sur le marché du travail [...] très faibles » et pour lesquelles le revenu d'insertion « représente donc principalement une solution d'attente » (Vaud, 2010, p. 5). La catégorie ainsi définie par le politique se fonde sur la figure idéalisée de l'*adult worker*, c'est-à-dire sur la représentation d'un parcours ininterrompu en emploi pendant la durée de « l'âge adulte ». Le canton de Vaud propose une sortie précoce de l'emploi sous forme d'une rente-pont aux personnes se trouvant à deux ans de l'âge de la retraite, soit à l'âge de 62 ans pour les femmes et de 63 ans pour les hommes. Rares sont les oppositions politiques à la rente-pont. Si un député vaudois UDC oppose la figure d'un « travailleur prévoyant », qui économise, à celle des « travailleurs qui ne savent pas se prendre en main », la grande majorité des élu·e·s perçoit l'âge comme un critère entravant l'accès à l'emploi et considère la catégorie des « seniors » comme une catégorie vulnérable (Canton de Vaud, 2010a). Le rapport majoritaire de la Commission affirme « qu'un acharnement socio-administratif à l'encontre de personnes cumulant le fait d'avoir épuisé leurs droits au chômage et de n'être plus qu'à deux ans du droit à l'AVS est peu efficient et humainement blessant » (Canton de Vaud, 2010b, p. 3). Si le risque de fraude est invoqué pour cette politique en direction des travailleurs ayant épuisé leurs droits chômage, il est considéré comme bas pour cette catégorie de sans-emploi : « Le projet permet une centration des contrôles administratifs sur ceux qui auraient objectivement davantage la tentation de frauder (par un espacement des contrôles, actuellement mensuels, de ces travailleurs âgés) et une mobilisation des travailleurs sociaux sur l'accompagnement des bénéficiaires. » (Canton de Vaud, 2010b, p. 4). En effet, la majorité des élu·e·s pensent que « le fait de devoir travailler des années en Suisse, puis épuiser ses indemnités de chômage, avoir consommé l'essentiel de sa fortune, réduit considérablement le risque [de tourisme social] » (Canton de Vaud, 2010b, p. 5). La majorité des élu·e·s considèrent ainsi que cette catégorie de « personnes âgées sans emploi » comprend d'abord des victimes du marché du travail pour lesquelles un « acharnement administratif » semble inutile. Uneminorité d'élu·e·s est toutefois opposée au projet car la situation de pauvreté s'explique par des causes « du ressort de la sphère privée », c'est-à-dire « la situation familiale, le nombre d'enfants et le taux d'activité » (Canton de Vaud, 2010c, p. 2). Ces député·e·s fondent ainsi la responsabilité causale (Gusfield, 1981) de l'absence

d'emploi de ces bénéficiaires du RI sur des choix personnels et non sur des effets du marché du travail⁵¹.

L'analyse de la rente-pont met en lumière une figure du travailleur âgé « méritant » (Repetti, 2015) qui ne se fonde pas sur la rhétorique du « vieillissement actif ». Elle rend également visible la relation de dépendance à l'emploi, ce dernier étant perçu comme quelque chose que l'on peut perdre, dépendance qui fait perdre du même coup les avantages liés au statut de l'adulte indépendant. De plus, malgré la perception négative concernant leurs chances de réinsertion professionnelle, les travailleurs et travailleuses âgé·e·s en fin de droit chômage qui sont bénéficiaires du revenu d'insertion vaudois ont également l'injonction légale de « tout mettre en œuvre pour retrouver leur autonomie » jusqu'à deux ans avant l'âge de retraite, âge à partir duquel ils et elles peuvent être libéré·e·s de cette obligation, selon les normes du RI. La solution proposée montre que ce qui est perçu comme problématique n'est pas la retraite, qui est également une dépendance financière étatique, mais la dépendance spécifique de l'assistance publique.

Cette analyse met en lumière une autre dimension concernant la construction de la catégorie problématique des « travailleuses et travailleurs âgé·e·s ». En effet, cette dernière est présente dans les discours seulement pour les personnes qui n'ont plus d'emploi à un certain âge, lequel peut s'étendre, suivant les programmes et les politiques, de 45 à 65 ans. La catégorie problématique du « travailleur âgé » a donc la particularité de désigner qui n'a pas d'emploi et c'est cette absence, et non seulement l'âge, qui fait passer un individu dans la catégorie problématique. Tant qu'elle reste en emploi, une personne n'appartient pas à cette catégorie de dépendance et n'est pas désignée comme « travailleur âgé » par les politiques sociales.

Dans la partie qui va suivre, consacrée à l'analyse des problématisations dans l'application de cette politique, je vais montrer que les discours du personnel du travail social se fondent également davantage sur le modèle du « travailleur méritant » et que ces discours entrent en tension avec la rhétorique du « vieillissement actif ». De plus, le passage à la catégorie problématisée n'est pas uniquement fondé sur l'âge mais aussi, et principalement, sur l'absence d'emploi et d'autosuffisance financière.

⁵¹ La rente-pont comptait 686 bénéficiaires en 2014, dont 389 hommes et 297 femmes (Abrassart et al., 2015).

3. La mise en œuvre des politiques en direction des personnes sans emploi de plus de 50 ans

3.1. Les professionnel·le·s du travail social accompagnant des personnes sans emploi de plus de 50 ans

Afin de comprendre comment cette politique est mise en œuvre par le personnel du travail social et de mettre en lumière les présupposés normatifs qui fondent les problématisations de l'absence d'emploi des travailleuses et travailleurs âgé·e·s, j'ai demandé à 21 professionnel·le·s de me décrire trois situations de personnes âgées de plus de 50 ans qui leur semblaient emblématiques de leur intervention auprès de cette population, selon la méthode décrite dans le chapitre 2. J'ai choisi l'âge de 50 ans parce que c'est la borne minimale que j'ai trouvée dans les discours des élu·e·s, qui peuvent parler aussi bien de personnes de plus de 50 ans, de plus de 55 ans ou de plus de 60 ans. Le choix des 50 ans comme borne inférieure me permettait ainsi d'inclure ces trois seuils qui pouvaient être considérés comme problématiques du point de vue de l'âge. Cette borne peut même se situer en dessous de 50 ans, comme le déclare Cassandra, assistante sociale dans un Centre social régional : « On se retrouve avec de plus en plus ces gens, alors non plus à 60 ans, mais avec les gens déjà de 45-50 ans. Et que déjà là, on dit : < L'âge c'est un problème >. » Ou Ophélie, assistante sociale dans un Centre social régional, qui constate : « Quand on a 20 ans, on est dans une position difficile, quand on en a 45, on commence déjà à devenir trop âgé. [...] Il y a même des annonces [qui ciblent des personnes âgées] de 25 à 35 ans ! Je ne sais pas si vous vous imaginez, ça vous laisse 10 ans... »

Les professionnel·le·s de l'insertion interrogé·e·s ont raconté 63 histoires sociales de la dépendance problématique concernant les personnes de plus de 50 ans. Une travailleuse sociale questionnée au sujet de la catégorie des « jeunes adultes en difficulté » (JAD) avait interprété ma question différemment et avait ainsi relaté deux récits de personnes de 50 ans et plus. Ces deux récits ainsi que la travailleuse sociale ont par conséquent été ajoutés au corpus. Une des situations relate un cas d'aide financière occasionnelle. Il s'agit de la situation d'Amielle, 67 ans, qui était venue demander une aide financière au RI à la suite d'un vol car elle n'avait plus assez d'argent pour finir le mois. Cette situation est différente car cette personne est déjà à la retraite et l'aide financière n'est qu'occasionnelle. Elle ne fera ainsi pas l'objet d'une analyse plus approfondie. Une autre travailleuse sociale n'a pas décrit de situation

parce que, selon elle, l'âge ne change rien à l'intervention et aux possibilités de trouver un emploi. Il s'agit de Ruxandra, job coach dans une mesure d'insertion sociale, qui justifie l'absence de situations particulières ainsi : « Je n'ai pas... trois situations particulières [...] parce qu'on est à chaque fois, on a une situation qui est différente. [...] On a un participant, auxiliaire de santé, il est d'accord de se former, le stage est validé, 30 ; 40 ; 50 ans, on met la formation en place. [...] Mais c'est vrai que pour nous et avec nos participants, que... l'âge fondamentalement, parce que notre manière de procéder est la même avec tout le monde, même comme je vous disais l'autre jour on a reçu un participant de 19 ans, on a... fait la même chose qu'avec un participant de 50 ans. »

Le fait que cette personne ne traite pas l'âge de manière problématique est certainement lié au fait que l'organisme prestataire dans lequel elle travaille est le seul qui propose aux entreprises des employé·e·s pour une durée de 10 mois. La particularité de ce programme réside dans le fait que l'entreprise ne verse pas de salaire pendant les 10 premiers mois, sans être liée par une obligation d'engagement à la fin du contrat. Les employé·e·s, bénéficiaires du revenu d'insertion, sont toutefois rémunéré·e·s par le canton de Vaud pendant la durée de l'engagement. Les conditions d'emploi favorables aux entreprises, principalement du secteur socio-sanitaire, justifient ainsi la faible influence de l'âge dans l'engagement de main-d'œuvre gratuite.

J'ai ainsi analysé 65 histoires de la dépendance problématique, et les discours de 22 professionnel·le·s chargé·e·s⁵² d'accompagner des personnes sans emploi de plus de 50 ans. Ces 22 professionnel·le·s sont en majorité des assistant·e·s sociaux travaillant dans des Centres sociaux régionaux (18), des conseillers et conseillères en insertion dans des mesures d'insertion sociale (2), une job coach dans une mesure d'insertion sociale (1) et une responsable de mesure d'insertion sociale (1). Il s'agit de quatorze femmes et huit hommes. Quatorze ont une formation en travail social, sept une formation universitaire et une travailleuse sociale n'a pas de formation.

⁵² 21 entretiens ont été menés spécifiquement pour ce 3^e volet et un entretien avait été lors du 1^{er} volet de l'enquête consacré aux jeunes.

Tableau 5.1 : Fonction et sexe du personnel de travail social

Fonction	AS		Job coach		Conseil en insertion		Responsable	
Nombre	18		1		2		1	
Sexe	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme	Femme	Homme
Nombre	11	7	1	0	1	1	1	0

Ces 65 récits de la dépendance problématique pour cette catégorie d'âge concernent des hommes (32), des femmes (28) et des couples (5). Il s'agit dès lors dans la grande majorité de personnes vivant seules. Séverin, assistant social dans un Centre social régional, explique la solitude de cette catégorie d'âge en ces termes : « Alors il suffit qu'un des conjoints travaille puis ça suffit pour qu'ils ne soient pas au RI. »

Quarante-cinq personnes sont suisses, dix européennes et huit proviennent de pays dits « tiers ». Il y a deux couples mixtes, un suisse - pays tiers et l'autre européen - pays tiers. La grande majorité de ces histoires concernent ainsi des personnes de nationalité suisse.

Tableau 5.2 : Sexe et nationalité des personnes dont les situations sont décrites

Hommes	32	Suisse	45
Femmes	28	EU	10
Couples	5	Pays tiers	10

3.2. Les problématiques à l'œuvre dans les discours du travail social

Pour comprendre comment la dépendance financière à l'aide sociale des personnes âgées de plus de 50 ans est problématisée par le personnel du travail social, j'ai cherché à comprendre quelles étaient les raisons qui étaient perçues comme la source de l'absence d'emploi ou de revenu suffisant. Si, globalement, l'âge est perçu comme le critère principal qui empêche la prise d'emploi, d'autres facteurs, comme l'absence de formation, les problèmes de santé, de dépendance à l'alcool ou de séparation peuvent expliquer l'impossibilité d'accéder à un revenu suffisant. Les discours du travail social collectés montrent que, à partir de 50 ans, l'impact de certains événements n'est plus perçu de la même manière qu'à d'autres étapes du parcours de vie. Si la période de la « conciliation » pour les familles était considérée comme une période temporaire, et la fin de la formation comme une période de transition pour les personnes de 18 à 25 ans, la période au-delà de 50 ans peut être reliée à une phase de

« compte à rebours » qui calcule la durée qui sépare les personnes sans emploi du moment où cette absence d'emploi sera légitimée par la retraite. Les discours concernant cette catégorie montrent qu'elle n'est plus une cible des politiques basées sur la rhétorique de l'investissement social, contrairement aux jeunes et aux familles.

Tableau 5.3 : Liste des causes apparaissant comme problématiques dans le discours du personnel du travail social interrogé

Causes	Solutions	Nombre de situations
Problèmes de santé	Procédure AI, suivi thérapeutique, arrêt de travail.	34
Licenciement	Deuil de l'emploi, activités bénévoles, mesures d'insertion	16
Comportements problématiques, alcoolisme	Suivi thérapeutique, mesures d'insertion	7
Migration		6
Lacunes en français	Cours de français, mesures d'insertion	3
Retour en Suisse	Mesures d'insertion, recherche d'emploi	2
Déqualification	Mesures d'insertion, recherche d'emploi	1
Age	Deuil de l'emploi, mesures d'insertion	5
Séparation	Mesures d'insertion, recherche d'emploi, formation	4
Conciliation	Mesures d'insertion, recherche d'emploi, formation	2

Les récits collectés, dans leur grande majorité, racontent une seule histoire. Celle d'une personne en emploi qui, à la suite d'un événement déclencheur, perd cet emploi et n'en retrouve plus. Un événement, comme un burn out, un licenciement ou encore un accident, caractérise le début de cette période sans emploi, qui n'est plus perçue comme temporaire à ce moment du parcours de vie. Cet événement déclencheur est l'élément qui marque le début du vieillissement, et la fin de la fiction du « vieillissement actif ». L'événement déclencheur fait par conséquent passer la personne dans la catégorie problématique. C'est donc, dans les discours, l'absence d'emploi qui est constitutive de cette catégorie des « travailleuses et travailleurs âgé·e·s ». L'image dominante dans les discours des professionnel·le·s demeure ainsi celle du « travailleur méritant ». Elle se féminise pourtant car la « travailleuse âgée »,

absente des discours sur la formulation des politiques, apparaît clairement dans les récits. Ceci montre que, pour le personnel du travail social, l'emploi des femmes se calque sur le modèle normatif et asexué de l'*adult worker*, du moins pour les femmes vivant seules. La situation de Marie-Claire, relatée par Clara, assistante sociale dans un Centre social régional, reflète ce parcours en emploi interrompu par un événement déclencheur : « Et puis en 2007 elle a eu un cancer de l'œil. Elle a eu beaucoup de complications, elle a eu un mélanome dans l'œil, donc elle a eu beaucoup de complications suite à l'opération, elle a dû arrêter son activité professionnelle parce qu'elle ne supportait plus les sources de lumière donc elle ne pouvait plus travailler comme trieuse de diamants donc elle s'est retrouvée au chômage. » La situation de Franz, relatée par Jean-Marc, assistant social dans un Centre social régional, illustre également cette problématisation : « Il a eu une fois son pied qui est resté bloqué et puis du coup il a failli faire un accident. Donc après son médecin a dit... c'est exclu qu'on puisse [...] vous laisser continuer à conduire un taxi. Donc son médecin traitant... a dit qu'il fallait qu'il arrête quoi. Donc il a dû arrêter l'activité. » Quant à Ophélie, assistante sociale dans un Centre social régional, elle résume en ces termes ce modèle narratif : « Un souci soit ... de santé, soit parce qu'on est indépendant, ou perte d'emploi même quand on est employé, et puis à un moment donné, on ne retrouve pas quand on dépasse 50 et quelques, on ne retrouve vraiment pas. » Ces situations préoccupent le personnel de travail social, ainsi que le formule Lilly, en parlant de la situation de Gilles Buntschu, considéré comme un « travailleur méritant » : « Lui, il a dû travailler quarante ans, facile, oui. Quelle fin de carrière, moi ça m'a beaucoup interrogée, en fait, cette situation. Qu'est-ce que... qu'est-ce qu'on lui offre ? Qu'est-ce que la société a à offrir à quelqu'un qui a tout donné et puis qui se retrouve, eh bien trop vieux... ? »

Les récits de l'événement déclencheur

Micheline travaille dans les soins à domicile publics depuis des années et décide de changer pour une structure privée, ce qui change ses rythmes et ses conditions de travail. Quand sa maman tombe malade, elle décide de prendre congé pour accompagner sa mère. A la suite de son décès, elle vit un épisode de dépression assez sévère et son employeur rompt son contrat. En l'espace de quelques mois, elle perd ainsi sa mère et son emploi. A la fin de son droit chômage, elle devient bénéficiaire du revenu d'insertion et commence une mesure pour travailler comme bénévole dans

une garderie d'enfants. Elle a beaucoup de plaisir à s'engager dans son activité, prend également des cours de reiki et reste très active auprès de ses proches et de sa famille.

La grande majorité des récits, soit 48 sur 65 situations, correspondent à la structure narrative de l'événement déclencheur. Il s'agit de personnes qui, à la suite de problèmes de santé, d'un licenciement, d'une faillite, ont quitté le marché du travail à un âge où la réinsertion est considérée comme hautement problématique. Tels sont les cas de Basile, Roger, Samuel, Micheline, Rémi, Ilario, Raymonde, la famille Lepori, Margaux, Franz, Marie-France, Achille, Thorbjorn, Léonice, Valentin, Benoît, Thierry, Gunvor, Fabrice, Marie-Claire, Valérie, Daphnée, Angèle, Gaétano, Ursula, Albert, Ariane, Arnold, Irma, la famille Jovanovic, Bertrand, Gédéon, Akim, Bernard, Alfred, Gilles et Lara Buntschu, Andres, la famille Bekzarov, Jean-Marc, Joao, Murielle, Richard, Thibault, Carolina, Jean-Bernard, Marthe, Édith, Siméon et Pierre-Alain. Pour certain·e·s, la fin de l'emploi a été déclenchée par un problème de santé, pour d'autres par un licenciement, pour d'autres encore par une faillite ou une baisse de revenu d'indépendant. L'âge ôte le caractère temporaire de l'absence d'emploi liée à l'événement. Dans le cas de contrats à durée déterminée dans des agences temporaires, le passage à l'âge de 50 ans peut être l'événement déclencheur qui fait que la personne ne sera plus réengagée.

C'est bien de la fin de l'emploi qu'il est question pour cette catégorie d'âge, et non de son maintien. Pour toutes ces personnes, la rhétorique du « vieillissement actif » n'est pas appliquée, si ce n'est dans une activité bénévole en dehors de l'emploi, et l'intervention du personnel de travail social consistera à accompagner vers le deuil de l'emploi. Ici, l'événement déclencheur est la « *complicating action* » de Labov qui intervient en début de récit dans la structure narrative. C'est cet événement qui est perçu comme la cause de la dépendance problématique. Ce constat confirme que ce n'est pas l'âge qui produit la catégorie du « travailleur âgé », mais l'absence d'emploi à un certain âge. Une personne en emploi n'est pas, dans les discours, un « travailleur âgé ». Les personnes qui appartiennent dans les discours du travail social à la catégorie des « travailleuses et travailleurs âgé·e·s » ont la particularité d'être sans emploi.

Samuel est un homme de 60 ans qui a un parcours professionnel peu ordinaire. En début de carrière, il part travailler en Chine dans le milieu commercial et y rencontre son ex-femme avec laquelle il se marie. Ils se rendent aux Etats-Unis où il travaille pendant 30 ans pour les grands noms de la mode. A la suite de la crise financière de

2008, Samuel perd son emploi et décide de revenir en Suisse car le système de sécurité sociale américain ne lui permet pas de vivre correctement. Arrivé à l'aide sociale, il suit une mesure de bénévolat dans un théâtre qui lui plaît énormément. Il continue ensuite à s'y engager comme bénévole pour des tâches administratives.

9 de ces 48 situations collent ainsi à la métaphore de ce que je nomme « la chute ». Il s'agit de Samuel, Raymonde, Léonie, Valentin, Thierry, Gunvor, Ariane, Bertrand et Murielle. Ces personnes changent de statut social en arrivant au revenu d'insertion, à cause de la forte baisse de revenu qui les fait passer dans la catégorie des « pauvres » et qui les oblige à changer de logement et de pratiques. Les propos de Johan, assistant social dans un Centre social régional, à propos de Thierry, illustrent cette figure de la chute : « Il avait des salaires très importants, entre 10 et 15 milles francs par mois et puis effectivement c'était une chute de venir ici, quoi. » Il ajoute, à propos de la situation de Gunvor : « C'est vrai que moi en tant qu'assistant social j'ai peu de choses à lui proposer dans le sens où les mesures d'insertion, elles visent plutôt un public de type bas seuil voire début de CFC ou pas du tout, et ce monsieur est, entre guillemets, surqualifié par rapport à ce style de mesures. »

Les situations de « chute » mettent en lumière deux éléments importants concernant l'articulation des rapports sociaux. Premièrement, elles révèlent les effets des rapports sociaux de classe qui ne sont pas nommés dans les autres situations. En effet, dans les 40 autres situations, il s'agit de « pauvres » qui demeurent des pauvres et qui ne changent pas de statut social en perdant leur emploi. Deuxièmement, elles mettent en lumière l'articulation des systèmes de genre et de classe, ainsi que l'illustrent les situations de Raymonde et de Léonice. Les femmes sans emploi – et sans enfants – de cet âge, dont la problématisation correspond au récit de « la chute », sont perçues comme ayant trop donné à leur carrière, ce qui confirme les résultats d'une étude récente dirigée par Nicky Le Feuvre (2015).

« Puis c'est quelqu'un qui n'a pas d'enfants, [...] mais elle a fait toute sa carrière dans cette banque, c'est quelqu'un qui se donnait à fond au travail... enfin, on sentait que sa priorité c'était vraiment... sa carrière, quoi. » (Simon, assistant social dans un CSR, à propos de la situation de Léonice)

Tableau 5.3 : Liste des personnes correspondant à la problématisation « La fin de l'emploi »

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Événement déclencheur</i>
1. Basile	Homme de 59 ans au bénéfice d'un CFC d'électricien, arrivé au RI pour la première fois à 50 ans car il ne trouvait plus de travail à cause de son âge. Il a trouvé des emplois temporaires et est revenu au RI à 55 ans. L'assistant social aimerait le libérer de l'obligation de s'insérer.	Problèmes d'épaule à 55 ans, arrêt maladie.
2. Roger	Homme de 59 ans qui n'a pas de formation mais a fait des petits boulots en tant que logisticien ou chauffeur jusqu'à l'âge de 50 ans, âge auquel il n'a plus trouvé de travail. Il a suivi des mesures à l'ORP, mais refuse d'en faire davantage car il ne veut pas travailler sans être payé. Il n'a plus aucune motivation et dit qu'il retrouvera du boulot à la retraite.	Âgé de 50 ans, ne trouve plus de travail dans les boîtes temporaires à partir de cette borne d'âge.
3. Samuel	Homme de 60 qui est parti à l'étranger à la suite d'une formation d'employé de commerce et qui a ensuite vécu 30 ans sur un autre continent en travaillant pour des grands noms de la mode. À la suite de la crise de 2008, il a perdu son emploi et a décidé de rentrer en Suisse. Il a œuvré comme bénévole dans plusieurs associations culturelles, dans lesquelles il travaille encore bénévolement malgré la fin de la mesure.	Licenciement.
4. Micheline	Femme de 60 ans qui travaillait dans les soins à domicile. Lorsque sa mère est tombée malade, elle a pris congé pour s'en occuper. À la suite du décès de sa mère, elle a fait un burn out et a perdu son emploi. Elle a suivi la mesure MACIT, a travaillé dans une garderie et a ensuite fait la formation de « maman de jour ».	Burn out.
5. Rémi	Homme qui a « travaillé toute sa vie », dont 18 ans dans une entreprise pharmaceutique. À la suite d'un accident professionnel, il est licencié. Il suit un stage AI d'une année comme dessinateur, puis suit une mesure d'insertion sociale. Il n'est pas très motivé, selon le conseiller.	Accident professionnel.
6. Ilario	Homme qui a fait sa formation dans un	Suite à une

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Événement déclencheur</i>
	autre pays et a accumulé les emplois avant de fonder sa boîte de déménagement. À son divorce, il ferme son entreprise et est engagé comme chauffeur pendant 2 ans dans une autre entreprise. À 60 ans, il s'est fait engager en tant que chauffeur-livreur pour remplacer une personne et a un contrat sur appel.	opération des hanches, doit limiter les ports de charge.
7. Raymonde	Femme qui a travaillé dans la finance et fait 3 burn out en 2001. Elle a quitté son travail et ne veut plus travailler dans le secteur bancaire. Elle fait des crises d'angoisse lorsqu'il en est question. Elle a également un diplôme de masseuse reconnu ASCA. Elle a besoin de 8'000.- pour vivre et payer son appartement et ne touche plus que 6'000.- au chômage.	Burn out.
8. Famille Lepori	Homme de 61 ans qui a travaillé comme sérigraphe, sans formation, qui n'a plus d'activité depuis 2010 et fait régulièrement des recherches d'emploi. Sa compagne fait des ménages, n'a pas de formation ainsi que peu de connaissances de la langue. Elle a deux enfants entre 10 et 15 ans qui vivent avec eux. Il est inscrit à l'ORP depuis 2010. Il ne se déplace plus pour faire ses recherches car on lui dit qu'il est trop vieux.	Licenciement suite à des restructurations.
9. Margaux	Femme de nationalité française qui est venue en Suisse pour travailler en 2011. Elle a obtenu un permis B mais a perdu son travail après moins d'une année, ce qui ne lui a pas donné droit au chômage. Elle est tombée malade, a fait une mesure de bénévolat après sa guérison et est à nouveau inscrite à l'ORP. Avant cela, elle avait travaillé en France régulièrement.	Est venue en Suisse pour travailler, et a perdu son travail, problèmes de santé.
10. Franz	Homme de 57 ans qui a travaillé dans plusieurs domaines avant de perdre son emploi en 2004 à la suite de souci de santé. Il a fait cinq demandes AI mais n'a pas obtenu de rente. La plateforme interinstitutionnelle a été mise en place pour revoir sa situation AI.	Problème de santé.
11. Marie-France	Femme suisse de 55 ans au bénéfice d'une formation d'employée de commerce, qui a beaucoup travaillé mais qui a dû arrêter suite à un souci de santé. Elle n'est pas à	Problème de santé.

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Événement déclencheur</i>
	niveau en informatique et ne retrouve plus de travail.	
12. Achille	Homme de 55 ans qui a une activité indépendante de vente de matériel de pêche qui ne lui permet plus de subsister. L'assistante sociale a fait une demande exceptionnelle pour qu'il puisse rester au RI tout en gardant son activité indépendante.	Baisse de revenu d'indépendant.
13. Thorbjorn	Homme de 62 ans, anthropologue, au RI depuis 2003. Il a travaillé comme assistant céramiste, fait du bénévolat et des œuvres artistiques. Il a suivi quelques mesures, a fait une demande AI et a obtenu une rente complète.	Problèmes de santé.
14. Léonice	Femme qui travaillait comme enquêtrice pour une banque. Elle s'est fait licencier et poursuivre en justice à la suite d'une faute professionnelle. Elle ne retrouve plus de travail et serait prête à prendre n'importe quel boulot. Elle ne trouve rien dans son secteur à cause de son casier judiciaire.	Licenciement.
15. Valentin	Homme de 49 ans qui travaillait pour l'État avant de se faire licencier à la suite d'une plainte pour harcèlement sexuel. Il a fait recours et a obtenu gain de cause, mais n'a jamais retrouvé de travail dans ce domaine. Il est au RI depuis 10 ans. Il veut travailler en tant qu'indépendant en prenant des mandats administratifs et comptables.	Licenciement.
16. Benoît	Homme de 60 ans qui a « travaillé toute sa vie » dans différents domaines, et qui est au RI depuis 2011 suite à des problèmes de santé. Il a suivi de nombreuses mesures d'insertion au chômage et n'en voit pas l'intérêt.	Problèmes de santé.
17. Thierry	Homme de 54 ans, qui a un doctorat en informatique, qui est marié et qui a trois enfants. Il ne trouve plus de travail à la suite d'un licenciement. Sa femme est esthéticienne mais ne travaille pas.	Licenciement, problèmes de santé.
18. Gunvor	Homme qui a fait l'école hôtelière et qui est tombé malade. Il a suivi des mesures de reconversion de l'AI et donne actuellement des cours dans une école internationale. Ses conditions de travail restent précaires et il fait des allers retours au RI.	Problèmes de santé.

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Événement déclencheur</i>
19. Fabrice	Homme de 54 ans, informaticien, qui n'a plus d'emploi depuis quelques années. Il accumule les stages mais n'est jamais engagé à durée indéterminée. Il a la garde alternée de sa fille de 13 ans. Il n'a pas le profil de son emploi, selon l'assistante sociale.	Démission.
20. Marie-Claire	Femme de 60 ans qui était trieuse de diamants et qui a eu un cancer de l'œil. Elle a fait une demande AI qui a été refusée et est en attente de la rente-pont.	Problème de santé.
21. Valérie	Femme de 62 ans qui a travaillé en tant qu'indépendante dans son épicerie après avoir travaillé 31 ans en tant qu'informaticienne. Après la faillite de son commerce, elle n'a plus retrouvé de travail. Elle a des problèmes de santé et son compagnon est mort récemment. Elle a finalement accepté de demander une rente-pont mais, selon l'assistante sociale, il a été très difficile pour elle de faire le deuil de l'emploi.	Faillite.
22. Daphnée	Âgée de 55 ans, indépendante jusqu'en 1998, elle avait sa propre papeterie qui a été mise en faillite. Après quelques petits boulots, elle est arrivée à l'aide sociale en 2004. Elle souffre d'une grande dépendance à l'alcool et va être hospitalisée.	Faillite, dépendance à l'alcool.
23. Angèle	Femme de 57 ans qui a travaillé comme infirmière en EMS jusqu'en 2007, date à laquelle elle a été licenciée. Depuis, elle travaille comme infirmière à domicile et le RI complète ses gains. Son immeuble a été incendié, ce qui a nécessité un suivi social pendant un moment.	Licenciement.
24. Gaetano	Homme portugais de 60 ans qui a travaillé comme maçon sans formation jusqu'à 50 ans et qui est au RI depuis 10 ans. Il a une incapacité de travail à 30 %. Il est marié et vit avec sa femme qui ne travaille pas et ne parle pas le français. L'assistante sociale veut qu'il fasse une mesure.	Problèmes de santé.
25. Ursula	Femme de 59 ans en attente d'une décision AI qui a de gros problèmes psychologiques. Au revenu d'insertion depuis 2006, elle avait travaillé auparavant	Problèmes de santé.

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Événement déclencheur</i>
	comme vendeuse et fait des petits boulots jusqu'à ce que son état de santé ne le lui permette plus.	
26. Albert	Homme de 60 ans qui a travaillé 18 ans dans une entreprise comme gestionnaire de vente avant de se faire licencier pour restructuration. Il avait obtenu un CDD de 10 mois par une mesure d'insertion mais a eu un infarctus qui lui a fait perdre son emploi.	Licenciement, puis CDD et problèmes de santé.
27. Ariane	Femme de 63 ans qui a été professeure de piano. Elle a perdu son emploi et n'a plus retrouvé de travail. Elle n'arrive pas à vivre avec les 2'400 francs du RI et s'endette.	Licenciement.
28. Arnold	Homme de 58 ans défini comme « marginal », qui vit dans une ferme sans eau et sans électricité. Il a 2 CFC, un d'étalagiste et un autre de décorateur. Il a travaillé longtemps comme indépendant mais n'a plus assez de travail. L'assistante sociale aimerait déposer une demande AI mais il n'est pas d'accord. Elle ne veut pas l'inscrire à l'ORP, car elle le juge trop fragile.	Baisse de revenu d'indépendant car problèmes de santé et lenteur.
29. Irma	Femme de 53 ans qui a été vendeuse dans une boutique de luxe et a perdu son emploi à la suite d'une faillite. Elle souffre de troubles bipolaires et a des problèmes de logement, ce qui rend le retour en emploi difficile.	Faillite.
30. Famille Jovanovic	Couple de 55 et 52 ans, il a travaillé sur les chantiers, elle dans les nettoyages, jusqu'à ce que l'âge et la santé les empêchent de trouver du travail. Au RI depuis 9 ans, sous certificat médical, le couple a été libéré de l'obligation de s'insérer pour raisons de santé.	Problèmes de santé.
31. Bertrand	Homme de 59 ans, décorateur dans une entreprise de montres, qui s'est fait licencier et n'a plus retrouvé de travail depuis 15 ans. Il suit des mesures du RI mais ça lui pose problème de ne pas être payé. Il a des problèmes d'alcool.	Licenciement.
32. Gédéon	Homme de 56 ans qui a longtemps travaillé en tant qu'indépendant dans son propre bistrot, il a vécu un burn out à la suite	Burn out.

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Événement déclencheur</i>
	d'une séparation. Au RI depuis 2 ans, il a la possibilité de travailler à nouveau en tant qu'indépendant mais ne peut pas être soutenu par le RI dans ce projet.	
33. Akim	Homme tunisien de 52 ans qui a un diplôme de comptable mais a travaillé en tant que magasinier en Suisse. Il est au RI depuis 3 ans, à la suite d'une dépression. L'AI lui a proposé un reclassement et des cours en comptabilité, mais il a subi un échec aux examens.	Burn out (dépression).
34. Bernard	Homme de 54 ans qui a été gérant d'un café pendant 18 ans avant de faire un burn out et de perdre son travail. Il est au RI depuis, sous certificat médical. Une demande AI est en cours.	Burn out
35. Alfred	Homme de 51 ans à l'aide sociale depuis 2005. Carrossier de formation, il avait développé une allergie à la peinture et avait dû quitter son emploi. Il avait fait plusieurs stages, mais n'avait pas trouvé d'emploi car il avait des problèmes avec l'autorité. Sur le conseil de son AS, il a fait un stage dans une carrosserie et remarqué qu'il n'avait plus d'allergie. Il a été engagé à 80 % pour une durée indéterminée.	Problèmes de santé.
36. Gilles et Lara Buntschu	Homme de 61 ans qui a perdu son boulot après avoir travaillé comme aide comptable sans formation. Il ne trouve plus d'emploi et est libéré par le RI de l'obligation de s'insérer. Selon l'épouse, il le vit bien et a été soulagé par cette décision. Lara, 52 ans, a été vendeuse en tant qu'indépendante avant de fermer sa boutique. Elle souffre d'une hernie discale et a fait une demande de rente AI.	Pour lui : licenciement. Pour elle : problèmes de santé.
37. Andres	Homme portugais âgé de 60 ans, seul, qui a travaillé de longues années dans la construction. Il a une double hernie discale, a fait un demande de rente AI qui a été refusée. Un recours est en cours contre cette décision.	Problèmes de santé.
38. Famille Bekzarov	Couple serbe de 50 ans, sans formation, sachant très peu le français. Il a travaillé sur les chantiers mais a actuellement un certificat médical à 100 %. Elle fait des nettoyages. L'assistante sociale a proposé un cours de français pour la femme et une	Problèmes de santé (pour lui).

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Événement déclencheur</i>
	mesure d'insertion pour le monsieur. Elle suit aussi la fille de 11 ans dans sa scolarité.	
39. Jean-Marc	Homme de 63 ans qui a fait une dépression et a perdu son travail d'électricien. L'assistant social est allé le chercher à la maison pour lui proposer le RI. Il a fait une demande de rente-pont.	Dépression.
40. Joao	Homme de 56 ans, séparé, qui travaille en tant que maçon et qui fait des allers-retours au RI depuis 2006. Il a actuellement en emploi pour 9 mois payé CHF 2'400.- par mois.	Problèmes de santé.
41. Murielle	Femme de 50 ans, « bardée de diplômes », elle travaille dans l'immobilier et l'événementiel. Elle se retrouve au chômage à la fermeture de l'entreprise dans laquelle elle était engagée. Elle n'a plus trouvé de travail, à l'exception de mandats de durée déterminée.	Licenciement.
42. Richard	Homme de 62 ans, qui a recouru au chômage après un souci de santé. Il a travaillé toute sa vie sur les chantiers. À la fin de ses APG, il est arrivé au RI. L'assistant social a réglé des choses administratives et relancé une demande AI. Il se prépare à demander la rente-pont.	Problèmes de santé.
43. Thibault	Homme de 63 ans qui a eu un dernier emploi comme chauffeur de taxi indépendant avant de perdre son travail. Il a pris la rente-pont à 63 ans.	Plus assez de revenus en tant qu'indépendant.
44. Carolina	Femme de 56 ans, universitaire, dont le diplôme n'est pas reconnu en Suisse et qui a travaillé en école privée. Actuellement, elle ne trouve pas de travail et ne semble pas avoir le comportement « adéquat » pour en trouver.	Déqualification.
45. Jean-Bernard	Homme de 60 ans qui a été peintre en bâtiment et chef d'équipe, mais n'a actuellement plus d'emploi. Alcoolique, malentendant, il est en mesure dans une entreprise sociale.	Dépression, alcoolisme.

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Événement déclencheur</i>
46. Marthe	Femme de 55 ans qui veut entreprendre une formation de forestière. Alcoolique, elle vivait dans une caravane et avait eu une longue expérience comme représentante dans la vente, puis comme tenancière de bistrot. Elle a trouvé un emploi dans le secteur des soins et de l'animation.	Alcoolisme.
47. Siméon	Homme de 60 ans, menuisier de formation, qui a perdu sa femme et sa fille de manière « violente » à très peu de temps d'intervalle. Il avait perdu un emploi car il en était venu aux mains avec son employeur. Au RI depuis 10 ans, il a commencé à travailler bénévolement pour un théâtre et est devenu, de manière bénévole toujours, responsable des décors.	Décès de proches, licenciement.
48. Pierre-Alain	Homme de 58 ans qui a vécu une période de chômage après avoir travaillé « toute sa vie » comme ébéniste. À la suite d'un problème cardiaque, il a obtenu une rente AI.	Problème de santé.

Les situations de dépendance à l'intersection des rapports sociaux de genre et d'âge

Amandine a voyagé, s'est mariée au cours d'un de ses périple et a vécu dans le pays de son mari. Elle a deux enfants de 14 et 16 ans. Lorsqu'elle se sépare de son mari, elle décide de rentrer en Suisse. Ce retour est difficile pour elle, autant émotionnellement que matériellement. Elle a une formation d'employée de commerce et se met à chercher un emploi, sans succès. Elle est suivie par un psychiatre et débute une mesure mise en place par l'AI. Dans ce cadre, elle travaille d'abord à 60%, puis à 100%, ce qui s'avère être un taux trop élevé. La mesure s'arrête et Amandine commence à suivre un programme qui a pour objectif de travailler d'abord sur la confiance et l'estime de soi. En dehors de ce projet d'insertion, elle vit des situations difficiles avec ses enfants qui la jugent d'être bénéficiaire de l'aide sociale.

Sept situations sont problématisées non seulement en termes d'âge mais également en termes de genre⁵³. Il s'agit d'une part de deux situations de femmes dont l'absence d'emploi est expliquée par la période antécédente, non seulement dévolue à la conciliation mais également caractérisée par un séjour hors de Suisse. C'est le cas pour Amandine et Aïna. Cette absence a engendré un éloignement du marché du travail suisse qui vient accroître les difficultés à retrouver un emploi. L'âge vient péjorer les possibilités de retrouver un emploi, ainsi que le confie Pauline, à propos de la situation d'Aïna : « C'est l'âge. Si elle avait 30 ans, c'est déjà difficile, mais cela peut jouer. »

D'autre part, il s'agit de quatre situations qui concernent des femmes de plus de 50 ans qui arrivent au RI à la suite d'une séparation. Il s'agit de Rolande, Maïté, Bojana et Éloïse. Les propos de Clara, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de Rolande, illustrent cette problématisation : « Elle a travaillé avant d'avoir des enfants... je crois essentiellement en papeterie. Et puis après elle a arrêté de travailler pour élever ses filles et elle a été au RI, je pense avant de... Donc j'ai, moi je n'ai pas l'historique avant 2006 parce que son mari était salarié ou je ne sais pas s'il y a eu une période de séparation avant que le divorce ne soit prononcé [...]. Donc j'imagine que c'était en complément de la pension alimentaire, l'aide sociale, je ne pense pas qu'elle ait bénéficié de l'aide sociale avec son mari. » Bojana, en tant que femme mariée séparée, est considérée par Lilly, l'assistante sociale qui la suit, comme ayant été sous le joug de son mari. Pour l'assistante, il est exclu que Bojana ne soit pas « activée », à l'instar des femmes mariées et ethnicisées en situation de « conciliation » : « Alors, aussi, dès qu'elles sont mariées, mais sous le joug, encore, de leur emprise familiale, si on veut bien, les enfants, le mari... qui ne travaillent pas, qui ne parlent pas un mot de français... Oui, ça, on en a pas mal... de femmes qui sont dans cette situation-là. » Cette interprétation en termes de normes culturelles est également celle de la situation de Stefania, femme migrante, qui vit avec un mari en incapacité de travail, ainsi que le relate Sandra, assistante sociale dans un Centre social régional : « Je sentais bien que ça dérangeait en fait son mari, qui a des problèmes de santé, que sa femme travaille. »

⁵³ La situation emblématique de Micheline, qui a arrêté momentanément de travailler pour s'occuper de sa mère mourante, est aussi une situation se trouvant à l'intersection de l'âge et du genre. Toutefois, les autres éléments ayant trait à sa situation ont fait que je l'ai classée dans les situations de l'événement déclencheur.

Toutes ces situations à l'intersection du genre et de l'âge concernent des femmes, ce qui montre d'une part que ce sont elles qui sont assignées au *care* et qui portent le coût de la « conciliation », et d'autre part, que seules les femmes sont pensées en interdépendance avec les autres membres de leur famille en ce qui concerne l'emploi, alors que les hommes sont d'abord considérés comme des *adult workers* individualisés.

Tableau 5.4 : Liste des situations à l'intersection du genre et de l'âge

Nom	Situation	Éléments perçus comme problématiques
1. Rolande	Femme suisse de 57 ans au bénéfice d'un CFC de vendeuse qui a travaillé en papeterie avant d'avoir des enfants. Elle décroche quelques emplois comme aide de cuisine avec une mesure d'insertion, qui ne débouchent pas sur un contrat à durée indéterminée. Elle a des soucis de logement liés à des arriérés de loyer.	Ne retrouve pas d'emploi après une période hors emploi pour s'occuper de ses enfants.
2. Amandine	Femme de 51 ans au bénéfice d'une formation d'employée de commerce qui a des enfants de 14 et 16 ans. Elle est partie en Indonésie, s'est mariée, s'est occupée de ses enfants et est revenue en Suisse après plusieurs années d'absence. Elle ne retrouve pas d'emploi et suit des mesures s'insertion sociale.	Retour en Suisse après une séparation.
3. Aïna	Femme de 50 ans, vendeuse de formation, qui est allée vivre à Maurice avec ses enfants. Quand elle revient en Suisse, elle ne retrouve ni emploi ni logement.	Retour en Suisse après une séparation.
4. Maïté	Femme de 53 ans sans formation qui est arrivée au RI après une séparation. Elle faisait des ménages occasionnellement. Elle a finalement obtenu une rente AI en lien avec ses problèmes de santé.	Séparation, problèmes de santé.
5. Bojana	Femme migrante divorcée de 53 ans, qui a quitté son mari pour causes de violences conjugales. L'assistant social obtient de baisser son certificat médical d'incapacité de travail à 90 % afin de pouvoir mettre en place une mesure d'insertion sociale.	Séparation
6. Éloïse	Femme de 58 ans qui vit dans un camping et cherche un emploi. Elle a suivi plusieurs mesures et a accompli une formation d'aide soignante. Au RI depuis	Séparation

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments perçus comme problématiques</i>
	2006, elle tenait auparavant un restaurant avec son mari dont elle s'est séparée.	
7. Stefania	Femme qui faisait quelques heures de ménage et était inscrite à l'ORP. Son mari est en incapacité de travail. Il semble qu'il ne désire pas que sa femme travaille davantage, ce qui semble convenir à cette dernière.	Normes culturelles

Les problématiques multiples

Marjam a une formation d'aide-soignante et a souvent travaillé dans des emplois à durée déterminée. À 59 ans, elle ne trouve plus de travail et se sent coupable d'être assistée financièrement, l'emploi lui apportant beaucoup de valorisation. Marjam est bénéficiaire du revenu d'insertion depuis 2011 et l'assistante sociale ne voit pas de solution pour elle avant la rente-pont. Lorsqu'elle était au chômage, Marjam a participé à plusieurs allocations d'initiation au travail, c'est-à-dire qu'elle travaillait pour un employeur tout en étant rémunérée par le chômage. Ces activités n'ont jamais donné lieu à un véritable emploi et elle ressent un sentiment d'injustice face aux employeurs qui ont profité d'elle grâce au système. L'assistante sociale lui propose de faire du bénévolat dans un établissement médico-social pour personnes âgées mais Marjam refuse d'exercer à nouveau son métier gratuitement. Par ailleurs, elle souffre de forts acouphènes et de problèmes de dos qui rendent impossibles le port de charges lourdes. Selon son médecin, ces soucis de santé ne justifient toutefois pas le recours à l'assurance invalidité.

Neuf personnes sont considérées comme « loin de l'emploi » pour d'autres raisons que l'âge. Ce modèle rejoint la typologie élaborée pour la catégorie des « jeunes adultes en difficulté », qui concerne les personnes pour lesquelles l'entrée dans une activité professionnelle semble impossible. Il peut s'agir de personnes ayant le statut de réfugié-e qui n'ont jamais travaillé en Suisse et qui ne parlent pas la langue, comme c'est le cas pour Dijah et Abbad, de problématique d'alcoolisme, c'est le cas de Barthélémy, Pierre-Alain et Édith, ou pour des raisons de santé, comme pour Aminata, dont la situation est relatée par Simon, assistant social dans un Centre social régional : « C'est un peu le public " assurés sociaux ", quoi. En attendant, on a fait la demande

AI... mais ça met deux ans minimum avant qu'ils... ne donnent une décision. » Certaines personnes ont accumulé les emplois précaires et intermittents tout au long de leur vie, comme Aloys, Assan, Luna ou encore Marjam. Le caractère temporaire et intermittent de l'emploi produit des allers-retours au RI. Ophélie, assistante sociale dans un Centre social régional, parle ainsi de Marjam : « Elle est chez nous depuis août 2011, de façon permanente, et puis elle avait fait déjà des petits passages à l'aide sociale par le passé. »

Tableau 5.5 : Liste des personnes de plus de 50 ans problématisées en termes de problématiques multiples

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments perçus comme problématiques</i>
1. Abbad et Dijah	Couple de 58 et 60 ans qui a obtenu l'asile et un permis B. L'homme veut travailler à tout prix et est actuellement en mesure à Caritas. Le couple ne parle pas le français et a besoin d'une traductrice pour les entretiens.	Lacunes en français, absence de formation.
2. Barthélémy	Homme de 58 ans au « RI depuis très longtemps » et qui avait travaillé comme employé dans une banque. Passionné de cuisine, il a cherché dans ce domaine mais n'a rien trouvé. Une deuxième demande AI a été déposée. Il a des problèmes de poids et d'alcool. L'AS ne veut pas l'inscrire à l'ORP, car il est perçu comme trop fragile. Il semble « loin de l'emploi ».	Problèmes de santé, dépendance à l'alcool, « loin de l'emploi ».
3. Aminata	Femme de 52 ans qui était d'abord au RI avec son mari avant de divorcer et d'avoir un dossier seule. Elle a fait des mesures d'insertion et trouvé un stage en tant qu'aide de cuisine. Mais après 7 mois de stage, elle a eu mal au genou et est sous certificat médical.	Problèmes de santé, absence de formation.
4. Édith	Femme de 56 ans, suisse, qui a des problèmes d'alcool, souffre du fait de ne pas avoir obtenu la garde de son fils et a accepté de déposer une demande AI.	Dépendance à l'alcool, problèmes de santé.
5. Pierre-Alain	Homme de 62 ans qui a eu des problèmes d'alcool. Il peut bénéficier d'une retraite anticipée et fait le ménage chez une amie à lui pour gagner un peu d'argent.	Dépendance à l'alcool, problèmes de santé.

<i>Nom</i>	<i>Situation</i>	<i>Éléments perçus comme problématiques</i>
6. Aloys	Homme de 57 ans qui a été dans de nombreux emplois perçus comme « alimentaires », qui a eu des problèmes d'alcool et a perdu en partie l'usage de ses mains à la suite d'un accident. Il est sculpteur. Il a commencé l'ergothérapie et a retrouvé l'usage de ses mains. Il a un suivi psychologique. Il bénéficie d'une mesure individuelle qui lui permet de faire de la sculpture et de financer son matériel.	Dépendance à l'alcool, conditions de l'emploi.
7. Assan	Homme de 58 ans, divorcé, deux enfants, musicien et prof de danse, qui a une activité indépendante accessoire. Il ne sait ni lire ni écrire. Il est en mesure à l'ORP, suit des cours de français à 100 %. L'assistant social pense qu'il pourra peut-être trouver du travail dans la manutention.	Problèmes de permis, analphabétisme.
8. Luna	Femme de 53 ans qui a travaillé comme téléphoniste à durée déterminée. Elle suit actuellement une formation de chauffeur de taxi. Elle est en Suisse depuis 10 ans et a des filles en Italie.	Conditions de l'emploi, migration.
9. Marjam	Assistante médicale de 59 ans qui a perdu son travail et est arrivée au RI en 2011. Avant cela, elle a eu de nombreux emplois payés par le chômage, mais jamais de contrat à durée indéterminée. L'assistante sociale dit qu'elle est en colère contre le système de ne plus trouver d'emploi et d'être engagée dans des mesures d'emploi qui ne sont pas rémunérées.	Manque de motivation, âge.

3.2.1. Une injonction en contradiction avec la pratique

Dans la grande majorité des discours, l'âge est perçu comme un critère indépassable à la reprise d'un emploi par le personnel du travail social, lequel critique l'injonction à l'autonomie faite aux personnes de plus de 50 ans à l'aide sociale et essaie de trouver des solutions alternatives à l'activité professionnelle. La critique de cette injonction montre que la rhétorique du « vieillissement actif » centrée sur l'emploi ne s'applique pas à cette catégorie de personnes et que le retrait de l'emploi, sous différentes formes, paraît inévitable. L'emploi n'est ainsi plus l'objectif à cet âge, comme le souligne

Lorraine, conseillère dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation de Siméon : « [...] mais vu l'âge avançant de monsieur, la rente-pont approchant... l'idée ce n'était pas forcément de retrouver un emploi. » De plus, le personnel du travail social confie qu'il y a peu d'outils à disposition pour « activer » ces personnes et que les mesures d'insertion sont rares :

« Voilà, moi je ne vois pas tellement d'autre chose dans les mesures d'insertion pour lui, en plus, il n'y en a pas énormément, des mesures d'insertion liées aux personnes un peu plus âgées... ça ne déborde pas hein. Je ne sais pas. » (Ernestine, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation d'Arnold)

« Pour nous, concrètement on ne peut rien faire, parce qu'on n'a aucune... enfin déjà il y a très très peu de mesures pour les gens de 50 et plus. » (Judith, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation de Murielle)

Les travailleuses et travailleurs sociaux étant en général très pessimistes face à la situation des travailleuses et travailleurs âgé·e·s sans emploi, elles et ils ne voient pas le sens de proposer des mesures à ces derniers, ainsi que le relève Marie-Laure, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation de Benoît : « Un monsieur à 60 ans, qui a travaillé toute sa vie qui a quand même passablement de problèmes de santé, finalement jusqu'à quel point on doit l'obliger à faire des démarches, l'obliger à faire des recherches d'emploi dans une structure ? » Cette citation montre de plus que cette personne se calque davantage sur l'image du « travailleur méritant » et qu'il est temps de le laisser tranquille. Aimée, assistante sociale dans un Centre social régional, déclare également à propos de la situation de Basile : « Donc voilà. Là, il est... donc, si vous voulez, il n'a pas de mesure du catalogue, il n'a pas de... mesure d'insertion, le but ce n'est pas forcément l'insertion professionnelle, parce que maintenant il a – il approche quand même plutôt de la... soixantaine, mais, c'est l'insertion sociale. On essaie de... faire en sorte qu'il garde un équilibre, qu'il soit organisé dans sa vie. » Les mesures d'insertion sont perçues à cet âge principalement comme occupationnelles, ainsi que le relate Sandra, assistante sociale dans un Centre social régional : « [...] parce que nous avons aussi des mesures d'insertion qu'on peut mettre en place aussi occupationnelles. Même... ça peut être autant de l'art-thérapie que donner des petits coups de main, que faire du bénévolat, mais que lui, avec la pêche, de toute façon, quand il n'y travaille pas à son magasin et bien, il va pêcher dehors et puis, il a assez de, de loisirs, sans avoir besoin en fait qu'on mette en place quelque chose. » Ces propos montrent que les mesures

occupationnelles sont mises en œuvre seulement si les personnes ne semblent pas « être actives ». Le personnel du travail social applique ainsi la rhétorique du « vieillissement actif » dans un sens qui n'est pas uniquement centré sur l'emploi.

Dans toutes ces situations, les professionnel·le·s voient l'intervention auprès de cette catégorie d'âge principalement comme un accompagnement vers la sortie de la vie active avant l'âge légal de la retraite. Il s'agit, selon les termes de Lorraine, conseillère en insertion dans une mesure d'insertion sociale, de faire « le deuil d'une activité professionnelle ». Les deux citations qui suivent explicitent cette métaphore du renoncement :

« On est en train de travailler sur le deuil toujours, c'est toujours ça après, sur le deuil de... faire comprendre aux gens que... le système il est comme ça. Et que ce n'est pas eux le problème, mais que voilà, y a le système qui est comme ça, quand on a plus de 50 ans, qu'on perd un emploi, voilà il n'offre plus de place pour ces gens, c'est triste, mais c'est comme ça. » (Ophélie, assistante sociale dans un Centre social régional)

« Et puis au deuil, et puis sachant qu'il y a déjà eu pas mal de deuils. Deuil d'une activité, deuil d'un mariage, deuil d'une vie saine, deuil de l'audition... » (Éliane, job coach dans une mesure d'insertion sociale, à propos de la situation de Jean-Bernard)

Pourtant, avant de renoncer définitivement à l'emploi, le personnel du travail social propose de nombreuses stratégies pour d'une part répondre à l'injonction d'autonomie des politiques sociales et d'autre part accompagner en douceur les personnes vers le deuil d'une activité professionnelle. Les deux récits qui suivent montrent la diversité des interventions entreprises :

« Donc elle a eu pendant longtemps un suivi ORP, pour essayer de trouver un travail à la cuisine, mais qu'elle n'a jamais trouvé. [...] Puis, donc j'avais repris le dossier en suivi social, et là je l'ai mise dans une mesure d'insertion [...] Bon c'était l'idée, eh bien qu'elle se... remette au travail... puis qu'elle reprenne un rythme, quoi. Puis la mesure s'est bien passée, c'était l'année passée, et puis ils ont même trouvé un stage dans un EMS, et puis ça c'est aussi bien passé, et puis juste à la fin du stage, d'un coup eh bien, je ne sais pas quoi elle a eu mal à un genou, et puis du coup elle a été chez le médecin et puis... ça fait... je crois huit mois ou... six, sept mois qu'elle est... sous certificat médical, avec un problème de genou, elle ne peut plus travailler debout... etc. Donc là maintenant elle est partie sur une demande AI, voire pour une reconversion professionnelle ou bien... demander une rente, quoi. » (Simon, assistant social dans un Centre social régional, à propos de la situation d'Aminata)

« J'ai fait des suivis psy avec lui un certain temps, après il se sentait bien, il m'a dit : " Ok maintenant je peux travailler, je peux chercher du travail." Alors on a envisagé une inscription à l'ORP mais j'ai trouvé que c'était un petit peu le calvaire, un peu trop rigide parce qu'il était un petit peu fragile, alors je me suis dit qu'il faudra lui épargner ça. Alors je l'ai inscrit dans une mesure, en même temps il cherchait du travail alors il a postulé dans plusieurs postes en entreprise, malheureusement il n'a jamais été pris alors du coup au fur et à mesure que le temps passe il est resté inactif et tout ça, voilà, la seule solution c'est la rente-pont. » (Victor, assistant social dans un Centre social régional, à propos de la situation de Jean-Marc)

Ces récits montrent que la reprise d'un emploi demeure la première solution mise en place dans l'intervention. Le personnel du travail social proposera d'autres stratégies seulement au moment où la possibilité de retrouver l'autosuffisance par l'emploi s'est avérée impossible.

Les interventions proposées mettent en lumière que, pour le travail social, le problème est principalement la dépendance au revenu d'insertion et non l'absence d'emploi, considérée comme normal à cet âge, faisant fi de l'événement déclencheur qui conduit à la situation problématique et naturalisant ainsi le caractère problématique de la catégorie, en le fondant uniquement sur l'âge chronologique.

3.2.2. Cinq solutions alternatives à l'emploi

Face à l'impossibilité de reprise d'emploi, cinq stratégies alternatives sont à disposition des travailleuses et travailleurs sociaux. Premièrement, il s'agit de la solution élaborée par le gouvernement du canton de Vaud, soit la rente-pont à partir de 62 ans pour les femmes et 63 ans pour les hommes.

« Une solution qui vient beaucoup trop tard »

Les propos de Victor, assistant social dans un Centre social régional, illustrent la mise en œuvre de cette solution pour cette catégorie d'âge : « Ils n'ont aucune chance de trouver un travail, alors c'est vrai parce qu'ils sont trop vieux pour les patrons alors du coup la seule alternative c'est la rente-pont. » Ophélie, assistante sociale dans un Centre social régional, critique le fait que la rente-pont intervienne si tard, en parlant de la situation de Marjam : « Elle est assez écœurée du fait qu'il n'y ait pas de politique qui soit mise en place pour ces personnes de 55 ans et plus, parce que finalement, on a mis la rente-pont, mais la rente-pont elle ne résout pas le problème parce que la rente-pont elle vient beaucoup trop tard. » Parfois, il n'est pas évident

pour les bénéficiaires d'accepter cette solution, et le personnel du travail social doit dès lors les accompagner vers la sortie de l'emploi et les convaincre de recourir à ces prestations : « Donc je lui ai bien expliqué que... bon, et puis il y a aussi je pense le fait de se dire, obtenir une retraite, une préretraite, ça... c'est un nouveau statut, puis pour certaines personnes, ce n'est pas évident, quoi. Bon lui, finalement, il a accepté. » Séverin, assistant social dans un Centre social régional, à propos de la situation de Thibault. Cette solution ne permet toutefois le retrait de l'emploi que deux ans avant l'âge légal de la retraite et n'offre pas de dénouement aux personnes entre 50 et 60 ans.

« *On attend la décision AI* »

La deuxième solution mise en œuvre pour répondre à cette injonction contradictoire est le recours aux prestations de l'assurance invalidité, ainsi que le résumait les propos Sandra, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de Thorbjorn : « Voilà, et puis en fait moi j'avais reçu l'information pour ce monsieur qu'il fallait évaluer la rente-pont mais puisqu'il y a l'AI à 100 % et la prestation complémentaire en cours, ce ne sera pas fait, la demande de rente-pont. Sinon on se serait dirigé vers une rente-pont pour lui. Vu son âge. » Manu, assistant social dans un Centre social régional, à propos de la situation d'Albert, exemplifie également cette solution : « Donc il, enfin, je lui ai dit quand même qu'il fallait qu'il regarde, qu'il discute avec ses médecins si... si c'était possible pour lui de déposer une demande AI ou pas. Puis après, voilà, il partira dans ce sens-là, je pense. »

Ce processus est lent et nécessite un temps d'attente de plusieurs années avant qu'une décision soit prise. Dans l'attente d'une décision AI, le personnel du travail social se retrouve à devoir suspendre l'objectif de remise en emploi, comme le montre Cassandra, à propos de la situation d'Ursula : « Alors, du coup, je n'ai rien mis en place. Et je dis : < Donc, on attend. > Elle me dit : < Oui, oui, le seul truc qu'on peut faire c'est : on attend la décision AI >. »

L'AI ne reconnaissant pas complètement les problèmes de santé jugés légitimes aux yeux du personnel du travail social, cette assurance ne représente pas toujours une solution, comme l'illustrent les deux citations suivantes :

« Ils ont des gros problèmes de santé qui ne sont pas... qui sont reconnus par l'AI, mais à un certain niveau, dans le sens où leur capacité de gain n'est pas mise en danger s'ils trouvent un emploi adapté. » (Alejo, assistant social dans un Centre social régional, à propos de la famille Jovanovic)

« Maintenant, voilà, en sachant que l'AI a de nos jours des critères de plus en plus difficiles à atteindre... On verra si cette demande AI n'aboutit pas à une rente ou à une reconversion... Cette personne restera effectivement au RI à mon avis jusqu'à sa retraite ou du moins jusqu'à la possibilité de prendre une rente-pont à 62 ans. »

(Laurie, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de Bernard)

Une plate-forme interinstitutionnelle a été mise en place pour trouver des solutions alternatives à l'AI, permettre la révision des dossiers ou questionner des certificats médicaux qui peuvent être perçus comme étant des « certificats de complaisance » :

« Donc là, on peut aussi solliciter la plateforme et puis la plateforme en fait elle..., le médecin de la plateforme en fait évalue la situation et puis après il peut justement casser les certificats dits de complaisance des médecins traitants. » (Jean-Marc, à propos de la situation de Franz)

Dans d'autres situations, le personnel du travail social refuse de ne rien faire en attendant d'une décision de l'assurance invalidité, comme le relate Cassandra à propos d'Ursula : « Mais, en l'état, je pourrais très bien dire, ouf, attente AI, certificat médical, je n'ai rien besoin de faire. Mais, je ne suis pas comme ça. » Ou Victor, assistant social dans un Centre social régional, à propos de Pierre-Alain : « On ne peut pas les laisser inactifs, ces gens. C'est le revenu d'insertion, hein, ce n'est pas une rente. »

Même si le personnel du travail social répond à cette injonction de tout mettre en œuvre pour retrouver l'autonomie, comprise comme « autosuffisance financière » dans la formulation des politiques, les certificats médicaux d'incapacité de travail l'empêchent parfois de mettre en place des mesures d'insertion, comme le souligne Cassandra : « Le lendemain, j'ai eu un certificat médical d'incapacité à 100 %, donc on ne peut rien faire, du coup les mesures ça tombe à l'eau pour Madame. » Parfois, en cas de blocage lié à des certificats d'incapacité de travail, la solution consiste à appeler le médecin pour diminuer le taux d'incapacité, ainsi que le relève Lily, assistante sociale dans un CSR, à propos de la situation de Bojana : « Et la psychiatre, elle a trouvé ça intéressant et a dit que pour motiver Madame, elle ne ferait plus de certificat médical à 100 % mais à 90. »

« On arrête de les harasser avec ce devoir de se réinsérer »

La troisième solution proposée par le personnel du travail social consiste en la libération de l'obligation de tout mettre en œuvre pour retrouver son autonomie. En effet, le personnel du travail social questionne l'injonction à l'emploi qui est faite aux

personnes dans cette tranche d'âge, et pense parfois qu'il est peut-être temps de les « laisser tranquille ». La libération de l'obligation de réinsertion professionnelle peut s'avérer être une solution pour les personnes situées dans cette tranche d'âge. Aimée regrette d'ailleurs que ce ne soit pas « encore pas trop dans l'esprit du RI ». Cette assistante sociale ajoute, à propos de la situation de Basile : « Voilà, tant qu'il tient le coup... à la limite, tant qu'il ne tombe pas malade... il faut qu'il continue. » La libération de l'obligation de s'insérer peut d'ailleurs constituer une solution alternative à une rente AI refusée malgré un état de santé fragilisé. La demande consiste à faire une « demande de libération de démarche d'autonomie ». Elle peut provoquer un soulagement pour les personnes concernées et non un deuil, comme le montrent les deux citations suivantes :

« Eh bien, d'une part il y a un soulagement parce qu'on arrête de les harasser avec ce devoir de se réinsérer alors qu'il les met dans la position, eh bien, de... oui, de... comment je pourrais dire ça ? Dans une position un peu désagréable, dans le sens où... ils comprennent bien ce qu'on leur demande, mais ils ne peuvent pas. Et puis en même temps, ce " je ne peux pas " n'est pas reconnu tant qu'on n'est pas allé au bout des démarches administratives. Donc, quelque part, ils sont soulagés de ne plus être vus comme des profiteurs, et puis d'une... autre part, eh bien... ils voient quand même les limites de l'administration par rapport à la réalité du marché du travail. » (Alejo, assistant social dans un Centre social régional, à propos de la situation de la famille Jovanovic)

« Je lui ai demandé : < Mais comment il va, Monsieur ? > Eh bien oui, parce que... eh bien j'étais quand même inquiète... Et puis elle m'a dit : < Il est heureux, joyeux, il s'occupe de sa maman... en EMS, mais depuis qu'on l'a libéré de... c'était un fardeau pour lui... > » (Lily, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation de Monsieur Buntschu)

« *Permettre aux gens de se sentir utiles* »

L'engagement dans des activités bénévoles est la quatrième stratégie mise en œuvre par le personnel du travail social. Si la reprise d'emploi semble impossible, les activités bénévoles peuvent être encouragées et le deuil de l'emploi passe notamment par le fait de s'adonner à d'autres activités porteuses de sens ou d'utilité sociale pour « permettre aux gens de se sentir utiles, et d'exercer une petite activité bénévole », ainsi que le souligne Ophélie, assistante sociale dans un Centre social régional.

L'injonction à l'autonomie pour ces personnes n'est donc plus comprise, par le personnel du travail social chargé de l'application des politiques, comme l'exercice d'une activité lucrative, mais comme la capacité à se projeter dans d'autres activités non rémunérées, qu'elles soient artistiques, de loisirs ou encore bénévoles. La rhétorique du « vieillissement actif » est ici comprise en dehors de l'emploi. Les trois citations qui suivent illustrent cette vision de l'activité à cet âge de la vie :

« Un monsieur qui a 57 ans me disait : < Mais, est-ce que j'ose téléphoner à la Croix-Rouge pour me proposer comme bénévole ? > il me dit < Je sais très bien qu'à mon âge ce serait extrêmement difficile de retrouver quelque chose, alors est-ce que vous êtes d'accord que je me propose comme bénévole ? > Eh bien oui, je suis d'accord vu que je me dis si au moins ça peut occuper certaines journées et puis qu'il se sente utile, qu'il puisse aider d'autres personnes, je me dis que c'est bien. » (Marie-Laure, assistante sociale dans un Centre social régional)

« Alors, ce monsieur-là, il tient encore le coup, parce qu'il a réussi, avec le temps, à se distancer, et puis à se dire : < Ok, je ne suis pas qu'un... employé, enfin, je ne suis pas qu'une... personne apte à travailler, je... voilà, j'ai des hobbies .> » (Aimée, assistante sociale dans un Centre social régional)

« Généralement, pour les personnes de plus de 50 ans, le marché du travail se fait de plus en plus hypothétique. [...] Nous, quand on a une personne de plus de 55 ans [...], on travaille sur des objectifs de plaisir, de comment exister à côté du marché de l'emploi. » (Lorraine, conseillère dans une mesure d'insertion sociale)

Certaines personnes refusent pourtant de travailler de manière bénévole et de quitter l'emploi rémunéré, ce qui empêche le personnel du travail social de mettre en place cette solution :

« Elle a dit : < c'était mon métier, je ne veux plus le faire maintenant en tant que bénévole. > » (Ophélie, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation de Valérie)

« Elle a mal supporté ça, enfin, elle était d'accord puis en même temps elle n'était pas d'accord, pourquoi, parce que c'est la première fois qu'elle rentrait dans un projet de travailler sans être payée, sans être rémunérée, donc elle avait de la peine à comprendre l'intérêt, mais elle avait un tel besoin de turbiner - c'est le mot qui me vient ! - qu'on a commencé à aller voir de ce côté-là. » (Pauline, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation d'Irma)

« Une demande exceptionnelle »

Une cinquième solution proposée peut être l'exercice d'une activité indépendante accessoire. En principe, l'exercice d'une telle activité n'est pas autorisé pour les personnes dépendantes du revenu d'insertion pour une période excédant une année. Toutefois, le personnel du travail social a la possibilité de faire des demandes exceptionnelles, et l'âge s'avère être un critère qui justifie ce genre d'exception, l'autosuffisance financière par l'emploi étant considérée comme impossible :

« Moi j'ai fait une demande exceptionnelle à ma direction, c'est-à-dire que normalement en fait, ce n'est plus possible, mais bon, moi, j'ai expliqué la situation, j'ai expliqué son parcours et j'ai demandé à ce qu'exceptionnellement on puisse lui accorder une année supplémentaire au vu de son âge et aussi au vu de ses problématiques de santé. » (Sandra, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation d'Achille)

« Ici on n'a pas le droit de suivre les gens indépendants, donc on lui dit qu'il peut être indépendant à titre accessoire. Ce qui suffit parce que s'il a un boulot, il en aura tellement rarement pourtant mais voilà, pour avoir ce statut-là et puis comme ça, on ne l'embête pas mais comme en même temps il a un certificat médical pour son problème de clavicule, là je ne suis au moins pas embêtée avec cette histoire d'indépendant. » (Ernestine, assistante sociale dans un Centre social régional)

Dans de rares cas, la formation est proposée pour les personnes de plus de 50 ans, soit pour permettre une activité indépendante accessoire, comme c'est le cas pour Thorbjorn ou Valentin, soit pour avoir accès à un emploi dans des secteurs en demande de main-d'œuvre, comme dans la situation d'Éloïse :

« Il dit qu'il est intéressé par une formation de 3 jours sur l'acupuncture oculaire [...] et... nous, on avait accepté de payer cette formation... qu'il a suivie, ensuite de ça, et avec cette formation il a eu un stage au Danemark parce que le monsieur qui donnait cette formation vivait là-bas. » (Sandra, assistante sociale dans un Centre social régional)

« Et puis là je lui ai payé un cours de comptabilité, dans l'idée qu'il avait plus de mandats. » (Simon, assistant social dans un centre social régional)

« Comme cette dame, la formation d'aide-soignante, elle l'a, elle a l'attestation, elle a l'expérience professionnelle, c'est vrai qu'il manque ce cours informatique, donc pourquoi ne pas essayer et puis de l'aider le plus possible. » (Marie-Laure, assistante sociale dans un centre social régional)

Les solutions alternatives envisagées par le personnel du travail social montrent que l'absence d'emploi à cet âge est normalisée et que la reprise paraît impossible. Pourtant, rarement les personnes retrouvent du travail et ceci peut se faire dans des conditions précaires. Même dans ces cas-là, le fait de trouver un emploi peut être considéré comme un « miracle » par le personnel du travail social : « Mais par hasard - par miracle - son conseiller l'a assigné à une mesure... et on l'a engagé, on lui a fait un contrat de travail pendant six mois... C'est une entreprise qui s'occupe des montages de téléphones, ordinateurs, on récupère des pièces à la maison. Alors depuis le mois de février de cette année, il a signé un contrat de travail de 9 mois. Il a un salaire, il m'a dit de 2400 francs nets, on n'intervient pas. » (Victor, assistant social dans un Centre social régional, à propos de Joao).

Malgré ces situations jugées exceptionnelles, les solutions proposées montrent que le temps de cette catégorie n'est plus celui de l'emploi, et que les personnes de plus de 50 ans à l'aide sociale n'appartiennent pas au modèle dominant du « vieillissement actif ». Si les deux premières solutions envisagées signifient une sortie du RI pour recourir à d'autres prestations financières étatiques considérées comme légitimes et non problématiques, les deux suivantes ne changent rien à la situation de dépendance financière à l'aide sociale, et la dernière permet quelque peu d'augmenter le revenu. L'absence d'emploi n'est ainsi pas perçue comme temporaire, à l'opposé des jeunes qui ont l'injonction d'acquiescer les attributs de l'âge adulte et des mères pour qui l'absence d'emploi est normalisée pendant la durée de la période de conciliation. La fin de l'emploi apparaît, dans la grande majorité des cas, comme définitive. Des critères qui ne pouvaient pas poser problème à un certain âge sont ainsi perçus comme problématiques une fois que la personne entre dans la catégorie des « travailleurs âgés » à la suite d'un événement déclencheur, ainsi que l'exprime Ophélie, assistante sociale dans un service social public : « Il y a vraiment à un moment donné une perte d'emploi, et dès le moment où il y a une perte d'emploi à partir d'un certain âge, [...] il n'y a plus de possibilité de réinsérer le marché du travail, sauf si on a des compétences... » Les propos de Lilly, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation de la famille Buntschu, illustrent également cette interprétation de l'absence d'emploi pour cette catégorie d'âge : « Moi, je ne suis pas dans des situations où les gens ont retrouvé du boulot... Alors ça arrive, c'est vrai, mais moi, la plupart, ils ne retrouvent pas... Il faut quand même le dire. Bon, il y a d'autres raisons, probablement... »

La description des solutions mises en œuvre pour ces personnes pour lesquelles un événement déclencheur est venu sonner la fin de la période dite « active » montre un résultat important : c'est la perte de l'emploi qui transforme la catégorie et fait passer l'individu de la catégorie d'*adult worker* à celle de « travailleur âgé ». Toutefois, ce sera le critère de l'âge qui demeurera, dans la majorité des cas, le critère explicatif de cette absence d'emploi :

« Alors il assure, il faisait des cours, des... mesures... tout ça, il n'a pas trouvé de travail vu son âge. » (Victor, assistant social dans un Centre social régional, à propos de la situation de Joao)

« Et bon, ce monsieur son problème c'est... son âge quoi. » (Séverin, assistant social dans un Centre social régional, à propos de la situation de Thibault)

« Au départ, il faisait aussi des recherches sur place. Après il a arrêté d'en faire parce que, il dit, il – on lui disait directement : « Non, vous êtes trop vieux ». Il recevait des, des choses comme ça des choses en, en pleine face et puis c'était difficile pour lui, oui d'accepter. » (Jean-Marc, assistant social dans un service social public, à propos de la famille Lepori)

« Maçon à 50 ans, ce n'est pas évident, en général, les maçons, ils terminent vers 60 ans, quelque chose comme ça, s'ils ne sont pas cassés avant. » (Cassandra, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation de Gaetano)

« Le problème, c'est vraiment son âge. » (Cassandra, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation d'Angèle)

L'âge demeure ainsi, dans les discours sur la mise en œuvre, le principal facteur explicatif, même s'il peut être articulé à d'autres facteurs, notamment à l'absence de formation, qui révèle des inégalités de classe (Demazière, 2002), à l'état de santé ou encore à un comportement jugé inadéquat. Pour Séverin aussi, assistant social dans un Centre social régional, l'âge ne suffit pas à expliquer à lui seul la situation d'absence de revenu suffisant : « Dans la catégorie des gens de plus de 50 ans qui n'ont pas trop de travail, les gens qui n'ont pas travaillé parce qu'ils ont des difficultés liées à leur âge, c'est quand même, c'est une partie, mais ce n'est pas la majorité quoi. Il y a des gens de plus de 50 ans qui sont à l'aide sociale, la majorité c'est pour d'autres raisons quoi. Des gens qui ont des problèmes de santé ou bien de... voilà... ou de... comportement inadéquat. L'alcool, des choses comme ça, oui, oui. »

Un comportement jugé inadéquat ou un manque de motivation peut également expliquer l'absence d'emploi des personnes de plus de 50 ans. Dans ces situations, les

raisons de l'absence d'emploi reposent donc sur la norme d'internalité. Les citations montrent que, même si la quasi-impossibilité de retrouver un emploi à cet âge fait consensus dans les discours du travail social, les bénéficiaires du RI doivent pourtant toujours montrer leur volonté « d'entrer dans le jeu » et d'adhérer au modèle de l'*adult worker* :

« C'est clair qu'il est à un âge difficile, mais le principal problème c'est qu'il n'est plus du tout motivé, qu'il n'est tellement pas motivé, qu'il... voilà, qu'il... projette ce négativisme sur son interlocuteur. » (Aimée, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation de Roger)

« Ce monsieur, c'était... très difficile effectivement en raison de son caractère, lui, il était plutôt toujours dans le victimaire et dans la colère contre cette société. » (Laurie, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation d'Alfred)

Parfois, et notamment en cas d'alcoolisme, le personnel du travail social se sent aussi le rôle de redonner un cadre aux personnes de cet âge, comme le signifie Éliane à propos de la situation de Jean-Bernard : « L'ESI, dans son cas, est particulièrement bénéfique, parce que ça lui redonne un cadre et un rythme de vie, il n'est pas au bistrot, il n'est pas forcément en train de partir en Valais à tout bout de champ, pour aller voir des amis, donner des coups de main, travailler au noir... Donc, ça redonne un cadre. » Ces propos font écho au rôle que le personnel du travail social se donne dans l'accompagnement des « jeunes adultes en difficulté ».

3.2.3. Des problématiques sexuées

Si, dans la formulation des politiques sociales, les problématiques se fondent sur une figure androcentrée du travailleur, l'analyse de la mise en œuvre met en lumière les situations des femmes de plus de 50 ans sans emploi. En effet, sur 65 situations racontées, 28 concernent des femmes, 32 des hommes et cinq des couples. Deux femmes arrivent au revenu d'insertion à la suite d'une séparation, les autres vivent seules. Si la situation de dépendance financière problématique de trois d'entre elles est expliquée par la période de retrait de l'emploi liée à l'éducation des enfants, quatre arrivent au revenu d'insertion à la suite d'une séparation et quinze ont travaillé pendant toute la durée perçue comme normale pour l'emploi, c'est-à-dire durant la période dite « active » sur laquelle se fonde sur le modèle de l'*adult worker*, jusqu'à ce qu'un événement déclencheur interrompe l'activité professionnelle. Quant aux hommes, ils sont 29 à coller au modèle de l'emploi sans interruption jusqu'à ce qu'un

événement vienne expliquer la perte, généralement perçue comme définitive, de l'emploi. Ceci met en lumière que, à cette étape du parcours de vie, le modèle normatif qui s'applique aux hommes comme aux femmes est celui de l'*adult worker*, et ceci d'autant plus que la grande majorité des récits concernent des personnes vivant seules.

Les femmes sans emploi – et sans enfants – de plus de 50 ans, dont la problématisation correspond au récit de « la chute », sont perçues comme ayant trop donné à leur carrière, ainsi que je l'ai montré dans la description des situations problématiques. Les propos de Didier, conseiller en insertion dans une MIS, à propos de la situation de Raymonde, illustrent cette interprétation :

« Ça, c'est la femme qui a trop donné à sa carrière et qui s'en est rendu compte trop tard. »

Quant aux femmes sans emploi et dépendantes de l'assistance sociale, qui ne sont plus perçues comme des mères à cet âge, leur inactivité professionnelle n'est plus justifiée par le modèle de la conciliation, comme le relève Cassandre, assistante sociale dans un service social public, à propos de l'épouse de Gaetano : « Elle n'avait pas de certificat médical, donc rien qui justifiait qu'elle ne pouvait pas chercher un emploi, qu'elle ne faisait rien de ses journées à part rester à la maison, entretenir la maison, voilà. » Elles ont donc l'injonction, à l'instar des hommes, de rejoindre le parcours de vie ternaire et de rechercher une activité professionnelle à la fin de la période dévolue à la « conciliation ». Toutefois, certaines mères de plus de 50 ans peuvent toujours être perçues comme devant s'occuper de l'éducation des enfants, ainsi que le raconte Pauline, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation d'Amandine : « On va chercher un public plus jeune, plus souple, qui travaille la nuit, elle ne peut pas, elle a quand même des enfants de 14, même 16, elle ne peut pas les laisser la nuit, enfin moi je trouve. »

À nouveau, les seules situations dans lesquelles les personnes sont fortement incitées à rechercher un emploi ou à entrer dans une mesure d'insertion sociale sont celles pour lesquelles les raisons qui expliquent l'absence d'emploi sont liées à un problème de comportement ou en référence à une culture naturalisée. La situation de Carolina, décrite par Séverin, assistant social dans un Centre social régional, illustre le comportement perçu comme problématique : « L'âge ça pose un problème, mais aussi des attitudes, elle est un peu... oui, très défensive, elle a tendance un peu à... le fait qu'elle ne trouve pas de boulot, à trouver des responsabilités ailleurs : < Oui, c'est les

autres », tout ça. » À l’instar des situations des femmes mariées et ethnicisées, l’absence d’emploi des femmes de cet âge peut être expliquée en référence à des normes culturelles naturalisées, ainsi que le comprend Sandra, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation de Stefania : « Mais je sens que c’est plutôt un problème de... qui, que son mari il ne veut pas qu’elle travaille plus. Ah, Portugal, pourtant. »

Les femmes n’étant plus considérées comme des « mères » par les politiques sociales lorsque leurs enfants – si elles en ont eu – ont atteint pour eux-mêmes le statut « d’adulte indépendant », elles sont soumises aux mêmes injonctions que les hommes pour cette étape de leur parcours de vie. Toutefois, une dimension sexuée intervient dans les récits concernant les personnes de plus de 50 ans. Si les hommes sont racontés uniquement dans leur rapport à l’emploi et à la perte de ce dernier, certains récits concernant les femmes et expliquant la situation de pauvreté par la séparation, considèrent leurs protagonistes en relation d’interdépendance ou de dépendance par rapport à leur famille. Ces situations montrent que, si les hommes sont perçus comme adhérant au modèle de l’*adult worker* individualisé pendant la période dite « active », les femmes peuvent être appréhendées comme des personnes imbriquées dans des relations de dépendance.

4. Conclusion

Pour la catégorie des « travailleuses et des travailleurs âgé·e·s », j’ai divisé les situations collectées en trois types de problématisation. La première figure correspond à la structure narrative de l’événement déclencheur, qui provoque la fin de l’emploi. La deuxième figure est celle de femmes qui se situent à l’intersection du genre et de l’âge, dont l’absence d’emploi ou de revenu suffisant n’est plus justifiée par la période dévolue à la conciliation. La troisième figure est celle correspondant aux problématizations multiples, dans lesquelles se trouvent également les personnes « loin de l’emploi ».

En conclusion de ce chapitre, j’aimerais revenir sur trois éléments principaux. Premièrement, les normes de parcours de vie instituées par la catégorisation par âge définissent cette période de vie comme celle de « la fin de l’emploi ». Pour cette raison, le personnel du travail social est principalement amené à accompagner les bénéficiaires de plus de 50 ans vers le deuil de l’emploi. Toutefois, ces

professionnel-le-s se retrouvent en porte-à-faux face à l'injonction du revenu d'insertion qui demande à toutes et tous les bénéficiaires de tout mettre en œuvre pour retrouver leur autonomie. Par l'analyse des solutions, il est possible de montrer que la notion d'autonomie n'est pas comprise, à cet âge de la vie, comme l'indépendance financière. Avoir des loisirs, prendre part à des activités bénévoles est considéré comme une solution qui permet l'autonomie. Le personnel du travail social a ainsi accès à des solutions alternatives pour gérer la tension qui émerge entre un discours fondé sur la fiction du « vieillissement actif » et les expériences liées à leurs pratiques, qui consistent dans leur grande majorité en un accompagnement vers le deuil de l'emploi. Les solutions proposées par le personnel de travail social confirment ainsi le caractère fictif de la rhétorique du « vieillissement actif ».

Deuxièmement, tant la formulation que la mise en œuvre des politiques sociales permettent de saisir un élément primordial de la construction de la dépendance problématique des travailleuses et travailleurs âgé·e·s. En effet, l'analyse met en lumière que les « travailleurs âgés » dont il est question dans les discours ont la particularité d'être sans emploi. Les problématisations appartenant à la typologie de l'événement déclencheur montrent que ce n'est pas l'âge qui produit la catégorie du « travailleur âgé », mais l'absence d'emploi qui rend l'âge visible et problématique. Ainsi, une personne qui a un parcours en emploi jusqu'à l'âge légal de la retraite ne sera pas catégorisée comme un « travailleur âgé », quel que soit son âge.

Troisièmement, si les femmes sont absentes des discours sur la formulation des politiques, elles sont visibles dans ceux concernant l'application de ces mêmes politiques. De plus, les situations des femmes mariées ou séparées permettent de mettre en lumière une différence sexuée des représentations de l'adulte en emploi. Si les hommes sont individualisés et construits sur une figure normative fondée sur la centralité de l'emploi, les femmes sont définies par leurs liens de dépendance familiale, à leurs maris, leurs enfants ou encore leurs parents dont elles doivent s'occuper. Ceci éclaire une dimension sexuée de la construction de figures de la dépendance problématique : aux hommes, le mythe de l'indépendance, aux femmes, celui de l'(inter)dépendance. Ainsi, le modèle de l'*adult worker* n'est pas accessible de la même manière pour les hommes et pour les femmes de cet âge.

Quant au rapport de domination produit par l'âge, il s'articule différemment que pour les autres catégories, ainsi que le révèlent les propos de Marie-Laure, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation de Benoît : « Surtout, il y a la

différence d'âge aussi, que eh bien moi, en étant jeune professionnelle, que je dise à un monsieur qui a déjà une longue carrière derrière lui, lui dire ce qu'il doit faire, lui dire qu'il n'est pas là pour se la couler douce. »

Pour conclure, j'aimerais mettre en lumière les effets des articulations de l'âge, du genre, de la classe et de l'ethnicité qui ont été saisis par l'analyse. Cette dernière a montré qu'il peut suffire que l'âge s'articule à l'absence d'emploi pour faire entrer une personne dans la catégorie problématique. Par conséquent, un accident, une maladie, un *burn out* peuvent faire sortir définitivement une personne du modèle de *l'adult worker*. Ce constat montre que l'avancée en âge participe à masquer les autres rapports sociaux qui traversent cette catégorie. Pourtant, un licenciement ne produit pas les mêmes effets suivant la position sociale de la personne concernée. Si la personne a accompli un parcours en emploi ininterrompu en Suisse durant sa vie dite « active », elle aura davantage de chances de retrouver un emploi même après 50 ans. La classe, potentiellement imbriquée à l'ethnicité, peut ainsi s'articuler à l'âge pour renforcer le caractère problématique de l'absence d'emploi. Quant au système de genre, il s'articule à l'âge pour renforcer la position d'interdépendance assignée aux femmes, comme le révèlent d'ailleurs les nombreuses fluctuations de l'âge de la retraite des femmes depuis l'entrée en vigueur de l'assurance vieillesse en 1948.

Conclusion

Pendant toute la durée de ce projet doctoral, je me suis attelée à saisir les processus de naturalisation, de normalisation et de problématisation à l'œuvre dans les discours sur les politiques sociales. Faire apparaître les normes sociales et leur diversité en fonction des positions sociales s'est avéré être un travail exigeant. La rigueur sociologique déployée dans cette recherche a constitué un appui fondamental pour réussir à les saisir. Arrivée au terme de cette thèse, je peux observer que j'ai développé des outils méthodologiques et analytiques qui ont permis de déconstruire la normalité sur laquelle se fondent les politiques sociales étudiées ainsi que les écarts à la norme qui en découlent, lesquels sont producteurs d'inégalités sociales et de hiérarchies. Conclure ce travail, c'est prendre la mesure d'un processus de réflexion et d'analyse de plusieurs années, de l'appropriation d'un corpus empirique, de portes ouvertes et refermées, de certaines qui restent closes faute de méthodes ou d'outils adéquats, d'autres qui ouvrent sur des pistes à explorer.

La conclusion de cette recherche se fera en trois temps. Dans un premier temps, je reviendrai sur les résultats principaux des trois catégories de l'intervention sociale analysées. Je saisirai ce que cela signifie pour comprendre d'une part la particularité du rapport social d'âge et d'autre part comment celui-ci s'imbrique à d'autres systèmes. Je reprendrai ensuite les typologies de la dépendance problématique issues de l'analyse de la mise en œuvre des politiques sociales et montrerai les similitudes et les différences qui se dessinent entre les trois catégories d'âge. Dans un deuxième temps, je décrirai d'une part les apports méthodologiques de cette thèse à la perspective intersectionnelle et d'autre part ses apports théoriques au modèle de *l'adult worker* ainsi qu'au concept original de dépendance problématique pour l'analyse des politiques sociales. Finalement, je conclurai en éclairant les limites de cette recherche qui ouvrent des perspectives de recherche ultérieures.

1. Les usages de la catégorisation par âge

1.1. Les jeunes adultes en difficulté et l'injonction à la transition vers l'âge adulte

La catégorie des « jeunes adultes en difficulté » a mis en lumière trois éléments principaux. Premièrement, que la catégorisation par âge institue des étapes et des normes de parcours de vie, et que le fait de passer d'une étape à l'autre participe de la doxa, dans le sens que la normalité de la transition n'est pas remise en question. Le temps de la jeunesse est ainsi normalisé en un temps de formation, qui n'est pas encore le temps de l'autosuffisance financière par l'emploi. Les « jeunes adultes en difficulté » sont ainsi perçus comme des *adult workers* en devenir (Van de Velde, 2008) et ont l'injonction de se doter des attributs de cette figure dont l'emploi est l'apanage central.

L'intervention en direction des jeunes mères montre de plus la force de l'institutionnalisation d'étapes normalisées fondée sur l'âge, qui fait passer au deuxième plan les rapports sociaux de sexe durant ce moment particulier du parcours de vie. La norme, à cet âge, est d'être en formation ou en emploi, et non de se consacrer à l'éducation de ses enfants, c'est pourquoi la formation est proposée à plein temps à ces jeunes mères par le personnel du travail social. À cet âge, en situation de parentalité, le temps n'est pas celui considéré comme légitime pour la « conciliation ». Deuxièmement, la catégorie des « jeunes adultes en difficulté » révèle non seulement que l'âge est construit sur des transitions et des passages, mais également que cette étape particulière vers l'âge adulte est perçue comme risquée et pouvant échouer. Les jeunes sont ainsi accompagné·e·s par le personnel du travail social afin que les « adultes » s'assurent qu'ils et elles réussissent leur transition. Pour répondre à cet objectif, les mesures d'insertion sociale sont imposées aux jeunes, et leur refus accompagné de sanctions financières. Le pouvoir de coercition du programme est dès lors visible auprès de cette catégorie d'« adultes en devenir ». Si les politiques concernant les familles et les travailleurs âgé·e·s sont proposés, celles concernant les jeunes sont obligatoires.

Troisièmement, il ressort de l'analyse que la catégorie des « jeunes » est fortement naturalisée et que cette naturalisation produit la doxa concernant l'âge. Elle participe de plus à cacher les autres rapports sociaux qui la traversent, notamment ceux de sexe,

de classe et d'ethnicité. La diversité des expériences et des positions sociales de cette catégorie est ainsi rendue invisible par l'effet d'un processus de naturalisation fondé sur une catégorie perçue comme chronologique et « naturelle ». L'analyse des entretiens montre toutefois que les attributs de l'âge adulte sont à acquérir, qu'ils diffèrent selon les époques et les contextes et qu'ils sont éminemment sociaux.

Les figures de la dépendance problématique de la jeunesse

L'analyse des 100 récits relatant des situations de « jeunes adultes en difficulté » a donné lieu à cinq figures distinctes de la dépendance problématique de cette catégorie d'âge. Il s'agit des « jeunes exemplaires », des « jeunes à éduquer », des « jeunes trop loin de l'emploi », des « jeunes parents » et des « jeunes victimes de racisme ».

La première figure, les « jeunes exemplaires », fait référence à des jeunes situés à l'intersection des rapports sociaux de classe et d'ethnicité qui ont la particularité d'être là où ils et elles ne sont pas attendus.

La deuxième figure est celle des « jeunes adultes à éduquer », qui constitue la majorité du corpus. Il s'agit de jeunes qui ne sont ni en emploi ni en formation, à qui il manquerait des attributs de l'âge adulte. Le rôle du travail social consiste dès lors à doter les jeunes de ces attributs, dont l'emploi constitue à la fois la pierre angulaire et l'aboutissement. L'analyse de cette problématisation a permis de montrer que les catégories d'âge du « jeune » et de l'« adulte » étaient fondées sur des normes sociales différenciées et des caractéristiques à acquérir : être motivé, respecter les horaires et la normativité sociale liée à l'emploi, savoir gérer ses émotions sont ainsi perçus comme des attributs constitutifs de l'adulte.

La troisième figure est composée des « jeunes considérés comme trop loin de l'emploi », qui semblent incapables de se conformer dans un futur plus ou moins proche au modèle de l'*adult worker*. Cette problématisation montre que la transition vers l'emploi n'est pas toujours possible et que certaines personnes ne se doteront jamais des attributs perçus comme constitutifs de l'âge adulte. Cette figure traverse d'ailleurs la totalité du corpus et non seulement la catégorie de « la jeunesse ».

L'intervention en direction de ces trois premières figures repose sur la norme d'internalité (Beauvois & Dubois, 1988), c'est-à-dire que les raisons qui expliquent le problème, tout comme la solution, sont à chercher dans la personne elle-même et non dans des structures extérieures. En ce sens, elles se distinguent des deux derniers types

de problématisation dont les difficultés sont davantage expliquées par des facteurs d'ordre structurel.

La quatrième figure est ainsi celle du « jeune parent » qui se retrouve en situation de parentalité à un moment du parcours de vie considéré comme inopportun. Cette problématisation montre la force de l'institutionnalisation produite par la catégorisation par âge, qui participe de la doxa, dont je parlerai plus en détail dans la deuxième partie de cette conclusion.

La cinquième figure est celle du ou de la « jeune victime de racisme et de discrimination ». Dans ces situations, le personnel de travail social reconnaît les inégalités fondées sur le système de race et d'ethnicité, qui rendent plus difficiles l'accès à l'emploi ou à la formation pour les personnes ethnicisées. Ces discours montrent que l'accès au statut de l'*adult worker*, qui possède la particularité d'être autosuffisant financièrement par l'emploi, est très difficile, voire impossible, pour certaines catégories racisées ou discriminées. Ce constat apparaît également dans la typologie consacrée aux familles.

1.2. La pauvreté normalisée ou ethnicisée des familles

Dans l'analyse consacrée à ce que le politique nomme « familles pauvres », j'ai montré que si les mères sont la cible principale des politiques sociales en direction des familles, comme le souligne Jane Jenson (2011), l'analyse de leur application nuance ce résultat. En effet, dans les débats gouvernementaux et les textes de lois, la normalisation du caractère problématique de la « famille monoparentale », catégorie sexuée servant d'euphémisme aux « mères élevant seules leur(s) enfant(s) », rend invisible les couples de parents dont aucun des deux n'a accès au salaire de gagne-pain. Il s'agit dans la grande majorité de situations d'hommes et de femmes situés à l'intersection des rapports sociaux de classe et d'ethnicité, dont la dépendance financière à l'État n'apparaît pas dans la formulation des politiques sociales. Les pères, qui n'ont pas accès au salaire de gagne-pain, sont par conséquent également la cible des politiques sociales mises en œuvre en direction des familles.

Dans l'analyse, j'ai ainsi distingué deux effets du système de genre sur deux formes familiales récipiendaires du revenu d'insertion, soit les mères élevant seules leurs enfants et les couples. Premièrement, les mères élevant seules leurs enfants sont considérées comme normalement problématiques car elles échouent à reproduire la

division sexuée du travail. Deuxièmement, l'analyse a montré que lorsque le père est présent dans le ménage, c'est d'abord dans sa direction que se réalisera l'intervention sociale. Ce deuxième élément montre que les mères et les pères ne sont pas considérés comme des figures asexuées répondant au modèle normatif de l'*adult worker*, mais que les présupposés normatifs qui fondent les figures de « Madame Au foyer » et « Monsieur Gagne-pain » demeurent pratiquement et symboliquement forts.

L'analyse des politiques sociales révèle que le temps de la conciliation a une fin qui est bornée par l'âge des enfants. Par conséquent, si le modèle de l'*adult worker* (Daly, 2011) s'applique aux hommes comme aux femmes avant et après ce qui est considéré comme la période de conciliation, il ne s'applique pas aux mères élevant seules leurs enfants pendant la période perçue comme légitime pour élever ses enfants. Les analyses ont montré que le modèle de l'*adult worker* ne s'appliquait pas non plus aux mères en couple dont les enfants ou le mari est malade, ou qui appartiennent à la problématisation des situations de pauvreté des *working poors*. Ainsi, malgré l'injonction politique de l'emploi de mères contenue dans les politiques dites « actives », le personnel de travail social ne l'applique pas et se satisfait de la mettre en œuvre en faisant comprendre aux mères que la période de conciliation a une fin, qui est bornée par l'âge des enfants. Ce constat montre que les mères ont un âge du point de vue des politiques sociales. La maternité est ainsi synonyme d'être mère de petits enfants, ce qui rend invisible d'une part les mères d'enfants adultes et d'autre part les grands-mères (Krekula, 2007), qui assument souvent un rôle important pour permettre aux mères d'accéder à l'emploi. L'analyse de la catégorie des « travailleuses et travailleurs âgé·e·s » confirme ce constat. Les mères dans cet intervalle d'âge ne sont plus présentées comme mères dès le moment où leurs enfants n'habitent plus sous le même toit et que leur rôle éducatif n'est plus perçu comme nécessaire.

Les résultats concernant cette catégorie ont de plus montré les effets du processus d'ethnicisation des mères. En effet, il existe une seule forme de problématisation de l'absence d'emploi des mères dépendantes de l'aide sociale, qui reçoit un traitement différent en termes d'injonction à l'emploi. Le processus d'ethnicisation produit parfois les mères migrantes comme victimes d'une culture naturalisée. Dans ces situations, les critères expliquant l'absence d'emploi des mères sont rattachés à l'existence d'une culture naturalisée, et le personnel du travail social exigera qu'elles fassent tout leur possible pour trouver un emploi. Toutefois, si les pères accèdent à un emploi suffisant pour couvrir les besoins de la famille, l'absence d'emploi des mères

n'apparaîtra plus comme problématique du point de vue des politiques sociales, car la situation de dépendance étatique problématique aura disparu.

Ces résultats amènent à discuter de la diversité des figures de la maternité et du processus d'ethnisation du sexisme. L'analyse montre qu'il existe une diversité des figures de la maternité, que celles-ci sont traversées par des rapports sociaux de sexe, de classe et d'ethnicité, et que ce que Joseph Gusfield nomme la « responsabilité causale » d'un problème influence considérablement la direction de l'intervention sociale. Ici le problème de l'absence d'emploi des mères est interprété de manière radicalement différente en fonction de la position sociale des bénéficiaires de l'aide sociale. Un même comportement de la part d'une mère en situation de conciliation – ne pas vouloir travailler ou ne pas vouloir travailler davantage – reçoit des significations différentes suivant le statut de conjugalité et l'ethnisation des mères. Pour une mère élevant seule ses enfants, cette position sera justifiée par le fait qu'elle désire être une « bonne mère » et remplir son rôle éducatif fondé sur la figure de la « maternité intensive » développée par Sharon Hays (1996). Pour les mères ethnisées, cette position sera comprise en termes de soumission à une culture sexiste. Ces mères sont perçues comme dominées par une culture, et par un mari qui serait le garant de cette culture. Pour les mères seules, le système d'inégalité fondé sur le genre, qui construit pourtant la division sexuée du travail dont découle la naturalisation des tâches éducatives des mères, n'est pas invoqué. Cette différence de lecture montre que le sexisme est visible seulement lorsqu'il est ethnisé.

Les figures de la dépendance problématique des familles

Concernant les familles, deux catégories principales de figures de la dépendance problématique ont été élaborées selon la forme familiale, elles-mêmes réparties en sous-catégories. Il s'agit d'une part des « mères élevant seules leurs enfants » et d'autre part des « couples en situation de pauvreté ».

Les deux sous-catégories concernant les « mères élevant seules leurs enfants » sont les « mères en situation de conciliation » et celles « aux problématiques multiples ». En effet, si 13 des situations sur 37 sont problématisées principalement en terme de conciliation, les raisons qui expliquent la pauvreté de 22 d'entre elles sont considérées comme multiples. L'état de santé, des lacunes en langue ou encore l'absence de formation peuvent dans ce cas expliquer en partie le revenu insuffisant des mères. De plus, certaines mères, à l'instar des jeunes, sont perçues comme « trop loin de

l'emploi », en raison principalement de leur état de santé psychique et de leurs lacunes en français. Ces dernières ne sont pas considérées comme mineures, au contraire des jeunes pour lesquelles quelques cours de français semblaient suffire à pallier cette insuffisance. Toutefois, même en cas de problématiques multiples, la situation de conciliation articulée aux conditions de l'emploi à temps partiel demeure le critère principal expliquant la situation de pauvreté. C'est donc l'assignation naturalisée des mères au *care*, qui repose principalement sur le système de genre, qui explique la dépendance normalisée.

Pour les « couples en situation de pauvreté », les trois sous-catégories de la dépendance problématique élaborées sont celles des « *working poors* », de la « différence culturelle naturalisée » et des « pères malades », situations dans lesquelles l'état de santé des pères rend impossible leur accès à l'emploi et au salaire de gagne-pain.

Dans la première problématisation, il s'agit de situations dans lesquelles la mère et le père n'ont pas accès à des emplois leur permettant de gagner un salaire de gagne-pain. Les conditions de l'emploi, en termes de taux, de salaires et d'horaires, ne permettent pas d'atteindre l'autosuffisance financière. Ces formes de dépendance montrent non seulement les inégalités sexuées d'accès à des emplois stables, mais également les différences de classe et ethnicisées de cet accès.

Dans la deuxième sous-catégorie, l'ethnicisation du sexisme et la référence à une culture naturalisée sont les critères explicatifs de l'absence d'emploi des mères. Ces dernières seraient soumises à une culture sexiste leur empêchant d'accéder à l'emploi et les obligeant à rester à la maison. Parfois, l'absence d'emploi des pères est également expliquée en terme de culture, ces pères pouvant être perçus comme peu motivés à entrer dans l'emploi. Dans ces situations, les parents, objets d'un processus d'ethnicisation, ne se calqueraient ainsi pas sur le modèle de l'*adult worker*.

La troisième sous-catégorie, concernant les « pères dans un état de santé précaire », montre que la problématisation en termes de conciliation reprend le dessus. En effet, pour le personnel du travail social, la maladie des pères les rend incapables d'assumer les tâches domestiques et d'éducation des enfants pour des raisons de santé. Les mères sont donc soumises aux impératifs du modèle de la conciliation, et leur absence d'emploi est considérée comme normale.

Les deux dernières sous-catégories montrent par ailleurs que c'est l'emploi des pères qui est perçu comme assurant prioritairement l'autosuffisance financière des familles,

et que l'impossibilité d'accès au salaire de gagne-pain, que ce soit pour des raisons de santé ou d'inégalité d'accès à l'emploi, explique la situation de pauvreté.

1.3. L'absence d'emploi des « travailleurs et des travailleuses âgé·e·s »

L'analyse consacrée à la catégorie des « travailleurs et travailleuses âgé·e·s » a mis en lumière trois éléments principaux que j'aimerais reprendre ici. Premièrement, malgré la rhétorique dominante du « vieillissement actif » dans les rapports de l'OCDE (OCDE, 2006, 2014), les normes de parcours de vie instituées par la catégorisation par âge définissent cette période de vie comme celle de la « fin de l'emploi ». Cette rhétorique participe dès lors de la création d'une fiction, reprise comme allant de soi par certaines recherches sociologiques, qui ne trouve pas d'application autant dans la formulation des politiques sociales que dans leur mise en œuvre. Pour cette raison, le personnel du travail social se retrouve principalement à accompagner les bénéficiaires de plus de 50 ans vers le deuil de l'emploi. Toutefois, ces professionnel·le·s sont pris en tension entre l'injonction du revenu d'insertion qui demande à toutes et tous les bénéficiaires de tout mettre en œuvre pour retrouver leur autonomie et l'accompagnement vers ce deuil de l'emploi. Les solutions proposées par le personnel du travail social montrent d'une part que l'autonomie n'est plus comprise comme l'exercice d'une activité lucrative, et d'autre part que ce deuil est constitué d'étapes considérées comme nécessaires à son acceptation. Le personnel du travail social met ainsi en œuvre des solutions alternatives pour gérer la tension qui émerge entre un discours fondé sur la fiction du « vieillissement actif » et les expériences liées à leurs pratiques, qui consistent dans la grande majorité des situations à l'accompagnement vers le deuil de l'emploi. Ce constat confirme l'hypothèse du caractère fictif de la rhétorique du « vieillissement actif ».

Deuxièmement, les problématisations appartenant à la typologie de l'événement déclencheur montrent que ce n'est pas l'âge qui produit la catégorie du « travailleur âgé », mais l'absence d'emploi qui rend l'âge visible et problématique. Ainsi, une personne qui a un parcours en emploi jusqu'à l'âge légal de la retraite ne sera pas catégorisée comme un « travailleur âgé », ceci quel que soit son âge. Les figures de la dépendance problématique des « travailleurs âgés », tant dans la formulation que la mise en œuvre des politiques sociales, possèdent ainsi la caractéristique de ne plus avoir d'activité professionnelle rémunérée. Ce constat est confirmé par le discours de

Ruxandra, responsable d'une mesure d'insertion sociale, qui avait refusé de décrire des situations emblématiques de cette catégorie d'âge et justifiait cette posture par le fait que l'âge ne produisait pas d'intervention différenciée. La mesure d'insertion sociale pour laquelle elle travaillait avait la particularité de proposer des emplois rémunérés de 10 mois aux bénéficiaires du RI. Il s'agit dès lors de personnes en emploi et non de la catégorie problématisée des « travailleurs âgés », qui n'ont plus accès à l'emploi – attribut perçu comme nécessaire au statut de l'adulte indépendant.

Troisièmement, les situations des femmes mariées ou séparées permettent de mettre en lumière une différence sexuée des représentations de « l'adulte en emploi ». Si les hommes sont toujours individualisés et construits sur une figure normative fondée sur la seule dépendance à l'emploi, les femmes sont parfois définies par leurs liens de dépendance familiale, à leurs maris, à leurs enfants ou encore à leurs parents. Ceci met en lumière la construction sexuée de la dépendance problématique : aux hommes le mythe de l'indépendance, aux femmes celui de l'(inter)dépendance. Ainsi, le modèle de l'*adult worker* ne s'applique pas de la même manière aux hommes et aux femmes de cet âge.

Les figures de la dépendance problématique des « travailleuses et travailleurs âgé·e·s »

Pour la catégorie des « travailleuses et des travailleurs âgés », j'ai divisé les situations collectées en trois types de problématisations. La première figure correspond à la structure narrative de l'événement déclencheur, qui provoque la fin de l'emploi. Cette problématisation concerne la grande majorité des récits et participe à rendre invisibles les personnes qui n'ont pas eu accès à un salaire de gagne-pain pendant une grande partie de la période appelée « active ». Elle montre également que ce n'est pas le seul critère de l'âge, mais l'âge articulé à l'absence d'emploi, qui produit la catégorie problématique.

La deuxième figure est celle de femmes qui se situent à l'intersection du genre et de l'âge, dont l'absence d'emploi ou de revenu suffisant n'est plus justifiée par la période dévolue à la conciliation. À la suite d'une séparation ou d'un arrêt de travail pendant la durée perçue comme légitime pour éduquer des enfants, le revenu insuffisant des mères est considéré comme problématique si elles dépendent de l'assistance publique à cet âge de la vie. Cette problématisation montre que la dépendance financière à un mari n'est pas perçue comme problématique du point de vue des politiques sociales.

Cette dépendance ne devient problématique que dès le moment où le mari ne subvient plus aux besoins de son épouse.

Troisièmement, il s'agit d'une figure qui se retrouve dans chaque catégorie de parcours de vie analysée, celle correspondant aux problématiques multiples, dans lesquelles se trouvent également les personnes « loin de l'emploi ». Il ne s'agit pas de travailleuses ou de travailleurs âgé·e·s ayant perdu leur emploi, mais de personnes ayant fait des « allers-retours » à l'assistance publique pendant la période normalisée comme « active ».

2. La construction de figures de la dépendance problématique

La typologie présentée dans l'analyse de la mise en œuvre des politiques sociales a mis en lumière plusieurs figures de la dépendance problématique. Si celles-ci sont fondées sur l'âge, certaines peuvent également traverser toutes les moments de ce qui est défini comme le « parcours de vie ». L'élaboration des typologies, en éclairant les problématiques à l'œuvre dans les discours, a permis de dénaturer les catégories en montrant la complexité des expériences vécues.

2.1. Les « personnes loin de l'emploi » aux problématiques multiples

La typologie des « personnes loin de l'emploi » aux problématiques multiples traverse les trois catégories analysées. Qu'il s'agisse de jeunes, de mères, de pères ou encore de personnes de plus de 50 ans, il existe des personnes qui sont considérées comme « loin de l'emploi », incapables de se doter de cet attribut central de « l'âge adulte ». Cette impossibilité est expliquée par le personnel du travail social par un état de santé physique ou psychique problématique, des dépendances à certaines drogues ou encore des capacités cognitives jugées insuffisantes, qui conduisent à une dépendance financière étatique pendant « l'âge adulte ». Cette dépendance financière peut être entrecoupée de périodes d'emploi et de « retours » à l'aide sociale. Si certain·e·s d'entre eux « sortent » du revenu d'insertion pour recevoir des prestations de l'assurance invalidité, les autres restent à l'aide sociale pendant la durée de la vie professionnelle. Cette catégorie traversant le parcours de vie n'est pas la cible des politiques dites « actives ». De plus, les programmes visant l'insertion professionnelle participent à masquer ces catégories de personnes « trop loin » de l'intervention sociale, œuvrant à rendre invisible le fait que l'emploi n'est pas accessible à chacun·e.

2.2. Les apports du concept de dépendance problématique à l'analyse des politiques sociales

L'analyse des solutions formulées et mises en œuvre par les politiques sociales met en lumière une dimension invisible de la dépendance financière étatique. Elle montre que toutes les dépendances financières à l'État ne sont pas perçues comme problématiques et que certaines d'entre elles sont normalisées dans les discours des politiques sociales. Ainsi, le programme FORJAD propose aux personnes entre 18 et 25 ans qui sont récipiendaires du revenu d'insertion de financer une formation duale sous la forme d'une bourse étatique. Les allocations financières supplémentaires allouées aux familles qui ont des enfants entre 0 et 16 ans et un revenu insuffisant pour subvenir à leurs besoins constituent également un financement de l'État. Les personnes sans emploi se trouvant à deux ans de la retraite ont la possibilité de demander une rente-pont pour se retirer de manière précoce de la période dite « active ».

Ainsi, les trois solutions proposées par le gouvernement vaudois consistent en un transfert financier étatique qui n'est plus perçu comme problématique, au contraire de la dépendance à l'assistance sociale. L'hypothèse que je formule est que ces trois solutions sont en adéquation avec les normes de parcours de vie institutionnalisées, raison pour laquelle cette dépendance n'est pas perçue comme problématique, au contraire de la dépendance à l'aide sociale qui ne se calque pas sur la normalité du parcours de vie. Les politiques financières proposées par le gouvernement sont ainsi considérées comme des dépendances normales, alors que les dépendances à l'aide sociale sont perçues comme problématiques. L'État opère ainsi une distinction des formes de dépendance normalisées ou problématisées qui produit une hiérarchisation des formes de dépendance. L'éclairage de cette distinction constitue un des apports théoriques majeurs de cette thèse.

C'est en écoutant une travailleuse sociale me parler de la situation de Suad que j'ai saisi que les centaines de récits que je récoltais étaient des histoires de ce qui pouvait être nommé « la dépendance problématique ». Cette situation particulière, emblématique de mon terrain, montre que le caractère problématique de l'absence d'emploi d'une mère – du point de vue des politiques sociales – varie en fonction de la situation professionnelle de son conjoint. Ainsi, ce n'était pas son absence de revenu par l'emploi qui posait problème, mais cette absence de revenu articulée à celle de son mari. Le fait que Suad ne corresponde pas au modèle normatif de *l'adult worker* n'apparaissait pas comme problématique en soi, puisqu'elle était pensée en

interdépendance avec d'autres personnes capables, ou même vues comme responsables, de répondre aux injonctions de ce modèle. Cette prise de conscience m'a permis de développer un autre regard sur le terrain et les situations récoltées. J'ai ainsi porté une attention particulière aux relations de dépendance décrites par les professionnel-le-s du travail social et j'ai pensé ces dépendances dans une perspective intersectionnelle. Cette double lunette a permis de saisir non seulement la complexité des positions sociales, mais encore la manière dont ces positions fluctuaient en fonction des relations existantes avec d'autres personnes, elles aussi situées socialement. J'ai ainsi pu voir, par exemple, que le fait d'avoir un mari constituait pour une mère à l'aide sociale un marqueur d'ethnicité plus important que ne l'était la nationalité ou « l'origine ».

Le fait de mettre en lumière que la dépendance financière étatique n'est pas forcément perçue comme problématique et que sa problématisation dépend non seulement des rapports sociaux de genre, d'âge, de classe et d'ethnicité mais également des liens de dépendance qui relient les personnes entre elles, ouvre des champs de réflexion tout à fait prometteurs pour penser le travail de définition des publics des politiques sociales.

3. Les effets de la catégorisation par âge

3.1. Le rapport social d'âge est constitué de passages et de transitions

L'analyse de la catégorie des « jeunes adultes en difficulté » met en lumière que la catégorisation par âge ne se construit pas de manière binaire comme le genre, notamment, mais est constituée de passages et de transitions. Au cours de la vie, on « passe » ainsi d'une catégorie d'âge à l'autre. Fortement naturalisé, l'âge en tant que rapport social semble suffire à construire des catégories d'âge reposant sur des normes chronologiques. Pourtant, de nombreuses recherches ont montré par exemple que définir ce que voulait dire « être adulte » allait au-delà de l'âge chronologique et pouvait même être constitué d'allers et retours entre les catégories de « la jeunesse » et de « l'âge adulte ». L'analyse des entretiens réalisée dans cette recherche doctorale montre de plus que les jeunes doivent se doter d'un certain nombre d'attributs pour réaliser cette transition vers l'âge adulte. Puisque, dans le système des âges, l'adulte est l'étalon à partir duquel tous les autres âges sont évalués et représente le statut à atteindre, cette première transition est perçue comme risquée. Les jeunes courent dès

lors le risque de ne jamais devenir adultes, c'est-à-dire de ne pas adhérer aux normes du parcours de vie institutionnalisées. Le personnel du travail social, chargé de mettre en œuvre les « programmes de transition », assure que cette transition se réalise, du moins pour la majorité des jeunes.

La transition entre l'âge adulte et la vieillesse est d'un autre ordre. Elle n'est pas considérée comme « risquée ». Au contraire, elle semble devoir avoir lieu le plus tard possible, ainsi qu'en témoignent la fiction du « vieillissement actif » et les difficultés relatées par les professionnel·le·s du travail social dans l'accompagnement vers le deuil de l'emploi. Les récits des interventions en direction de cette catégorie d'âge montrent que ce deuil est constitué d'étapes qui permettent aux personnes d'accepter le renoncement à l'emploi et à son corollaire, le statut valorisé de l'adulte. Les récits de l'événement déclencheur montrent d'ailleurs que c'est l'absence d'emploi qui produit la personne comme « âgée ». Ce constat confirme que l'attribut inconditionnel et nécessaire de la figure de « l'adulte » est bel et bien l'emploi.

3.2. Le rapport social d'âge institue des étapes de parcours de vie et des rapports de domination

Les analyses menées auprès de catégories emblématiques des étapes traditionnelles du parcours de vie – qui sont la formation, l'emploi et la « conciliation », et finalement la retraite – montrent que le rapport social d'âge produit une double institutionnalisation. D'une part, il participe à institutionnaliser et à normaliser des étapes de parcours de vie, d'autre part il légitime des rapports de domination et reproduit des hiérarchies entre catégories d'âge.

3.2.1. Des étapes de parcours de vie institutionnalisées

L'analyse des constructions de figures de la dépendance problématique fondées sur l'âge et la parentalité montre que l'âge normalise et institutionnalise des étapes de parcours de vie. L'exemple des « jeunes mères », situées à l'intersection de la jeunesse et de la parentalité, met en lumière la force de cette institutionnalisation fondée sur l'âge. Le fait que le genre et le statut de mère soient perçus comme secondaires confirme que la norme, pour les politiques sociales, est d'être en emploi ou dans la sphère reproductive à l'âge adéquat.

De plus, cet exemple montre que les normes de parcours de vie définissent d'une part la normalité d'un parcours et d'autre part tous les autres parcours comme problématiques. La catégorisation par âge produit dès lors un processus de normalisation des parcours de vie et des temporalités différentes à chaque âge. La dimension fortement naturalisée de l'âge, découlant de son caractère chronologique qui le fait passer pour une « norme technique » (Thévenot, 1997), justifie des différences de traitement et des hiérarchisations qui ne sont pas perçues comme discriminantes. Le rapport de domination fondé sur l'âge est ainsi également l'objet d'un processus de naturalisation.

Même si le problème est posé en terme de transition, le fait que les « jeunes » soient à un moment donné sans formation, hors du parcours de vie normalisé, repose en grande partie sur la norme d'internalité, contrairement aux deux autres catégories que sont les « familles » et les « personnes proches de la retraite ». Si, pour les premières, l'absence de revenu suffisant est expliquée principalement par l'organisation sociale – la conciliation –, pour les secondes, l'absence d'emploi est expliquée principalement par l'âge et la situation sur le marché du travail. Pour ces deux catégories, l'inactivité professionnelle est normalisée, ce qui n'est pas le cas des « jeunes », pour qui cette absence d'emploi ou de formation apparaît toujours comme problématique. Demeurer à l'aide sociale, même de manière temporaire, n'apparaît pas comme quelque chose d'acceptable pour un·e « jeune » entre 18 et 25 ans. Il existe, pour les « jeunes pauvres », définis par leur position de classe, une injonction à devenir adulte.

3.2.2. Des rapports de domination légitimés par l'âge

Le rapport social d'âge institue un rapport de domination que l'intervention des politiques sociales auprès de la catégorie jeunesse révèle. Le rapport de domination en vertu d'une autorité est défini par Max Weber (2013, p. 44) comme « la possibilité de contraindre d'autres personnes à infléchir leur comportement en fonction de sa propre volonté ». L'analyse de la catégorie des « jeunes adultes en difficulté » met en lumière la légitimité implicite de ce rapport de domination de l'adulte sur les jeunes. Les mesures d'insertion sociale et les stages sont par exemple imposés à cette seconde catégorie et assortis de sanctions s'ils et si elles refusent de s'y soumettre. De plus, le personnel du travail social voit dans leur rôle la tâche de « cadrer » et de normaliser les comportements des jeunes adultes bénéficiaires. L'analyse auprès des « familles »

montre que le rapport de domination en vertu d'une autorité n'est plus fondé sur l'âge, comme c'était le cas pour la catégorie des « jeunes adultes en difficulté ». Les propos de Jean-Denis, assistant social dans un Centre social régional, à propos de la situation de Paola qui reçoit un financement du revenu d'insertion pour compléter son salaire, illustre ce rapport d'autorité diffus : « Moi, je ne la vois plus, parce qu'elle bosse, enfin... elle a... sa vie de... comment dire... sa vie de famille et son travail. Je ne vais pas lui apprendre... je ne vais pas lui suggérer d'autres activités. » De plus, les programmes prenant pour cible les familles sont proposés et non imposés, et l'absence de revenu suffisant des mères élevant leurs enfants fait l'objet de compréhension de la part du personnel du travail social.

Quant au rapport de domination produit par l'âge, il s'articule différemment pour la catégorie des « travailleurs âgés », ainsi que le révèlent les propos de Marie-Laure, assistante sociale dans un Centre social régional, à propos de la situation de Benoît : « Surtout, il y a la différence d'âge aussi, que eh bien moi, en étant jeune professionnelle, que je dise à un monsieur qui a déjà une longue carrière derrière lui, lui dire ce qu'il doit faire, lui dire qu'il n'est pas là pour se la couler douce. »

Par ailleurs, l'analyse des entretiens pour les trois catégories de parcours de vie montre que certains intervalles d'âge, en fonction de leur position sur le parcours de vie, ont davantage de valeur que d'autres. Les catégories d'âge sont donc l'objet d'un processus de hiérarchisation. Par exemple, les entretiens réalisés auprès des « jeunes adultes en difficulté » montrent qu'il y a une certaine priorité à agir avec ce groupe d'âge, ainsi que le révèlent les propos de Simon, assistant social dans un service social public : « [...] enfin moi, je disais surtout : « Voilà, vous avez 25 ans, on ne va pas encore... s'il n'y a pas quelque chose qui commence cet été, on est reparti pour un tour jusqu'au mois d'août ». » Cette urgence disparaît dans le cas des personnes considérées comme « âgées ». C'est ce qu'illustrent les propos d'Alejo, assistant social dans un service social public, lorsqu'il relève que « pour une personne plus jeune, on demande plus d'efforts [...] À 55 ans, il reste à peine 10 ans et on est déjà à la retraite ». Les années considérées comme normales pour entrer dans l'emploi sont donc socialement plus importantes que les années précédant sa sortie.

4. Les apports théoriques et méthodologiques de la thèse

4.1. Les apports méthodologiques à la perspective intersectionnelle

Si la perspective intersectionnelle est l'objet de nombreux travaux théoriques convaincants, elle reste difficile à mettre en œuvre dans l'analyse. La volonté d'appliquer cette perspective à l'analyse a guidé la réalisation de cette thèse. La méthode choisie pour répondre aux questions de recherche s'est révélée heuristique.

Premièrement, le fait d'analyser simultanément trois figures problématiques de l'adultéité a permis de saisir les effets des imbrications du genre, de l'ethnicité et de la classe avec le rapport social d'âge. En effet, les récits récoltés parlent de personnes dont les positions sociales varient en fonction de l'âge, du genre, de l'ethnicité et dans une moindre mesure, puisqu'il s'agit toujours de bénéficiaires du revenu d'insertion, de classe. Cette grande diversité permet de mettre en lumière les effets de ces rapports sociaux sur les problématisations et les solutions élaborées par les politiques sociales.

Deuxièmement, la démarche a été d'autant plus heuristique que l'analyse des politiques sociales ne s'est pas limitée à l'examen des textes de lois et des débats parlementaires, c'est-à-dire à leur formulation, mais qu'elle a privilégié les discours des agent·e·s sur leur application. En effet, si les textes de lois et les directives cadrent la pratique, il n'en demeure pas moins qu'ils ne disent rien sur leur application. C'est le personnel du travail social qui met en œuvre et interprète ces programmes. Dans leurs discours, les catégories sociales sont incarnées dans des individus et permettent de saisir une complexité que la relative homogénéité dont elles sont l'objet dans la formulation des politiques sociales participe à masquer.

Troisièmement, la méthode d'analyse des problématisations appliquée aux entretiens a permis de rendre visibles les processus de normalisation, de naturalisation et de hiérarchisation que produisent les intersections de rapports sociaux. En centrant le regard sur les solutions proposées par le personnel qui met en œuvre les politiques sociales et les allant-de-soi qui les constituent, j'ai pu mettre en lumière les processus et éviter de figer les catégories sociales et les relations qui participent à les produire. Cette méthodologie se veut ainsi au service d'une sociologie intersectionnelle située et contextualisée, qui tient compte du caractère fluctuant des catégories.

Quatrièmement, le parti pris de laisser à l'interviewé·e le choix des situations selon ses propres critères a permis de mettre au jour des catégories sociales qui seraient restées

invisibles et silencieuses si le choix des situations leur avait été imposé. Les solutions alternatives proposées à la catégorie des « seniors » ainsi que la faible injonction à l'emploi des mères d'enfants en bas âge illustrent la pluralité des normes sociales concernant l'activité professionnelle, ce qui permet de relativiser la prégnance du modèle normatif de *l'adult worker*. Les normes sociales qui sous-tendent la formulation des politiques sociales peuvent ainsi se révéler différentes de celles cadrant l'application de ces politiques.

4.2. Les apports théoriques au modèle de *l'adult worker*

Selon certaines recherches (Annesley, 2007), le modèle de *l'adult worker* serait devenu la norme sur laquelle se fonderaient les politiques sociales actuelles dans le Nord global. Cet archétype s'adresserait à toutes les personnes en âge d'être en emploi, indépendamment de leur position sociale, et donnerait l'injonction à chacune de parvenir à l'auto-suffisance par l'activité professionnelle. Ce modèle ne tient compte ni de la multiplicité des expériences, ni des inégalités d'accès à l'emploi produites par l'articulation des rapports sociaux d'âge, de sexe, d'ethnicité, de classe. Il ne prend également pas en considération le fait que certains emplois ne permettent pas d'accéder à l'auto-suffisance financière.

Les analyses menées dans cette thèse apportent des nuances et des contre-exemples à cette norme pensée comme hégémonique.

Les « jeunes » sont bien considérés comme des *adults workers* en devenir et ont une forte injonction à acquérir une formation avant d'accéder à l'emploi et à l'autosuffisance financière qu'il est censé apporter. Cette dernière est vue comme la clé pour maintenir l'activité professionnelle jusqu'au moment perçu comme légitime pour soit diminuer l'emploi, au moment de la maternité pour les mères non ethnicisées, soit de s'en retirer, lors de la retraite.

Mais en ce qui concerne les familles à l'aide sociale, l'analyse des politiques sociales, tant dans leur formulation que leur application, a montré que les mères de jeunes enfants ne sont pas perçues comme des *adults workers*, à la différence des hommes, des pères et des femmes qui ne sont pas ou qui ne sont plus des mères de jeunes enfants. En effet, elles sortent du parcours de vie ternaire pendant la durée de la « conciliation », déterminée par l'âge des enfants, à moins que leur absence d'emploi ne soit expliquée par leur adhésion à des normes culturelles naturalisées et altérisées.

Pour la catégorie des travailleuses et des travailleurs âgés, la fin de l'emploi signifie la sortie du modèle. Ces personnes, en quittant l'activité professionnelle, perdent le statut privilégié de l'adulte indépendant et n'ont plus l'injonction d'adhérer au modèle de *l'adult worker*.

La mise en exergue de ces normes de l'emploi différenciées montre que les cibles des politiques sociales sont des figures de l'adultité qui ne collent pas au modèle de l'adulte indépendant et que j'ai nommé figures de la dépendance problématique.

5. Limites de la recherche et questions ultérieures

Les recherches sur l'âge et son imbrication à d'autres rapports sociaux sont un champ en pleine expansion, qui focalise en priorité sur l'articulation de l'âge et du genre (Bessin & Blidon, 2011; Bozon & Rennes, 2015; Le Feuvre et al., 2015; Wilinska, 2010), laissant pour l'instant les autres imbrications inexplorées.

Si l'analyse développée dans cette thèse a participé à mettre en lumière les conséquences de l'usage de l'âge par les politiques sociales ainsi que les intersections de l'âge avec d'autres rapports sociaux, il y a une intersection qui demeure peu explorée et pour laquelle le terrain n'a donné que de maigres réponses. Il s'agit de l'intersection spécifique de l'âge et de la classe, qui permet de déconstruire la naturalisation du rapport social d'âge. En effet, le terrain choisi apporte un éclairage uniquement de personnes en situation de pauvreté, même si les situations de « chute » problématisées en relation à la catégorie des « travailleurs âgés » mettent en lumière des personnes de classes sociales différentes. L'absence de formation valorisée est également un euphémisme pour cacher les inégalités de classe.

Pourtant, l'analyse des situations des travailleuses et travailleurs âgé·e·s a montré que ce n'est pas l'âge chronologique qui provoque le passage du modèle de *l'adult worker* à la catégorie problématique, mais l'absence ou la perte de l'emploi. Au vu des inégalités d'accès à ce dernier en fonction de la classe, l'âge et les normes sociales qui le constituent sont de fait fortement influencés par les rapports sociaux de classe. Afin de saisir en détail les imbrications des rapports sociaux de classe et d'âge, d'autres recherches s'appuyant sur des outils méthodologiques innovants devront voir le jour.

Références

- Abrassart, Aurélien, Guggenbühl, Tanja, & Stutz, Heidi. (2015). *Evaluation des effets de la loi sur les prestations complémentaires cantonales pour les familles et les prestations cantonales de la Rente-pont (LPCFam)*. Retrieved from Berne: http://www.buerobass.ch/pdf/2016/VD_2016_EvalLPCFam_Rapport.pdf
- Achin, Catherine, Ouardi, Samira, & Rennes, Juliette. (2009). Âge, intersectionnalité, rapports de pouvoir. *Mouvements*, 59(3), 91-101.
- Acklin Muji, Dunya, Bovet, Alain, Gonzalez, Philippe, & Terzi, Cédric. (2007). De la sociologie à l'analyse de discours, et retour. *Réseaux*, 144(5), 267-277.
- Administration for Children and Families. (2015). Office of Family Assistance. Retrieved from <http://www.acf.hhs.gov/programs/ofa/programs/tanf/about>
- Allard-Poesi, Florence, & Huault, Isabelle. (2012). Judith Butler et la subversion des normes: pouvoir être un sujet. In Olivier Germain (Ed.), *Les grands inspirateurs de la théorie des organisations* (pp. 45-62). Cormelles-le-Royal France: Éditions EMS, Management & société.
- Annesley, Claire. (2007). Lisbon and social Europe: towards a European 'adult worker model' welfare system. *Journal of European Social Policy*, 17(3), 195-205.
- Arber, Sara, & Ginn, Jay. (1995). *Connecting gender and ageing: a sociological approach*. Buckingham ; Philadelphia: Open University Press.
- Archer, Margaret. (2010). Reflexivity. *sociopedia.isa*. www.isa-sociology.org/publ/sociopedia_isa.htm
- Arendell, Terry. (2000). Conceiving and Investigating Motherhood: The Decade's Scholarship. *Journal of Marriage and Family*, 62(4), 1192-1207. doi:10.1111/j.1741-3737.2000.01192.x
- Ariès, Philippe. (1975). *L'Enfant et la vie familiale sous l'Ancien Régime [édition abrégée]*. Paris: Éditions du Seuil.
- Association romande et tessinoise des institutions d'action sociale. (2015). *Révision des normes CSIAS et défis pour l'aide sociale*. Yverdon-les-Bains: Dossier préparé par Dorothee Guggisberg, secrétaire générale de la CSIAS Retrieved from http://www.artias.ch/wp-content/uploads/2015/12/Artias_Dossier_Dec.2015-Revision_normes_CSIAS_defis_aide_sociale.pdf.
- Baader, Caspar. (2010). In Marcella Völgyi (Ed.), *Loi sur l'assurance-chômage. 4ème révision (08.062). Séance du 19 mars 2010* (pp. 112). Berne: Service du Parlement. Service de documentation.
- Bacchi, Carol Lee. (2009). *Analysing policy : what's the problem represented to be?* Frenchs Forest, N.S.W.: Pearson Australia.
- Bachand, Rémi. (2014). L'intersectionnalité : dominations, exploitations, résistances et émancipation. *Politiques et Sociétés*, 33(1), 3-14.
- Bantigny, Ludivine. (2007). *Le plus bel âge ? jeunes et jeunesses en France de l'aube des Trente Glorieuses à la guerre d'Algérie*. [Paris]: Fayard.
- Baudelot, Christian. (1988). La jeunesse n'est plus ce qu'elle était : les difficultés d'une description. *Revue économique*, 39(1), 189-224.

- Beauvois, Jean-Léon. (1984). *La psychologie quotidienne*. Paris: Presses universitaires de France.
- Beauvois, Jean-Léon, & Dubois, Nicole (1988). The Norm of Internality in the Explanation of Psychological Events. *European Journal of Social Psychology*, 18, 299-316.
- Becker, Howard Saul, & Briand, Jean-Pierre. (1985). *Outsiders : études de sociologie de la déviance*. Paris: A.-M. Métailié.
- Bessin, Marc, & Blidon, Marianne. (2011). Déprises sexuelles : penser le vieillissement et la sexualité. *Genre, sexualité & société*, 6. <http://gss.revues.org/2241>
doi:10.4000/gss.2241
- Bessin, Marc, & Gaudart, Corinne. (2009). Les temps sexués de l'activité : la temporalité au principe du genre ? *Temporalités*, 9.
- Bilge, Sirma. (2009). Théorisations féministes de l'intersectionnalité. *Diogène*, 1(225), 70-88.
doi:10.3917/dio.225.0070
- Bilge, Sirma. (2010). Recent Feminist Outlooks on Intersectionality. *Diogenes*, 57(1), 58-72.
- Blöss, Thierry, & Feroni, Isabelle. (1991). Jeunesse : objet politique, objet biographique. *Enquête. Archives de la revue Enquête*, 6. <http://enquete.revues.org/147>
- Boltanski, Luc. (1982). *Les cadres : la formation d'un groupe social*. Paris: Ed. de Minuit.
- Boltanski, Luc. (2009). *De la critique : précis de sociologie de l'émancipation*. Paris: Gallimard.
- Bonvin, Jean-Michel, & Dahmen, Stephan. (2017). *Reformieren durch Investieren ? : Chancen und Grenzen des Sozialinvestitionsstaats in der Schweiz = Investir dans la protection sociale - atouts et limites pour la Suisse*. Zürich: Seismo.
- Bourdieu, Pierre. (1986). La force du droit. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 64, 3-19.
- Bourdieu, Pierre, Champagne, Patrick, Lenoir, Remi, Poupeau, Franck, & Rivière, Marie-Christine. (2012). *Sur l'Etat : cours au Collège de France (1989-1992)*. Paris: Raisons d'agir : Seuil.
- Bozon, Michel. (1990). Les femmes et l'écart d'âge entre conjoints: une domination consentie. I. Types d'union et attentes en matière d'écart d'âge. *Population (French Edition)*, 45(2), 327-360. doi:10.2307/1533376
- Bozon, Michel, & Rennes, Juliette. (2015). Histoire des normes sexuelles : l'emprise de l'âge et du genre *Clio*, 2(45), 7-23.
- Burnay, Nathalie. (2011). Ageing at Work: Between Changing Social Policy Patterns and Reorganization of Working Times. *Population Review*, 50(2). doi:10.1353/prv.2011.0020
- Butler, Judith, & Cervulle, Maxime. (2012). *Défaire le genre* (Nouv. éd. augm. ed.). Paris: Amsterdam.
- Butler, Judith, & Kraus, Cynthia. (2005). *Trouble dans le genre : (gender trouble) : pour un féminisme de la subversion*. Paris: La Découverte.
- Cain, Carol. (1991). Personal Stories: Identity Acquisition and Self - Understanding in Alcoholics Anonymous. *Ethos: Journal of the Society for Psychological Anthropology*, 19(2), 210-253. doi:10.1525/eth.1991.19.2.02a00040
- Calasanti, Toni. (2003). Theorizing age relations. In Simon Biggs, Ariela Lowenstein, & Jon Hendricks (Eds.), *The need for theory: Critical approaches to social gerontology* (Society and aging series ed., pp. 199-219). Amityville, N.Y.: Baywood Pub.
- Canguilhem, Georges. (2009). *Le normal et le pathologique* (11e éd. ed.). Paris: PUF.
- Canton de Vaud. (2010a). *Exposé des motifs sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté*. Retrieved from http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/dsas/cd/fichiers_pdf/EMPLs_lutte_contre_la_pauvrete.pdf.

- Canton de Vaud. (2010b). *Rapport de la majorité de la commission chargée d'examiner l'objet suivant : Exposé des motifs sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté (RC-288)*. Lausanne Retrieved from http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/288_RC_maj.pdf.
- Canton de Vaud. (2010c). *Rapport de la minorité de la commission chargée d'examiner l'objet suivant : Exposé des motifs sur la stratégie cantonale de lutte contre la pauvreté (RC-288)*. Lausanne Retrieved from http://www.vd.ch/fileadmin/user_upload/organisation/gc/fichiers_pdf/288_RC_maj.pdf.
- Canton de Vaud. (2016a). Mesures d'insertion professionnelle. Retrieved from <http://www.vd.ch/themes/economie/emploi-chomage/espace-chomeurs/mesures-dinsertion-professionnelle/>
- Canton de Vaud. (2016b). *Rapport du Conseil d'État au Grand Conseil*. Lausanne.
- Cardi, Coline. (2010). La construction sexuée des risques familiaux. *Politiques sociales et familiales*, 101(1), 35-45.
- Castel, Robert. (1995). *Les métamorphoses de la question sociale : une chronique du salariat*. Paris: Fayard.
- Cefaï, Daniel. (1996). La construction des problèmes publics. Définitions de situations dans des arènes publiques. *Réseaux*, 14(75), 43-66.
- Cefaï, Daniel. (2009). Comment se mobilise-t-on ? : L'apport d'une approche pragmatiste à la sociologie de l'action collective. *Sociologie et sociétés*, 41(2), 245-269. doi:10.7202/039267ar
- Charles, Aline. (2011). Catégories en mouvement dans le Canada du XXe siècle : activité, inactivité, genre et âge. In Marry Catherine Degenne Alain, Moulin Stéphane (Ed.), *Les catégories sociales et leurs frontières* (pp. 271-304). Québec: Presses de l'Université Laval.
- Cho, Sumi, Crenshaw, Kimberle, Williams, & McCall, Leslie. (2013). Toward a Field of Intersectionality Studies: Theory, Applications, and Praxis. *Signs*, 38(4), 785-810. doi:10.1086/669608
- Choffat, Dietrich, & Martin, Hélène. (2014). L'intervention sociale en faveur des femmes migrantes à l'intersection des rapports sociaux de sexe, de race et de classe. *Nouvelles pratiques sociales*, 26(2), 157-170.
- Cicchelli, Vincenzo, & Pugeault-Cicchelli, Catherine. (2006). Les recherches sociologiques sur la jeunesse en France et leurs liens avec les préoccupations politico-administratives. *Papers. Revista des Sociologica*, 79, 101-120.
- Clair, Isabelle, & Singly, François de. (2009). *L'injustice ménagère*. Paris: Hachette Littératures.
- Comaroff, Jean, & Comaroff, John. (2000). Réflexions sur la jeunesse. Du passé à la postcolonie. *Politique africaine*, 4(80), 90-110. doi:10.3917/polaf.080.0090
- Commaille, Jacques. (1994). *L'esprit sociologique des lois : essai de sociologie politique du droit*. Paris: Presses universitaires de France.
- Communication department of the European Commission. (2012). European Year for Active Ageing and Solidarity between Generations. Retrieved from <http://ec.europa.eu/archives/ey2012/>
- Conférence suisse des institutions d'action sociale. (2005). *Concepts et normes de calcul de l'aide sociale*. Berne: CSIAS Retrieved from http://csias.ch/uploads/media/2010_RL-f.pdf.

- Conférence suisse des institutions d'action sociale. (2015). *Révision des normes 2015 - Mise en oeuvre de la 1ère étape*. Berne Retrieved from http://csias.ch/uploads/media/RLRevision_Synopse_Kurzfassung_f.pdf.
- Conseil d'Etat du Canton de Vaud. (2003). *Exposé des motifs et projet de loi sur l'action sociale vaudoise (LASV)*. Retrieved from http://www.publidoc.vd.ch/guestDownload/direct/workspace/SpacesStore/6837502a-172f-11dd-96ce-51524bf6035a/93595_LASV%202002_20011031_176314.pdf.
- Conseil exécutif du Canton de Berne. (2017). *Révision partielle de la loi sur l'aide sociale dans le domaine de l'aide matérielle - Le Conseil-exécutif veut réduire les frais dans le domaine social*. Retrieved from http://www.be.ch/portal/fr/index/mediencenter/medienmitteilungen/suche.meldungNeu.html/portal/fr/meldungen/mm/2016/12/20161229_1256_regierungsrat_willkostenimsozialbereichsenken.
- Corcuff, Philippe, & Singly, François de. (1995). *Les nouvelles sociologies : constructions de la réalité sociale*. Paris: Nathan.
- Corcuff, Philippe, & Singly, François de. (2011). *Les nouvelles sociologies : entre le collectif et l'individuel* (3e éd. actualisée ed.). Paris: A. Colin.
- Crenshaw, Kimberle Williams. (1991). Mapping the Margins: Intersectionality, Identity Politics, and Violence against Women of Color. *Stanford Law Review*, 43(6), 1241-1299.
- Daly, Mary. (2011). What Adult Worker Model? A Critical Look at Recent Social Policy Reform in Europe from a Gender and Family Perspective. *Social Politics: International Studies in Gender, State & Society*, 18(1), 1-23. doi:10.1093/sp/jxr002
- de la Porte, Caroline, & Jacobsson, Kerstin. (2012). Social Investment or recommodification? Assessing the employment policies of the EU member states. In N. Morel, Palier, B. and Palme, J. (Ed.), *Towards a social investment welfare state? Ideas, policies and challenges* (pp. 117-150). Bristol: Policy Press.
- Delphy, Christine. (1998). *L'ennemi principal*. Paris: Syllepse.
- Deroussen, Jean-Louis, & Collombet, Catherine. (2012). *Les politiques d'investissement social à travers le monde*. Retrieved from <https://www.caf.fr/sites/default/files/cnaf/Documents/international/divers/investissemnt%20par%20le%20social.pdf>.
- Desrosières, Alain. (2008). *L'argument statistique*. Paris: Mines ParisTech les Presses.
- Desrosières, Alain, & Didier, Emmanuel. (2014). *Prouver et gouverner. Une analyse politique des statistiques publiques*. Paris: la Découverte.
- Dhamoon, Rita Kaur. (2010). Considerations on Mainstreaming Intersectionality. *Political Research Quarterly*, 64, 230-243.
- Dobrowolsky, Alexandra. (2002). Rhetoric versus Reality: The Figure of the Child and New Labour's Strategic "Social Investment State". *Studies in Political Economy*, 69, 43-73.
- Dobrowolsky, Alexandra, & Jenson, Jane. (2004). Shifting Representations of Citizenship: Canadian Politics of "Women" and "Children". *Social Politics*, 11(2), 154-180.
- Dorlin, Elsa. (2005). De l'usage épistémologique et politique des catégories de « sexe » et de « race » dans les études sur le genre. *Cahiers du Genre*, 2(39), 83-105. doi:10.3917/cdge.039.0083.
- Dorlin, Elsa, & Wallace, Michele. (2008). *Black feminism : anthologie du féminisme africain-américain, 1975-2000*. Paris: L'Harmattan.
- Durkheim, Emile, & Dubet, François. (2013). *Les règles de la méthode sociologique* ([14e éd.] ed.). Paris: PUF.
- Durkheim, Emile, & Paugam, Serge. (2013). *De la division du travail social* ([8e éd.] ed.). Paris: Presses univ. de France.

- Elbaum, Mireille. (2010). La politique familiale: des "retours sur investissement" qui dépendent de choix économiques et sociaux. *Politiques sociales et familiales*, 102(1), 79-97.
- Elder, Glen H. (1998). The Life Course as Developmental Theory. *Child Development*, 69(1), 1-12. doi:10.2307/1132065
- Elias, Norbert, & Etoré, Jeanne. (1991). *La société des individus*. Paris: Fayard.
- Elias, Norbert, & Hoffmann, Yasmin. (1981). *Qu'est-ce que la sociologie*. Aix-en-Provence: Pandora.
- Esping-Andersen, Gøsta (1990). *Les trois mondes de l'État-providence*. Paris: Presses universitaires de France.
- Esping-Andersen, Gøsta, & Palier, Bruno. (2008). *Trois leçons sur l'Etat-providence*. Paris: Ed du Seuil.
- European Commission. (2002). *A New Impetus for European Youth*. Luxembourg.
- Fagerström, Jessica, & Aartsen, Marja. (2013). Successful Ageing and its Relationship to Contemporary Norms. A Critical Look at the Call to "Age Well". *Recherches sociologiques et anthropologiques [En ligne]*, 44(1). <http://rsa.revues.org/904>
- Farris, Sara. (2015). Féministes de tous pays, qui lave vos chaussettes? *Comment s'en sortir?*, 1. https://commentsestir.files.wordpress.com/2015/06/css-1_2015_farris_feministes-de-tous-les-pays-qui-lave-vos-chaussettes.pdf
- Foucault, Michel. (1993). *Surveiller et punir. Naissance de la prison*. [Paris]: Gallimard.
- Fraser, Nancy. (2005). *Qu'est-ce que la justice sociale ? : reconnaissance et redistribution*. Paris: Ed. La Découverte.
- Fraser, Nancy, & Gordon, Linda. (1994). A Genealogy of Dependency: Tracing a Keyword of the U.S. Welfare State. *Signs*, 19(2), 309-336. doi:10.2307/3174801
- Galland, Olivier. (1996). L'entrée dans la vie adulte en France. Bilan et perspectives sociologiques. *Sociologie et sociétés*, 28(1), 37-46. doi:10.7202/001280ar
- Galland, Olivier. (2009). *Les jeunes* (7e éd. ed.). Paris: la Découverte.
- Galland, Olivier. (2013). *Sociologie de la jeunesse* (5e éd. ed.). Paris: A. Colin.
- Gamson, William A., & Modigliani, Andre. (1989). Media Discourse and Public Opinion on Nuclear Power: A Constructionist Approach. *American Journal of Sociology*, 95(1), 1-37.
- Garrau, Marie, & Le Goff, Alice. (2010). *"Care", justice et dépendance : introduction aux théories du "care"*. Paris: PUF.
- Geissler, Birgit, Oechsle, Mechtild, & Braemer, Gudrun. (1996). *Lebensplanung junger Frauen : zur widersprüchlichen Modernisierung weiblicher Lebensläufe*. Weinheim: Deutscher Studien Verlag.
- Genet, Jean-Philippe. (2014). À propos de Pierre Bourdieu et de la genèse de l'État moderne. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1(201-202), 98-105. doi:10.3917/arss.201.0098.
- Giraud, Olivier, & Lucas, Barbara. (2009). Le renouveau des régimes de genre en Allemagne et en Suisse : bonjour 'néo maternalisme' ? *Cahiers du Genre*, 1(46), 17-46.
- Goffman, Erving. (1952). On Cooling the Mark Out. Some Aspects of Adaptation to Failure. *Psychiatry: Journal of Interpersonal Relations*, 451-463.
- Gondoux Freléhoux, Valérie. (2011). *Orientation à l'issue de la scolarité obligatoire et des filières de transition, Résultats de l'enquête « choix 2010 »*. Lausanne: Service cantonal de recherche et d'information statistiques (SCRIS).
- Gosseries, Axel. (2009). La singularité de l'âge : réflexions sur la jurisprudence communautaire. *Mouvements*, 59(3), 42-54. doi:10.3917/mouv.059.0042
- Grossin, William. (1989). Les représentations temporelles et l'émergence de l'histoire. *L'Année sociologique*, 39, 233-254.

- Guillemard, Anne-Marie. (2005). La construction sociale de la catégorie de "travailleur âgé". In Jean-Claude Barbier & Marie-Thérèse Letablier (Eds.), *Politiques sociales : enjeux méthodologiques et épistémologiques des comparaisons internationales = Social policies : epistemological and methodological issues in cross-national comparison* (pp. 229-246). Bruxelles ; Bern etc.: P.I.E. - P. Lang.
- Guillemard, Anne-Marie. (2010). *Les défis du vieillissement âge, emploi, retraite perspectives internationales* (2e éd. [remaniée] ed.). Paris: A. Colin.
- Gusfield, Joseph R. (1981). *The culture of public problems : drinking-driving and the symbolic order*. Chicago: University of Chicago Press.
- Gusfield, Joseph R., & Cefai, Daniel. (2009). *La culture des problèmes publics. L'alcool au volant: la production d'un ordre symbolique*. Paris: Economica.
- Hamel, Christelle. (2005). De la racialisation du sexisme au sexisme identitaire. *Migrations Société*, 17(99-100), 91-104.
- Hassler, Hansjörg. (2010). In Marcella Völgyi (Ed.), *Loi sur l'assurance-chômage. 4ème révision (08.062). Séance du 2 mars 2010* (pp. 41). Berne: Service du Parlement. Service de documentation.
- Hays, Sharon. (1996). *The cultural contradictions of motherhood*. New Haven, Conn. ; London: Yale University Press.
- Hays, Sharon. (2003). *Flat broke with children : women in the age of welfare reform*. Oxford: Oxford University Press.
- Hebdige, Dick. (1988). *Hiding in the light : on images and things*. London: Comedia.
- Heckman, James J. (2005). *Lessons from the technology of skill formation*. Cambridge, Mass.: National Bureau of Economic Research.
- Hemerijck, Anton. (2002). The Self-transformation of the European Social Model(s). In Gøsta Esping-Andersen (Ed.), *Why We Need a New Welfare State*. Oxford: University Press.
- Hill Collins, Patricia. (2000). Gender, Black Feminism, and Black Political Economy. *Annals of the American Academy of Political and Social Science*, 568, 41-53.
- Hill Collins, Patricia. (2012). *Lost in Translation? Black Feminism, Intersectionality and Social Justice*. Paper presented at the 6ème Congrès international de recherches féministes francophones, Lausanne.
- Hospice général. (2015). *Vous et l'Hospice général. Tout savoir sur l'aide sociale*. Genève: Hospice général.
- Hull, Gloria T. (1982). *But some of us are brave : all the women are white, all the blacks are men : black women's studies*. New York: Feminist Press.
- Jami, Irène. (2009). Entretien avec Butler Judith, Propos recueillis par Irène Jami, «Considérer le problème plus que l'identité" *Pensées critiques* (pp. 117-130). Paris: La Découverte.
- Jenson, Jane. (2008). Writing women out, folding gender in: The European union "modernises" social policy. *Social Politics*, 15(2), 131-153.
- Jenson, Jane. (2011). Politiques publiques et investissement social : quelles conséquences pour la citoyenneté sociale des femmes ? *Cahiers du Genre*, 3(HS n°2), 21-43. doi:10.3917/cdge.hs02.0021
- Kaesler, Laure, & Roch, Pierre-Alain. (2013). Interroger la notion de " vieillissement actif " : émergence, diffusion et applications d'une politique du vieillissement aux conditions nécessaires. *halshs-00817779*.
- Katz, Stephen. (2013). Active and Successful Aging. Lifestyle as a Gerontological Idea. *Recherches sociologiques et anthropologiques [En ligne]*, 44(1).
- Kellerhals, Jean, & Widmer, Eric. (2007). *Familles en Suisse : les nouveaux liens* (2e éd. ed.). Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.

- Kergoat, Danièle. (2005). Rapports sociaux et division du travail entre les sexes. In Margaret Maruani (Ed.), *Femmes, genre et sociétés* (pp. 94-101). Paris: La Découverte.
- Kergoat, Danièle. (2009). *Dynamique et consubstantialité des rapports sociaux*. Paris: PUF.
- King, Neal. (2006). The lengthening list of oppressions. *Age Relations and the Feminist Study of Inequality*. In Toni M Calasanti & Kathleen F Slevin (Ed.), *Age Matters: Re-Aligning Feminist Thinking* (pp. 47-74). New-York: Routledge.
- Knapp, G. A. (2005). Race, Class, Gender: Reclaiming Baggage in Fast Travelling Theories. *European Journal of Women's Studies*, 12(3), 249-265. doi:10.1177/1350506805054267
- Kohli, Martin. (1987). Retirement and the moral economy: An historical interpretation of the German case. *Journal of Aging Studies*, 1(2), 125-144.
- Kohli, Martin. (2007). The institutionalization of the life course: Looking back to look ahead. *Research in Human Development*, 4(3-4), 253-271.
- Kraus, Cynthia. (2000). La bicatégorisation du sexe à l'épreuve de la science. In Delphine Gardey et Ilana Löwy (Ed.), *L'Invention du naturel. Les sciences et la fabrication du féminin et du masculin* (pp. 187-213). Paris: Editions des archives contemporaines.
- Krekula, Clary. (2007). The Intersection of Age and Gender: Reworking Gender Theory and Social Gerontology. *Current Sociology*, 55(2), 155-171. doi:10.1177/0011392107073299
- Labov, William, & Waletzky, Joshua. (1997). Narrative analysis: Oral versions of personal experience. *Journal of Narrative & Life History*, 7(1-4), 3-38.
- Le Feuvre, Nicky, Kuehni, Morgane, Rosende, Magdalena, & Schoeni, Céline. (2014). Le genre du «vieillissement actif»: du principe du traitement équitable à la multiplication des injonctions contradictoires. *Swiss Journal of Sociology*, 40(2), 307-324.
- Le Feuvre, Nicky, Kuehni, Morgane, Rosende, Magdalena, & Schoeni, Céline. (2015). Gendered variations in the experience of ageing at work in Switzerland. *Equality, Diversity, and Inclusion: An International Journal*, 34(2), 168-181.
- Le Feuvre, Nicky, Rosende, Magdalena, Schoeni, Céline, & Kuehni, Morgane. (2014). *L'égalité des seniors en emploi*. Retrieved from http://www.nfp60.ch/F/projets/travail_organisations/egalite_seniors_emploi_egalise/Pages/default.aspx
- Le Lay, Stéphane. (2004). *Individual autonomy and the development of precariousness. Public policies and social suffering in the working class*. Université Paris VIII Vincennes-Saint Denis. Retrieved from <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-00818951>
- Lefresne, Florence. (2003). *Les jeunes et l'emploi*. Paris: La Découverte « Repères ».
- Leimgruber, Matthieu. (2011). Etat fédéral, Etat social? L'historiographie de la protection sociale en Suisse. *Traverse*, 18, 217-237.
- Leisering, Lutz. (2003). Government and the life course. In Mortimer J. T. and Shanahan M. J. (Ed.), *Handbook of the life course* (pp. 205-225). New-York: Springer.
- Leisering, Lutz, & Behrens, Johann. (1993). *Moderne Lebensläufe im Wandel*. Weinheim: Deutscher Studien Verl.
- Leisering, Lutz, & Leibfried, Stephan. (1999). *Time and poverty in western welfare states : United Germany in perspective*. Cambridge ; New York: Cambridge University Press.
- Letablier, Marie-Thérèse, & Nicole-Drancourt, C. (2007). Le salariat féminin et le modèle de l'intermittence. In Sophie Bernard François Vatin (Ed.), *Le salariat : Théorie, histoire et formes* (pp. 243-260): La Dispute.
- Leuthard, Doris. (2010). In Marcella Völgyi (Ed.), *Loi sur l'assurance-chômage. 4ème révision (08.062). Séance du 2 mars 2010* (pp. 70). Berne: Service du Parlement. Service de documentation.

- Lewis, Jane. (2001). The Decline of the Male Breadwinner Model: Implications for Work and Care. *Social Politics*, 8(2), 152-169.
- Lima, Lea, & Moulin, Stéphane. (2006). Justice et justifications dans les politiques de l'emploi. *Travail et Emploi, DARES*, 55-67.
- Lipsky, Michael. (1980). *Street-level Bureaucracy : Dilemmas of the Individual in Public Services* (2010 ed.). New York: Russell Sage Foundation.
- Lorde, Audre. (1984). The master's tools will never dismantle the master's house. In Crossing Press Feminist series (Ed.), *Sister outsider : essays and speeches* (pp. 110-113). Trumansburg, N.Y.: Crossing Press.
- Lynch, Julia. (2006). *Age in the welfare state: the origins of social spending on pensioners, workers, and children*. Cambridge; New York: Cambridge University Press.
- Macé, Éric. (2008). *Etude de la perception de la diversité dans les programmes de télévision. Rapport remis à l'Observatoire de la diversité dans les médias audiovisuels*. Retrieved from <http://www.coe.int/t/dg4/cultureheritage/mars/source/resources/references/others/43%20-%20Diversit%C3%A9%20et%20T%C3%A9l%C3%A9vision%20-%20Rapport%20Mace%20-%20CSA%202008.pdf>
- Macé, Éric. (2013). La fiction télévisuelle française au miroir de *The Wire* ». Monstration des minorités, évitement des ethnicités. *Réseaux*, 5(181), 179-204. doi:0.3917/res.181.0179
- MacNicol, John. (2009). Âgisme et discrimination dans le monde du travail. Regard historique sur le cas britannique. *Mouvements*, 59(3), 24-33. doi:10.3917/mouv.059.0024
- Maillard, Pierre-Yves. (2009). Bulletin du Grand Conseil vaudois. In Canton de Vaud (Ed.), *Séance du mardi 26 mai 2009* (pp. 13).
- Maynard-Moody, Steven, & Musheno, Michael C. (2003). *Cops, teachers, counselors : stories from the front lines of public service*. Ann Arbor ; [Great Britain]: University of Michigan Press.
- Maystre, Tinetta. (2009). Bulletin du Grand Conseil vaudois. In Canton de Vaud (Ed.), *Séance du mardi 26 mai 2009* (pp. 10).
- McMullin, Julie Ann. (1995). Theorizing Age and Gender Relations. In Sarah Arber and Jay Jinn (Ed.), *Connecting Gender and Ageing: A Sociological Approach*. Buckingham: Open University Press.
- McMullin, Julie Ann, & Berger, Ellie (2006). Gendered ageism/Age(ed) Sexism. The Case of Unemployed Older Workers. In Toni Calasanti & Kathleen F. Slevin (Eds.), *Age Matters: Realigning Feminist Thinking* (pp. 201-223). New York, London: Routledge.
- Meyer, John W. (2008). World Society, the Welfare State and the Life Course: An Institutional Perspective. In Georg Krücken & Gili S. Drori (Eds.), *World Society: The Writings of John W. Meyer* (pp. 280-295). Oxford: Oxford University Press.
- Mik-Meyer, Nanna, & Villadsen, Kaspar. (2013). *Power and welfare : understanding citizens' encounters with state welfare*. Abingdon, Oxon ; New York, NY: Routledge, Taylor & Francis Group.
- Moen, Phyllis. (1992). *Women's two roles : a contemporary dilemma*. New York: Auburn House.
- Moulaert, Thibault , & Viriot Durandal, Jean-Philippe. (2013). De la notion au référentiel international de politique publique. Le savant, l'expert et le politique dans la construction du vieillissement actif. *Recherches sociologiques et anthropologiques [En ligne]*, 44(1).
- Müller, Léa, Cretin, Aline, Durrer, Karolina, & Spagnolo, Antonello. (2009). Programme FORJAD: un bilan après 3 ans. *Artias*.

- Muller, Pierre. (1985). Un schéma d'analyse des politiques sectorielles. *Revue française de science politique*, 35(2), 165-189.
- Muller, Pierre. (2005). Esquisse d'une théorie du changement dans l'action publique. *Revue française de science politique*, 55(1), 155. doi:10.3917/rfsp.551.0155
- Murard, Numa. (2004). La monoparentalité à l'origine de la parentalité. *Dialogue*, 163(1), 51-59. doi:10.3917/dia.163.0051.
- Negura, Lilian (2006). L'analyse de contenu dans l'étude des représentations sociales. *SociologieS. Théories et recherches*. <http://sociologies.revues.org/993>
- Neugarten, Bernice L., & Neugarten, Dail A. (1996). *The meanings of age : selected papers of Bernice L. Neugarten*. Chicago ; London: University of Chicago Press.
- Neugarten, Brenice, Moore, J. W., & Lowe, J. C. (1965). Age Norms, Age Constraints, and Adult Socialization. *American Journal of Sociology*, 70(6), 710-717. doi:10.2307/2774397
- Nicole-Drancourt, Chantal. (2015). Mettre en perspective la perspective d'investissement social. *La revue de l'IREES*, 85-86(2-3), 171-209.
- Nicole-Drancourt, Chantal (2012). Vers une nouvelle reconnaissance des temps sociaux : l'enjeu des politiques d'activation In Patrick Cingolani (Ed.), *Un travail sans limites? Subordination, tensions, résistances* (pp. 33-54). Toulouse, France: ERES.
- Nicole-Drancourt, Chantal, & Roulleau-Berger, Laurence. (2006). *L'insertion des jeunes en France* (4ème éd. mise à jour ed.). Paris: Presses universitaires de France.
- OCDE. (2006). *Vieillesse et politiques de l'emploi/Ageing and Employment Policies : Vivre et travailler plus longtemps*. Paris.
- OCDE. (2014). *Vieillesse et politiques de l'emploi: Suisse 2014: Mieux travailler avec l'âge*. Editions OCDE.
- Oechsle, Mechtild, & Geissler, Birgit. (1998). *Die ungleiche Gleichheit : junge Frauen und der Wandel im Geschlechterverhältnis*. Opladen: Leske + Budrich.
- Office fédéral de la statistique. (2016a). *Les 10 ans de la statistique suisse de l'aide sociale*. Neuchâtel.
- Office fédéral de la statistique. (2016b). Taux de chômage au sens du BIT, 1991-2014. Retrieved from <http://www.bfs.admin.ch/bfs/portal/fr/index/themen/20/05/blank/key/erwerbstaetigkeit/erwerbslose.html>
- Office fédéral de la statistique (OFS). (2016). *Communiqué de presse. Statistique suisse de l'aide sociale 2015: résultats nationaux*. Retrieved from <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/securite-sociale.gnpdetail.2016-0529.html>.
- Office fédéral des assurances sociales (OFAS). (2017). *Conséquences de la réforme pour les femmes*.
- Olivier De Sardan, Jean-Pierre. (1998). Emique. *L'Homme*, 38(147), 151-166.
- Olivier de Sardan, Jean-Pierre. (2008). *La rigueur du qualitatif : les contraintes empiriques de l'interprétation socio-anthropologique*. Louvain-la-Neuve: Academia-Bruylant.
- Parsons, Talcott. (1942). Age and Sex in the Social Structure of the United States. *American Sociological Review*, 7(5), 604-618.
- Peñafiel, Ricardo. (2014). Récits et subjectivations politiques intersectionnelles transversales. *Politique et Sociétés*, 33(1), 15. doi:10.7202/1025585ar
- Percheron, Annick, Rémond, René, & Institut d'études politiques. (1991). *Âge et politique*. Paris: Economica.
- Peugny, Camille. (2013). *Le destin au berceau inégalités et reproduction sociale*. [Paris]: la République des idées Seuil.

- Piras, Mauro. (2004). Les fondements sociaux de l'agir normatif chez Durkheim et Weber : le rôle du sacré. *Archives de sciences sociales des religions*, 127, 139-166.
- Priestley, Mark. (2000). Adults only: disability, social policy and the life course. *Journal of Social Policy*, 29(3), 421-439.
- Repetti, Marion. (2015). *Du retraité méritant au senior actif. Genèses et transformations de la figure sociale de la vieillesse en Suisse*. Université de Lausanne.
- Rosende, Magdalena, & Schoeni, Céline. (2012). Seconde partie de carrière, régime de retraite et inégalités de sexe. Le cas suisse. *Revue française des affaires sociales*, 2(2-3), 130-147.
- Rothman, Barbara Katz. (2000). *Recreating motherhood*. New Brunswick, NJ: Rutgers University Press.
- Ryan, Charlotte, & Gamson, William. (2006). The Art of Reframing Political Debates. *Contexts*, 5(1), 13-18.
- Sapin, Marlène, Spini, Dario, & Widmer, Eric (Eds.). (2007). *Les parcours de vie : de l'adolescence au grand âge*. Lausanne: Presses polytechniques et universitaires romandes.
- Schelbert, Louis. (2010). In Marcella Völgyi (Ed.), *Loi sur l'assurance-chômage. 4ème révision (08.062). Séance du 10 mars 2010* (pp. 102). Berne: Service du Parlement. Service de documentation.
- Schumacher, Beatrice. (2009). Familien(denk)modelle. Familienpolitische Weichenstellungen in der Formationsphase des Sozialstaats (1930–1945). In M. Leimgruber et M. Lengwiler (Ed.), *Umbruch an der „inneren Front“. Krieg und Sozialpolitik in der Schweiz, 1938–1948* (pp. 139–163). Zürich: Chronos.
- Schwab, Claude. (2009). Bulletin du Grand Conseil vaudois. In Canton de Vaud (Ed.), *Séance du mardi 26 mai 2009* (pp. 9).
- Scrinzi, Francesca. (2008). Quelques notions pour penser l'articulation des rapports sociaux de « race », de classe et de sexe. *Les cahiers du CEDREF [En ligne]*, 16. <http://cedref.revues.org/578>
- Secrétariat d'Etat à l'économie. (2007). *Révision partielle de la loi fédérale du 25 juin 1982 sur l'assurance chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité. Projet soumis à consultation*. Berne.
- Secrétariat d'Etat à l'économie. (2010). *Factsheet: Jeunes chômeurs : les changements et ce qui reste. 4e révision partielle de la loi sur l'assurance chômage*. Berne Retrieved from <http://www.seco.admin.ch/themen/00385/01880/02734/>.
- Serre, Delphine. (1998). Le bébé "superbe" : la construction de la déviance corporelle par les professionnel(le)s de la petite enfance. *Sociétés contemporaines*, 31, 107-127.
- Settersten, Richard A. (2005). *On the frontier of adulthood : theory research and public policy*. Chicago: The Univ. of Chicago Press.
- Settersten, Richard A., & Ray, Barbara E. (2010). *Not quite adults : why 20-somethings are choosing a slower path to adulthood, and why it's good for everyone*. New York: Bantam Books.
- Smith, Dorothy E. (2001). Texts and the ontology of organizations and institutions. *Studies in Cultures, Organizations and Societies*, 7(2), 159-198. doi:10.1080/10245280108523557
- Steinmetz, George. (2014). État-mort, État-fort, État-empire. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 1(201-202), 112-119. doi:10.3917/arss.201.0112
- Studer, Brigitte. (1997). Familienzulagen statt Mutterschaftsversicherung?. Die Zuschreibung der Geschlechterkompetenzen im sich formierenden Schweizer Sozialstaat, 1920–1945. *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte*, 47, 151-170.

- Tabin, Jean-Pierre (Ed.) (2008). *Temps d'assistance : le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIXe siècle*. Lausanne: Ed. Antipodes.
- Tabin, Jean-Pierre, Frauenfelder, Arnaud, Togni, Carola, & Keller, Véréna. (2010). *Temps d'assistance. Le gouvernement des pauvres en Suisse romande depuis la fin du XIXe siècle (nouvelle édition revue)*. Lausanne: Antipodes.
- Tabin, Jean-Pierre, & Perriard, Anne. (2014). Le rapport social d'âge dans les politiques sociales. *revue ¿Interrogations ?*, 19. <http://www.revue-interrogations.org/Le-rapport-social-d-age-dans-les>
- Tabin, Jean-Pierre, & Perriard, Anne (Producer). (2016). Active social policies revisited by social workers. *European Journal of Social Work*. Retrieved from <http://www.tandfonline.com/doi/full/10.1080/13691457.2015.1131147>
- Tabin, Jean-Pierre, & Togni, Carola. (2013). *L'assurance chômage en Suisse. Une socio-histoire (1924-1982)*. Lausanne: Antipodes.
- Thévenot, Laurent. (1979). Une jeunesse difficile. Les fonctions sociales du flou et de la rigueur dans les classements. *Actes de la recherche en sciences sociales*, 26(1), 3-18.
- Thévenot, Laurent. (1997). Un gouvernement par les normes. Pratiques et politiques des formats. In B. Conein et L. Thévenot (Ed.), *Cognition et information en société* (Vol. 8, pp. 205-241). Paris: EHESS, coll. Raisons pratiques.
- This, Jenny. (2009). In Marcella Völgyi (Ed.), *Loi sur l'assurance-chômage. 4ème révision (08.062) . Séance du 8 juin 2009* (pp. 7). Berne: Service du Parlement. Service de documentation.
- Togni, Carola. (2015). *Le genre du chômage : assurance chômage et division sexuée du travail en Suisse (1924-1982)*. Lausanne: Antipodes.
- Topalov, Christian. (1994). *Naissance du chômeur : 1880-1910*. Paris: A. Michel.
- Trom, Danny, & Cefaï, Daniel (Eds.). (2001). *Les formes de l'action collective : mobilisations dans des arènes publiques*. Paris: Ed. de l'École des hautes études en sciences sociales.
- Twigg, Julia. (2004). The body, gender, and age: Feminist insights in social gerontology. *Journal of Aging Studies*, 18(1), 59-73. doi:10.1016/j.jaging.2003.09.001
- Union patronale suisse (Producer). (2016, 14.07.2016). Marché du travail 45PLUS. Retrieved from <http://www.arbeitgeber.ch/fr/tag/marche-du-travail-45plus/>
- Valabrègue, Catherine , Berger-Forestier, Colette, & Langevin, Annette. (1982). *Ces maternités que l'on dit tardives. Un nouvel itinéraire pour les femmes*. Paris: Laffont.
- Van de Velde, Cécile. (2008). *Devenir adulte. Sociologie comparée de la jeunesse en Europe*. Paris: PUF.
- Walther, Andreas. (2002). *Misleading trajectories : integration policies for young adults in Europe?* Opladen: Leske + Budrich.
- Weber, Max. (1995). *Economie et société / 1, Les catégories de la sociologie*. Paris: Pocket.
- Weber, Max, Chavy, Jacques, & Dampierre, Éric de. (1971). *Économie et société*. Paris: Plon.
- Weber, Max, Kalinowski, Isabelle, & Sintomer, Yves. (2013). *La domination*. Paris: la Découverte.
- Widmer, Jean. (1983). Remarques sur les classements d'âge. *Revue suisse de sociologie*, 9(2), 229-261.
- Wilinska, M. (2010). Because Women Will Always Be Women and Men Are Just Getting Older: Intersecting Discourses of Ageing and Gender. *Current Sociology*, 58(6), 879-896. doi:10.1177/0011392110376030
- Yates, Scott, & Payne, Malcolm. (2006). Not so NEET? A Critique of the Use of NEET' in Setting Targets for Interventions with Young People. *Journal of Youth Studies*, 9(3), 329-344.

- Young, Iris Marion. (2002). Autonomy, Welfare Reform, and Meaningful Work. In Eva Feder Kittay & Ellen K. Feder (Ed.), *The Subject of Care. Feminist Perspective on Dependency* (pp. 40-60). Oxford: Rowman & Littlefield Publishers, Inc.
- Young, Iris Marion. (2003). The Logic of Masculinist Protection: Reflections on the Current Security State. *Signs: Journal of Women in Culture and Society*, 29(11).
- Yuval-Davis, Nira. (2006). Intersectionality and Feminist Politics. *European Journal of Women's Studies*, 13, 193-209. doi:10.1177/1350506806065752